image
not
available






INDIANENSIS UNIVERSITATIS SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX

MEMOIRES
HISTORIQUES, CRITIQUES,
ET
ANECDOTES
DE
FRANCE.

Jean François Dreux du Radier

Copia judicium ſæpe morata meum eſt. OVID.
.... *Nec in cunctis ſervat fortuna tenorem.* MANIL.
Utile quid ſit,
Proſpiciunt aliquando. JUVEN. Sat. 6.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.
MMc
M. DCC. LXV.

ANECDOTES DES REINES ET REGENTES DE FRANCE.

SUITE DE LA TROISIEME RACE.

LUCIANE, *ou* LUCIENNE DE ROCHEFORT.

LUCIANE de Rochefort, fille de Guy le Rouge, Seigneur de Montlhéry, Comte de Rochefort, grand Sénéchal, ou grand Maître de France, & d'Elisabeth Dame de Crecy en Brie, fut mariée à *Louis*, dit depuis Louis VI ou *le Gros*, à l'age de 10 ans, en 1104. Les services que le pere avoit rendus à Philippe dans la grande affaire de son mariage aver Bertrade, furent la source du crédit de Guy de Rochefort, lequel fut porté au plus haut point par le mariage de Luciane sa fille avec l'héritier présomptif de la Couronne, dèja Roi désigné. Mais sa faveur étant diminuée par celle qu'*Anseau de Garlande* son gendre s'étoit acquise au-

près du jeune Roi, ce Prince résolut de faire casser son mariage avec Luciane qui n'avoit encore que treize ans, & qui vivoit à la Cour sous la conduite de la Grande Sénéchale sa mere. Le divorce fut aisé à obtenir; le mariage n'étant pas encore consommé. On y joignit la cause de parenté, & la séparation fut prononcée en 1107 à un Concile tenu à Troyes. Les motifs dont on se servit, étoient plausibles; mais ce n'étoient pas ceux qui avoient déterminé le Roi. La raison secrette & véritable, qu'on n'employa pas, étoit le ressentiment que Louis avoit de la conduite du Comte de Rochefort, pere de Luciane. Au siège de Monthléry, soutenu contre les troupes du Roi, par les Seigneurs de Garlande, & Milon Vicomte de Troyes, Rochefort eût pu les faire prisonniers, & les livrer à son maître pieds & poings liés: cela n'avoit dépendu que de lui. Il ne se servit point de son avantage, & les laissa échapper, soit dans la crainte de rendre le Roi trop absolu, soit pour s'acquérir lui-même des créatures du rang des Garlande, & faire valoir son crédit. Il poussa le manque de respect jusqu'à se faire fort de leur obtenir leur grace, & en agit en maître. Louis étoit justement offensé d'une pareille conduite; c'étoit disposer moins en sujet qu'en Roi. Il se proposa d'abaisser l'orgueil du Comte, en répudiant sa fille. Luciane perdit la couronne par la faute de son pere, & de Reine de France dévint Dame de Beaujeu, ayant épousé depuis son divorce Guichard Seigneur de Beaujeu.

ADELAIDE DE MAURIENNE.

ADELAÏDE de Maurienne, (*a*) *ou* de Savoye, étoit fille de Humbert II du nom, Comte de

(*a*) Un sujet de contentement pour les François à cette alliance, fut l'opinion où l'on étoit qu'elle étoit du sang de Charlemagne ; mais ce n'étoit que par femmes, & de cette façon.

CHARLEMAGNE.
|
LOUIS le Debonnaire.
|
LOTHAIRE, Empereur.
|
LOUIS II, Empereur & Roi d'Italie, eut d'Ingelberge.
|
ERMENGARDE, femme de Boson, Roi de Provence.
|
LOUIS, dit l'Aveugle, Roi de Provence
|
CHARLES-CONSTANTIN, Prince du Viennois, & Theudeberge.
|
HUMBERT de Maurienne, dit aux blanches mains.
|
AME'DE', ou AME', dit à la Queue.
|
HUMBERT II de Maurienne, & Jeanne ou Gisle de Bourgogne.
|
ADE'LAIDE, Reine de France.

Rien n'étoit moins direct que la descendance de Charle-

Maurienne & de Savoye, & de Gisle ou Gizelle de Bourgogne-Comté, & niece du Pape Calixte II. Ce fut en partie par les conseils & à la sollicitation d'Yves Evêque de Chartres qu'elle prit la place de Luciane de Rochefort. C'est ce que nous apprend la lettre 329 du recueil des lettres d'Yves. L'affaire étoit dèja entamée: mais apparemment le Roi balançoit & éloignoit la conclusion. Yves lui en écrivit, & lui remontra que les intérêts de la Religion & ceux de l'Etat exigeoient qu'il épousât la Princesse. „ Elle est, lui disoit Yves, d'un âge convenable, d'une naissance illustre, & passe pour avoir beaucoup de vertu & de mérite : on respecte ses sentimens, on estime ses mœurs. „ C'est enfin une alliance que le Ciel approuvera, & à laquelle applaudiront tous ceux qui „ prennent sincerement vos intérêts. Ce mariage, ajoute t-il, est d'autant plus nécessaire, „ que vous êtes sans enfans; & que si vous „ mouriez sans laisser de successeur, il seroit à „ craindre qu'on ne vît naître des désordres & „ des factions qui déchireroient cruellement la „ France: au contraire, par la naissance d'un „ Prince, la paix de l'Etat, celle de l'Eglise „ sont assurées. Louis le Gros estimoit Yves qui lui avoit donné des preuves d'un attachement inviolable, & qui n'avoit plus pour la Cour de Rome cet attachement aveugle qu'il a-

magne; mais cette idée flattoit la Nation, & elle fut adoptée. Tant étoit encore vif l'attachement des François pour le sang des *Carliens*. Cela prouve aussi quon ne croyoit pas que Hugues Capet en descendit.

voit fait voir ſous le regne précédent. Il reconnut la ſolidité de ſes avis, & s'y rendit en épouſant Adélaïde de Savoye en 1115. Sous les regnes des Princes qui, comme Louis le Gros, ont eu l'art de faire reſpecter leur autorité, & d'écarter de leur Cour les flatteurs & les intrigues, les Reines ont rarement joué un rôle conſidérable. Le pouvoir concentré dans la main du maître diſparoît dans toute autre, & ne produit plus ces diviſions, ces *tracaſſeries*, ſi j'oſe parler ainſi, qui rendent quelquefois une Princeſſe conſidérable. Adélaïde n'eſt donc connue dans nos annales que par ſa fécondité, par quelques chartes & des fondations qui témoignent ſa piété. En 1133 les Religieux (*b*) de S. Martin-des-Champs céderent leur Egliſe de *Montmartre* à Louis le Gros, à la Reine *Adélaïde* ſon épouſe, & à leur fils Louis le Jeune, pour y établir des Religieuſes: ils leur abandonnerent auſſi la Chapelle dite *du S. Martyr*, & quelques autres fonds; en récompenſe de quoi le Roi leur donna l'Egliſe de S. Denis de la Chartre à Paris, de laquelle ils jouiſſent encore aujourd'hui. Adélaïde fit bâtir à Montmartre un Monaſtere pour les Religieux de l'Ordre de S. Benoît, avec l'Egliſe & la Chapelle des Martyrs. Elle parut auſſi avec Louis le Gros à la cérémonie du ſacre de Louis VII, fait à Rheims par le Pape Innocent II en 1131. Le Pape y avoit convoqué un Concile, & jamais acte ne

(*b*) Voyez l'Hiſtoire de Saint Martin, p. 326 & 327; & les Antiquités de Dubreuil, p. 1154. On y trouve la chartre d'échange.

fut si solemnel, tout ce que l'Europe Chrétienne avoit de Prélats distingués, y ayant été présens. Après la mort du Roi, Adélaïde prit une seconde alliance (*c*) avec Mathieu de Montmorency, Connétable de France, mort en 1160, duquel elle n'eut point d'enfans. Elle mourut en 1154, & fut inhumée dans l'ancienne Eglise de l'Abbaye de Montmartre, où elle passa les dernieres années de sa vie, & à laquelle, outre les fondations qu'elle avoit dèja faites, elle légua la Terre de *Barberi*, Village du Diocese de Senlis, laquelle lui avoit été donnée pour son douaire. Son tombeau fut (*d*) d'abord placé devant le Grand-Autel. Louis le Jeune son fils vint visiter sa sépulture au retour de son voyage de S. Jacques, & confirma la donation faite par sa mere en 1155. On a remarqué, dit l'Abbé Lebeuf, qu'à sa représentation sur sa tombe, l'ornement de sa Couronne consistoit en quatre fleurons. Cette tombe resta au même endroit jusqu'en 1643, que *Marie de Beauvilliers*, Abbesse de Montmartre, la fit transporter dans le Chœur des Religieuses. Quelques années après, l'Abbesse *Françoise-Renée de Lorraine* fit renouveller cette tombe, qui fut accompagnée (*e*) d'une inscription en prose françoise, & d'une autre de douze vers dans la même langue. La tombe & les inscriptions ont depuis été transférées avec l'Abbaye au Prieuré

(*c*) Voyez Duchesne, Histoire de la Maison de Montmorency.

(*d*) Histoire du Diocese de Paris, Tome III, p. 107.

(*e*) Elles se trouvent dans Piganiol de la Force.

ſitué au milieu de la côte. Adélaïde de Savoye ou de Maurienne fut mere de ſept Princes & d'une Princeſſe. Les Princes furent 1. PHILIPPE, né le 29 Août 1116, mort le 13 Octobre 1131, d'une chute de cheval cauſée par un pourceau qui ſe jetta entre les jambes du (f) cheval. Il avoit été couronné à Rheims le 13 Avril 1129. 2. LOUIS VII, dit le jeune. Roi de France. 3. HENRI, mort Archevêque de Rheims le 13 Novembre 1175. 4. HUGUES, mort jeune. 5. ROBERT, Comte de *Dreux*, chef de la maiſon de ce nom. 6. PHILIPPE, mort Archidiacre de Paris le 4 Septembre 1161. 7. PIERRE, Sieur de *Courtenay*, chef de la maiſon de ce nom. 8. CONSTANCE, épouſe d'Euſtache de Blois, Roi d'Angleterre, en premieres noces, & en ſecondes de Raymond VI, Comte de Touloufe.

ALIENOR, *ou* ELEONOR DE GUYENNE.

ELEONOR de Guyenne, premiere femme de Louis VII, dit le Jeune, fils de Louis le Gros & d'Adélaïde de Maurienne, étoit fille de Guillaume X Duc de Guyenne, Comte de Poitou, mort en 1137, & d'Aliénor ou Eléonor de Chatelleraud, morte avant ſon mari, & ſœur d'Alix, dite auſſi Perrenelle, Perronelle, ou

(f) Voyez ſur ce funeſte événement le Continuateur d'Aymoin, qui fait un bel éloge de ce jeune Prince. On y trouve le détail des enfans d'Adélaïde, tel que nous le donnons, Liv. V. ch. 51, p. 769.

Pétronille de Guyenne, mariée à Raoul Comte de Vermandois, Prince du Sang, & le dernier de la seconde branche royale de ce nom. Louis le Gros avoit dèja fait sacrer & couronner Louis le Jeune son fils à Rheims. Un flux de ventre & une fiévre continuelle lui ayant fait envisager sa fin comme fort prochaine, il se fit porter à S. Denis, dans le dessein de ne s'y occuper que des pensées de l'éternité. Un courier vint lui apporter le testament de Guillaume Duc d'Aquitaine. Ce Prince (*g*) à sa mort avoit institué Louis le Jeune héritier de ses Etats de Poitou (*h*) & de Guyenne, à condition d'épouser Eléonor sa fille aînée. Par l'*institution*. Louis acquéroit deux des plus belles Provinces; & cette conquête, sans rien coûter à celui qui la faisoit, ne lui étoit pas moins honorable. Par la *condition*, il dévenoit l'époux d'une Princesse dont tous les Souverains de l'Europe eussent pu envier l'alliance. Eléonor née vers l'an 1122,

(*g*) Voyez la Chronique de Morigny, Liv. III, & l'Abbé Suger, Vie de Louis le Gros, vers la fin. *Cumque Castrum Bestisiacum pervenisset, celeriter subsequuti sunt eum nuncii Guillelmi Ducis Aquitaniæ, denunciantes eundem Ducem ad Sanctum Jacobum peregre profectum in viâ demigrasse; sed antequam iter aggrederetur, & etiam in itinere, moriens filiam, nobilissimam; puellam, nomine* ALIENOR, *desponsandam totamque terram suam eidem retinendam & deliberasse & demisisse.* Suger, in Ludov. Grosso.

(*h*) *Filias meas, (Leonoram, & Peronellam) Regis Domini mei protectioni relinquo;* LEONORAM *collocandam cum Domino* LUDOVICO, *Regis filio*, (si BARONIBUS MEIS PLACUERIT) *cui Aquitaniam, & Pictaviam relinquo, Peronellæ verò mea filia possessiones meas & Castella, quæ in Burgundia, ut proles Gerardi Ducis possideo* Veterum Scriptor. Tom V; col. 1153. Duchesne, Tome IV, p. 391; & Suger, *ibid.* p. 413.

étoit à peine âgée de 16 ans à la mort du Duc d'Aquitaine son pere. La nature sembloit avoir épuisé pour elle toutes ses faveurs. Au rang le plus élevé, à la dot la plus riche, Eléonor joignoit tous les charmes de la figure la plus touchante. Une bouche admirable, les plus beaux yeux du monde, un regard doux, un air affable, une beauté achevée. Son esprit naturellement vif, orné & poli, répondoit au mérite dont les yeux sont les juges; on ne pouvoit enfin trouver plus d'avantages que cette alliance en présentoit au successeur de Louis le Gros, & l'on peut dire qu'il ne manqua à son bonheur que l'art d'en jouir. Eléonor, il est vrai, avoit la foiblesse de bien des belles: elle étoit vive, coquette, imprudente. Mais une preuve que ces défauts n'étoient pas sans remede, c'est que depuis son mariage avec Henri Roi d'Angleterre, on ne parla plus de ses galanteries. Que si elle fit des fautes, ce ne fut que par trop d'amour & d'attachement pour Henri son second mari. Pour ne nous point détourner dans la suite, faisons connoître ici Louis. Né en 1121, il étoit de l'âge d'Eléonor (*i*); sa taille étoit noble & bien prise, son air doux, sa personne aimable, & il ne manquoit pas de courage ni de fermeté dans le péril; mais vif dans ses désirs, emporté dans ses passions, il n'entreprenoit presque rien dont il ne se repentit, parce

(*i*) *Enim vero prædicti Regis filius, nomine Ludovicus, juvenis erat corporis elegantia clarus, morum honestate, & religione magnifice præditus, sensu, & sapientia vivacitate acutus* Moriniac. Lib. xxx. La derniere partie de l'Eloge n'est pas sans contredit.

qu'il entreprenoit avec plus de hardieſſe que de prudence, & quelquefois avec injuſtice. Peu éclairé dans ſa piété, il étoit plein de doutes déplacés, de ſcrupules mal entendus; & tandis qu'il paroiſſoit tout occupé de ſon ſalut, qu'il ſe livroit aux pratiques de la plus haute dévotion, aux jeûnes, à l'auſtérité, à la priere, aux pélérinages, il donnoit à ſes peuples & à ſa Cour les exemples les plus dangereux, & offenſoit les principes les plus ſacrés de la Religion, en ſoutenant, comme il fit, la révolte des enfans de Henri II contre leur pere, & celle de Thomas Becquet Archevêque de Cantorbéry contre ſon Souverain. Enfin, diſons-le, Louis étoit un petit génie (*k*), crédule, ſimple & ombrageux, qui, livré à lui-même, n'étoit pas capable de gouverner, & qui ne fit rien de grand que par Raoul de Vermandois, & l'Abbé Suger, ſes Miniſtres. Tels étoient le Prince & la Princeſſe qui devoient s'unir l'un à l'autre. Toute la France ſe réjouit à la nouvelle de cette alliance, & Louis le Gros la regarda comme une faveur que lui faiſoit encore le Ciel avant ſa mort. On fit faire un ſuperbe équipage (*l*) au Prince, qui alla à Bordeaux accompagné d'un nombreux cortege, & conduit par l'Abbé Suger, chargé de cette brillante négociation. Elle étoit facile à terminer; & le mariage fut

(*k*) *Vir columbinæ ſimplicitatis, ... ſimplicior quam deceret principem*, dit l'Auteur des Geſtes de Louis VII Duchesne, Tome IV, pp. 410, 428. C'eſt beaucoup dire dans le tems où cela a été écrit.

(*l*) *Necnon deinceps nobilem apparatum ad deſtinandum illuc componit.* Suger, in Vita Lud Groſſi.

célébré avec tout l'éclat possible, & en présence de la Noblesse la plus distinguée de France & d'Aquitaine (m). Les époux ne s'y occuperent que de fêtes & du soin de recevoir la foi & hommage des vassaux du Duché, & de prendre possession par eux ou par Suger des places les plus importantes. Louis charmé de la beauté de la princesse, étoit au comble de ses vœux, & elle paroissoit répondre à l'amour du Prince par un retour sincere. Ils resterent en Guyenne jusqu'à la mort de Louis le Gros, qui arriva le premier Août 1137. Peu de tems après la célébration des noces de Louis VII, la Reine arrivée en France y reçut tous les applaudissemens que les plus insensibles ne sauroient refuser à la beauté. L'Abbé Suger fut continué dans le poste qu'il occupoit auprès de Louis VI; son crédit ne fit qu'augmenter, & il paroît même qu'il donna de la jalousie à la Reine naturellement fiere & ambitieuse. On ne voit point de traces certaines de mésintelligence entre Eléonor & Louis jusqu'à leur voyage en Asie, qui ne fut qu'en 1146. Tout ce qu'on peut soupçonner, c'est que les pratiques de piété & la dévotion du Roi n'étoit pas tout-à-fait du goût d'Eléonor; & qu'étant d'un caractere vif, remuant & ambitieux, elle eût voulu que l'Abbé Suger eût eu moins de crédit sur l'esprit de Louis. Ce Prince, à la nouvelle de la prise d'Edesse par les Infideles, auxquels on donnoit

(m) *Die Dominica, collectis Gasconiæ, Sanctoniæ, Pictaviæ optimatibus, præfatam puellam, cum eo diademate Regni coronatam, sibi conjugio copulavit.* Suger, in Vita Lud. Grossi.

le nom général de Sarrasins, & de la perte de la Terre Sainte, ayant fait assembler les Etats du Royaume à Vezelai en Bourgogne, les Archevêques, les Evêques, les Abbés & tous les Grands du Royaume s'y trouverent. Bernard Abbé de Clervaux y prêcha une croisade avec ce feu, cet enthousiasme qui est la véritable éloquence, & qui, comme un torrent, subjugue, entraîne tous les esprits. Il étoit en possession par un mérite réel d'être l'oracle de la France; il faisoit, disoit-on, des miracles; il en promettoit, & tout le monde croyoit dèja en voir l'accomplissement. Le Roi, qui fut un des auditeurs, fut aussi un des premiers à prendre la Croix, & à la mettre publiquement sur son habit. C'étoit une piece de drap rouge qu'on y attachoit, & pour laquelle Louis quitta tous ses autres ornemens. Outre la gloire qu'il prétendoit acquérir dans cette sainte expédition, il la regardoit comme un moyen d'expier le crime qu'il se reprochoit d'avoir commis, en faisant périr dans les flammes avec une inhumanité horrible, environ 1300 personnes à la prise de Vitry en Champagne, en 1143. La Reine imita son époux, & arbora aussi la *Croix rouge*, soit qu'elle crût obliger Louis en s'engageant avec lui à ce long voyage, ou que la jalousie du Prince lui en fît une loi. Peut-être aussi l'Abbé Suger y contribua-t-il. En laissant la Reine en France, il eût fallu la mettre à la tête du gouvernement, & lui donner la Régence; & une Princesse soupçonnée de coquetterie & d'ambition, eût embarrassé le Ministre en mille oe-

casions. D'ailleurs Raymond de Poitiers, Duc ou Prince d'Antioche, Ville par où l'on devoit passer, étoit oncle de la Reine; & elle pouvoit servir utilement le Roi auprès de lui. Les préparatifs nécessaires à un pareil voyage retinrent le Roi pendant environ une année. Il alla avec son épouse en Guyenne vers le mois de Mars 1146, & y visita les principales Villes; & à la priere d'Eléonor, qui aimoit les anciens sujets de sa maison, autant qu'elle en étoit aimé, il confirma en différens endroits les privileges accordés par les Ducs de Guyenne, & spécialement à Poitiers, où il passa quelque tems avec la Reine. Il y donna la Chapelle du Palais des Ducs au Monastere de S. Hilaire, dit de la Celle. Louis partit enfin avec son épouse, après tous ces actes de souveraineté, la premiere semaine d'après la Pentecôte, c'est-à-dire, le 11 Juin de l'année 1147. Si d'un côté on prétendoit attirer par des prieres la bénédiction du Ciel sur ce voyage : d'un autre, les impôts extraordinaires qu'on leva, (de sorte qu'il n'y eut ni état, ni condition, ni âge, ni sexe qui en fût exempt) attirerent bien des malédictions. La démarche de la Reine (n) & son exemple autoriserent un grand nombre d'autres Dames à se croiser & à suivre leurs maris; il falloit d'autres femmes pour les servir : il y

(n) *Quod exemplum sequuti multi nobiles, uxores secum duxerunt quibus cum cubicularia deesse non possent, in castris illis Christianis qua casta esse oportebat fœminarum multitudo versabatur. Quod ubique factum est exercitui nostro in scandalum.* Guill. Neubrigens. Lib. I, c. 31. Voyez le même Auteur, Livre I, chap. 10.

en eut même qui ſuivirent leurs amans ; on mena juſqu'à des Beaux-Eſprits & des Poëtes, pour délaſſer les grands Seigneurs des fatigues du voyage, & pour chanter les victoires qu'on comptoit remporter ; en ſorte que cette armée réduite à la moitié n'en eût été que plus redoutable. Avec un ſi grand nombre de femmes, il n'étoit pas aiſé d'obſerver une exacte diſcipline : on chercha à oublier les fatigues dans les plaiſirs ; & ce qui ne fut d'abord qu'amuſement, dévint bientôt débauche & libertinage. L'homme eſt ſi ingénieux à ſe dédommager des peines où il s'expoſe, même par motif de Religion! Le Roi & Eléonor étoient encore en marche, que l'armée de l'Empereur Conrad, qui l'avoit précédé, étoit dèja réduite aux dérnieres extrémités, par l'imprudence & le défaut de conduite du Chef. Louis fut lui-même battu dans les déſerts de la Syrie, & n'arriva qu'avec beaucoup de peine à Antioche, où il dut prévoir qu'il ne ſeroit pas plus heureux que Conrad. Raymond oncle d'Eléonor reçut d'abord le Roi avec toutes les marques de joie & de reſpect qu'on pouvoit en attendre. Après quelques jours paſſés dans les fèſtins & dans les fêtes, Raymond s'expliqua ſur ſes propres intérêts. Environné d'infideles, il avoit lui-même beſoin de ſecours, & il paroiſſoit fort naturel de ne pas les refuſer à un Prince qui avoit fait de très grandes dépenſes pour recevoir le Roi & la Reine ſa niece. Le degré de parenté étoit encore une raiſon pour y déterminer Louis. Raymond, qui avoit beau-

coup à souffrir du voisinage d'Alep & de Césarée, & contre qui le Sultan d'Icconie étoit toujours armé, n'oublia rien pour déterminer le Roi à employer ses forces contre ses ennemis. Mais à ses prieres, & à toutes les raisons qu'il put employer, Louis se contenta de répondre: „ Qu'il ne pouvoit s'engager dans aucune „ guerre, jusqu'à ce qu'il eût été à Jérusalem. „ C'étoit un serment qu'il avoit fait, disoit-il, „ & qu'il ne pouvoit violer ". Raymond ne se paya point d'une réponse qui étoit un refus, qu'on ne prenoit pas même soin de pallier. Il fit de nouveaux efforts, fit des présens considérables à ceux qui avoient le plus de pouvoir sur l'esprit du Roi, & ne réussit pas mieux. Il voulut essayer si la Reine sa niece n'obtiendroit pas le secours qu'il demandoit, & la trouva fort disposée à solliciter pour lui. Elle fit en faveur de son oncle toutes les démarches qui dépendoient d'elle, & elle eut le chagrin de se voir rebutée. Sa vanité en souffrit, & elle se réunit elle-même avec Raymond pour se venger des refus obstinés du Roi. On ne voit pas bien sur quoi ils pouvoient être fondés, à moins que Louis ne craignît de le rendre trop puissant, & qu'il n'eût là-dessus des instructions de Suger.

Si l'on en croit l'Archevêque de Tyr, Eléonor perdit à Antioche le respect qu'elle devoit à son rang & au Roi son époux, par une conduite fort irréguliere, Quelques Auteurs passent plus loin, & prétendent qu'on parla publiquement de ses désordres, & qu'elle conçut une inclination violente pour un Turc baptisé

qui étoit à Antioche. Ils ont même avancé que ce Turc n'étoit pas baptisé. Enfin, si l'on ajoutoit foi à l'Auteur du Roman historique des aventures d'Eléonor (o), cet Infidele étoit le célèbre Saladin lui-même, qui dévint l'objet de la jalousie du Roi. Saladin, dit il, ayant fait Prisonnier un parent de la Reine, Eléonor le lui redemanda en lui envoyant la rançon qu'il pouvoit en espérer, avec une lettre. Le généreux Saladin accorda le captif à la sollicitation d'Eléonor, & refusa la rançon. Le Roi, à l'insçu duquel la chose s'étoit passée, ne l'apprit que quelque tems après; & s'imaginant qu'un Turc ne devant pas être capable de cette générosité, il avoit eu d'autres motifs, qu'on ne vouloit pas qu'il sût, & que ces motifs n'étoient autres qu'une intelligence criminelle entre la Reine & le Prince Sarrasin. Il porta ses soupçons jusqu'où un mari jaloux peut les pousser, & se crut deshonoré & trahi. L'entrevue d'Eléonor avec ce Saladin qu'on ne connoît pas; la liberté donnée à un captif, parent de la Reine, qui n'est pas plus connu; quelques-uns lui donnant le nom chimérique de Saldebreuil, prétendu chef de la Maison de Sansay, sont des preuves suffisantes de la fausseté de l'aventure, pour tout esprit raisonnable. Au milieu de tant d'opinions, & sur des faits si obscurs, & si éloignés de nous par la distance des tems & la différence des usages, il est bien difficile de démêler la vérité. *Dans ces occasions*, dit judicieu-

(o) Intitulé l'*Héritière de Guyenne*, par Larrey.

cieusement un Moderne, *on en dit souvent plus qu'il n'y en a, & quelquefois aussi il y en a plus qu'on n'en sait.* Que ce soit Saladin. surnommé *le Grand*, dont Eléonor fût dévenue amoureuse, c'est ce qui ne sauroit être, parce que ce Prince si célèbre dans l'Histoire d'Orient, n'étoit alors ni de l'âge, ni élevé au rang où on le suppose (*p*), ni dans le pays qui fut la scene de ces événemens, puisqu'il avoit tout au plus dix à onze ans. Tout ce qu'on pourroit imaginer, s'il étoit permis à l'Histoire de donner des conjectures pour des faits, c'est que Raymond, Prince d'Antioche, outré des refus & de la conduite de Louis, avoit fait passer ses dispositions dans le cœur de sa niece, piquée elle-même du peu de crédit qu'elle avoit eu sur l'esprit de son mari, qu'elle n'avoit peut-être suivi que malgré elle; que se réunissant d'intérêt contre le Monarque, Raymond avoit proposé à Eléonor un nouveau mariage avec le Sultan d'Icconie, qui lui faisoit une guerre continuelle, ou quelque autre Prince, auquel on n'a donné le nom de Saladin, que parce que le Prince de ce nom a été le plus connu & le plus célè-

(*p*) Le célèbre SALADIN, dont le vrai nom étoit *Sejah Eddin Toussouf*, fils d'*Ayoub*, & petit-fils de *Schade-Been-Merouan*, naquit a *Tekrit*, sur la rive occidentale du Tigre, ville de laquelle son pere étoit Gouverneur l'an 1137, & mourut à Damas au mois de Fevrier 1193, âgé de cinquante-sept ans. C'est-à-dire, que Saladin, né la même année que Louis VII épousa Eléonor de Guyenne, n'avoit en 1147 que *dix ans.* C'est donc un anachronisme insoutenable que de faire Saladin l'amant d'Eléonor en 1147.

bre de l'Asie, à condition que ce Sultan se feroit baptiser; que pour autoriser cette alliance, dans laquelle le Prince d'Antioche trouvoit un double avantage, sa vengeance & l'ouverture d'un traité favorable, il avoit inspiré à sa niece tout le mépris qu'il avoit pu lui donner du Roi, qui, abandonnant ses Etats, les laissoit gouverner à un Moine (*q*) qui étoit Roi en effet; que pour achever de la déterminer, il lui avoit dit que son mariage avec le Roi étoit d'autant plus facile à casser, qu'ils étoient parens en degré prohibé.

Ce systême (car c'en est un que je ne donne que pour tel) pourroit réunir les opinions & concilier les contradictions apparentes. Alors l'infidélité de la Reine seroit constante; mais il n'y auroit pas lieu à l'accuser d'une débauche aussi scandaleuse que quelques Historiens (*r*) le

(*q*) Suger, Abbé de Saint Denis, fut déclaré Regent au préjudice d'Adélaïde de Maurienne, mere du Roi, qui vivoit encore, de la Reine & de tous les Princes, sous le nom de Viceroi. Il y a à Saint Denis une tapisserie qui représente cette Régence, avec cette Inscription :

LUD. REX FRANCOR. SUGERIUM ABBATEM REDIFICATOREM HUJUS TEMPLI VICEREGEM CONSTITUIT, ANNO M. C. XLVII.

(*r*) Jean de Senès & Scipion Dupleix en ont parlé sur le ton de Brantome. „ Cette femme, dit de Se„ nès, accoutumée à la licence du tems & du lieu, s'é„ toit tellement abandonnée aux voluptés du Levant, „ *que la puanteur de son incontinence* étoit repandue par„ tout avant que le Roi s'en apperçût. *Son impudence* „ l'avoit portée si avant, qu'elle vouloit effrontément

font entendre. Ce Turc, nommé Saladin, sera effectivement un Prince ou un Sultan non encore baptisé, mais qui avoit promis d'abjurer le Mahométisme en faveur de son mariage ; & ce Prince infidele aura fait quelques démarches de concert avec Raymond & Eléonor, qui auront pu donner de très-justes soupçons de trahison & d'infidélité au Roi. Alors enfin, Raymond, Prince d'Antioche, aura pu favoriser les galanteries de la Reine sa niece, & en être le complice; ce qu'on ne sauroit imaginer autrement, sans deshonorer encore plus Raymond que la Reine. L'Auteur des Annales d'Aquitaine donne lieu à ces conjectures, en disant qu'il se trouve quelques Ecrivains, d'après lesquels il paroît que, si le Roi n'avoit pas fait sortir Eléonor d'Antioche, *elle avoit délibéré, par le conseil de son oncle le Duc Raymond, de laisser le Roi, & se marier avec le Soudan Saladin, par le moyen duquel mariage* LE DIT DUC RAYMOND RECOUVREROIT TOUTES SES TERRES, *en haine de ce que le dit Roi Louis avoit refusé de lui donner secours pour les recouvrer.*

Louis allarmé des bruits qui se répandirent, en conçut contre le Duc d'Antioche & Eléonor toute l'indignation qu'un Roi trahi & qu'un mari offensé en devoit naturellement concevoir. Il pensa très sérieusement à tirer Eléonor de la Cour de Raymond; & lui ayant proposé de par-

„ demeurer en Antioche, & quitter son mari . . . .
„ préférant l'amitié d'*un bouffon*, nommé Saladin, *d'en-*
„ *geance sarasine*, à la grandeur d'un Roi de France.
Jean de Senès, dans Louis le Jeune, p. 361, Tom. I.

tir, il fut confirmé dans toutes ses craintes, par le refus qu'en fit la Reine. Il dissimula, & prit de justes mesures pour faire partir Eléonor à l'insçu de Raymond, & malgré elle. Elle fut enlevée d'Antioche, & le Roi alla l'attendre à quatre ou cinq lieues de la Ville (*s*). Il étoit impossible que le cœur de Louis, si cruellement ulcéré par les soupçons qu'il avoit eus d'elle, pût être exempt de ressentiment. Eléonor, qui devoit se rendre justice, ne pouvoit pas non plus conserver beaucoup de tendresse pour un époux offensé. Ainsi le Roi ne pensa plus qu'aux moyens de rompre avec la Reine. Ce ne fut plus que soupçons, chagrins & revers. Le désordre de la Maison royale passa dans l'armée; & les Chefs plus sensibles à leurs intérêts particuliers, qu'à la gloire qu'ils étoient venus chercher de si loin, se désunirent, & firent manquer les projets les mieux concertés.

Le siège de Damas, dont la prise eut rendu les Chrétiens maîtres de la Syrie, fut levé contre toutes les loix de la guerre. L'Empereur Conrad s'en retourna en Allemagne avec une armée délabrée; & Louis, obligé de dissimuler ses mécontentemens, vint à Jérusalem, y fit quelques actes de piété, se rembarqua, & eut bien de la peine à rentrer dans ses Etats. Peut-être eût-il succombé aux pièges de l'Empereur Manuel, & à la haine du Prince d'Antioche, qui ne cessa de chercher les occasions de lui nuire, sans la valeur & les secours du brave

(*s*) D'autres disent que le Roi ne partit qu'après elle.

Roger, premier Roi de Sicile, de cette Maiſon que Tancrède rendit ſi célèbre en Orient. Il tira heureuſement Louis des mains des Grecs, le conduiſit en Sicile, & de Sicile à Rome, d'où il repaſſa en France en 1150.

La grande affaire qui l'occupa à ſon retour, fut ſon divorce avec Eléonor. Les premieres meſures en furent ſans doute priſes dans le ſéjour que Louis fit à Rome, avec Eugene III; & il n'eſt guère croyable que Suger ne s'en ſoit pas mêlé. En Princeſſe jeune encore, & peut-être plus imprudente que coupable, la Reine, qui avoit été la premiere à penſer à une ſéparation à Antioche, avoit oublié les injures faites à ſon époux. On prétend même qu'elle accoucha d'une fille à ſon retour; ce qui ſuppoſeroit quelque réconciliation entre Louis & Eléonor, & prouveroit auſſi qu'il falloit que la conduite de la Princeſſe n'eût pas été auſſi dérangée que l'avancent ceux qui ſe déchaînent contre elle. Mais déterminé par les premieres injures, ou par de nouveaux ſoupçons, qui avoient tout le poiſon de la réalité, pour un eſprit auſſi foible qu'étoit le ſien, Louis prit des meſures déciſives pour ſa ſéparation.

Un Moderne, en parlant de la faute que fit Louis VII en cette occaſion, dit: *Que l'Abbé s'étoit oppoſé à une action ſi préjudiciable à l'Etat; & qu'elle ne fut conſommée qu'après ſa mort.* Si cela étoit bien prouvé, ſi en effet Suger avoit détourné le coup, autant qu'il lui eût été poſſible, cela feroit beaucoup d'honneur à ſa ſageſſe. Mais je ne vois rien qui adminiſtre cette

preuve. Toutes les préfomptions fe réuniffent au contraire contre l'Abbé Suger. Sa méfintelligence avec Eléonor me paroît certaine: leur caractere oppofé l'annonce, ou plutôt leurs défauts qui étoient les mêmes. On a beau vanter le zèle de ce Miniftre; la paffion de gouverner étoit dominante en lui: il agiffoit en Souverain plus qu'en Sujet. Eléonor auffi ambitieufe que lui, & fondée fur de plus juftes titres, ne voyoit qu'avec dépit le dépôt de l'autorité abfolue entre fes mains. Suger ne trouvoit plus de réfiftance que dans la Reine. C'eft fans doute ce qui fit dire à cette Princeffe, *qu'elle avoit cru époufer un Roi, & non pas un Moine.* Reproche dont il me paroît qu'on n'a pas bien pénétré le fens, & qui tomboit autant fur le Moine Suger, que fur le Roi même. En effet le Monarque, livré fans ceffe à de pieufes pratiques, à des dévotions peu raifonnées, qu'il fubftituoit à fes devoirs effentiels, vivoit en Moine; & Suger, tout puiffant à la Cour (*t*), où il avoit

(*t*) Saint Bernard, dans fa Lettre LXXVIII, fuivant les anciennes éditions, adreffée à Suger, le félicite fur fa *converfion*, ou fon changement de mœurs. *Mirantur*, lui dit Saint Bernard, *qui te non noverunt, fed tamen audiunt* QUALIS *de* QUALI *factus es.* Dans la fuite il lui avoue qu'il ne s'attendoit pas à un fi heureux changement, qu'il n'ofoit efpérer. Malgré ce changement, il lui reproche encore la magnificence de fes habits, l'appareil de fon train. *Tuus fcilicet ille habitus, &* APPARATUS *cum procederes; quod paulo infolentior appareret. Deponeres faftum, habitum mutares, & facile* OMNIUM *quiefcere poterat* INDIGNATIO. L'Abbaye de Saint Denis avoit également fouffert; les Moines y reffembloient à

un train & un équipage superbes, des habits même qui choquerent le zèle de Saint Bernard, Suger vivoit en Monarque. Si l'on croit un de ses Historiens, après le titre de Viceroi, supérieur à celui de Régent, que lui donna Louis VII pendant son absence, il lui déféra encore à son retour celui de *Pere de la Patrie.* C'est-à-dire, que le Roi se dépouilla, pour l'en revêtir, d'un titre qui, dans une Monarchie, ne vient qu'au Souverain.

La jalouse Eléonor eût voulu profiter de la foiblesse de son époux. Suger en profitoit seul. Voila ce qu'elle ne pouvoit digérer. Si elle été faite pour avoir un maître, elle eût pu consentir à l'avoir dans Louis; mais elle ne pouvoit, sans désespoir, le trouver dans un Religieux voué à l'humilité.

Ces dispositions les avoient sans doute aigris l'un contre l'autre; & il ne seroit point étonnant que cherchant à se détruire, le Ministre eût sacrifié la Reine, & contribué au divorce. Ce qui me fait croire que Suger, bien loin de détourner son Maître de son projet de séparation, y a peut être puissamment travaillé; c'est

l'Abbé, qui y tenoit sa Cour. C'étoit un désordre criant. On a vu de notre tems, ajoute Bernard, dans l'Eglise deux choses nouvelles & exécrables: *Duæ novæ & execrandæ præsumptiones.* Votre conduite passée; *tua pristinæ conversationis insolentia.* L'autre reproche que Bernard fait avec des ménagemens extraordinaires, c'étoit de voir la Charge de DAPIFER, Grand Maître de la Maison du Roi, dans un Archidiacre, un Doyen, un homme en dignité dans plusieurs Eglises, & intime ami de Suger. Ep. de S. Bernard, fol. 30 & 31.

la réſolution qu'on prétend qu'il avoit priſe de paſſer lui-même en Terre Sainte. N'étoit-ce pas une menace d'abandonner le Roi à lui-même; ce qui étoit ſans doute ce que Louis craignoit le plus? Ce ſont les chagrins & les inquiétudes du Miniſtre auxquelles même il ſuccomba; c'eſt ſa mort trop prochaine de l'Aſſemblée de Baugency, pour croire qu'il n'y eût point eu de part.

Suger mourut le 13 Janvier 1152 (nouveau ſtyle), ſuivant les Hiſtoriens les plus exacts; & la ſéparation, ou le divorce pour cauſe de parenté, fut prononcée le 18 Mars ſuivant. Une ſi grande affaire eût-elle été terminée en ſi peu de tems, ſi toutes les meſures n'avoient pas été priſes du vivant de Suger, & de concert avec lui? Mais reprenons le fil des événemens. Louis s'adreſſa d'abord au Pape, qu'il inſtruiſit de tous les ſujets de plainte qu'il prétendoit avoir contre la Reine. D'après la réponſe d'Eugene III, qui paroît n'avoir rien voulu prendre ſur lui, il ſe tint, comme nous venons de le dire, une Aſſemblée à Baugency dans l'Orléanois, le Mardi d'avant Pâques fleuries, 18 Mars 1152 (nouveau ſtyle). Elle fut compoſée de tout ce que la France avoit de plus diſtingué dans l'Egliſe & à la Cour. Le Roi s'y trouva en perſonne, avec les Archevêques de Rheims, de Sens, de Rouen, & de Bordeaux, & leurs Suffragans, le Chancelier (*u*), & pluſieurs

(*u*) Quelques-uns nomment le Chancelier *Allegrin*; mais je n'en vois point de preuve, & je doute beaucoup qu'Allegrin occupât alors ce poſte, qui n'étoit en

Seigneurs, auxquels on commençoit à donner le titre de Barons. La Reine n'y parut point; & de la maniere dont les choses furent conduites, on diroit que tout s'y passoit sans sa participation; ou elle refusa de paroître, ou l'on voulut épargner sa pudeur. L'Archevêque de Bordeaux étoit chargé de sa défense pour la forme. Le Chancelier, dit-on, ouvrit la séance par un discours, où il s'expliqua de la maniere convenable aux circonstances.

Quelques uns de nos Auteurs, imaginant ce qu'il pouvoit dire, l'ont fait parler, comme s'ils avoient eu la piece originale sous les yeux.

Suivant l'un d'eux (*v*), le Chancelier, après avoir fait l'éloge de la modération du Roi, dit à l'Assemblée: „ Qu'il étoit inutile d'appuyer „ sur les mécontentemens que la Reine lui a- „ voit donnés, & d'en faire un long détail; „ qu'ils étoient malheureusement trop connus, „ & qu'il n'y avoit aucun de ceux auxquels il „ avoit l'honneur d'adresser la parole, qui n'en „ fût instruit; que toute l'Europe qui avoit eu „ les yeux sur le Roi dans son voyage de la „ Terre Sainte, savoit aussi ce qui s'étoit passé „ à Antioche de la part de la Reine, & la con- „ duite qu'elle y avoit tenue; mais que le Roi „ ne s'aveugloit pas assez dans sa vengeance,

core qu'un Emploi revocable, confondu malgré toute l'attention des Ecrivains, avec le *Grand Maître* de la Maison du Roi, son *Premier Chapelain*, les *Clercs* de Chapelle, & les Notaires ou Secrétaires.

(*v*) Bellefôret, dans son Histoire de France, sous l'an 1152, fol. 513, v. Baudier, Histoire de Suger, p. 127.

„ pour la porter jusqu'à vouloir perdre d'hon-
„ neur une Princesse avec laquelle il avoit par-
„ tagé pendant quinze ans son lit & sa couron-
„ ne, que les François respectoient encore
„ comme leur Reine, & qui, née de la Mai-
„ son illustre des Ducs d'Aquitaine, avoit l'hon-
„ neur d'appartenir depuis long temps à la Mai-
„ son de France (x). Que le Roi, qui avoit
„ eu deux Princesses de son mariage, respectoit
„ en elle son propre sang, & ne se résoudroit
„ jamais à faire rejaillir sur elle la honte cer-
„ taine d'un crime dont il n'avoit pas assez de
„ preuves, pour le regarder comme constant &
„ avéré. Que si la preuve des infidélités, dont
„ on pouvoit peut-être soupçonner la Reine, é-
„ toit complette, ce seroit un crime contre le-
„ quel son honneur l'obligeroit de se servir de
„ toute la sévérité des Loix; mais que rien n'en
„ donnant la conviction, il s'en tenoit aux ter-
„ mes que lui prescrivoient sa modération &
„ l'équité; qu'il lui suffisoit de satisfaire à ce
„ qu'il devoit à ses Sujets & à lui même, en
„ demandant une séparation autorisée par les
„ Loix de l'Eglise. Si, comme la Princesse l'a-
„ voit elle même avancé à Antioche, ils étoient
„ parens dans un degré prohibé (y); qu'en ce

(x) La premiere alliance des Ducs de Guyenne, Comtes de Poitou, avec la Maison de France, est le mariage peu certain de Ranulphe II, mort en 893, avec *Adelaïde*, fille de Louis le Bégue, arriere petit-fils de Charlemagne. La seconde fut celle d'Adélaïde de Poitiers avec Hugues Capet.

(y) Cette parenté est fort difficile à trouver; car il

„ cas il lui importoit extrêmement de ne pas
„ donner à l'Etat un successeur né d'un lit in-
„ cestueux & réprouvé par l'Eglise ; ce qui ar-
„ riveroit néanmoins si la Reine étant sa paren-

n'y a pas d'apparence qu'il s'agit du mariage de Ranulphe II avec Adélaïde de France ; cela étoit trop éloigné. Etoit-ce à cause du mariage de Hugues Capet avec Adélaïde de Poitiers, cela remonte encore bien loin. Voici les degrés.

GUILLAUME TESTE D'ETOUPES,
Duc de Guyenne.

Guillaume IV ; Eméline de Blois, de la Maison de Champagne.	Adélaïde de Poitiers, Hugues Capet, Roi de France.
Guillaume V ; Adelmodie, & en secondes noces, Agnes de Bourgogne, mere de	Robert le Pieux.
Guillaume VIII ; Adélaïde de Bourgogne, niece de Henri I, Roi de France.	Henri I.
Guillaume IX ; Mahaud de Toulouse.	Philippe I.
Guillaume X ; Alienor de Chatelleraud.	Louis VI, dit le Gros.
Eleonor de Guyenne ; Louis VIII.	Louis VII, dit le Jeune ; Eléonor de Guyenne.

S'il s'agit de l'alliance de Hugues Capet avec Adélaïde de Poitiers, ils étoient au septieme degré en comptant la souche commune. Et alors ce degré étoit encore prohibé. D'ailleurs il y avoit les alliances de Champagne & de Bourgogne ; & des époux mécontens faisoient tout valoir.

„ te, donnoit aux François des Princes comme
„ elle leur avoit dèja donné deux Princeſſes;
„ que c'étoit là ce qui devoit faire l'objet des
„ mûres & ſérieuſes réflexions de l'Aſſemblée,
„ à la déciſion de laquelle le Roi le plus puiſ-
„ ſant, mais en même temps le fils le plus
„ ſoumis de l'Egliſe notre mere commune,
„ confioit ſon honneur, celui d'une grande
„ Princeſſe, celui de ſa Maiſon royale, & de
„ l'Etat entier".

Quelques-uns prétendent que ce diſcours fut tenu par l'Evêque de Langres, (z) & cette prétention a beaucoup d'apparence. Ce Prélat avoit la confiance du Roi; il l'avoit ſuivi dans ſon expédition; c'étoit une des créatures de Saint Bernard; & Eugene III, Diſciple de S. Bernard, étant venu en France pour voir ſon maître, alla de Paris à Clairvaux, & de Clairvaux à Langres (a). Ceux qui font porter la parole au Chancelier, ne l'ont peut-être fait que relativement à l'uſage actuel, duquel on ne voit point encore de traces bien établies du temps de Louis le Jeune. L'Archevêque de Bordeaux, né ſujet de la maiſon de Guyenne, ſe chargea de défendre ſa cauſe, ou par zèle pour les intérêts de la Princeſſe, ou parce qu'on en étoit ainſi convenu, & qu'il n'étoit ni juſte ni régulier de condamner Eléonor abſente, ſans

(z) Boucher, Annales d'Aquitaine, p. 140, troiſième partie, qui lui donne par erreur la qualité d'Archevêque.

(a) Voyez la Chronique de Langres, par le Jéſuite Jacques Vignier, p. 113.

qu'on eût entendu sa défense. Il répondit aux accusations formées contre la Reine, par une protestation de l'innocence de cette Princesse, & fit connoître que „ si le Roi n'avoit eu que „ ce moyen à alléguer pour parvenir à la sépa- „ ration qu'il paroissoit demander, elle ne pou- „ voit avoir lieu, non-seulement parce que l'on „ convenoit de sa part qu'il n'y avoit aucune „ preuve certaine de l'infidélité qu'on lui re- „ prochoit, & que tout se réduisoit à des soup- „ çons mal fondés; mais parce que si ce mo- „ tif étoit celui du divorce, les époux ne pour- „ roient ni l'un ni l'autre passer à de secondes „ noces; qu'à l'égard de la parenté, il n'en é- „ toit pas de même; que l'on ne pouvoit dis- „ convenir qu'elle étoit prouvée dans le dégré „ prohibé, les deux époux étant issus l'un & „ l'autre par femmes de la Maison de Bour- „ gogne (*b*), & étant alliés du quatre au cin- „ quieme dégré. Mais dans ce cas, s'il plai- „ soit au Roi, on pouvoit se flatter d'une di- „ spense, à laquelle la Reine donneroit bien „ plus volontiers les mains qu'à une séparation". Soit que cela ne fût dit que par bienséance, soit qu'en effet Eléonor ne demandât pas mieux, & qu'elle eût dèja consenti d'avance à la sépa- ration, en la motivant sur la parenté, elle fut prononcée dans l'assemblée de Baugency, après

(*b*) Par Agnes de Bourgogne du côté de la Maison de Poitiers, & Gilette de Bourgogne-Comté, femme de Louis VI. Mais j'aimerois mieux remonter, comme je l'ai fait, jusqu'à Adelaide de Poitiers, femme de Hugues Capet.

qu'un nombre de Prélats & de Seigneurs eussent affirmé qu'ils avoient une connoissance certaine du dégré de parenté entre Louis & Eléonor. Le Jugement qui déclara le mariage nul, permit aux parties de passer à d'autres noces avec qui bon leur sembleroit. Cependant les deux Princesses nées dans un temps où les époux ignoroient l'empêchement prétendu dirimant, furent déclarées légitimes. Si cela se pouvoit dire de la premiere, il n'est pas bien certain qu'on pû le dire de la seconde, née au retour du voyage de la Palestine, conçue depuis l'affaire d'Antioche, où le Duc Raymond & la Reine s'étoient déja expliqués sur la parenté : mais c'étoit un tempérament qu'on ne pouvoit se dispenser de prendre. L'Evêque de Langres fut chargé de porter à Eléonor la résolution de l'assemblée ; & le fit, en l'assurant que tout ce que le Roi avoit fait, n'étoit pas par un mouvement de haine ni de vengeance, mais pour assûrer le repos de sa conscience. Quoiqu'Eléonor dût être prévenue de tout ce qui se passeroit ; que la plupart des Auteurs qui ont parlé de cette séparation, ayent écrit (c) qu'elle fut prononcée du *consentement des parties* ; que la chose paroisse même évidemment telle par la procédure qui fut tenue à Baugency (d), qu'il s'en trouve qui assûrent que

(c) *Quo sufficienter probato* (la parenté) *in præsentiâ Prælatorum fuit inter eos, per* CONSENSUM *partium, matrimonium dissolutum.* Gesta Ludovici Grossi, cap. 30.

(d) *Itaque causis ingravescentibus, & ILLA QUIDEM, ut dicitur,* MULTUM INSTANTE, *ille vero, vel non, vel*

la Reine agît pour y parvenir, & que tout ce que fit le Roi, fut de ne pas y oppoſer de réſiſtance; quoiqu'enfin tout annonce que le projet de la Reine d'épouſer Henri d'Anjou, depuis Roi d'Angleterre, étoit déja formé; cependant l'ancien Annaliſte d'Aquitaine, ſuivi par pluſieurs modernes, a écrit qu'Eléonor fut frappée à cette nouvelle, comme d'un coup de foudre. Copions ici la narration de Boucher (e); la naïveté de ſon ſtyle n'eſt pas ſans agrément. Après avoir dit que la ſéparation fut déclarée à Eléonor par deux des Evêques, & un ou deux des Seigneurs qui avoient aſſiſté à l'aſſemblée, il ajoute: „ laquelle incontinent qu'elle en fut par eux advertie, tomba évanouie „ d'une chaire où elle étoit aſſiſe, & fut plus „ de deux heures ſans parler, ne pouvoir plorer, ne deſſerrer les dents. Et quand elle „ fut un peu revenue, commença de ſes clairs „ & verds yeux regarder ceux qui lui avoient „ premierement dit la dure nouvelle, en leur „ diſant: ah! Meſſieurs, qu'ai-je fait au Roi, „ pourquoi il me veut laiſſer? En quoi l'ai-je offenſé? Quel defaut a-t-il trouvé en ma per„ne? Je ne ſuis point ſtérile; je ne ſuis point „ baſtarde, ne venue de mauvaiſe race: je ſuis „ riche comme il eſt ſelon moi; je lui ai toujours obéi; & ſi nous parlons de lignage, je „ ſuis de la lignée de l'Empereur Othon le premier, & du Roi Lothaire, & deſcendue de

remiſſius obluctante, &c Guillel. Neubrig. Lib. I, pag. 11.

(e) Annales d'Aquitaine, troiſieme Partie, ſous l'an 1152, p. 141 de la derniere édition.

„ la vraie tige de Charlemagne; & davantage „ nous sommes parens de par pere & par me- „ re, s'il le veut connoître". Il y a beaucoup d'apparence que Boucher, affectionné en bon patriote à Eléonor, a imaginé ces plaintes & ces discours, où il fait entrer les idées qu'il avoit, en les ornant de la rhétorique de son temps. Mais il se peut faire aussi que la Reine, qui ignoroit encore sur quel motif on s'étoit décidé pour prononcer le divorce, & qui craignoit qu'on n'eût adopté celui d'adultere & d'infidélité, qui l'eût rendue méprisable & odieuse, & qui par conséquent eût été un obstacle insurmontable pour un autre mariage; il se peut, dis-je, que dans cette crainte elle eût mal soutenu la nouvelle, & eût eu recours aux larmes, refuge des femmes même les moins innocentes. Il y a tant de disparate dans nos idées! Eléonor, qui n'avoit pas craint, qui avoit même demandé la séparation, ne l'avoit pas envisagée, comme elle la vit lorsqu'on la lui annonça. Quels que fussent ses projets, non-seulement l'exécution n'en étoit point assûrée, & son sort dépendoit du Roi & de son conseil: mais outre cette incertitude pour l'avenir, il étoit très-certain qu'elle perdoit le premier trône de l'Europe; & une femme, sans être fort ambitieuse, peut donner des larmes à une pareille perte. Eléonor regardée comme une coquette, persuadée de son mérite, ne pouvoit voir qu'avec un sensible dépit que Louis en fût venu jusques-là. Enfin il est des choses qu'on entrepend avec fermeté, mais dont

dont l'exécution abat le courage. Boucher donne même lieu de croire que la Reine envisagea les choses de tous ces côtés ; que lorsque l'Evêque de Langres lui apprit que la parenté & le motif de conscience avoient déterminé l'assemblée, elle se remit, se *contentant de dire qu'on eût pu demander une dispense* ; qu'enfin elle consentit à la séparation, *pourvu qu'il lui fût permis de se remarier, & que l'Aquitaine & le Poitou lui demeurassent à elle & aux siens :* conditions qu'accepta le Roi au grand mécontentement de toute la France, & qui furent confirmées par le Pape Eugene, sous le bon plaisir duquel on prétend que l'assemblée de Baugency avoit prononcé. Nous n'avons gueres d'Historiens qui ne se soient élevés contre la conduite de Louis le Jeune en cette occasion. Si Eléonor étoit coupable, disent-ils, il falloit agir contre elle avec la sévérité de la Loi, la reléguer dans un Couvent, & retenir la Guyenne par le droit de sa fille aînée, dont le pere étoit tuteur. Si elle étoit innocente, pourquoi la répudier, & perdre deux Provinces dont la réunion à la France étoit si importante ? Enfin, fût-elle coupable, disent d'autres qui ne voyent les objets qu'en politiques, il falloit plutôt dissimuler le passé, & mettre ordre à l'avenir, que de s'exposer aux suites d'une séparation qui furent si funestes à l'Etat. *Mais*, ajoûte un Moderne (*f*), *les*

(*f*) Baudier, dans la Vie de Suger, p. 127, où il pretend que Suger se trouva à l'Assemblée ; en quoi il se trompe, puisque cette Assemblée ne fut tenue que le 18 Mars 1152, n. st. & que Suger étoit mort au

Princes & leurs Ministres font des fautes, & les Peuples souffrent les malheurs & les désolations qui en résultent. „ Il faudroit, dit bien „ raisonnablement Mezeray, savoir parfaitement „ la disposition des affaires de ce temps-là, pour „ prononcer, comme font quelques Politiques „ modernes, que ce fut une lourde faute con„ tre la prudence". Si la Reine étoit véritablement coupable d'adultere, en la reléguant dans un Couvent, & en s'emparant de la Guyenne, le Roi laissoit le trône sans successeur: puisque, comme le remontra l'Evêque de Bordeaux, ce n'étoit pas une raison de dissolution du lien conjugal quant au Sacrement, ni l'une ni l'autre des Parties n'eût pu se remarier. Louis, qui n'avoit que deux filles, se seroit condamné lui même à ne pas laisser de successeur légitime, & la Couronne eut passé dans une autre branche. Or c'est à quoi un Prince ne se résout pas volontiers, & ce qui eût pu être fort dangereux alors. S'il n'y avoit que ces soupçons sans preuve, comme cela paroît, pouvoit-on se résoudre à faire le procès d'une Princesse sur de simples soupçons (g)? Enfin, si malgré ces soupçons elle étoit réellement

mois de Janvier précédent le 13. (*Idibus Januariis*) suivant Sadius, sur Vossius.

(g) De Senès, qui se déchaine en furieux contre Eléonor, dit dans son style extravagant, „ qu'au lieu d'assembler le Synode de Baugency, il falloit JETTER „ CETTE CHIENNE DANS L'EAU, & retenir sa dot à „ lui justement acquise par la banqueroute de son „ honneur.

innocente, ce qu'on ne fauroit entierement fup-pofer, le Roi qui la croyoit coupable, pouvoit-il, fans fe deshonorèr, vivre avec un Princeffe contre laquelle il avoit le cœur rempli d'amertume? Il ne fuffit pas que la femme de Céfar foit chafte, il faut que fa fageffe ne foit pas même foupçonnée.

Tous les Princes ne font pas auffi Philofophes que l'étoit Marc-Aurele, & Louis l'étoit moins qu'un autre, Il falloit le défabufer, & c'eft à quoi il ne paroît pas que perfonne ait travaillé; car le bon Suger lui-même n'eût pas manqué de nous en inftruire, s'il eût fait quelqu'effort pour cela.

Le parti de la féparation étoit donc & le plus honnête, & le plus prudent; mais en le prenant, il n'y avoit pas moyen de retenir la dot, & le prétexte qu'on eût pris de la fortune des deux Princeffes nées du mariage de Louis, n'étoit ni propofable, ni praticable: on ne pouvoit donner aux enfans la fucceffion d'une mere vivante. Il falloit un coup d'autorité qui n'avoit point d'exemples, & qui eût peut être été fans fuccès. Les Grands du Royaume l'euffent-ils fouffert? Et les Peuples de la Guyenne attachés au fang de leurs anciens Maîtres, euffent-ils abandonné Eléonor? Cette Princeffe fut donc renvoyée dans fes Etats, qui lui furent remis avec la liberté d'en difpofer, ainfi que de fa perfonne. Le Roi retira les garnifons Françoifes de toutes les Places qu'il évacua, & les actes ne fe firent plus qu'*au nom d'Eléonor*. D'a-

bord elle se retira à Blois (*h*) ; mais avertie que Thibaut, Comte de Champagne, vouloit l'y enlever & se rendre maître de sa personne, elle se sauva la nuit, & alla à Tours. Elle n'y fit pas non plus un long séjour. Geoffroy, Comte d'Anjou, fils de Geoffroy-Martel, ou Plante-Geneft, & frere de Henri, Duc de Normandie, depuis Roi d'Angleterre, dans le dessein de l'épouser, forma celui de l'arrêter au port de Piles sur les confins de la Touraine & du Poitou. *Avertie par son bon Ange* (*i*), dit la Chronique de Tours manuscrite, elle prit une autre route, & passa dans le Poitou. Elle établit sa résidence à Poitiers, & y renouvella la confirmation des dons, priviléges & fondations de ses peres, qu'avoit confirmés Louis le Jeune, dans le voyage qu'il y avoit fait avec elle en 1146, faisant en cela acte de Souveraine Elle n'y fut pas long-temps sans faire éclore le dessein déja formé, dit-on, d'épouser Henri, Duc de Normandie, fils aîné de Geoffroy-Martel. Guillaume de Neubrige, l'un des bons

(*h*) *Quo facto, Regina Blesis rediit; sed Theobaldo Comite Blesensi, eam per vim sibi habere volente, de nocte fugit, & inde evadens Turones venit. Cumque Gaufridus Plantegenest filius Gaufridi Comitis Andegavensis, frater Henrici, ipsam in uxorem ducere, & apud portum de Pilis capere voluisset, ipsa admonita* AB ANGELIS SUIS, *per aliam viam reversa est in Aquitaniam regionem suam, ibique Henricus Dux Normaniæ eam duxit in uxorem, inter ipsum, & Ludovicum Regem Francorum magna discordia insurrexit.* Ex MS. Chronico Turonensi apud Besli. p, 488.

(*i*) Voyez la citation ci-dessus.

Historiens de son temps, prétend (k) qu'ils s'aimoient avant la séparation de Baugency. Eléonor importunée des soupçons, des reproches ou des scrupules de Louis, avoit pensé à épouser Henri, comme étant un Prince d'un caractere bien plus convenable au sien ; & c'est ce qui l'avoit rendue si facile à consentir à la séparation, pourvu que la parenté en fût le motif, & qu'on lui restituât ses Etats. Si cela étoit à la lettre, comme le dit l'Auteur Anglois (l), il se trouveroit que Louis, aussi bien que Suger son Ministre, auroient été tous les deux les dupes de la conduite & de la politique d'une Princesse de vingt-sept à vingt-huit ans, qui les auroit amenés au but où elle auroit voulu, & auroit trouvé le moyen de se satisfaire aux dépens de l'honneur de son époux, des intérêts de l'Etat, & de la réputation de Suger. Ce ne seroit pas la seule fois qu'une femme coquette se seroit jouée de la prudence des plus sages têtes. Le Duc de Normandie, qui avoit fait, dit-on, l'objet des attentions d'Eléonor, étoit un de ces hommes nés pour faire tourner la tête des femmes du caractere vif & léger d'Eléonor. Ses cheveux étoient d'un blond ar-

(k) *Dicitur etiam, quod in ipso Regis Francorum conjugio ad Ducis Normanici nuptias suis magis moribus congruas aspiraverit, atque ideo praeoccupaverit, procuraveritque dissidium* Guill. Neubrig Lib. I, c. 31.

(l) voyez l'Histoire de l'Eglise Gallicane, Tome IX, p. 455. On y lit qu'Eléonor s'étoit adressée à Rotrou, Archevêque de Rouen, pour le consulter sur sa séparation.

dent; sa taille bien proportionnée étoit plus grande que petite; son air étoit spirituel, fin & prudent; sa tête bien plantée, son col proportionné à sa tête. Etoit il tranquille? Il avoit les yeux riants, doux, agréables. Mais dans sa colere, son regard étoit foudroyant & plein de feu. Le soin qu'il avoit de ses cheveux, lui avoit garni la tête; son visage plus carré qu'ovale lui donnoit l'air d'un lion; son nez un peu relevé étoit parfaitement proportionné avec ses autres traits. Il étoit bien sur ses pieds, & également bien à cheval. Sa poitrine étoit large; ses bras nerveux & son poignet fort annonçoient un homme agile, ferme & vigoureux. Peu soigneux de ses mains, il en négligeoit l'agrément, & ne se servoit jamais de gants, que lorsqu'il portoit quelque oiseau sur le poing.

Tel est le portrait au vif que nous en a laissé Pierre de Blois (*m*), qui le connoissoit particulierement, & qui le regardoit, avec beaucoup de raison, comme le plus grand Prince de ce siècle. Ajoutez à ces qualités du corps celles d'un génie naturellement beau & des plus or-

(*m*) *Petrus Blesensis*, Epître LXVI. Cet Ecrivain né en 1150, a été employé par Henri dans ses affaires les plus importantes en France auprès de Louis le Jeune. Il étoit Vice Chancelier du Roi d'Angleterre. Il a écrit plusieurs Lettres au nom de ce Prince & de la Reine Eléonor. Voyez sa Vie à la tête de ses Oeuvres, publiées par le Jésuite Jean Busée en 1600; mais dont Pierre de Goussainville, Prêtre du Diocese de Chartres, a donné une édition bien plus complette.

nés ; tout l'éclat de la jeunesse, puisque Henri n'avoit encore que vingt ans, & l'espoir d'une couronne. Il y avoit de quoi séduire ou de quoi consoler Eléonor. Henri la fit demander en mariage, bien certain de n'être pas refusé. Cependant Boucher (n) dit que sa premiere réponse fut, qu'*elle avoit délibéré de jamais n'épouser homme*, Mais cette prétendue résolution ne fut pas de longue durée. On lui remontra que le vrai motif du divorce n'avoit pas été la parenté que Louis avoit alléguée, mais la haine qu'il avoit pour elle ; que si elle ne se faisoit pas un appui par une alliance avec un Prince aussi puissant que le devoit être le Duc de Normandie, Comte d'Anjou, & destiné au trône d'Angleterre, elle résisteroit difficilement aux attaques de ses ennemis. *La remontrance la toucha soudain*, dit le même Boucher. Eléonor promit sa main au jeune Duc ; l'on prit toutes les mesures nécessaires pour la célébration du mariage. Les choses ne purent se passer si secrétement, que Louis le Jeune n'en fût instruit. Il lui fut aisé de prévoir combien cette alliance nuiroit à ses intérêts. Outre la perte d'une Princesse encore jeune & extrêmement aimable, & qu'il regrettoit peut-être, deux Provinces étoient non-seulement éclipsées de ses Etats ; elles passoient même dans des mains étrangeres, dans celles de Henri, qui par ce moyen se trouvoit possesseur d'une partie de la

(n) Annales d'Aquitaine, troisieme Partie, pag. 1;2, ch. 3.

France; puisqu'avec la *Guyenne*, le *Poitou*, la *Saintonge*, l'*Auvergne*, le *Limosin*, le *Périgord*, l'*Angoumois*, & des prétentions sur le *Comté de Toulouse* qu'il acquéroit, il possédoit déja l'*Anjou*, la *Normandie*, la *Touraine*, & le *Maine*. Il voulut piquer Henri d'honneur, en lui faisant représenter qu'il s'avilissoit de prendre pour femme une Princesse répudiée, & dont les égaremens avoient fait l'entretien de presque tout l'Univers. Les Partisans de la Cour de France renouvellerent en cette occasion les bruits les plus injurieux qui avoient couru contre Eléonor ; & le Roi lui-même ne craignit pas d'ajouter à son deshonneur passé, pour détourner le Duc de Normandie de son dessein. Qu'on se figure jusqu'où se porta la licence contre la conduite & les mœurs de la Princesse de Guyenne ! Mais le parti de Henri étoit pris. Il étoit assez éclairé pour reconnoître le motif des bruits qu'on répandit; & d'ailleurs il étoit de ces génies supérieurs, qui, pour parvenir à des avantages réels, savent secouer le joug des préjugés, & s'affranchir des liens de l'opinion. Il alla donc à Poitiers, accompagné d'une partie de la Noblesse de Normandie, & y épousa Eléonor (*o*).

La crainte des obstacles fit hâter ce mariage, où l'on supprima la magnificence & la pompe dont les apprêts auroient demandé trop de tems. Le Roi ne vit cette alliance qu'avec désespoir.

(*o*) Le 18 May 1152, précisément deux mois après l'Assemblée de Baugency.

Avant que de perdre sa femme, il avoit aussi perdu son Ministre Suger. Le brave Comte de Vermandois n'avoit survêcu à Suger que peu de tems; & jamais Louis privé des secours & des conseils de ces deux grands hommes, n'en avoit eu tant de besoin. Malgré tous les éloges donnés à Suger, il paroît que content & même jaloux de regner sous le nom de Louis, il n'avoit pas cherché à l'instruire de l'état des affaires du Gouvernement, qui se trouva à la mort du Ministre comme un vaisseau sans Pilote, suite ordinaire de l'ambition d'un Ministre qui fait son bonheur moins de celui de l'Etat que du malheur de son Maître. Dans tout ce que Louis entreprit depuis; il ne suivit gueres que sa passion & ses caprices. Sa jalousie le fit d'abord agir contre le nouvel époux d'Eléonor, qui fut assigné à comparoir au Parlement, en qualité de Vassal de la Couronne. Mais un Vassal si puissant ne vouloit point reconnoître de Souverain. Le Roi arma, prit Vernon sur le Duc de Normandie, & les choses s'accommoderent.

Nous ne suivrons pas ici le fil des guerres presque continuelles entre le Roi de France & Henri, dont le mariage d'Eléonor fut l'origine. Un Moderne l'a fait, & ne l'a pas fait avec succès, puisque ce n'est qu'en s'écartant entierement de son objet principal.

La mort d'Etienne, Roi d'Angleterre (*p*),

(*p*) Arrivée en 1154, le 8 des Calendes d'Octobre, c'est à dire le 17 Septembre, suivant Polidore Virgile, Hist Angl. Liv. XII. p. 173.

ayant enfin mis la Couronne sur la tête d'Henri, Eléonor reprit le nom de Reine, & passa en Angleterre avec lui. Elle fut trompée, si elle avoit espéré de fixer le cœur de son époux. Henri aimoit les plaisirs & les femmes avec emportement. Inconstant & voluptueux, il eut pour Eléonor à peu près les mêmes sentimens qu'elle avoit eus pour Louis le Jeune. Elle fut punie des chagrins & de la jalousie qu'elle avoit donnés à Louis, par celle qu'elle conçut elle-même pour Henri. Elle porta même cette passion jusqu'à la fureur, & sacrifia tout pour se venger d'un mari volage dont elle troubla le repos par les moyens les plus violens & les moins permis. La fermeté de Henri la réduisit à dévorer ses chagrins pendant plusieurs années. Ce n'étoit plus un Prince foible, crédule, idolâtre & jaloux des charmes de son épouse; ce n'étoit plus Louis le Jeune enfin à qui Eléonor avoit à faire. Henri, que la politique avoit plus guidé que l'amour, avoit su réduire l'ambition, la vanité & les caprices de cette Princesse pendant environ douze ou quinze ans. Mais il est des caracteres indomptables. Eléonor, que la seule impuissance de se venger, avoit retenue, se saisit de la premiere occasion qu'elle put trouver. Des six Princes qui étoient nés de son mariage avec Henri, quatre vivoient encore en 1170. Henri, surnommé le Jeune, ou au *Court Mantel*, né en 1155, fut couronné Roi d'Angleterre du vivant de son pere en 1170. Il avoit été accordé (*q*) dans son en

(*q*) En 1163, Polid. Virg. in Henrico II, p. 278.

fance à Marguerite de France, fille de Louis VII, & de Constance de Castille, sa seconde femme. Présomptueux, fier & plein d'ambition, il avoit tous les défauts d'Eléonor.

On remarqua que le jour même du couronnement, le Roi reconnut la faute qu'il avoit faite de le tirer du rang de Sujet, pour l'élever à celui de Souverain. Henri, dans le festin qu'il donna aux Grands en cette occasion, pour faire honneur au Prince couronné, voulut bien servir le premier plat devant lui. Sur quoi l'Archevêque d'York, qui étoit à côté du jeune Henri, lui ayant dit qu'*il pouvoit se flatter qu'il n'y avoit point de Prince dans le monde qui fût servi par un pareil Officier. Eh bien*, lui répondit le Prince avec vivacité, *qu'y a-t-il d'étonnant? Apparemment mon pere ne croit pas s'abaisser par cette démarche. Il n'est que petit-fils de Roi par la Princesse Mathilde sa mere* (r); *elle est mon aïeule; & j'ai pour ma mere une Reine* Henri II qui l'entendit, en fut frappé, & dit

(r) Mathilde, Maheut, ou Mahaut, Princesse d'Angleterre, fille d'Henri I, & son unique héritiere; femme en premieres noces de l'Empereur Henri V, dont elle n'eut point d'enfans; & en secondes, de Geoffroy V, Comte d'Anjou, mere de Henri II, Roi d'Angleterre. Ce qui a fait dire de cette Princesse dans son Epitaphe:

Ortu magna, & magna viro, sed maxima prole,
Hic jacet Henrici FILIA, SPONSA, NURUS.

Il me semble que PARENS seroit plus juste. Elle mourut le 10 Septembre 1167. Les Epîtres d'Arnoul de Lisieux, feuillet 104, v.

auſſi-tôt à l'Archevêque d'York: *J'ai fait une grande faute!* Les ſuites vérifierent ſes craintes. Le jeune Henri prétendit que ſon couronnement étoit une véritable abdication de la part du Roi ſon pere; que lui ſeul avoit droit à la couronne; & que c'étoit l'en dépouiller que de la lui retenir.

Eléonor ſa mere, qu'on peut ſoupçonner d'avoir dèja pris le parti du trop fameux *Thomas Becquet* (*s*), contre Henri II, cabala en faveur de ſon fils contre ſon mari, à la Cour d'Angle-

(*s*) En condamnant ſans détour la conduite de l'Archevêque de Cantorbery, je ne fais que copier Guillaume de Neubrige, qui, dans un tems où il étoit à peine permis de penſer ſur ces matieres, n'a pas laiſſé de dire: *Zelo fervidus, utrum autem plene ſecundum ſcientiam, novit Deus.* Après l'examen modeſte de la conduite du Prélat, il ajoute ces belles paroles: *Ita quippe ſancti viri, vel amandi, vel laudandi ſunt à nobis . . . . . Ut tamen in quibus homines vel forte fuerunt, vel fuiſſe noſcuntur,* NEQUAQUAM VEL AMEMUS, VEL LAUDEMUS; *ſed ea tantum in quibus eos ſine ſcrupulo imitari debemus. Quis enim dicat eos in omnibus quæ ab ipſis fiunt eſſe imitabiles? Non ergo in omnibus quæ faciunt; ſed ſapienter & caute debent laudari, ut ſua Deo prærogativa ſervetur.* Si dans le douzieme ſiècle un Auteur Eccléſiaſtique, engagé dans un Ordre religieux, condamnoit, ou n'oſoit louer l'Archevêque de Cantorbery, peut-on exiger raiſonnablement qu'on l'applaudiſſe aujourd'hui? Il n'y a qu'un zèle aveugle, & peut être intéreſſé, qui puiſſe l'exiger. Et tout Sujet fidele à ſon Roi, tout bon François ne peut ni ne doit diſſimuler en pareille occaſion. *Ut ſua Deo prærogativa ſervetur.* Ce qu'on dit ici eſt pour les perſonnes qui ſont imbues de préjugés oppoſés aux vérités de Guillaume de Neubrige qu'il faut lire *de Rebus Anglicis*, Liv. II, pp. 202 & 203 de l'Edition de Jean Picard de 1610.

terre, & même à celle de France. Son génie n'étoit que trop vif & trop intriguant ; elle réussit, & en vint au point de donner à Henri des inquiétudes qu'il ne put écarter qu'avec beaucoup de peine, de courage & d'activité. C'en étoit fait ; & il eût été obligé de descendre du trône, s'il n'eût trouvé des ressources dans la valeur & la prudence qui l'ont rendu le plus grand Roi & le plus grand Capitaine de son siècle. Le génie d'Éléonor qui conduisoit tout, avoit fait trouver au jeune Henri le moyen de lever une armée redoutable ; & il étoit passé en Ecosse avec une flotte de quatre cens vaisseaux, tels qu'on les équipoit alors. Il y fut bien reçu, & s'y trouva d'abord appuyé ; mais Henri II sut dissiper l'orage de ce côté là, plus par sa politique que par ses armes. Du côté de la France, il se procura aussi un accommodement, en promettant à Louis le Jeune de faire couronner Marguerite de France avec son fils. La cérémonie s'en fit en effet à Winton, par Gautier, Archevêque de Rouen.

Le jeune Henri de nouveau couronné avec la Princesse son épouse, alla trouver son pere en Normandie. Tout paroissoit réuni ; mais la vindicative Eléonor n'étoit pas satisfaite. Les infidélités de Henri II continuoient, & le désespoir de la Reine augmentoit chaque jour. Parmi les femmes auxquelles Henri s'étoit attaché, étoit une jeune personne d'une beauté achevée. A ce mérite, elle joignoit celui d'un caractere aimable & doux, d'un esprit enjoué, orné & délicat *Cliffort* étoit son nom, & ses

charmes lui avoient fait donner celui de ROSEMONDE, ou de *Merveille du monde.* Le Roi, qui favoit jufqu'où Eléonor portoit la jaloufie, avoit tâché de dérober fa maîtreffe à la vengeance de la Reine, en lui faifant bâtir à Voodftoock un château en forme de labyrinthe, dont les appartemens étoient impénétrables à ceux qui n'en connoiffoient pas parfaitement tous les détours. Malgré ces précautions, la belle Cliffort fut la victime de la rage d'Eléonor. Elle parvint jufqu'à fon appartement, & après l'avoir accablée des reproches les plus violens, elle lui préfenta, dit-on, elle-même & de fa main, le poifon qu'elle lui avoit préparé, le lui fit prendre, & fe donna le barbare plaifir de la voir expirer (*t*). Qu'on juge à ce feul trait de la violence des paffions d'Eléonor! Quand une femme de fon caractere a fait quelques démarches vers le crime, rien ne lui coûte plus. Elle reprit le projet qu'elle avoit formé de détrôner fon mari.

Le jeune Henri, fous prétexte d'aller vifiter Louis fon beau pere, paffa de Normandie à la Cour de France, avec la Princeffe Marguerite. Il femble que le Roi d'Angleterre auroit dû s'oppofer à ce voyage. Mais peut-être crai-

(*t*) On voit encore fon tombeau, dit Polidore Virgile, au Monaftere d'Oxone, avec cette Infcription, qui marque la malignité ou la fincérité de ce fiècle:

Hoc jacet in tumulo Rosa mundi, non Rosa munda,
Non redolet; sed olet, quæ redolere solet.

On diroit que l'Epitaphe feroit l'ouvrage d'Eléonor.

gnoit-il que ce ne fût un nouveau ſujet de rupture avec Louis. Le Prince & ſon épouſe furent reçus avec tous les honneurs & les témoignages d'amitié que leur rang & l'alliance des deux Cours autoriſoient. Au milieu des fêtes & des plaiſirs, Eléonor faiſoit ſourdement agir auprès de Louis, pour l'engager à donner du ſecours à ſon fils, & le tirer de la condition de Sujet, où il reſtoit malgré ſon couronnement. Louis ſe ſatisfaiſoit lui-même en cette occaſion ; & par un tour d'eſprit ſingulier, mais naturel à un petit génie, pour ſe venger d'un rival qu'il ne ceſſa jamais de haïr, il s'unit avec Eléonor, qui étoit elle-même la cauſe & l'origine de cette haine. Il fit donc connoître au jeune Henri ſon gendre, qu'il ne tiendroit qu'à lui de ſe ſaiſir du pouvoir abſolu & de la couronne de ſon pere ; qu'il l'aideroit de ſes forces, & ſe réuniroit avec lui contre Henri II. Ce Prince, qui avoit de très-juſtes motifs de craindre qu'un trop long ſéjour en France n'inſpirât à ſon fils de nouveaux déſirs de révolte, le fit repaſſer la mer ; mais les choſes n'étoient calmées qu'en apparence. Le Prince ſe plaignit que le Roi ſon pere avoit détaché du Duché de Normandie quelques places pour les donner au Prince Jean ſon frere, depuis dit *Jean ſans Terre*, en conſidération de ſon mariage avec la fille du Comte de Mortaing. Le jeune Henri ajoutoit qu'il étoit Roi, & qu'il n'étoit pas au pouvoir de ſon pere de diſpoſer de ſes Etats. Les remontrances de Henri II ne firent rien ſur ſon fils. Il demanda nettement le trône à ſon

pere, & se retira de nouveau à la Cour de France. On ne sauroit méconnoître ici les fruits du génie d'Eléonor, furie incessamment attachée à la perte de son mari. Louis le Jeune, Ministre aveugle de sa méchanceté, au lieu de remettre dans les mains des Ambassadeurs du Roi d'Angleterre le Prince Henri qu'il redemandoit, trouva même mauvais que les personnes chargées de la négociation, donnassent à leur maître le nom de Roi, & les renvoya en leur disant: *Qu'il étoit contre l'équité & la bonne foi qu'il prétendit garder un trône dont il étoit descendu, & qui appartenoit à son fils, puisqu'il le lui avoit donné.*

Je supprime ici les réflexions qu'on a dèja faites sur cette maniere de penser, & sur les procédés d'un Roi qui étoit scrupuleux jusqu'à la foiblesse en matiere de piété & de dévotion, qui ne vouloit pas permettre que ses troupes donnassent un assaut le jour de Saint Laurent, par respect pour la fête de ce Saint, & qui autorisoit, qui aidoit la rébellion d'un fils contre son pere.

Henri vit encore une fois une partie de l'Angleterre prête à se soulever contre lui: il vit plus; il vit ses deux autres fils, RICHARD, dit depuis *Cœur de Lion*, & GEOFFROY, Comte de Bretagne, réunis contre lui avec leur aîné. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il ne reconnut pas d'abord dans le soulevement de sa Maison contre lui, la main d'Eléonor; ou que s'il s'en apperçut, il ne prit pas dès lors contre elle les mesures qu'il prit dans la suite. Le jeune Henri

ri passa en Guyenne, & y trouva toute la faveur à laquelle le crédit d'Eléonor avoit préparé les esprits. De-là il alla à Paris, où la ligue, de laquelle Louis le Jeune dévint le chef, résolut d'attaquer en même tems la Normandie, la Guyenne & la Bretagne. Guillaume, Roi d'Ecosse, auquel le Prince venoit de donner le *Northumberland*, se chargea de pénétrer en Angleterre: mais la bonne cause prévalut. Louis, las d'une guerre où le deshonneur n'étoit point récompensé par les avantages, dévint lui-même le médiateur du traité qui se fit entre le pere & les enfans, & qui fut términé par la soumission de ceux-ci & la bonté de celui-là. Une des clauses du traité, fut le mariage convenu entre Richard, second fils d'Henri II, & Adele ou Alix de France, fille du Roi & d'Alix de Champagne sa troisieme femme, âgée de sept à huit ans (*u*). Les choses en vinrent d'autant plus facilement à un accord, que le Roi d'Angleterre avoit dèja puni Eléonor de ses attentats, & contre les droits de la nature, & contre ceux des Souverains. Elle fut arrêtée en 1173, & renfermée dans une étroite prison, où elle resta jusqu'à la mort de Henri II, c'est-à-dire, pendant environ seize ans. Cette longue captivité n'adoucit point le caractere d'Eléonor.

Daniel, dans son Histoire, pour excuser en quelque façon les extrémités où la Reine poussa les choses, risque ici une conjecture qui

(*u*) Le 30 Septembre 1174.

ne me paroît pas fondée. Le mariage d'Alix, dit-il, avoit été proposé, ensuite rompu, & enfin renoué. La Princesse étoit à la Cour d'Angleterre; & cependant Henri reculoit toujours la célébration du mariage. Les motifs de ces délais furent interprétés contre Henri. On l'accusa d'avoir pour Alix des sentimens défendus à un Prince destiné pour être son beau-pere. Eléonor plus éclairée que personne par sa jalousie, dut aussi voir les choses de plus près. „ Si „ la chose étoit ainsi, dit Daniel, il n'est pas „ hors de vraisemblance que cette raison eût „ engagé la Reine à prendre parti contre son „ mari ". Ce qui fortifie cette conjecture, ajoute un Moderne (*x*), c'est qu'Eléonor empêcha Richard d'épouser Alix, & qu'elle lui ménagea un autre mariage. Il ne faut qu'un peu d'attention aux époques des événemens, pour connoître que la remarque de Daniel ne sauroit subsister, La révolte du Prince Henri, & celle de ses fils, & la ligue formée entre eux, le Roi d'Ecosse, & le Roi de France qui en fut le Chef, par les intrigues & les cabales d'Eléonor, étoient antérieures à l'arrivée d'Alix en Angleterre d'environ trois ans. Cette Princesse, lorsqu'elle y fut envoyée en 1174, n'avoit gueres que sept à huit ans., & n'étoit certainement pas nubile; elle ne le dévint que quelques années après la captivité d'Eléonor, qui avoit précédé son arrivée à la Cour de Londres. On ne

(*x*) Le Pere Ariere, Hist. de la Rochelle, Liv. 8, p. 190.

ſauroit donc imaginer qu'Alix ait pu déterminer Eléonor à prendre parti pour ſes enfans contre ſon mari avant 1173, & depuis cette année ſa priſon rendoit ſa jalouſie impuiſſante. Que la tendreſſe criminelle ou au moins ſuſpecte du vieux Henri pour la Princeſſe Alix, ait été un des motifs, qui, dans la ſuite, ait engagé Eléonor à chercher une autre femme pour ſon fils Richard, à la bonne heure (y). Un caractere auſſi impétueux que l'étoit celui d'Eléonor, & des paſſions auſſi violentes, devoient lui rendre ſa captivité bien dure. Elle fut enfin terminée par la mort de Henri, le Prince le plus eſtimable & le plus malheureux des peres. De vaſtes Etats, un mariage envié des Souverains, une nombreuſe poſtérité, tout ce qui ſemble fait pour rendre les Souverains heureux, contribua à ſes malheurs. Henri, dit au Court-Mantel ſon fils, étoit mort en 1183 (z), ſix ans avant

(y) Larrey prétend que Marguerite de France étoit alors l'objet de la jalouſie d'Eléonor. Le Pere d'Orléans admet toutes les idées de Daniel, non comme une ſimple conjecture, mais comme quelque choſe de certain, & réfere cette jalouſie à la ligue faite contre Henri en 1172. Ce qui eſt certainement une erreur. Outre qu'Alix n'étoit point en Angleterre, c'eſt qu'elle n'avoit en 1172 que ſix ans, puiſqu'elle étoit fille d'Alix de Champagne, troiſieme femme de Louis VII, & ſœur puinée de Philippe Auguſte, né le 22 Août 1165, en ne mettant qu'*une année entre la naiſſance de l'un & de l'autre.*

(z) Il mourut *rebelle & les armes à la main contre ſon pere*, mais avec un vif repentir de ſes fautes. Il étoit ſi généralement aimé, qu'on le combloit encore d'éloges après ſa mort; & qu'on publia même qu'*il s'étoit fait des miracles à ſon tombeau.* Il faut voir cela dans

lui. Richard, dit Cœur de Lion, dévenu l'aîné, lui succéda. Il étoit en France alors, où il avoit fait la guerre à toute outrance à son pere.

La premiere chose qu'il fit, après son retour en Angleterre, ce fut de délivrer la Reine Eléonor sa mere de sa prison. Cette grace fut faite à tous les autres prisonniers qui étoient en fort grand nombre. Il la leur fit à la sollicitation d'Eléonor, qui ayant éprouvé les malheurs d'une si longue captivité, s'attendrit pour ceux qui avoient encore un sort pareil au sien (*a*). Non-seulement la Reine, mere de Richard, vit ses liens rompus; mais ce Prince, qui, ainsi que ses freres, eut toujours pour elle tout le respect & toute la déférence possible, lui donna un pouvoir absolu dans ses Etats. Elle employa les premiers jours de sa liberté à en parcourir les principales Villes; elle en faisoit ouvrir les prisons par-tout où elle passoit, & ce n'étoit sur sa route que cris de joie & acclamations.

Richard, n'étant encore que Comte de Poitou, avoit été accordé, comme nous l'avons dit, avec Alix de France, qui étoit passée en

Guillaume de Neubrige, qui en parle fort sensément Liv. III, chap. 7, p 296, en disant que ces prétendus miracles se publioient, *ut vel causam contra Patrem justam habuisse, vel finali pœnitentia. Deo egregie placuisse crederetur.* Tant il est vrai que la politique tire parti de tout, & de la Religion plus souvent que de toute autre chose.

(*a*) *Non ignara mali, miseris succurrere disco.* Virg.

Angleterre d'après le traité de 1174. Par un autre conclu à Colomiers en 1189, entre Henri II & Philippe Auguste, successeur de Louis le Jeune (mort le 18 Septembre 1180), le mariage avoit été de nouveau stipulé. Mais Eléonor se servit de tout le pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit de son fils, pour faire renvoyer Alix en France. On peut croire que les attentions trop marquées de Henri II pour Alix (auxquelles on avoit donné un motif criminel, qu'elles n'avoient peut-être pas, & non pas le motif politique qu'elles pouvoient avoir,) & le bruit même qui s'étoit répandu que Henri avoit dessein de répudier Eléonor, pour épouser la Princesse destinée à son fils, la faisoient agir en cette occasion. Sans doute, elle en avoit été instruite dans sa prison; & sa haine, pour avoir été alors sans effet, n'en avoit pas été moins violente. Elle pouvoit être elle-même également odieuse à Alix; & il étoit de la politique intéressée & vindicative d'Eléonor de l'empêcher d'obtenir un rang qui auroit mis sa rivale en état de lui nuire, & d'anéantir le pouvoir qu'elle espéroit d'avoir sous le regne de Richard. Ce Prince encore jeune, mais déja usé de débauches, & des fatigues de la guerre, ne tenoit presque à rien, qu'à sa passion pour les armes Il étoit sur le point de s'embarquer, pour passer en Asie avec Philippe Auguste. Ainsi sa mere, en lui représentant que la Princesse Alix avoit fait la passion de Henri son pere; que sa conduite avoit donné lieu à des soupçons que leur familiarité n'avoit que trop justifiés; en lui as-

sûrant même, selon quelques-uns, qu'Henri en avoit eu un fils; Eléonor, dis-je, parvint à dégoûter Richard de ce mariage. Alix fut renvoyée en 1194, avec tout le ménagement & les excuses possibles, & même avec une dot & de très-riches présens (*b*). Et Eléonor, du consentement de son fils, passa à la Cour d'Alphonse, Roi de Navarre, & y négocia le mariage de Berangere (*c*) sa fille avec Richard. Elle

(*b*) Elle épousa depuis Guillaume, Comte de Ponthieu. Voyez Anselme.

(*c*) Cette Princesse vécut fort long-tems après la mort de Richard. J'ai prouvé dans la Bibliotheque du Poitou, Tome I. p. 300, qu'elle vivoit encore au Mans, qui lui avoit été donné pour son douaire, en 1229: & qu'elle avoit rétabli en cette année l'Abbaye de l'Espau-lés-le Mans (SPALLENÆ *Cœnobium quod alias Pietas Dei dicitur.*) Voyez l'Inscription que j'ai rapportée.

J'ai une autre charte, extraite du Cartulaire de l'Eglise Collégiale de Saint Pierre de la Culture du Mans, feuillet 224, par laquelle il est prouvé qu'elle assista à un Jugement décidé pour le Duel en 1216. Voici le Titre:

Sciant tam posteri, quam præsentes quod anno Dominicæ Incarnationis MILLESIMO DUCENTESIMO DECIMO SEXTO, (M. CC. XVI.) *mense Augusti, scilicet die Martis, vigilia Sancti Bartholomæi, Radulpho Lanterre, Presbytero existente sancti Petri de Cultura, pugnavit Radulphus Flori, in Curta Sancti Petri, pro Hucto de Courlivaut, contra Jossetum Fabrum qui pugnabat pro Hodeburgi de Courlivaut; &* FUIT PRÆSENS NOBILIS REGINA ANGLIÆ BERANGARIA, *uxor quondam Regis Ricardi, & tunc temporis Domina Cenomaniæ, pro ex cambio dotis suæ. Victus fuit dictus Jossetus & ejus* SCUTUM & BACULUM, *sicut consuetudo & jus Ecclesiæ Sancti Petri de Curia est, habuit prædictus Radulphus Presbyter & Sacrista.*

Dans le titre de 1229, elle est dite fille de Sanche.

ramena avec elle la Princesse de Navarre, & la conduisit en Sicile, où son fils étoit dèja arrivé. Le mariage fut célébré avant que Richard mît à la voile pour la Terre Sainte. Eléonor s'en retourna en Angleterre: elle ne fut point chargée de l'administration du Gouvernement, ni du soin de l'Etat pendant le voyage de son fils, comme l'ont écrit quelques Modernes, contre le témoignage des meilleurs Historiens d'Angleterre, qui nous apprennent que Richard, en partant de Londres, confia la régence à Guillaume, Evêque d'Eli, son Chancelier, homme de basse naissance, & né avec des inclinations encore plus méprisables, insolent de son élévation, sans foi, sans habileté, sans prudence, & tout-à-fait indigne de la confiance du Prince. La tyrannie du Prélat donna lieu à des plaintes; Richard, Archevêque de Rouen, fut envoyé pour remédier aux désordres, & agir de concert avec le Chancelier; mais ce dernier, qui croyoit n'avoir plus de maître, ne voulut

Roi de Navarre & d'Arragon, Comte de Barcelone; qui avoit épousé Beatrix de Castille, sœur de Constance de Castille, seconde femme de Louis VII, & fille d'Alphonse VIII. En sorte que Berangere, femme de Richard, étoit niece de Constance, Reine de France, & cousine germaine de Marguerite de France, alors veuve d'Henri au *Court-Mantel*, & belle-sœur de Richard. C'est le sentiment de Favin, dans son Histoire de Navarre, conforme aux titres. Labbe, qui la fait fille de Raymond, Comte de Barcelone, & d'Urraca, fille de Ramire, Roi de Navarre, se trompe donc. *Voyez* Favin, Histoire de Navarre, p. 216. J'ai fait ces remarques d'autant plus volontiers que cette Princesse est peu connue dans notre Histoire.

point de compagnon. Enfin *Jean*, depuis nommé *ſans Terre*, frere du Roi, prétendit réparer les déſordres, & travailla pour ſes intérêts particuliers, ayant même formé le deſſein de s'emparer du trône. Il eſt vrai que la prudence d'Eléonor ſervit très-utilement Richard, & diſſipa les projets de Jean ; mais dans tout ce qu'elle fit, elle n'agit que de concert avec les Grands du Royaume, comme mere du Roi, mais non comme *Régente*, ou ayant l'adminiſtration de l'Etat.

Le voyage de Richard, fatal à l'Angleterre, ne fit pas grand bien aux Chrétiens d'Aſie. La méſintelligence ou la haine ouverte qui éclata entre Philippe Auguſte & Richard, l'ayant obligé de revenir dans ſes Etats, il fut pris en Autriche en 1194 (*d*), & ne ſe racheta qu'au prix d'une ſomme immenſe, & après bien des démarches de la part d'Eléonor, qui rendit encore à ſon fils des ſervices très-importans, & hâta ſa liberté avec un zèle extraordinaire. Elle ne ſe contenta pas d'écrire à l'Empereur Henri (*e*), auquel Léopold avoit remis Richard, & qui le retenoit encore avec plus de rigueur, au Prince ſon fils, au Pape Celeſtin III, à Philippe Auguſte. Comme elle avançoit peu par ſes Lettres, dont trois écrites au Pape, ſe trouvent encore dans le recueil de celles de Pierre de Blois, Vice-Chancelier ou Secretaire d'Hen-

(*c*) Voyez la Bibliot. Hiſtor. & Crit. du Poitou, Tome I, p. 284; & Balée, centurie troiſieme des Ecrivains d'Angleterre, pages 53 & 247. Beſly.

(*d*) Par Léopold, Duc d'Autriche.

ri II; elle paſſa elle-même en Allemagne, quoiqu'âgée d'environ ſoixante & dix ans. La négociation étoit difficile. Le Pape craignoit Philippe-Auguſte, & agiſſoit foiblement. Eléonor lui en fit des reproches très-vifs, mais inutiles. Le Roi de France éloignoit la délivrance de Richard de tout ſon pouvoir, dans le deſſein de réunir à la Couronne de France les Provinces qui en avoient été diſtraites & jointes à celle d'Angleterre. L'Empereur avide d'argent, cherchoit à tirer le meilleur parti qu'il pouvoit de ſon priſonnier. Enfin, le Duc d'Autriche, qui avoit eu de grands différends avec Richard en Aſie, goûtoit toute la joie qu'on trouve à punir l'orgueil d'un ennemi, dont on s'eſt rendu le maître abſolu.

Tout s'oppoſoit à la liberté de Richard. Eléonor n'épargna rien, & fit des offres ſi conſidérables, que ſon fils fut enfin délivré. Les Auteurs Anglois varient ſur la rançon; les uns diſant qu'elle fut fixée à *cent mille marcs d'argent*, & les autres à *cent cinquante* ou *cent quarante mille* (*f*). Le Pere d'Orléans ajoute, que par le conſeil d'Eléonor, Richard ſoumit ſon Royaume à l'Empereur (*g*). Ni Mathieu Paris, ni Guillaume

(*f*) Cela reviendroit environ à ſept millions cinq cens mille livres de notre monnoie; ſomme exorbitante, & pour laquelle il fallut faire des extorſions horribles, après celles qu'on avoit faites pour le voyage d'Aſie, & qui étoient telles, que Richard ne faiſoit pas difficulté de dire: *Que pour avoir de l'argent, il vendroit ſa Capitale, s'il trouvoit un Acquéreur.*

(*g*) Révol. d'Angl. vol. 1, p. 285.

Neubrige, ni Polidore Virgile, le Tite-Live d'Angleterre, ne parlent de ce fait; & je ne trouve point cette anecdote dans les Hiſtoriens Allemans, qui n'auroient pas manqué de la répandre dans leurs Livres, ſi elle eût eu quelque fondement.

Depuis le retour de Richard, Eléonor ne paroît pas intéreſſée dans le manîment des affaires, juſqu'à la mort de ce Prince. Comme elle poſſédoit l'Aquitaine de ſon chef, elle vint en France en faire hommage à Philippe-Auguſte; hommage qu'elle renouvelia à Tours en 1199. Cette année fut celle de la mort de Richard, tué devant le Château de Chalus en Limoſin. Ce Prince ne laiſſant point de poſtérité, la Couronne appartenoit au jeune Artus ſon neveu, Duc de Bretagne, lequel repréſentant l'aîné, devoit être préféré à Jean ſans Terre, dit alors le Comte de Mortaing; c'étoit même la diſpoſition précíſe du teſtament de Richard I. Si Eléonor eut été équitable, elle eut pris parti pour ſon petit fils, contre le Comte de Mortaing ſon oncle, Prince que ſes vices & ſes mauvaiſes inclinations avoient dèjà rendu odieux à une partie de la Nation. Si même elle ſe fut décidée d'après les mouvemens de ſon cœur, elle eut donné ſa voix à Artus. Mais un intérêt plus preſſant, ſon ambition, la détermina à employer en faveur de Jean le crédit que les agrémens de ſon eſprit, ſon affabilité, ſa douceur, lui avoient donné ſur les Anglois.

Conſtance de Bretagne, mere du jeune Artus, étoit une Princeſſe très-capable du Gou-

vernement; d'un esprit solide, d'un courage ferme; & Artus dévenant Roi, la Duchesse sa mere, pour regner plus absolument sous le nom de son fils, n'eut pas manqué d'éloigner Eléonor. Cette crainte décida du sort d'Artus. Jean lui fut préféré, parce qu'Eléonor espéra que ce Prince ayant besoin d'elle, & lui devant la Couronne, partageroit l'autorité souveraine avec elle. Ses projets réussirent en partie. Jean, élevé sur le trône d'Angleterre, laissa à sa mere la jouissance pleine & entiere du Poitou, & étendit même son autorité sur toutes les terres de son obéissance. Mais les suites furent celles que l'injustice entraine toujours après soi; une guerre cruelle entre l'oncle & le neveu, & avec la France qui prit le parti du pupille; & la mort du malheureux Artus, inhumainement assassiné en 1202 (b). Pendant la guerre des deux Princes, elle se vit elle-même assiégée au Château de Mirebeau, sur les confins de l'Anjou & du Poitou. Mais Jean y étant accouru, fit lever le siège, & la délivra en 1202. Dans le Traité de paix conclu entre le Roi de France & celui d'Angleterre l'an 1201, il fut convenu que Blanche de Castille, niece de Jean sans Terre, & fille d'Alphonse VIII, ou IX, suivant les Espagnols, dit le Noble, & d'Eléonor d'Angleterre, épouseroit Louis de France, qui a été depuis Louis VIII. Ce fut Eléonor

(b) Mezeray, & ceux qui l'ont suivi, se sont trompés, en disant que le jeune Artus ne fut assassiné qu'après la mort d'Eléonor sa mere; elle lui survécut n'étant morte qu'en 1203, comme nous le disons.

qui fut chargée par les deux Rois d'en aller faire la demande à Alphonse son gendre. Elle fit le voyage, & amena quelques mois après, sa petite-fille, Blanche, jusqu'à Fontevrault. Ce fut le dernier acte politique qu'elle fit, & le plus heureux, puisque de cette alliance naquit l'un de nos plus grands Monarques, SAINT LOUIS, tige de la Maison de France régnante. On ne voit plus depuis ce temps-là que quelques Chartes particulieres d'Eléonor, pour la Guyenne (*i*), le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, ou pour le Monastere de Fontevrault, qu'elle affectionna toujours particulierement. Elle étoit dèja fort âgée lorsqu'elle prit enfin le parti de la retraite & le voile même dans ce Monastere. Elle y mourut à quatre-vingt-un ans ou environ, le 31 Mars 1204, & y fut inhumée.

Ce Monastere, suivant l'obituaire, tient d'elle, *cent livres de rente* à prendre sur l'isle de Marans, pour l'achat de l'habit des Religieuses; autres *cent livres de rente* sur l'isle d'Oléron, pour la célébration de son anniversaire, & de ceux de ses enfans, *cinquante livres de rente*, assignées sur les Vignes de Marsilly & de Jaunay en Poitou. Elle fit environner de murs le Monastere; donna à l'Eglise une croix d'or ornée de pierreries, pour être portée en procession; une coupe, ou un grand calice d'or, & plu-

(*i*) Voyez les preuves de l'Histoire des Comtes de Poitou, Ducs d'Aquitaine, dans Besly; celles de l'Histoire de la Rochelle, par le Pere Arcere, T. I; le *Clypeus Fontebraldensis*, du Pere Lamainferme, T. II; la Biblioth. du Poitou, Tome I.

ſieurs autres vaſes d'or & d'argent. Par tout où elle trouvoit une Religieuſe de l'Ordre, elle la recevoit avec autant de bonté, que ſi elle eût été ſa propre fille. Enfin elle préféra conſtamment l'Ordre de Fontevrault à tous les autres, *qu'elle mépriſoit même en comparaiſon de celui-là*, diſent les Auteurs de ſon éloge. Elle en prit l'habit, & voulut être inhumée dans l'Egliſe des Religieuſes. Après cela, il n'eſt pas étonnant qu'on diſe de cette Princeſſe dans le Nécrologe de la Maiſon (*k*), que *ſa nombreuſe poſtérité donna un nouvel éclat au monde*; que *la ſplendeur de ſa naiſſance fut encore décorée par* LA PURETÉ DE SES MOEURS, *&* L'HONNETETÉ DE SA VIE, *ornée par les fleurs de* SA VERTU; *& que par une bonté & une* PROBITÉ INCOMPARABLE, *elle a ſurpaſſé toutes, ou preſque toutes les Reines du monde.*

Les preuves de cette atteſtation ſe trouvent dans l'atteſtation même. Eléonor avoit accablé la Maiſon de ſes bienfaits, en avoit augmenté les revenus & l'avoit enrichie par ſes fondations, & il n'en falloit pas davantage à des Moines & à des Religieuſes, pour donner un démenti à l'Hiſtoire, & pour canoniſer la conduite la plus répréhenſible. Pluſieurs Auteurs

(*k*) *Quæ nitore Regiæ ſobolis ſuæ mundum illuſtravit. Nobilitatem generis, vitæ decoravit honeſtate, morum ditavit gratia, virtutum floribus picturavit, & incomparabilis probitatis honore fere cunctis præſtitit Reginis mundanis.* Ex Necrologio Fontis-Ebraldi apud. Lamainferme, Clypeus naſcentis Font-Ebrald. ordinis, Tome II, p. 158.

l'ont mife au rang des beaux efprits & dans le catalogue des femmes favantes, & je l'ai fait moi-même dans le premier tome de la Bibliotheque du Poitou, d'après Balée, Pitfens, & Voffius, qui lui attribuent les Lettres dont nous avons parlé, écrites pour obtenir la liberté de fon fils Richard. On peut même regarder Guillaume IX, Duc de Guyenne, fon aïeul, comme l'un de nos premiers Poëtes François. La Cour de ces Princes fut long-temps une Ecole de favoir & de politeffe, & le goût en paffa en France avec Eléonor.

Difons, fuivant notre méthode, quelque chofe de fa poftérité. Elle eut deux filles de fon mariage avec Louis le Jeune; MARIE DE FRANCE, mariée avec Henri I du nom, Comte de Champagne, furnommé *le Large*, morte le 11 Mars 1198; & ALIX, mariée à Thibaut dit *le Bon*, frere du Comte de Champagne, & Comte de Blois & de Chartres. De fon fecond mariage avec Henri II Roi d'Angleterre, naquirent neuf enfans, fix Princes & trois Princeffes. 1 HENRI au *Court-Mantel*; 2 RICHARD, *Cœur de Lion*; 3 GEOFFROY, & JEAN SANS TERRE, dont nous avons parlé; 5 & un autre Anonyme mort en bas âge. Les trois Princeffes furent, 1 MATHILDE, femme de *Henri* dit le Lion, Duc de Baviere, mere de l'Empereur Otho IV; 2 ELEONOR femme d'Alphonfe VIII, Roi de Caftille, mere de Blanche, femme de Louis VIII, qui fut mere de S. Louis; 3 & JEANNE, mariée avec Guillaume, Roi de Sicile; & en

ſecondes noces avec Raymond V, Comte de Toulouſe.

Comparaiſon de Bertrade de Montfort & d'Eléonor.

Après avoir prouvé, comme je crois l'avoir fait, que c'eſt une erreur de ne donner à Bertrade de Montfort que le titre de Concubine de Philippe I, & que celui de femme légitime qu'on lui refuſe, lui appartient ainſi que celui de REINE, qu'elle a toujours porté, je crois pouvoir comparer ces deux Princeſſes l'une avec l'autre, ſans bleſſer aucune décence. Leur caractere & leur fortune ont des rapports & des différences ſenſibles, qui peuvent ſervir à la compoſition du tableau. Sans être ni l'une ni l'autre nées à l'ombre du trône, elles eurent toutes les deux la naiſſance la plus illuſtre, & pouvoient faire voir des Rois dans leurs Maiſons. La parenté de Bertrade avec Philippe I, & celle d'Eléonor avec Louis le Jeune, prouvent qu'à moins de porter la Couronne, on ne pouvoit être d'un rang plus élevé, & qu'il n'y a qu'un degré de celui où elles étoient nées, à celui où elles monterent. La nature fut auſſi indulgente pour l'une que pour l'autre; & l'Hiſtoire ne donne pas moins d'éloge à la beauté & à l'eſprit de Bertrade, qu'aux charmes, aux talens acquis, & à la politeſſe d'Eléonor. Mais à en juger d'après les faits, qui peuvent être aujourd'hui notre ſeule règle, il y avoit plus de délicateſſe, plus d'enjouement, plus d'art dans

Bertrade. L'impreſſion que faiſoient ſes charmes ſur le cœur, n'étoit pas moins prompte que celle de la beauté d'Eléonor, mais elle étoit plus douce & plus durable. Il ſemble que lorſqu'on étoit une fois dans ſes liens, il étoit impoſſible de les rompre. Le Comte d'Anjou, Foulques Rechin, la vit, l'aima, &, malgré ſon inconſtance naturelle, ſes mœurs dures & farouches, ne ceſſa jamais de l'aimer, quelque occaſion que lui donnât cette Princeſſe de s'en détacher. Après l'avoir abandonné, l'avoir rendu la fable de ſon temps, elle le poſſéda auſſi entierement que jamais; elle eut l'art de lui faire oublier ſes mépris & ſon infidélité. Elle alla plus loin, elle ſut s'en faire un complice, & lui ôter toute eſpérance, ſans qu'il perdît l'amour qu'il avoit pour elle.

Philippe I, auſſi voluptueux que Henri II, ceſſa d'être inconſtant pour Bertrade. Ce Prince, que rien n'avoit pu fixer, qui avoit toujours porté ſes vœux d'une beauté à une autre, qui n'avoit gueres eu d'autre ſentiment que celui des plaiſirs, ſacrifia aux douceurs de la poſſéder tout ce que les hommes ont de plus cher, ſon repos, & en quelque façon le trône & ſes Etats. Eléonor fut moins heureuſe. Louis le Jeune ſon premier mari, l'aima d'abord avec tranſport: mais il la ſacrifia enſuite aux intrigues, peut-être à l'ambition du Moine Suger, mais certainement à ſa propre foibleſſe & à ſa jalouſie; & il ne voulut jamais lui pardonner l'affront d'Antioche. Les intérêts de ſon cœur, ceux de la beauté,

beauté, ceux de la politique & de la plus riche dot ne purent le retenir. Henri d'Angleterre, son second époux, fut moins tendre que politique; & quoiqu'il fût aimé d'Eléonor avec fureur, il ne fut pas long-temps soumis à ses charmes; & après l'avoir sacrifiée à ses maîtresses, il la sacrifia enfin à sa fierté & à sa vengeance, en lui ôtant la liberté & la reléguant dans une étroite prison.

Bertrade avoit apparemment un caractere plus doux, moins de prétentions & de vanité, une tendresse moins vive & moins incommode qu'Eléonor; en exigeant moins de ceux qu'elle aimoit, elle en obtenoit davantage. Les passions d'Eléonor plus fieres, plus emportées, ne laissoient pas le plaisir de l'aimer librement & par choix. Le mariage de Bertrade avec le Comte d'Anjou, fut à l'égard de cette Princesse, une affaire de politique; elle fut immolée dans une extrême jeunesse à la passion d'un homme âgé, & qui n'étoit rien moins qu'aimable, & aux intérêts du Comte d'Evreux son oncle. Eléonor, qui n'avoit gueres que l'âge de Bertrade, pouvoit, en épousant Louis, satisfaire son cœur & son ambition. Elle épousoit un Prince jeune, d'une figure aimable, d'un esprit doux, dèja associé à la royauté, & à la veille de regner seul.

La démarche de Bertrade, qui abandonna Foulques pour Philippe I, est donc en quelque sorte excusable, quand il ne seroit pas vrai que la validité de son premier mariage étoit au moins problématique. Si on pouvoit alléguer des motifs de conscience contre elle, on pou-

voit en alléguer en sa faveur. Quand on examine les déclamations d'Yves de Chartres, & des autres agens de Rome, on y trouve plus d'opiniâtreté & de préjugé que de raisons.

La conduite d'Eléonor n'a d'excuse ni dans la Religion, ni dans la politique, & le nom le plus doux qu'on puisse donner aux Premiers pas qu'elle fit elle-même vers le divorce avec Louis, est celui d'une imprudence impardonnable. Je soupçonne fort Eléonor d'avoir conçu du dégoût pour le Roi de France, parce que son ambition ne lui faisoit voir qu'avec chagrin le pouvoir sans bornes du fameux Suger, plus Roi que lui-même. Son oncle Raymond acheva de faire sur son esprit ce que le dépit & l'ambition mal satisfaite avoient commencé. La passion de gouverner étoit dominante chez la Princesse de Guyenne; & Suger, qui n'étoit gueres moins ambitieux, ne lui faisoit part de rien.

Bertrade ne sauroit être soupçonnée de pareils sentimens. Satisfaite du crédit borné que son rang lui donnoit à la Cour, & de l'empire qu'elle avoit sur le cœur de Philippe, elle vit Louis le Gros, fils de Berte, chargé du Gouvernement, les Rochefort & les Garlande se succéder, sans inquiéter les Favoris ni chagriner son mari, qui n'étoit pas né pour la gloire & les fatigues du rang suprême. Elle borna son ambition & ses Intrigues à assûrer les établissemens & la fortune des enfans qu'elle eut du Roi, & à se maintenir elle-même dans le rang qu'on lui disputoit.

La mort de Henri II, seize ans de captivité,

& un âge très-avancé, ne purent détruire dans Eléonor l'ambition ni la jalousie qui l'avoient toujours dévorée. Ces passions perpétuellement actives en elle firent son malheur, celui de Louis VII, celui de Henri, ses deux époux, & ceux de la France & de l'Angleterre. Bertrade n'exposa que son repos & celui de Philippe. Jeune encore à la mort de ce Prince, elle enferma dans le tombeau de son époux toutes ses passions & tous ses désirs, en donnant généreusement à la retraite & au repentir des jours encore brillans, des charmes auxquels on eût pu rendre de nouveaux hommages. Eléonor au contraire ne donna à Dieu à l'extrémité, & malgré elle, que les restes tristes & languissans de sa vieillesse.

Cependant Eléonor a trouvé une multitude d'Apologistes (*l*); elle a même joui pendant sa vie de l'amour & de l'estime des peuples qu'elle a rendus malheureux. Cette Hélene, qui a été la source funeste, non pas d'une guerre de dix ans, mais de quatre cens ans entre l'Angleterre & la France, a trouvé des éloges ou des excuses; & Bertrade est déchirée sans pi-

(*l*) Balée & Pitsens, dans les Ecrivains d'Angleterre; Boucher dans ses Annales d'Aquitaine; Larrey dans l'Histoire de Guyenne; Daniel, dans son Histoire de France; Le Gendre, dans la même Histoire; Claude Dumoulinet, sieur des Thuilleries, dans sa Dissertation sur la mouvance de Bretagne; le Pere Arcere, dans son Histoire de la Rochelle, &c. Je ne joins point l'Abbé de Bourville à ces Auteurs. Son apologie est fondée sur des raisons qui deshonorent tout-à-fait Eléonor.

tié par tous nos Hiſtoriens. Je ne connois que Beſli qui ait férieuſement pris ſa défenſe. A peine veut-on lui accorder le titre de Reine & d'épouſe que ſes contemporains & les actes les plus célebres lui donnent. C'eſt que Henri II, mari d'Eléonor, s'étoit rendu odieux aux peuples par les impôts que la néceſſité de la guerre lui faiſoit lever. On ne vouloit pas penſer que la cauſe de cette guerre étoit Eléonor elle-même, qui en vint juſqu'à armer ſes enfans contre leur pere. C'eſt que Henri avoit ſoulevé les Eccléſiaſtiques contre lui par ſes différends avec le fameux Thomas Becquet, martyr de ſon opiniâtreté & de ſes préjugés, bien plus que des droits de l'Egliſe, qu'il ne ſoutenoit qu'aux dépens des droits des Souverains. Bertrade, au contraire, dévint elle-même l'objet des déclamations du Clergé & de la haine des peuples, ſubjugués par les noms ſacrés dont on ſe ſervoit pour les aveugler. La réputation des Rois dépend de l'Hiſtoire, & l'Hiſtoire dépendoit alors de la plume intéreſſée des Eccléſiaſtiques. Un avantage apparent d'Eléonor ſur Bertrade, eſt ſa poſtérité. Elle vit, auſſi bien que Catherine de Médicis l'a vu depuis elle, trois de ſes fils, (Henri le Jeune, Richard cœur de Lion, & Jean ſans Terre,) élevés ſur le trône; & deux de ſes filles, (Eléonor & Jeanne,) l'une Reine de Caſtille, & l'autre Reine d'Aragon. La poſtérité de Bertrade diſparut preſque avec elle. Mais quels maux ne cauſerent point à leur patrie les Princes enfans d'Eléonor! „ Ils eurent du cœur comme

„ des lions, mais c'étoit moins un véritable „ courage qu'une hardieffe déterminée à mé- „ prifer les malédictions de la renommée, & „ à regarder d'un œil froid l'atrocité des plus „ grands crimes. En un mot, ils ne firent „ honneur, ni à la France, d'où ils étoient „ originaires, tant du côté paternel que du cô- „ té maternel; ni à l'Angleterre, l'héritage de „ leur pere." C'eft le jugement qu'en porte un Moderne (*m*), Juge très-compétent des hommes & de leur mérite.

CONSTANCE DE CASTILLE.

CONSTANCE DE CASTILLE, feconde femme de Louis le Jeune, fille d'Alphonfe VIII, Roi de Caftille, & de Berangere de Barcelone fa premiere femme, eft auffi nommée *Marie* par quelques-uns, *Marguerite* ou *Elifabeth* par d'autres, & *Bèatrix* par les Efpagnols. Louis le Jeune, qui avoit répudié Eléonor en 1152, fe voyant fans poftérité mafculine, députa Hugues, Archevêque de Sens, à Alphonfe, pour lui faire la demande de la Princeffe. C'étoit un honneur qu'il paroît que le Caftillan n'ambitionnoit pas, à caufe de fes liaifons avec Raymond de Barcelone, Prince d'Aragon, contre Sanche, Roi de Navarre, protégé par Louis; mais il

(*m*) Bayle, Dictionnaire hiftorique, dans l'article de Louis VII, note G, p. 170.

n'y avoit pas de sûreté à refuser les avances d'un si grand Prince ; & nos Rois avoient si souvent passé les Pyrenées, qu'Alphonse n'osa pas s'attirer les ressentimens de Louis. Constance fut accordée, & le mariage fut célébré à Orléans en 1154. La nouvelle Reine y fut couronnée en même temps, malgré les protestations de l'Archevêque de Rheims, qui ne lui servirent pas plus que celles qu'il avoit faites lors du Sacre de Louis le Gros. Le mariage de Constance servit beaucoup plus au Roi de Navarre qu'à la France; Louis ayant déclaré à Alphonse son beau-pere, qu'il vouloit qu'on le laissât paisible, & que l'attaquer ce seroit s'en prendre à lui-même. Deux mois après la consommation, il courut un bruit que Constance n'étoit pas fille légitime d'Alphonse. Or il n'étoit pas permis aux Rois de France d'épouser des bâtardes ; ç'avoit été le sentiment d'Yves de Chartres, fondé apparemment sur la dignité de la Couronne de France, sur l'onction & sur le caractere sacré de nos Rois qui les associe au Clergé, & les rend capables de posséder des dignités Ecclésiastiques, telles que sont les Abbayes & les Canonicats attachés à la Couronne. Louis le Jeune prétendoit par sa séparation avec Eléonor, s'être déchargé la conscience de ses scrupules; il retomba dans d'autres. Pour s'éclaircir, sous prétexte d'un pélerinage à Saint Jacques, le Roi alla voir Alphonse. Ce Prince naturellement grand & magnifique, le reçut avec une pompe extraordinaire, & le traita royalement à Burgos. Il ne manqua pas de lui

assûrer la légitimité de la Princesse, & de rendre le calme à l'esprit de Louis. Cela ne pouvoit pas être autrement; & Alphonse dut être bien satisfait de la conduite de son gendre qui s'adressoit à lui pour avoir des lumieres sur le point de fait dont il s'agissoit. Constance ne vécut qu'environ six ans après son mariage, & mourut en couches en 1160. Elle fut inhumée à Saint Denis, où l'on voit sa statue à côté de celle de Philippe, sacré Roi de France en 1129, & mort avant Louis le Gros en 1131. Elle avoit eu quelques années auparavant une fille nommée *Marguerite*, femme en premieres noces de Henri le Jeune, sacré Roi d'Angleterre, fils aîné de Henri II, & d'Eléonor de Guyenne; & en secondes noces, de *Bela* III du nom, Roi de Hongrie, après la mort duquel elle se retira à Acre dans la Palestine, où elle mourut en 1196.

ALIX, *ou* ADELAIDE DE CHAMPAGNE.

Alix de Champagne fut la troisieme femme de Louis le Jeune. Elle étoit la cinquieme fille de Thibauld IV du nom, dit le Grand, Comte Palatin (*n*) de Champagne, & de Ma-

(*n*) Sur l'origine de la qualité de Palatin, voyez Pithou dans ses Recherches sur les Comtes de Champagne, depuis la page 555 jusqu'à 564; & une Dissertation sur les Comtes Palatins du Rhin, à la tête de la

thilde de Carynthie (*o*). La Princesse n'étoit plus dans la premiere jeunesse; mais elle étoit extrêmement aimable (*p*), d'un esprit pénétrant & éclairé. Quoique la Cour de Thibauld fût la plus galante & la plus magnifique de son temps, & qu'elle fût remplie des personnes les plus considérables qui y arrivoient de toutes parts, Alix en faisoit l'ornement par sa générosité, égale à celle de son pere, par sa politesse, son amour & son goût pour les beaux arts, qui se réduisoient presqu'alors à la poësie qu'il paroît qu'Eléonor avoit introduite en France, & à la musique. Outre le mérite d'Alix, qui pouvoit déterminer le Roi à cette alliance, la politique lui présentoit plusieurs raisons de préférence pour cette Princesse. La Maison de Champagne étoit une des plus puissantes du Royaume, & avoit donné de l'inquiétude à Louis le Jeune plus d'une fois. Thibauld pere d'Alix l'avoit obligé de prendre les armes, & c'étoit la révolte du Comte qui avoit donné lieu à l'incendie de Vitry. Sa postérité étoit nombreuse, & il étoit d'un grand intérêt de la

généalogie de la Maison Palatine de l'Abbé Schannat imprimée *in* 12 à Francfort en 1711.

(*o*) Fille d'Angelbert, Duc de Carynthie, inhumée dans le chœur de Saint Quirince de Provins, auprès du grand Autel.

(*p*) Voyez le Continuateur d'Aymoin, Liv. V, ch. 53. *Ipsa autem tam natura quam industria laudabilis extitit. Nam sapientiæ fulgore irradiavit, elegantia corporis præpolluit, munditia castitatis emicuit, & quia tot virtutum floribus decorata fuit, tanto honore meruit sublimari.* Aym. Contin. loco citato.

détacher d'avec l'Anglois, dont le pouvoir en France étoit dèja excessif (*q*). Louis, pour serrer les nœuds d'une alliance qui le mit en état de ne rien craindre de ce côté-là, épousa donc Alix sur la fin de l'année 1160 (*r*); & des deux filles de son premier lit, il donna *Marie* de France l'aînée à *Henri*, dit le Libéral, d'abord Comte de Blois, puis Comte de Champapagne; & la cadette *Alix* de France à *Thibauld*, dit le Bon, Comte de Chartres. La Reine (*s*) fut quatre ans stérile, & toute la France craignit que Louis ne laissât point d'héritiers. On eut recours aux prieres, aux jeûnes, aux aumônes, aux processions; & l'on peut dire que tout le Royaume concourut aux vœux du Roi & de la Reine, qui obtinrent par leur piété & leur foi vive le Prince qu'ils demandoient à Dieu. Ce fut Philippe-Auguste, dit *Dieudonné*, né la nuit du Samedi au Dimanche 22

(*q*) Etienne de Blois, de la Maison de Champagne, étant dévenu Roi d'Angleterre, avoit donné lieu aux liaisons de cette Maison avec les Anglois. Quelques médisans prétendoient que Mathilde étoit grosse d'Henri II, du fait d'*Etienne* de *Blois*, lorsqu'elle époussa Geoffroy, Comte d'Anjou, qui ne fut que le pere *putatif* d'Henri. Voyez Polidore Virgile *in Stephano*.

(*r*) Et non pas en 1153, comme dit l'Auteur des *Mémoires historiques de Champagne*, qui a confondu ce troisieme mariage avec le second.

(*s*) *Rex cum uxore sua Adela, & universo Clero & omni populo totius regni ad orationes conversus & Eleemosinas, filium à Deo petiit, non de meritis suis jactans, sed soli Dei misericordiæ confidens. Exauditæ sunt preces eorum in conspectu Domini, & datus est ei à Deo filius nomine Philippus, qui idcirco* A DEODATUS *dictus est*. Rigord.

Août 1165. Louis son pere n'étoit alors âgé que de quarante-cinq ans, & non pas de soixante & dix-neuf, comme l'ont écrit quelques Auteurs; mais les infirmités qui l'accablerent de bonne heure, le firent regarder comme fort vieux, dans un âge (*t*) où les autres sont encore dans toute leur vigueur. L'éducation de Philippe fit l'objet important des soins de la Reine, & elle parvint à former un de nos plus grands Rois. Elle eut aussi beaucoup de part au gouvernement dans les dernieres années du regne de Louis son époux, & sur-tout depuis la paralysie confirmée de ce Prince, laquelle précéda le couronnement de son fils, célébré le jour de la Toussaint 1179. Louis étant allé en Angleterre visiter le tombeau de S. Thomas, & y *demander le rétablissement de sa santé* & de celle du Prince Philippe, *tomba dans une paralysie complette*; & il perdit l'usage de la moitié du corps à son retour, dans un voyage qu'il faisoit à S. Denis. Ainsi il ne put se trouver au sacre. On ne dit pas si la Reine y accompagna son fils; mais il est vraisemblable qu'elle se donna la satisfaction d'assister à la fête la plus pompeuse qu'on eût encore vue en Fran-

(*t*) Sans cela, comment accorder cet âge avec ce que lui fait dire Philippe le Breton, dans une priere que Louis fait à Saint Thomas de Cantorbery?

Atque tuis (meritis) JAM DECREPITO, SENIOQUE LABANTI,
Hæredem divina dedit clementia solum

Cet Historien lui donne soixante & dix ans à sa mort, & se trompe de près de dix ans.

ce, de la maniere ſolemnelle dont ſe fit le ſacre de Philippe. Guillaume de Champagne, frere de la Reine, & oncle du jeune Roi, Cardinal & Archevêque de Rheims, en fit la cérémonie; & tandis qu'il mettoit la couronne ſur la tête du Roi, elle fut ſoutenue par Richard, Roi d'Angleterre, en qualité de Duc de Normandie; & Philippe, Comte de Flandre, porta l'épée nue devant le Roi. Louis le Jeune ne ſurvécut au ſacre de ſon fils qu'environ un an, étant mort le 18 Septembre 1180. Il avoit fondé l'Abbaye de Barbeau; près de Melun, & il demanda à y être inhumé. Sa veuve lui fit élever un tombeau de marbre blanc, qu'on y voit encore aujourd'hui. Louis vit avant que de mourir le mariage de ſon fils, qui ſe fit au mois d'Avril précédent, avec Iſabelle de Haynaut (*u*), niece du Comte de Flandre. La Reine fit inutilement tout ce qu'elle put pour empêcher ce mariage. Son but, en s'y oppoſant, étoit d'éloigner Philippe, Comte de Flandre, de l'adminiſtration des affaires que ce mariage devoit lui procurer; ce Prince eſtimé de Louis, &

(*u*) C'eſt ainſi que Robert du Mont parle de ce mariage ſous l'an 1181. *Ludovicus, Rex Franciæ cum incidiſſet in graviſſimam ægritudinem, Philippus junior Rex, filius ejus, neſcio quo conſilio ductus, Sacramento ſe obligavit quod duceret loco & tempore filiam Balduini, Comitis Flandrenſis; & ipſe Comes conceſſit ei quod poſt mortem ſuam haberet in hæreditatem Comitatum Flandrenſem. . . . . Et hoc fecit idem Rex ſine conſilio Reginæ matris ſuæ, & avunculorum ſuorum Gulielmi Rhemenſis Archiepiſcopi. . . . . Unde illi commoti requiſierunt auxilium Henrici Regis Anglorum contra nepotem.* Tout cela n'eſt point exact.

aimé de Philippe, étoit d'ailleurs dèja ſon parrain & ſon Gouverneur. Robert du Mont, qui parle peu exactement de ce mariage, dit que Philippe s'étoit engagé par ſerment, pendant la maladie de ſon pere, d'épouſer la Princeſſe; mais c'eſt une chimere, auſſi-bien que ce qu'il dit de la Flandre donnée en dot à Philippe, qui n'eut que l'Artois. La Reine mere réuſſit mal dans ſon projet; & au lieu d'affermir ſon pouvoir à la Cour, elle s'attira la haine du Comte qu'elle eût dû ménager, & même la diſgrace de ſon fils. Mezeray, d'après *Meïer* (x), prétend qu'elle chercha à ſe former un parti; qu'elle ſe cantonna même dans ſes places; mais que prévenue par le Roi & le Comte de Flandre, elle fut obligée de ſe retirer avec ſes freres. Du Tillet prétend au contraire qu'elle fut déclarée Régente avec le Cardinal de Champagne ſon frere; & Belleforêt, conciliant ces deux opinions, croit que la Reine & le Cardinal furent chargés de veiller ſur la perſonne du Roi; & le Comte de Flandre ſur les beſoins de l'Etat. Cette derniere opinion a quelque choſe de vraiſemblable; cependant celle de Meïer & de Mezeray étant appuyée de l'autorité d'un Hiſtorien du tems (y), me paroît préférable. La Reine, maltraitée par le Roi ſon fils, s'adreſſa à la Cour d'Angleterre pour obtenir une réconciliation. „ Après un entretien entre Phi„ lippe & Henri II, dit l'Hiſtorien Anglois,

(x) Abrégé Chronologique, ſous Louis VII, année 1180, p. 107.

(y) Roger de Hoveden.

„ où les deux Rois prirent tour à tour le ton „ de la douceur & celui de la menace, Henri „ obtint enfin du Roi de France, malgré l'avis „ du Comte de Flandre & de Robert Clément „ (z), qu'il oublieroit ses mécontentemens con- „ tre sa mere & ses oncles, & qu'il y auroit „ entr'eux une réconciliation. Il fut même ar- „ rêté que Philippe payeroit chaque jour à sa „ mere *sept livres parisis*, pour son entretien; „ que sa dot lui seroit rendue, *après le decès de* „ *Louis*, en totalité, à l'exception des places „ fortifiées & des munitions ". Cet événement précéda donc la mort du Roi; il n'annonce pas une Régence pendant la minorité de Philippe. On voit d'ailleurs dans la ligue des Grands du Royaume, formée contre le Roi & son tuteur le Comte de Flandre en 1180, Etienne de Sancerre, frere de la Reine, paroître en chef, prendre les armes, & fortifier Châtillon sur Loire contre le Roi qui y accourut, & qui rasa le fort rez pieds, rez terre (a). Mais la bonne

(z) Ce Robert Clément, & ses fils Alberic, Henri, Hugues, Doyen de l'Eglise de Paris, furent en faveur sous Philippe Auguste, & sont les premiers qui donnerent un véritable lustre à l'Office de *Maréchal de France*, lequel, avant eux, n'avoit d'inspection que sur les gens de l'écurie du Roi. Mezeray, Abrégé chronol. Tome III, p. 144. Voyez Anselme, Tome VI, p. 618 & suivante, & la Lettre CLXXXIII d'Etienne de Tournay, avec les notes de Claude Dumoulinet, p. 283.

(a) C'est ce qui fait dire à Philippe le Breton, Liv. I, v. 510 & suivantes, p. 22 m.

. . . . Communiter ipsum
Infestare parant, belloque lacessere Regem,

intelligence se rétablit entre le fils & la mere. On voit par les lettres (*b*) d'Etienne de Tournay, que Guillaume de Champagne étoit à la tête des affaires, & premier Ministre de Philippe-Auguste en 1185, & que le Comte de Flandre étoit en guerre avec le Roi pour le Comté de Vermandois. En 1190, année en laquelle Philippe-Auguste, s'étant croisé, fit les préparatifs de son voyage, il donna, avec la permission des Grands du Royaume (*c*), la tutelle du jeune Louis son fils, & la garde de ses Etats à sa mere Alix de Champagne, & à Guillaume, Cardinal Archevêque de Rheims; mais en même tems il borna leur autorité en leur prescrivant les ordres qu'il vouloit être suivis en son absence. Il pourvut ainsi à la *Régale*, en cas de vacance des bénéfices; défendit aux Seigneurs de lever des tailles sur leurs terres pendant son absence; & à sa mere,

Præcipueque Comes Stephanus, *qui mania sacri*
Cæsaris (Sancerre) & *ditis pro magna parte tenebat*
Prædia Bituriæ . . . .
Quamvis Vassalus, & *Regis* avunculus esset,
Utpote cujus erat soror Adela, *Regia mater.*
Indicit bellum dominoque suoque nepoti.

(*b*) Lettre CI, Guillaume étoit mandé à Rome par le Pape Innocent II. Le Roi y envoye Etienne, Evêque de Tournay, en sa place, en s'excusant envers le Pape de ce qu'il retient le Cardinal son oncle, dont il dit . . . *Adsistit nobis super omnes amicos & fideles nostros charissimus avunculus noster; Willelmus Rhemensis Archiepiscopus*, IN CONSILIIS NOSTRIS OCULUS VIGILANS, IN NEGOTIIS DEXTERA MANUS.

(*c*) ACCEPTA LICENTIA *ab omnibus Baronibus.*

ainsi qu'à son oncle, d'en lever sur ses sujets, ,, en cas qu'il vînt à mourir ; leur enjoignant à tous les deux d'assigner un jour certain à Paris (*d*), tous les quatre mois, pour entendre les plaintes des sujets, & *leur faire droit suivant Dieu & Justice.* La Reine & le Cardinal de Champagne son frere, ne furent pas long-tems chargés du gouvernement. Le Roi après avoir éprouvé une dangereuse maladie en Asie, repassa en France en 1192. L'affaire la plus importante de la Régence fut le différend de l'Archevêque de Tours avec l'Evêque de Dole, qui prétendoit non-seulement ne pas dépendre de l'Archevêché de Tours, mais même être son Métropolitain. Philippe-Auguste avoit pris le parti de l'Archevêque de Tours avec vigueur, & avoit fait entendre que, comme protecteur-né des Eglises de France, il prétendoit être le maître en cette occasion. Les lettres écrites au Pape par son ordre, & sous son nom par Etienne, Evêque de Tournay, son Aumônier & son Secrétaire, se trouvant dans le recueil de celles de ce Prélat, elles font connoître la fermeté du Roi & de son Conseil; aussi bien que celle que fit écrire la *Reine-Mere*, qui exigea du Pape qu'on ne fît rien pendant l'absence du Roi son fils, qui trouveroit mau-

(*d*) *Volumus & precipimus ut charissima mater nostra* ADELA REGINA *statuat cum charissimo avunculo nostro & fideli*, GUILLELMO RHEMENSI ARCHIEPISCOPO, *singulis quatuor mensibus, unum diem Parisiis, in quo audiant clamores hominum Regni nostri ; & ibi eos finiant ad honorem Dei, & utilitatem Regni.* RIGORD in Testamento Philippi Augusti.

vais que, pendant qu'il s'expofoit pour des intérêts de religion, on bleffât les fiens à Rome. *Abufer*, difoit-elle, *de l'abfence d'un Prince auquel la piété a fait abandonner fes Etats, y jetter du trouble, ou le permettre, c'eft pécher contre le Fils de Dieu, contre le Saint Efprit. Chargée du foin du Royaume, je dois*, ajoutoit-elle, *pourvoir à fa tranquillité, & faire enforte qu'il n'y ait point d'innovations qui puiffent ou l'indigner, ou le chagriner.* Elle demande enfin au Pape que les chofes reftent dans le même état jufqu'au retour de fon fils; qu'autrement le Roi (qu'elle appelle PEREGRINUS NOSTER) qui fe portoit bien, & qui en avoit le pouvoir, ni les Grands ne fouffriroient pas que les droits de l'Etat, & ceux des Eglifes de France, que Louis le Jeune & le Roi regnant avoient toujours confervés, paffaffent en d'autres mains. La lettre de la Régente répond parfaitement bien à celles que Philippe avoit lui-même fait écrire, & doit faire honneur à cette Princeffe, qui paroît fe charger feule de cette affaire; le Cardinal fon frere n'ayant peut-être pas voulu s'en mêler à caufe de fa dignité, & pour ne pas fe brouiller avec Rome. Elle obtint ce qu'elle exigeoit, parce qu'elle le demanda en Princeffe indépendante des caprices de la Cour de Rome, & du ton qui a toujours réuffi, quand il a été foutenu (*e*). Pendant la maladie dangereufe dont le Roi fut attaqué en Afie, elle fit

(*e*) Voyez les Lettres XXXIX, XL, LXXIV, CVII, CVIII, CIX, CX, & CXI. Cette derniere eft celle dont nous venons de faire l'extrait.

fit voir le zèle & la tendresse qui l'animoient pour la guérison de ce Prince, ainsi que pour celle du jeune Louis qui tomba malade dans le même tems. La Princesse fit faire des prieres, & on apporta à Paris par son ordre les Reliques de S. Denis & des autres Saints, qui sont regardés comme les Patrons de la France. On prétend qu'elles ne furent pas plutôt entrées dans Paris, que les deux Princes furent guéris; mais cette prétention est plus pieuse que fondée. Nous ne voyons plus rien depuis ce tems qui regarde Alix, sinon quelques Fondations, comme celle de l'Abbaye du Jard près de Melun, & d'un obit à Saint Denis. Elle mourut à Paris le 4 Juin 1206, & fut inhumée à l'Abbaye de Pontigny, Ordre de Cîteaux, fondée par Thibaud le Grand son pere (*f*). Outre Philippe-Auguste, Alix eut deux filles; la premiere, aussi nommée ALIX, accordée à Richard Cœur-de-Lion, de laquelle nous avons déja parlé; la seconde, appellée AGNES, mariée en premieres noces à *Alexis Commene*, dit *le Jeune*, en secondes noces à *Andronic Commene*, qui fit étrangler Alexis, & en troisiemes noces à un Seigneur Grec nommé *Théodore Branas*.

(*f*) Elle est située sur les confins de la Champagne & de la Bourgogne. A l'entrée du Monastere est un ancien Palais des Comtes de Champagne, *qui sert aujourd'hui d'écurie à l'Abbé de Pontigny*, dit Baugier dans ses Mémoires, Tome II, p. 248,

---

ANONYME,

crue Maitresse de Louis VII.

QUOIQUE Louis le Jeune ait toujours été un Prince pieux, dévot même jusqu'au scrupule, on l'a cependant accusé d'une foiblesse. Quelques Généalogistes, du nombre desquels sont le P. Labbe dans ses tableaux de la Maison de France, & le P. Anselme, lui donnent un fils naturel, nommé PHILIPPE, duquel la mere est inconnue. Ce Philippe, disent-ils, fut Doyen de Saint Martin de Tours; & c'est à lui qu'on croit que Saint Bernard adresse sa lettre cent cinquante-deuxieme, & contre lui qu'il écrivit la cent cinquantieme au Pape Innocent. Il s'agit dans la premiere de ces Lettres des plaintes que Bernard fait de Philippe, Doyen de Tours, à Philippe lui-même. Il lui marque une douleur amere de la conduite qu'il tient, sans s'expliquer davantage, & lui dit que la France qui l'a élevé, attendoit toute autre chose de ses talens & de son mérite. La lettre est fort polie & pleine de ménagemens. Dans celle que Bernard adresse au Pape Innocent, il réclame sa justice en faveur de Hugues, nommé Archevêque de Tours, contre Philippe, jeune homme vif, brouillon, plein du désir de la domination, en qui revit, dit Bernard, l'esprit de Gilbert, dont il est neveu *suivant la chair*, &

l'héritier par ſon ambition (*g*). Développons les choſes, s'il ſe peut. Après la mort d'Hildebert, Archevêque de Tours, arrrivée au mois de Février 1132, Hugues fut élu, & rien ne parla pour lui que ſon ſeul mérite. Philippe au contraire, Doyen du Chapitre, ſe fit des partiſans & une brigue ſoutenue par Louis le Jeune. On remarque qu'il étoit neveu de Gilbert, qui avoit précédé Hildebert ſur le ſiège de Tours. La conteſtation fut vive, & Hugues enfin l'emporta, & fut délivré des perſécutions de ſon concurrent qui mourut en 1136, étant à peine ſorti de ſon adoleſcence, c'eſt-à-dire, âgée de dix-huit à vingt ans. Jean Maan, dans la liſte des Doyens de Tours, lui donne la qualité de *fils de Louis VII*, & dans le corps de ſon ouvrage celle de *neveu de l'Archevêque Gilbert*, mort en 1125. Ce ſeroit donc la ſœur de ce Prélat qui auroit été la maîtreſſe de Louis le Jeune. Il avoit en effet une ſœur nommée (*h*) *Gille* ou *Gilette*, qu'Archambaud de Bréſi épouſa en ſecondes noces. Mais comment donner à Louis le Jeune un fils de dix-huit à vingt ans, ou de ſeize à dix-ſept ans au moins, en (*i*) 1136, ſi Louis lui-même, né en 1120, n'avoit en 1136 que ſeize ans ? Et quand on feroit remonter ſa naiſſance à quelques années plus haut, quand on accorderoit

(*g*) *Revixit Gilberti (Archiepiſcopi Turon.) ſpiritus in Philippo ipſius & NEPOTE CARNIS, & hærede ambitionis*, Epiſtola Bern. ad Innocentium II, CL.

(*h*) GILLA.

(*i*) Suivant la Chronique de Saint Denis.

dix ans de plus à Louis le Jeune, pourroit-il avoir eu un fils âgé de dix-fept à dix-huit ans, c'eft-à-dire, qui n'eût eu que huit ou dix ans moins que lui? C'eft une difficulté à réfoudre; & en attendant qu'elle foit levée, il vaut mieux ne rien imputer à un Roi, dont les mœurs pures font généralement reconnues, & doivent être refpectées.

ISABELLE DE HAYNAUT.

ISABELLE, *ou* ISABEAU DE HAYNAUT, dite de *Flandre*, premiere femme de Philippe-Augufte, étoit fille de Baudouin V (*k*), furnommé le Courageux, Comte de Haynaut, & de Marguerite d'Alface, Comteffe de Flandre, qui étoit fœur de Philippe d'Alface, Comte de Flandre, Gouverneur & Parrain du Roi, auquel il donna fon nom. Ce mariage fut entierement l'ouvrage de l'ambition du Comte, oncle de la Princeffe, qui prétendit fe conferver le gouvernement & la tutelle du jeune Roi, en lui donnant fa niece. Cette alliance, en l'approchant du trône, coûta l'Artois à fa maifon; cette Province, qui étoit regardée comme le boulevart de la Flandre du côté de la France, en fut démembrée, & donnée en dot à Ifabelle, & fut depuis l'origine des longs différends & des guerres qui s'éleverent entre les François & les Flamands. Le mariage de Philippe-Au-

(*k*) Jacob Marchantius, defcription de Flandre, Livre II, dit Baudouin IV.

guste & d'Isabelle fut célébré à Bapaume par Roger, Evêque de Laon, le 28 Avril 1180, & la cérémonie du couronnement se fit à S. Denis en France par l'Archevêque de Sens, le jour de l'Ascension, 29 Mai de la même année. Quoique le Roi eût dèja été sacré & couronné à S. Denis avec son épouse Isabelle. Tout cela fut conduit par le Comte de Flandre, sans égard aux droits du Cardinal de Champagne, Archevêque de Rheims, frere de la Reine-Mere, & des plaintes qu'il en porta à Rome au Pape Alexandre III. Le parti du Comte de Flandre l'emporta sur celui de la Reine-Mere, Alix de Champagne, & sur celui du Cardinal; mais, comme nous l'avons remarqué, ce ne fut pas pour long-tems. Philippe-Auguste se réconcilia avec sa mere & avec le Cardinal son oncle, & somma le Comte de Flandre, avec lequel il rompit, de lui remettre le Comté de Vermandois (*l*), que Louis le Jeune, disoit Philippe, ne lui avoit donné que pour un certain tems. Cette rupture fut suivie d'une guerre ouverte, fomentée, suivant toutes les apparences, par la Reine-Mere & le Cardinal de Champagne, alors premier Ministre. Ils se vengerent du Comte de Flandre, & n'oublierent rien pour lui faire perdre tout espoir de reparoître à la Cour. Le Comte leva une armée, le Roi monta à cheval, & Philippe eut la har-

(*l*) Le Comte de Flandre l'avoit du chef d'Isabelle, fille de Raoul de Vermandois, Prince du sang royal, Ministre de Louis le Jeune avec Suger, & de Pernelle, ou Pétronille de Guyenne, sœur d'Eléonor.

dieſſe de lui préſenter la bataille, & de lui envoyer un défi; la paix ſe fit cependant, ſans qu'on en vînt aux mains; & il en coûta au Comte le Vermandois qui étoit l'objet de la conteſtation, à l'exception de Péronne & de Saint-Quentin, dont la jouiſſance fut conſervée au Comte ſa vie durant. J'entre dans le détail de ces circonſtances, pour faire connoître la poſition difficile où ſe trouvoit Iſabelle de Haynaut, qui devoit tout au Roi, & beaucoup au Comte, qui lui avoit procuré une couronne, & qui l'avoit richement dotée, & traitée comme ſa fille. Il étoit bien difficile que ſa reconnoiſſance n'agît pas en faveur de Philippe de Flandre. Les partiſans de la Reine-Mere & du Cardinal de Champagne, n'oublierent ſans doute rien pour la mettre mal dans l'eſprit du Roi, & ils y parvinrent. Ils pouvoient tout à la Cour; & que pouvoit contr'eux une jeune Princeſſe âgée de quatorze ans, dépourvue de conſeil & d'appui? Le Roi la traita d'abord avec indifférence; il paſſa à des ſentimens d'averſion déclarée contre elle, & l'obligea de ſe retirer à Senlis en 1184, ou ſur la fin de 1183. Cette ſéparation de fait étoit le prélude d'une ſéparation de droit à laquelle le Roi paroiſſoit déterminé. Mais, ſoit qu'Iſabelle eût touché le cœur de ſon époux naturellement juſte, par la patience, la douceur & la prudence avec laquelle elle ſe conduiſit, ſoit que la dot, c'eſt-à-dire l'Artois, qu'il eût fallu rendre, y mît un obſtacle, la faute que Louis le Jeune avoit faite de perdre la Guyenne & le Poitou, étant

une leçon encore récente, Philippe-Auguste prit le parti de garder l'Artois, & Isabelle, dont la cause d'ailleurs étoit bien meilleure que celle d'Eléonor. Cependant les choses avoient été portées fort loin : le Roi avoit dèja le consentement des Evêques de Cour ; & il n'y eut que celui de Senlis qui, plus consciencieux ou mieux instruit que les autres, manqua de complaisance pour le Roi, sa mere, & le Cardinal Ministre. Les deux Maisons de Champagne & de Flandre se réconcilierent même par le mariage de Baudouin de Haynaut, héritier de Philippe de Flandre, avec Marie de Champagne, sœur de la Reine-Mere. Isabelle fut rappellée à la Cour vers l'an 1186. Elle ne fut pas long-tems sans donner à l'Etat les heureux fruits de sa réconciliation avec le Roi, étant accouchée le 3 (*m*) Septembre 1187 d'un Prince qui fut Louis VIII, surnommé *le Lion*. La joie publique éclata de la maniere la plus vive à l'accouchement de la Reine. La ville de Paris, où le Prince naquit, fut si sensible à cet heureux événement (*n*),

(*m*) Rigord date la naissance de Louis VIII du 5 Septembre, vers les onze heures du matin, le lendemain d'une éclipse de Soleil. Une Chronique manuscrite en François la date du 6 Septembre. Elle est citée par Barthius sur la Philippide, p. 115 du Commentaire. Guillaume de Bretagne, cité par Claude Dumoulinet, sur les Lettres d'Etienne de Tournay, Epist. CCXXVII, dit : *In nonis Septembris feria secunda hora diei undecima natus fuit Ludovicus.* C'est le 5 Septembre. Cet Etienne, Abbé de Sainte Genevieve, & depuis Evêque de Tournay, fut parrain de Louis VIII.

(*n*) *In cujus nativitate Civitas Parisii, in qua natus est*

que pendant ſept jours ce ne furent que remercîmens à Dieu, fêtes, danſes & chanſons; chaque nuit de ces ſept jours fut illuminée d'une quantité prodigieuſe de flambeaux de cire. On rapporte (*o*) que la Reine, groſſe de quatre ou cinq mois, étant allée à Notre-Dame de Paris, rendre graces à Dieu de ſa groſſeſſe confirmée, on y vit quatre lampes s'allumer d'elles-mêmes, comme pour marquer la ſplendeur future de l'enfant qui devoit naître. Mais cependant, dit Mezeray, qui rapporte cette eſpece de prodige, ſa lumiere fut éteinte dès la quatrieme année de ſon regne. Si Mezeray a prétendu diminuer le merveilleux par cette réflexion, il s'eſt mépris, puiſque les quatre années du regne de Louis ſe rapportent aux quatre lampes, & ne peuvent que ſervir à augmenter l'admiration de l'événement, s'il étoit conſtaté par une autre autorité que par celle d'un Poëte qui en eſt le garant, & peut-être (*p*) l'Auteur, & qui peut avoir uſé du privilége de la Poëſie. Les ſenti-

tanto gaudio fuit repleta, quod per ſeptem dies ſingulis noctibus, cum faculis cereis accenſis, totus populus civitatis, laudes debitas ſolvens creatori ſuo, ducendo choreas, canere non ceſſavit. Rigord.

(*o*) Mezeray, Abrégé Chronologique, p. 127, Tome III.

(*p*) *Pictoribus, atque Poetis,*
Quidlibet audendi ſemper fuit æqua poteſtas.
Horat.

Nos anciens Chroniqueurs, auſſi bien que les Poëtes, ont bien uſé du privilege. Les miracles ſont proportionnés dans leurs écrits, à la fécondité de leur imagination.

mens des Peuples, & des Parisiens en particulier, à la naissance de Louis VII, & ce qui se dit ou se passa à cette occasion, fait bien voir l'amour & l'estime des François pour Isabelle. Il y avoit encore une autre raison de laquelle parlent tous les Historiens du temps. On croyoit voir en elle, & en Louis son fils, des rejetons précieux du sang de Charlemagne. En effet la Maison de Flandre de laquelle étoit la Princesse, étoit issue par femmes d'*Alix de Vermandois*, fille d'Albert I, qui (q) remontoit de

(q) CHARLEMAGNE & HILDEGARDE.

|

PEPIN, Roi d'Italie.

|

BERNARD, Roi d'Italie.

|

PEPIN II.

|

HERBERT de Peronne I.

|

HERBERT II.

|

ALBERT I, Comte de Vermandois.

|

ALIX de Vermandois & ARNOUL de Flandre.

|

BAUDOUIN III, Comte de Flandre.

|

ARNOUL II.

|

BAUDOUIN IV, dit le Barbu.

|

BAUDOUIN V, dit de l'Isle.

|

BAUDOUIN VI, dit de Mons.

|

BAUDOUIN, Comte de Haynaut; & Marguerite d'Alsace.

|

ISABELLE de Haynaut, Reine de France.

mâle en mâle à *Pepin*, Roi d'Italie, second fils de l'Empereur *Charlemagne*, & d'*Hildegarde* sa seconde femme. Tant l'impression que le mérite de ce Monarque a fait sur les François, a toujours été puissante & vive! Neuf cens ans ne l'ont point encore effacée. Isabelle continua de jouir de la considération de son mari, & de l'estime des Peuples, s'étant, à ce qu'il paroît, absolument séparée d'intérêt d'avec sa Maison. Elle eut encore deux fils jumeaux; mais elle mourut en couche à Paris le 15 *Mars* 1190, à l'âge de vingt ans. Elle fut inhumée avec beaucoup de pompe dans le chœur de l'Eglise Cathédrale de Paris; où se voyoit avant les réparations & les changemens qu'on y a faits, sa tombe en marbre noir auprès du pupitre (*r*).

(*r*) La tombe a été enlevée, & les ossemens placés dans un caveau à côté du Maître Autel Je ne saurois approuver de pareils changemens, & il me semble qu'on devroit prendre des tempéramens pour ne pas troubler les cendres de nos Rois & de nos Reines, & ne point ôter de devant nos yeux des monumens qui nous en retracent l'idée, & qui sont des titres existans pour notre Histoire. Cette plainte répétée par tous nos Antiquaires sera-t-elle toujours inutile?

INGELBURGE, *ou* ISEMBURGE,

Que quelques-uns de nos Historiens appellent aussi GELBERGE, VAGEBURGE, BOSILDE (s).

INGELBURGE, ou *Isemburge* de Dannemarck, que quelques-uns de nos Historiens appellent aussi *Gelberge*, seconde femme de Philippe-Auguste, étoit fille de Voldemar I du nom, Roi de Dannemarck, & de *Sophie* (t). Philippe étoit veuf depuis deux ans, & n'en avoit encore que vingt-six, & un fils de la Reine Isabelle. Il fit demander la Princesse de Dannemarck à Canut IV son frere, Roi de Dannemarck, par Etienne, Evêque de Noyon, qu'il députa à ce Prince. Canut, sensible à l'honneur de cette alliance, s'obligea d'armer une puissante flotte, & de faire une descente en Angleterre avec laquelle la guerre continuoit. La cérémonie du mariage se fit à Amiens, la veille de l'Assomption 1193. Il fut fait, aussi bien que le couronnement qui se fit le lendemain, par le Cardinal de Champagne, Archevêque de Rheims, en présence de *Thibaut*, Evêque d'Amiens,

(s) C'est le nom que lui donne Baronius, Tome, XII de ses Annales, sous l'an 1193, n. 27. Gaguin, Liv. VI, l'appelle INGERBERGE; Antonin, VAGEBURGE; Paul Emile, GERBERGE.

(t) Petite fille de Canut, Roi de Dannemarck, arriere-petite-fille de Saint Canut, Roi & Martyr, dont l'Eglise fait mémoire le 19 Janvier.

Pierre, Evêque d'Arras, *Etienne*, Evêque de Tournay, & *Lambert*, Evêque de Térouenne. Il paroît, par la lettre (*u*) qu'en écrivit Etienne de Tournay à un de ses amis, que la magnificence de ces fêtes attira à Amiens une affluence de monde prodigieuse, puisque le Prélat, très-bien en Cour, & qui devoit assister l'Archevêque de Rheims, craignoit de ne pouvoir trouver où se loger. Mais les plus grands plaisirs sont souvent suivis des chagrins les plus marqués. Le Roi se dégoûta d'Isemburge dès la premiere nuit de ses noces, sans qu'on en ait jamais bien compris la raison, qu'on se contente d'attribuer à un défaut secret dans la personne de la Reine. Quel étoit ce défaut? C'est ce qu'on ne peut pénétrer; le Roi ne s'en étant jamais expliqué. Pour sortir de cet embarras, Antonin (*x*) & quelques autres Ecrivains, qui, dans les temps d'ignorance, attribuoient *au diable*, ou *à la magie*, tout ce qu'ils ne comprenoient pas, nous disent simplement que *le Roi fut ensorcelé*, & *que les sorcieres s'en mêlerent* (*y*). Tels furent les bruits du temps. Suivant le portrait que font les auteurs contemporains de la Reine Isemburge, elle étoit accomplie, & aussi vertueuse que belle. Etienne de Tournay ne tarit point sur ses louanges. C'est

(*u*) Epitre CLXXI.

(*x*) *D. Antoninus, Part. II, Tit.* 17, *cap.* 9. *n.* 28.

(*y*) *Sed mox* INSTIGANTE DIABOLO, *Rex ipse quibusdam, ut dicitur, maleficiis per* SORTIARIAS, *impeditus, uxorem tamdiu cupitam, exosam habere cœpit.* Antonin, *loco supra citato.*

ainſi qu'il en parle dans la lettre qu'il écrivit pour cette Princeſſe à Guillaume de Champagne. Archevêque de Rheims. Il y épuiſe la Fable & l'Hiſtoire pour ſon éloge „ Nous avons „ ici (z), dit-il, une pierre précieuſe, que les „ hommes foulent aux pieds, & que les Anges „ réverent. Elle eſt digne de faire l'ornement „ de la Maiſon d'un Roi, digne d'un Palais, „ digne du Ciel; c'eſt de la Reine que je veux „ parler, qui eſt à Ciſoin (a), preſqu'empri„ ſonnée, & comme dans un cachot, ſouffrant „ toutes les incommodités de l'exil & de l'in„ digence. Réduits à plaindre ſon ſort, nous „ laiſſons à Dieu le ſoin des événemens. Quel „ cœur, fût-il de marbre ou de bronze, ne „ ſeroit touché de voir dans un état ſi déplo„ rable une Princeſſe, illuſtre par ſa naiſſance, „ reſpectable par ſes mœurs & ſa conduite, „ une Reine *admirable par tous les traits qui font* „ *une beauté*, mais bien plus par la pureté de „ ſa foi, jeune d'âge, mais mûre d'eſprit; di„ ſons mieux, une Princeſſe plus prudente que „ *Sara*, plus ſage que *Rebecca*, plus aimable „ que *Rachel*, plus dévote qu'*Anne*, plus chaſte „ que *Suzanne*, & pour ceux qui ſe connoiſ„ ſent en beauté, auſſi *belle* qu'*Hélene*, & d'*un* „ *port auſſi noble que Polixene*? Ses occupations

(z) Dans le Diocèſe de Tournay.

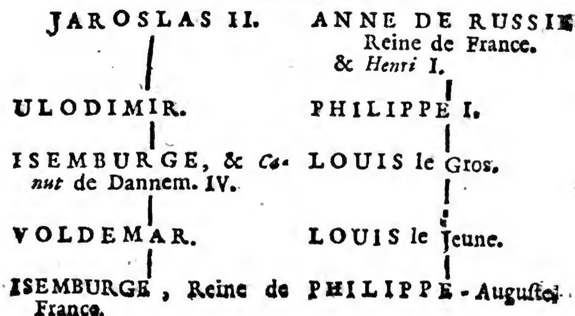
(a) Ciſoin, Abbaye de Chanoines Réguliers dans la Flandre Wallonne, à une lieue & demie d'Orchies, & trois de Lille, une des quatre anciennes *Beeries* ou Baronnies de Flandre. Deſcription géographique & alphabétique des Pays-Bas, Lettre C. p. 28.

„ ordinaires font la priere, la lecture, ou le
„ travail des mains: elle ignore ce que c'eft
„ que jeux & amufemens; priant Dieu depuis
„ le matin jufqu'à neuf heures, & fe répan-
„ dant devant lui en gémiffemens & en larmes,
„ moins pour elle-même que pour le Roi fon
„ époux. Jamais elle n'eft affife dans fon ora-
„ toire, mais toujours debout ou à genoux.
„ Oui, fi notre *Affuérus* connoiffoit bien le mé-
„ rite de fon *Efther*, il lui rendroit bientôt fes
„ bonnes graces, fa bienveillance, fon amour,
„ fa confiance, & le trône qu'il lui ôte; il vo-
„ leroit dans fes bras, fe réuniroit avec elle,
„ feroit fuccéder la douceur à la dureté, la
„ tendreffe à la haine; il lui diroit fans doute,
„ ou voudroit lui dire: *Confiez-vous, ô chere é-*
„ *poufe, à vos charmes, foyez sûre de votre beauté,*
„ *venez & regnez avec moi*; il lui diroit avec
„ Salomon: *revenez, ma chere Sunamite, reve-*
„ *nez, que je voye, que j'admire la bonté de vos*
„ *mœurs, la nobleffe de vos fentimens.* Eh bien
„ (ajoute-t-il) cette Reine, telle que je viens
„ de vous la peindre, cette Princeffe fille de
„ Roi, petite-fille des Saints Martyrs, eft ré-
„ duite par l'excès de la mifere où elle fe trou-
„ ve, à vendre fes meubles, fes habits même,
„ pour pourvoir à fa nourriture. Elle demande
„ de quoi vivre, elle demande l'aumône, elle
„ tend la main. Je l'ai vue fouvent pleurer,
„ j'ai pleuré avec elle, & fenfible à de fi grands
„ malheurs, j'en ai été moi-même abattu, é-
„ pouvanté. Je lui ai donné les avis que j'ai
„ pu; je l'ai engagée à fe jetter dans les bras

„ du Seigneur ; ce qu'elle fait continuellement.
„ Hélas ! me répondoit-elle, mes amis, mes
„ proches m'ont abandonnée. Je n'ai plus de
„ ressource que dans les bontés de l'Archevê-
„ que de Rheims, qui, dès le commencement
„ de mes malheurs, m'a soutenue, m'a nour-
„ rie". L'Evêque de Tournay termine sa lettre par engager l'Archevêque à continuer d'avoir pour cette illustre infortunée les *bontés* qu'il avoit toujours eues. Le style & la matiere intéressante de la lettre m'ont engagé à la donner presqu'entiere au Lecteur. Il est inutile de dire que, lorsqu'elle fut écrite, le Roi avoit dèja repudié Isemburge. Il se servit du prétexte de parenté pour en venir à la séparation. Mezeray (*b*) prétend qu'on se servit de l'alliance de la Maison de Russie par Anne de Russie, mere de Philippe I, & sœur de Jaroslas II, quatrieme aïeul d'Isemburge. Si ce fait étoit cer-

(*b*) Tome III, p. 157 : c'est ainsi qu'il l'établit.

JAROSLAS DE RUSSIE.



tain, il ne faudroit plus douter qu'Anne ou Agnes de Ruſſie ne fût en effet de Moſcovie, & non de la Maiſon de Rouſſi. Mais d'autres, comme (*c*) Antonin, avancent que le Roi ſe ſervit de l'alliance qui étoit entre la Maiſon de France & celle de Dannemarck, par celle de Flandre, & par Canut, dit le Saint, époux d'Alix de Flandre, fille de Roboule Friſon; & cela paroît bien plus ſimple & bien plus poſitif. Nous avons dèja remarqué qu'il étoit bien aiſé à un Prince dégoûté de ſa femme, de trouver des moyens de diſſolution dans quelqu'alliance, en remontant au ſeptieme degré, comme l'uſage en avoit été introduit par Rome-même. Ainſi Philippe-Auguſte ayant juſtifié, ſuivant l'uſage, de l'alliance en dégré prohibé, qui étoit entre Iſemburge & lui, & pris ſur cela le ferment de ſes *Barons*, ou des Grands du Royaume, & des Evêques, obtint une ſentence de divorce, qui fut prononcée à Compiegne par l'Archevêque de Rheims ſon oncle, Légat du S. Siège, en 1195 (*); & ſe croyant ſuffiſamment aſſûré du côté de l'Egliſe, il épouſa Agnes de Méranie, dont nous parlerons, en 1196. La Princeſſe, dépouillée de la couronne & des honneurs, réclama contre la ſéparation, & pour ſes droits *d'épouſe & de Reine*. Rien ne put la fléchir, ni l'exil, ni l'excès des maltraitemens du

(*c*) *Nec multo poſt, conſanguinitatis linea per* CAROLUM FLANDRENSEM *Comitem ab Epiſcopis & Baronibus computata, matrimonium ſeparari effecit.* D. Antoninus, ibid. ſup.

(*) C'eſt ainſi qu'on peut établir cette parenté.

du Roi, & la pauvreté plus deshonorante pour Philippe que pour elle même, à laquelle elle se vit exposée. Après le tableau que nous en avons vu dans la lettre d'Etienne de Tournay, dans le Diocese duquel elle fut reléguée, il n'y a plus rien à ajouter. Plus les personnes du rang d'Isemburge sont malheureuses, plus elles intéressent en leur faveur. Les plus insensibles prennent part à leur infortune. L'Archevêque de Rheims lui-même, qui avoit prononcé la sentence de séparation, dévint un des partisans de la Reine, la secourut, & s'employa

BAUDOUIN DE L'ISLE, Comte de Flandre;
& ADELLE de France, fille du Roi Robert.

Baudouin, dit de Mons; Richilde de Hainaut.	Robert le Frison; Gertrude de Saxe.
Baudouin, C. de Hainaut; Marguerite d'Alsace.	Alix de Flandre; S. Canut, Roi de Dann.
Isabeau de Hainaut, premiere femme de Philippe-Auguste.	Canut, quatrieme du nom, Roi de Dannemarck.
	Voldemar, Roi de Dannemarck.
	Isemburge; Philippe-Auguste.

Suivant ce Tableau, Isabeau de Hainaut, premiere femme de Philippe-Auguste, étoit grande tante à la mode de Bretagne d'Isemburge, outre les deux alliances qui se trouvoient du chef d'Adelle, fille du Roi Robert, & femme de Baudouin de Berte de Hollande, premiere femme de Philippe I. Cette Généalogie qui paroît certaine, me paroît aussi préférable à celle qu'a dressée Mezeray sur des mémoires peu sûrs.

même pour elle, au moins ſecrétement. L'Evêque de Tournay paroît ſi pénétré de la ſituation où elle étoit réduite, & de ſon mérite, qu'on ne ſauroit douter qu'il n'ait employé pour elle tout ſon crédit & toute ſon éloquence. Outre la lettre, dont on a vu une copie, il en écrivit une (*f*) autre au nom de la Reine à l'Archevêque de Rheims. La Princeſſe y rend graces à Guillaume de Rheims des ſervices qu'il lui avoit rendus, dans des termes extrêmement reconnoiſſans, & tels que l'adverſité la plus accablante peut les dicter. On peut même dire que la Reine ne prend pas aſſez de ſoin de ſa dignité, & s'humilie trop avec un ſujet. „ *Vous ſeul*, lui dit-elle, *avez ſecouru* „ *ma foibleſſe*, *eſſuyé mes pleurs*, *ſoulagé mon* „ *exil*, *vous ſeul enfin m'avez conſolée* dans mes „ afflictions. Vos bienfaits ſurpaſſent mon mé- „ rite & mes vœux. Ne permettez pas, je „ vous prie, que dans le cours de mes mal- „ heurs, je tombe dans les mains d'un autre é- „ poux. Ce feroit le comble des maux que je „ crains". Cette lettre eſt terminée par la priere que la Reine fait à l'Archevêque de recevoir un petit préſent qu'elle lui fait: „ pré- „ ſent, lui dit-elle, bien peu digne de vous, „ mais qui doit vous faire reſſouvenir de l'état „ où il faut que ſoit réduite celle qui vous l'en- „ voie". La penſée eſt délicate & ſpirituelle: mais cette lettre auſſi bien que la précédente étoit d'Etienne de Tournay, qui lui ſervoit de

(*f*) Lettre CCLXIII d'Etienne de Tournay, p. 385.

Secrétaire. La Princesse pouvoit ignorer la Langue Latine, & ne savoit pas encore assez de François pour entendre ce qu'on écrivoit sous son nom; ce qui doit lui servir d'excuse pour les termes où elle sembloit se dégrader du rang qu'elle vouloit conserver. Canut, Roi de Dannemarck son frere, se plaignit au Pape Célestin III, de l'affront qu'on faisoit à sa sœur & à la Maison de Dannemarck; & ce Pape, sur l'appel de la Reine, avoit provisoirement déclaré la sentence de séparation prononcée à Compiegne, irréguliere & nulle, comme rendue contre une Princesse *indéfendue*, & incapable de se défendre, ignorant la Langue Françoise, & ce qui se faisoit contr'elle & contre toutes les formes de droit. Le jugement de Célestin avoit été signifié à Philippe par un Légat & un Notaire ou Secrétaire envoyés par le Pape; cela n'avoit pas empêché le Roi de passer outre à son mariage avec Agnes de Méranie. Les choses en étoient à ce point lorsque Célestin mourut. Le Roi de Dannemarck renouvella ses plaintes à Innocent son successeur, qui suivit les erremens de la procédure de Célestin avec encore plus de chaleur que lui. Innocent III n'étoit pas fâché de contrarier Philippe-Auguste, qui avoit pris un ton haut & très ferme avec les Papes qui l'avoient précédé, & en particulier dans l'affaire (*g*) de l'Archevêque de Tours

(*g*) Tout ce que nous disons ici résulte de la Bulle d'Innocent III du cinq des Ides, c'est-à-dire du 10 Mars 1200.

D'ailleurs il n'avoit point été prévenu dans celle du divorce du Roi avec Isemburge: c'en étoit assez pour ne pas l'approuver. Car du côté de l'alliance, la prohibition avoit lieu. Il écrivit donc au Roi dès le commencement de son Pontificat, c'est à-dire, dès l'an 1198, *qu'il eût à éloigner Agnes de Méranie, qu'il avoit épousée contre le vœu des Loix Ecclésiastiques, & à se réunir avec Isemburge sa légitime épouse, d'avec laquelle il s'étoit séparé; qu'au reste Philippe auroit les voies de droit sur la séparation qu'il prétendoit, & qu'il y seroit canoniquement pourvu.* Innocent regardoit tout ce qui avoit été fait sans les ordres précis de Rome comme nul. Philippe avoit tout lieu d'espérer que l'Archevêque de Rheims, Cardinal & Légat du Saint Siège, son oncle, ainsi que les autres Evêques, soutiendroient leur ouvrage: leur honneur & leur intérêt les y engageoit. Mais tous l'abandonnerent, & l'Archevêque lui-même prit, comme on l'a dit, le parti de l'affligée. Philippe en sut mauvais gré à tous ces Prélats, & particulierement à l'Archevêque de Rheims. Et en effet que penser de leur conduite, & devoient-ils faire un pas tel que celui qu'ils avoient fait pour reculer dans la suite? C'étoit compromettre le Roi, l'Etat, leur dignité, leur réputation. Mais tout cela ne les toucha pas. Rome parloit, ils tremblerent. Innocent, d'un caractere aussi haut qu'aucun de ses Prédécesseurs, prit toutes ses mesures pour réussir. Les Légats envoyés de sa part, voyant que les procédures qu'avoient tenues ceux de Céleftin n'a-

voient rien opéré, assemblerent les Prélats François à Dijon (*h*) au mois de Décembre 1199. Philippe avoit interjetté *appel* (*i*) *au Pape de l'indiction du Concile, & de tout ce qui pourroit y être fait contre lui.* Mais sans égard à l'appel, & en conséquence des ordres qu'avoit donnés le Pape de passer outre, la Sentence d'interdit fut prononcée *contre Philippe & contre tout son Royaume, en présence & du consentement de tous les Evêques.* Le jugement du Concile de Dijon fut publié avec le Bref du Pape adressé au Légat; mais on prit beaucoup de précautions pour en assûrer l'exécution, & la Sentence ne fut publiée qu'environ un mois après Noël, pour donner le temps aux Evêques de se retirer en lieu de sûreté, On peut voir dans la Bulle (*k*) d'Innocent III du 10 Mars de l'an 1200, le détail des procédés de ce Pape depuis son avénement au Pontificat, jusqu'à la publication du jugement rendu à Dijon. On y voit qu'Innocent craignoit le caractere vif de

(*h*) Anselme & ses Continuateurs datent le Concile de Dijon du mois de Décembre 1197, & prétendent qu'il fut tenu sous Céleftin III; mais c'est une faute. Il ne faut que lire la Bulle d'Innocent III, pour reconnoître que ce Concile est de 1199, & que le Pape étoit alors Innocent III, successeur de Célestin.

(*i*) Cela prouve que l'appel comme d'abus, important pour la conservation de nos libertés, des droits de nos Rois, & de la discipline Ecclésiastique, n'étoit pas encore en usage au douzieme siècle. Cela y conduisit.

(*k*) On en trouve une copie dans les notes de Claude Dumoulinet sur la Lettre CCLXII d'Etienne de Tournay. La piece mérite d'être lue,

Philippe, qu'on n'insultoit pas impunément. Ce n'étoit pas sans raison. Le Roi ne vit qu'avec indignation la lâcheté des Prélats de son Royaume, qui, après avoir approuvé ou prononcé son divorce avec Isemburge, souscrit, ou du moins connivé à son mariage avec la Princesse de Méranie, venoient de souscrire à un jugement si opposé. Il sortit des bornes de la prudence & de la modération, & regardant tous les Ecclésiastiques du Royaume comme coupables de l'injure qu'il venoit de recevoir, il chassa les Evêques de leur siège, les Chanoines de leurs Eglises, les Curés de leurs Paroisses, confisqua leurs biens, & s'empara de leurs fonds. Son chagrin s'étendit même jusques sur les Laïques, Gentils-hommes & Bourgeois qu'il accabla de nouveaux impôts. Les Juifs, Fermiers ordinaires de ces impôts, furent rétablis; la France souffrit infiniment des entreprises de Rome. L'interdit dura sept mois: le Service Divin fut entierement suspendu dans tout le Royaume, à l'exception du Baptême des enfans, & de la Pénitence pour les mourans. Les corps des Fideles demeuroient sans sépulture. Enfin les choses furent poussées à toutes les extrémités que le systême de Rome & les préjugés du temps pouvoient autoriser. Ce fut dans ces circonstances que Philippe, qui ne ménageoit plus rien pour se venger, relégua Isemburge, & qu'elle se réfugia dans l'Evêché de Tournay, où elle se trouva exposée à l'indigence & à l'extrême misere dont parle l'Evêque Etienne. Le Roi, pour l'obliger à se départir de ses pré-

tentions, ou pour la punir des sollicitations qu'elle & le Roi de Dannemarck son frere faisoient à Rome, la fit conduire à Etampes, & renfermer dans le Château, où on lui fit subir toutes les rigueurs de la captivité. Isemburge ne perdit rien de sa fermeté. Philippe, qui voyoit le désordre augmenter de jour à autre dans ses Etats, son trône même ébranlé par les brigues d'Innocent III & du Clergé, craignit que l'affaire n'eût des suites plus fâcheuses. Il y avoit dèja des partis formés contre lui. Le Clergé étoit décidé pour Isemburge; la Noblesse se plaignoit qu'on n'eût aucun égard à ses privileges; & le peuple conduit par l'intérêt & le préjugé, suivoit les impressions qu'on lui donnoit. Le Roi sollicita si puissamment Innocent III, que le (*l*) Cardinal d'Ostie, l'un des Légats du Pape en France, leva l'interdit, *à condition néanmoins que Philippe reprendroit Isemburge avec lui, & que dans six mois, six semaines, six jours & six heures, il feroit vuider la cause du divorce par les deux Légats du Saint Siège, les Prélats du Royaume, & en présence des parens de la Reine, dûëment intimés pour défendre sa cause.* Isemburge eut le choix du lieu de l'assemblée; elle prit Soissons, & l'affaire y fut agitée avec tout l'appareil imaginable. ,, Le Roi Canut, frere de ,, la Reine Isemburge, envoya, dit Mezeray, ,, des plus habiles gens de son Royaume, pour ,, solliciter & plaider la cause de sa sœur. Vers ,, la mi-carême de l'an 1201, & après quinze

(*l*) Octavien, Cardinal d'Ostie, & Jean, Evêque de Velitri, Légats.

„ jours de chicanes & de procédures (c'eſt
„ toujours Mezeray (*m*) qui parle), comme
„ Philippe eut le vent qu'il y auroit condam-
„ nation contre lui, il alla prendre un matin
„ Iſemburge en ſon logis, & la montant en
„ trouſſe derriere lui, l'emmena où il lui plut,
„ ayant fait dire au Légat, qu'il ne ſe donnât
„ pas la peine de juger ſi le divorce qu'il avoit
„ fait, étoit bon ou mauvais, puiſqu'il la re-
„ connoiſſoit, & la vouloit pour ſa femme ".
Ce récit, qui eſt celui des plus raiſonnables de nos Hiſtoriens, n'eſt pas entierement conforme à celui de *Paul Emile* (*n*), de *Jean Pinéda*, & de *Jean de Serres*, copiſtes de P. Emile. Suivant ces Ecrivains, les défenſeurs de Philippe firent valoir ſes raiſons, & les moyens de la ſéparation qu'il demandoit, avec toute l'éloquence poſſible ; & leur cauſe étoit d'autant meilleure, que perſonne n'oſoit ſe préſenter pour défendre la Princeſſe. L'Huiſſier ayant demandé par trois fois, dit de Serres (*o*), s'il n'y avoit perſonne qui parlât pour la Reine, afin

(*m*) Abrégé chronolog. ſous l'an 1201, Tome, III, p. 177.

(*n*) Lib. VI. in Phil. Aug. J. Pinéda, Partie III, *de la Monarchie Eccleſiaſtique*, Liv XXI de la troiſieme Partie, ch. 13, n 1; Jean de Serres, Tome I, pag 282, édition de 1619. Voyez auſſi Martin Huſſon dans ſon Livre curieux DE ADVOCATO, *Lib. I*, *cap.* 98, *p.* 73 & 74. Il y prend le parti de P. Emile, & paraphraſe oratoirement ſon récit.

(*o*) P. Emile ni Pinéda ne diſent rien de cette circonſtance. De Serres place le lieu de l'Aſſemblé à Paris par erreur; ce fut à Soiſſons qu'elle ſe tint.

de mettre les Juges en état de prendre son silence pour un acquiescement, il parut un jeune homme qui s'avança & demanda audience. La surprise de l'Assemblée fut extraordinaire, en voyant à la Reine un défenseur inespéré & tout-à-fait inconnu. Mais il fit bientôt éclater son mérite & ses talens, Il commença par demander au Roi la permission de parler pour la Reine; fit sentir que le respect qui étoit dû à la majesté royale, étoit dû aux Loix par les Souverains même. Philippe, qui ne put s'empêcher d'admirer dans le défenseur de sa Partie adverse la noble fierté jointe à la modestie, la hardiesse jointe à la prudence, lui permit de parler, & de dire même tout ce qui pourroit convenir à sa cause.

Un profond silence succede; le jeune Orateur parle; il émeut, il touche, il persuade. Les Juges sont convaincus; l'Assemblée applaudit. Le Roi Philippe lui-même rougit, pâlit à son discours, se prononce en secret son Arrêt à lui-même, & se reproche son injustice. Les Juges assemblés se levent enfin, & vont aux avis. Il fut résolu de différer le jugement, pour donner le tems au Roi de prendre un parti convenable. Le défenseur d'Isemburge se retire & disparoît: on le fait chercher avec soin; on n'en apprend aucunes nouvelles: personne ne sait où il est allé; personne ne le connoît. Cela donna lieu de penser que le Ciel, touché de l'innocence d'Isemburge abandonnée; privée de tout secours humain, lui avoit envoyé un Avocat. On aima à se le persuader, & on se le

persuada, parce que l'on croit volontiers ce que l'on souhaite, & que le *merveilleux* a je ne sais quoi de flatteur qui subjugue aisément les esprits de la multitude. Mais, dit (*p*) fort judicieusement Emile, il se peut fort bien faire que tout cela fut un effet de la prudence & des mesures du Roi de Dannemarck, j'ajouterois, des chefs de l'Assemblée de Soissons. Pour Pinéda, il en fait *un Ange descendu du Ciel.* Antoine Loysel ne balance pas (*q*) à traiter l'anecdote *de conte*; mais il a fait une faute de mémoire qui ôte bien du poids à sa critique. Il confond ce que dit de Serres du divorce de Philippe-Auguste & de la Reine Isemburge, avec ce que rapportent les Historiens de celui de Philippe I avec Berte; & dit ensuite qu'il n'a jamais lu nulle part ce que rapporte de Serres dans *son Inventaire* (c'est le titre de son Histoire de France); *Auteur*, ajoute-t-il, *qu'il*

(*p*) *Sunt qui numini id tribuant; sed consilio & arte Dani fieri potuit.* P. Emil. Lib VI, in Phil 2, fol. 123, v°. C'est ainsi qu'en parle Pinéda dans sa langue. *Salio un Manceba de entre la gente, que aviendo pedido licentia a los Legados, y al Rey, hablo tam admirablemente por la causa de la Reyna, que los dexo a todos espentados, y porque ninguno le conocia, ni despues pudo ser hallado* CREYO SE SER ANGEL DEL CIELO.

(*q*) Dialogue des Avocats du Parlement de Paris, dans les Opuscules de Loysel, p. 465. Martin Husson semble attribuer le *Dialogue des Avocats* à Etienne Pasquier dont il releve la faute, en disant: *Num potius sugillandus seu Paschasius seu Oisellius, seu uterque qui P. Æmilium haud legisse visus est?* Husson de Advocato, Lib. I, p. 73, cap. 38 dans la note (*e*).

ne faut croire que sous bénéfice d'inventaire. Si Loysel n'avoit point confondu les objets, Philippe I avec Philippe-Auguste, & Berte avec Isemburge, il se feroit sans doute souvenu que de Serres avoit des garants de ce qu'il a rapporté.

Au reste, tous les Historiens conviennent unanimément que Philippe termina lui-même l'affaire, en emmenant la Reine Isemburge avec lui, & déclarant qu'il étoit inutile qu'on rendît de jugement. Mais la politique qui détermina Philippe Auguste à reprendre la Reine, ne put changer les dispositions de son cœur pour elle. Il eut un peu plus d'égards pour la Princesse, mais il n'eut jamais plus d'amitié. Isemburge fut renvoyée au Château d'Etampes, & le Roi la regardoit encore avec tant d'indifférence, ou plutôt il avoit encore tant d'antipathie pour elle en 1210 (*r*), qu'il promit d'epouser la fille du Landgrave de Thuringe, (à moins qu'elle ne fût tout à-fait difforme,) au cas que le Landgrave pût obtenir du Pape son consentement pour la répudiation d'Isemburge. L'affaire n'ayant point eu de succès, il la reprit en 1213, & elle survécut à son mari, n'étant morte que le 29 Juillet 1236, âgée d'environ soixante ans. Sa mort arriva à Corbeil, où elle s'étoit retirée; & elle fut inhumée au Prieuré de S. Jean-en l'Isle, Commanderie de l'Ordre de Malte, près de Corbeil. On y voit encore son tom-

(*r*) Registre du Trésor, cotté 7, p. 83, cité par Anselme, nouvelle édition, p. 79.

beau de pierre, & huit vers latins gravés sur sa tombe (s).

AGNES DE MERANIE,

Qui est aussi appellée MARIE, & MARIE-AGNES.

AGNES DE MERANIE, troisieme femme de Philippe-Auguste, étoit fille de Berthold, quatrieme du nom, Duc de Méranie, que quelques Auteurs ont pris pour la *Voigtlande*, & d'Agnes de Rotlechs. Il falloit que cette Princesse eût un véritable mérite, pour fixer le cœur peu constant de Philippe-Auguste pendant cinq années, au milieu des troubles, & malgré les embarras que lui donna le divorce qu'il avoit fait avec la Reine Isemburge. Le chagrin que lui causa sa séparation, lorsque le Roi reprit Isemburge en 1201, & qu'elle fut obligée de se retirer à Senlis, fut cause de sa mort prématurée. Soit que la tendresse qu'elle avoit pour le Roi fît tout, ou que l'ambition y eût quelque part, & qu'elle regrettât trop vivement un grand Roi dans un époux aimable, elle succomba à sa douleur, & mourut la même année 1201 au Château de Poissy. Son mariage contracté sur la foi du Jugement qui avoit prononcé la séparation du Roi & d'Isemburge, & qu'on pouvoit croire très-canonique,

(s) Ils se trouvent au cinquieme volume des Historiens de France de Duchesne.

détermina Innocent III à légitimer les deux enfans qu'elle avoit eus de Philippe (t). Le premier, appellé comme son pere, & surnommé HÚRPEL, ou *Rude peau*, Comte de Clermont en Beauvoisis, épousa Mahaud de Dammartin, dont il n'eut qu'une fille. MARIE fut la seconde, & épousa en dernieres noces Henri IV, Duc de Brabant & de Lothier.

ANONYME,

Maîtresse de Philippe-Auguste.

PHILIPPE-AUGUSTE, qui ne put être heureux avec les trois Princesses qu'il épousa, & qu'il rendit toutes les trois plus malheureuses

(t) Contre la maxime, *Papa non legitimat, aut restituit in regno Franciæ, sed solus Rex.* On croyoit alors que le Pape avoit le pouvoir de légitimer les enfans, dont le sort étoit incertain. Et quelques Seigneurs, en particulier le Vicomte de Montpellier, ayant voulu profiter des circonstances pour faire déclarer légitimes des enfans nés dans un concubinage présumé, Innocent refusa de le faire, & déclara que l'exemple d'un Monarque tel qu'étoit le Roi de France, ne devoit pas tirer à conséquence. Cette Bulle se trouve toute entiere dans l'Histoire de Navarre de Favin, Livre VII, p. 354 & suivantes, & est tirée de la collection d'Innocent III, Livre IV, *qui filii sint legitimi*, c'est-là où il reconoît que le Roi de France *superiorem in temporalibus minime agnoscit*. On prétend qu'il y a un Bref qui légitime les enfans nés des Cardinaux en Italie, & les rend capables de succéder à leurs biens privativement aux autres héritiers. Voyez le Journal de Verdun, Avril 1729, p. 263.

que lui, eut aussi une maîtresse dont le nom & le sort sont ignorés. Il en eut un fils, connu dans l'Histoire sous le nom de *Pierre-Charlot* (*u*), Trésorier de Saint Martin de Tours, & depuis Evêque de Noyon. Il accompagna Saint Louis dans le voyage d'outre-mer que fit ce Prince, & y mourut le 12 Octobre 1249. Il avoit été légitimé par le Pape Honoré III. Philippe le Breton, qui fut son Précepteur, lui dédia son Poëme de la Philippide. Il y fait un bel éloge de ce jeune Prince, qui n'avoit encore que quinze ans, lorsque le Poëte lui présenta son Ouvrage, qu'il fit la premiere année du regne de Louis VIII (*x*), c'est-à-dire en 1223. Ce qui suppose que le Prince naquit en 1208, sept ans après l'Assemblée de Soissons; & la réunion de Philippe avec Isemburge.

BLANCHE DE CASTILLE.

BLANCHE DE CASTILLE, femme de Louis VIII, dit *le Lion*, étoit petite fille d'Eléonor de Guyenne & d'Henri II, Roi d'Angleterre, niece de Henri au Court-Mantel, de

(*u*) Voyez sur ce Prince *Philippe le Breton*, au commencement & à la fin de son Poëme, intitulé LA PHILIPPIDE; du Tillet, dans sa Chronique; les Annales de Noyon de *le Vasseur*; le GALLIA CHRISTIANA, Diocese de Noyon; l'Histoire de S. Louis, par *Filleau de la Chaise*; Anselme, des *Pairs Ecclésiastiques*, Tome II, page 392 de la derniere édition.

(*x*) . . . . *primo*
Carmen in octavi Ludovici terminat anno
PHILIPP Lib. XII, à la fin.

Richard cœur de Lion, & de Jean sans Terre, & fille d'Alphonse VIII ou IX, suivant les Espagnols, Roi de Castille, & d'Eléonor d'Angleterre. Elle naquit vers l'an 1185, & étoit âgée de quatorze ans, lorsque son mariage fut conclu. Ce fut, comme on l'a dit, Eléonor de Guyenne son aïeule, Reine d'Angleterre, & alors veuve de Henri II, qui fut chargée d'en faire la demande au Roi Alphonse, & qui l'amena en France. Le mariage fut célébré le 23 Mai 1200 à *Purmor* en Normandie. Blanche étoit une beauté, aussi bien que son aïeule, & l'éclat de son teint lui fit donner ce nom, ou celui de *Candide* (y); mais elle étoit bien plus estimable qu'Eléonor du côté de l'esprit & du caractere. Avec tous les appas du sexe, elle avoit les qualités d'un grand homme. Ferme dans le danger, fertile en ressources, elle humilia, ou par sa prudence, ou par son courage, tous ceux qui se déclarerent ses ennemis, ou ceux de l'Etat. De tous les reproches que l'on a faits à cette Princesse, il n'y en a point de mieux fondé que la passion de dominer, qu'elle poussa trop loin; encore peut-on dire que si son ambition l'empêcha quelquefois d'être aussi circonspecte & aussi juste qu'elle eût dû l'être, elle la rendit excusable par les talens & la capacité qu'elle fit voir

(y) *Candida candescens candore cordis & oris,*
Nomine rem signans, intus qua pollet, & extra:

dit d'elle Philippe le Breton, Liv. VI de la Philippide, en parlant de son mariage, Vers 17 & suiv. p. 109 de l'édition de Barthius.

dans le Gouvernement, & cela dans des tems très-difficiles. Son mariage (z), qui fut une des conditions de la paix conclue entre *Philippe-Auguste* & *Jean sans Terre*, donna à tous les François, fatigués des longs différends des deux Rois, une véritable joie. L'arrivée de la Princesse ne fit que l'augmenter. L'humeur égale & douce de Louis VIII, & la fécondité de Blanche, furent des motifs qui dûrent rendre les époux heureux.

Depuis la mort de Hugues-Capet, on n'avoit point vu de Rois sans chagrins domestiques; & ce malheur avoit souvent fait celui de l'Etat aussi bien que des époux. Rome seule y avoit gagné, en prenant occasion d'étendre son pouvoir & sa Jurisdiction au-delà des bornes légitimes. Il paroît que Louis VIII fut en cela plus heureux que ses aïeux, & que Philippe Auguste son pere. A la mort de ce dernier, arrivée en 1223, le Prince son fils avoit déja assûré le sort de la Maison royale par une nombreuse postérité; & quoique Louis n'ait été Roi que pendant trois ans, depuis le 14 Juillet 1223, jusqu'au 8 Novembre 1226, il laissa cinq Princes outre son Successeur. Les époux furent sacrés & couronnés à Rheims le jour

(z) *Quondam conjugio Regem placabit, & ejus*
Neptis ab Hispanis aderit, cum fœdere pacis,
CANDIDA, *quæ nubat juveni virguncula nostro:*

dit Gilles de Paris dans le Poëme intitulé *Carolinus*, qu'il dédia à Louis VIII en 1200, cité par le Jésuite Labbe.

jour de la Transfiguration (*a*) de l'an 1223; Philippe-Auguste n'ayant pas jugé à propos que cette cérémonie se fît pendant sa vie, soit qu'il crût son autorité assez bien établie pour n'avoir pas besoin de prendre la même précaution que ses Prédécesseurs de la branche des Capets, soit que la jalousie d'autorité s'en mêlât. La fête fut des plus solemnelle, & Blanche fut couronnée le même jour que son époux par Guillaume de *Joinville*, Archevêque de Rheims, & parent de l'Historien, en présence de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, des Princes & des Grands, & d'un concours de peuple extraordinaire. Les choses se passerent avec tant d'ordre & de pompe, que l'on prétend que le Roi fit rédiger par écrit tout ce qui s'y étoit observé, pour servir de règle à l'avenir.

Tant que regna Philippe-Auguste, ni le Prince son fils, ni Blanche, n'eurent, à ce qu'il paroît, aucune part au gouvernement; & elle ne brilla sous ce regne que par les qualités d'une Princesse dont on admiroit l'esprit & la beauté.

Louis VIII, élevé sur le trône le 25 Juillet 1223, & mort à Montpensier en 1226, n'y resta pas assez long-tems pour faire voir la confiance qu'il eût pu avoir dans les talens de la Reine. Il s'étoit embarqué assez mal-à-propos, & par les brigues du Pape & du Clergé, dans la guerre des Albigeois, au lieu de chasser en-

(*a*) 6 *Août*; d'autres disent le 7. Rigord dit le 8 des Ides, qui est le 6 Août; d'autres, comme du Tillet, le 22.

tierement les Anglois de France, comme il eût dû le faire. Blanche ne l'avoit pas suivi, & étoit restée à Paris. On peut regarder son séjour dans le cœur de l'Etat comme une espece de Régence. Parmi les Seigneurs qui avoient accompagné le Roi, étoit le fameux *Thibaud*, *Comte de Champagne*. Suivant la loi des grands fiefs, Thibaud, après les quarante jours de service qu'il devoit au Roi, demanda son congé. Louis, qui connoissoit l'esprit remuant & brouillon du Champenois, & qui en avoit besoin pour le succès de la prise d'Avignon, dont il n'avoit pas voulu lever le siège, le lui refusa; mais cela n'empêcha pas le Comte de partir. Une pareille désobéissance ne pouvoit qu'irriter le Roi: il jura qu'il s'en vengeroit, & puniroit Thibaud; mais la menace fut sans effet, le Roi étant mort de dissenterie peu de tems après. Les moindres circonstances ont toujours servi de motif pour attribuer la mort des Monarques à des causes étrangeres au cours de la nature. On prétendit que la mort de Louis étoit l'effet du poison que Thibaud avoit fait donner au Roi. Pour appuyer cette opinion, on disoit que le Comte s'étoit déterminé (*b*) à ce crime par

(*b*) Tous ces bruits ne sont gueres autorisés que par les récits de *Mathieu Paris*, dans son Histoire d'Angleterre. C'est la source où les Auteurs ont puisé. Mais on a remarqué qu'en cette occasion l'Historien Anglois fait bien des fautes. Il y en a une bonne critique dans Belleforêt. Annales, Liv. III, sous l'an 1226, ch. 86, fol. 632, v°.

raiſon d'intérêt, & pour prévenir les menaces que Louis avoit faites après le départ de Thibaud du camp d'Avignon malgré ſes ordres ; & l'on ajoutoit qu'en mettant ſa fortune à couvert, il prétendoit encore ſe débarraſſer d'un rival. Le Comte, dit-on, étoit dévenu éperdument amoureux de la Reine ; & s'il étoit retourné précipitamment à Paris, ce n'étoit que pour revoir cette Princeſſe, de laquelle il ne pouvoit plus long-tems ſupporter l'éloignement. Ou l'anecdote eſt entierement fauſſe, ou le Roi n'eut pas le moindre ſoupçon, ou enfin il étoit intimement perſuadé de l'innocence de la Reine, puiſque par l'acte qui ſuivit ſon teſtament, il la déclara tutrice de Louis, ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur, & Régente du Royaume. Comme nous ne faiſons pas ici une diſſertation, & que nous nous contentons de ſoutenir, autant qu'il eſt poſſible, le caractere d'Hiſtorien, nous laiſſons au Lecteur à porter ſon jugement d'après les faits dont la certitude n'eſt pas combattue, & deſquels le ſtyle d'Apologiſte ou d'accuſateur dérangeroit l'ordre. Cependant nous nous croyons obligés d'obſerver que le tempérament du Roi étoit naturellement délicat ; que le ſéjour qu'il avoit fait dans les Provinces Méridionales, en Provence, & dans le Languedoc, avoit pu contribuer à l'affoiblir ; & que ſans chercher ailleurs les cauſes de la diſſenterie dont il mourut, on peut fort bien les trouver dans les fatigues qu'il eſſuya au ſiège d'Avignon, & dans la peſte qui ſe mit dans ſon armée, & l'air contagieux que le Prince y reſ-

pira (c). Disons encore que le portrait que l'Histoire fait du Comte de Champagne, n'est point celui d'un scélérat capable d'attenter à la vie de son Souverain, & par une voie aussi horrible que l'est celle du poison. Thibaud étoit à l'égard du corps d'une taille haute & bien proportionnée, adroit à tous les exercices du tems. Il avoit avec l'ambition, la fierté & l'esprit remuant de ses aïeux, leur libéralité & leur magnificence. Son caractere étoit vif, inconstant, étourdi : ses entreprises, presque toutes sans succès ; son esprit naturellement doux & enjoué, étoit poli par l'étude & l'amour de la Poësie, dans laquelle on peut le regarder comme un de nos premiers Maîtres dans l'ordre des tems. Avec ces qualités, il ne feroit pas extraordinaire qu'un grand Prince fût dévenu amoureux d'une Princesse parfaitement belle, & d'un génie aussi délicat que Blanche de Castille. Il se pourroit même fort bien faire qu'elle n'eût pas été insensible aux marques de sa passion; mais comme il n'est pas raisonnable de prendre des soupçons pour des faits, ni l'apparence pour la réalité, nous n'affirmerons rien, où le doute est au moins légitime. Après la mort de Louis VIII, la Reine sa veuve employa tous les moyens que la politique la plus rafinée pouvoit lui suggérer, pour s'assûrer de la Régence, & de

(c) Le genre de mort de Saint Louis ressemble à celui de la mort de Louis VIII son pere, Il mourut d'une dissenterie, qui fut la suite de la contagion de son Camp à Carthage. On n'a ni écrit, ni pensé que Saint Louis ait été empoisonné.

l'autorité souveraine que ce titre & celui de tutrice de son fils lui devoient donner. Elle se fit un Conseil particulier des Seigneurs les plus attachés à sa personne. Ce furent en particulier *Pierre de Dreux* (*d*), Prince, ou, comme on disoit alors, *Seigneur du Sang*; *Mathieu de Montmorenci*, Connétable de France, & Romain Bonaventure, Cardinal de Saint-Ange, Légat du Pape en France. Le droit des Régences ne paroissoit encore rien moins que certain dans les veuves des Rois; c'étoit plutôt un pouvoir précaire que fondé sur les Loix de l'Etat. S'il y en avoit des exemples dans la premiere & dans la seconde race, il n'y en avoit point dans la troisieme. Blanche étoit étrangere; & les Grands que Philippe-Auguste avoit réduits à la condition de vrais sujets, par une conduite vigoureuse & soutenue, ne cherchoient qu'à se venger sous un Roi âgé de (*e*) onze ans à la mort de son pere, & qui ne devoit être majeur qu'à vingt-cinq ans, suivant les loix féodales qui étoient celles du Gouvernement. La premiere démarche que fit la Reine Mere, fut d'assembler autant de troupes qu'il lui fut possible, & de conduire son fils à Rheims, pour l'y faire sacrer. Le siège étoit vacant; la cérémonie du sacre se fit le premier Décembre 1226 (*f*), par *Jaques de Bazoches*, Evêque de Soissons, Doyen des Evêques de la Province. Tous les

(*d*) Surnommé Mauclerc, Duc de Bretagne.

(*e*) Saint Louis étoit né le 25 Avril 1215.

(*f*) Suivant Joinville, le 29 Novembre. Le Président Hénault dit le 8 Novembre.

Seigneurs du Royaume avoient été invités, mais la plupart refuſerent de s'y trouver. Le Comte de Champagne fut un des principaux mécontens; il ne pouvoit voir qu'avec chagrin que la Reine ne l'eût pas honoré d'une confiance plus particuliere, ſoit qu'il prît la choſe du côté du cœur, ou du côté du rang qu'il tenoit par ſa naiſſance, & ſes grands établiſſemens en France. Philippe, Comte de Boulogne (g), fils naturel de Philippe-Auguſte, prétendoit à la Régence, & regardoit comme un affront qu'elle eût été déférée *à une Eſpagnole d'étrange pays*. Pierre de Bretagne, & ſon frere Robert, Comte d'Evreux, ne voyoient pas non plus tranquillement qu'on ne leur fît aucune part de l'adminiſtration des affaires, Ces Seigneurs en engagerent d'autres dans leur parti, tels que *Enguerrand de Coucy*, *Henry de Bar*, *beau-frere du Duc de Bretagne*, *Hugues de Luſignan*, Comte de la Marche, & *Hugues de Châtillon*, Comte de S. Pol. Il ſe fit entr'eux une ligue contre la Reine Mere, auſſi formidable que le fut depuis celle qui ſe forma ſous le nom de *bien public*, contre Louis XI. Blanche en vint à bout avec encore plus d'art & d'habileté que ce Prince, qu'on regarde comme le politique le plus intelligent de ſon ſiècle. Dans le tems qu'elle employoit la voie de la négociation auprès de chacun des Conjurés en particulier, elle avoit recours à celle des armes, & de l'au-

(g) Dit Hurpel, ou Rude-peau, fils de Philippe-Auguſte & d'Agnes de Méranie.

torité souveraine. Les demandes des Seigneurs étoient, *que la Reine, comme étrangere, donnât caution de l'administration de la tutelle du Roi son fils; qu'on rendît aux Grands les biens qui avoient été confisqués sous les deux derniers regnes; qu'on brisât les fers des prisonniers d'Etat, suivant l'ancien usage à l'avénement des Rois; & en particulier que Ferrand, Comte de Flandre* (b), *& Regnaud de Boulogne, fussent élargis*. On étoit encore au milieu de l'hiver; cependant la Régente marcha avec le jeune Roi, soutenue d'un bon corps de troupes, du côté de la Bretagne, où étoit, pour ainsi dire, le foyer de la conspiration. Les deux freres, le Duc de Bretagne & le Comte d'Evreux, n'étoient pas assez forts pour résister à une armée Royale; & ils avoient tout à craindre de leur trahison, qui, sous le nom de *félonie*, qu'on emploie encore en matiere féodale, ne pouvoit manquer d'occasionner *la commise*, ou la perte de leurs terres (i). Ainsi après *le défi du Roi*, fait dans la forme usitée, c'est-à-dire, après la déclaration

(b) Il avoit été fait prisonnier sous le regne de Philippe-Auguste, aussi bien que *Regnaud de Boulogne*.

(i) Suivant les Loix de l'Etat, on ne pouvoit faire la guerre sans *défier* son ennemi un an auparavant, afin qu'il pensât à sa défense. Ici le terme du *défi* ne pouvoit être si long; mais au moins en se dispensant de cette règle, avoit-on égard à l'objet principal, qui étoit le *défi*; & une des raisons du Comte de Champagne, pour empêcher qu'on n'en vînt aux armes, fut d'alléguer la *briéveté entre le défi*, & la marche des troupes. Le 8 Août 1305, Hugues de S. Moneftay prit Lettres de rémission, de ce que sans *défi* il avoit fait prisonnier

de guerre ouverte, les Ligués se prêterent aux voies de conciliation. Le Comte de Champagne s'en rendit le Médiateur. Etoit-il gagné par la Reine-Mere, même dès le commencement de la ligue? étoit-ce de son propre mouvement, ou pour se rendre d'autant plus considérable? ou agissoit-il de concert avec les Conjurés? C'est ce qu'il n'est pas aisé de décider. Au rapport de Joinville, ses démarches ne tendoient qu'au bien de la ligue, qui n'étoit pas encore assez forte pour se défendre. D'après le caractere du Champenois, on pourroit attribuer sa négociation à sa vanité; & ce qui se passa depuis, donne lieu de croire qu'il étoit sourdement Royaliste, & dans le parti de la Régence. Il amena les choses aux termes qu'il avoit proposés; & il fut résolu que les Conjurés *seroient mandés pour comparoir devant le Roi qui les entendroit par eux-mêmes.* Le parti fut accepté, & le Roi ou la Régente leur assigna heure, jour & lieu à Chinon en Touraine. Pour faire voir aussi quelque complaisance de sa part, la Régente satisfit à quelques unes des demandes que lui avoient faites les Ligués. Plusieurs Seigneurs furent rétablis dans leurs biens; & sur le *chef de la Régence*, on fit déclarer au Roi *qu'il vouloit gouverner par lui-même.* Ce détour étoit trop visible pour en imposer. Louis n'avoit que treize ans; & tout le monde reconnut qu'en sup-

un Gentilhomme. Cela avoit donné lieu à la maxime: *Outrage sans défiance, ou défi, est vilainie.* Voyez la Thaumassiere, dans ses notes sur les Coutumes de Beauvaisis, chap. 49, p. 448, & Suppl. p. 447.

primant le nom de Régence, Blanche n'en prétendoit pas moins conſerver tout le pouvoir. Ainſi les eſprits des Princes demeurerent dans les mêmes diſpoſitions. Ils ne comparurent point à l'aſſignation de Chinon, ni à une autre qui fut indiquée à Tours, & il en fut donné une troiſieme à Vendôme. Le Roi partit même de Paris pour s'y trouver. Blanche pouvoit aiſément reconnoître à la conduite des Grands, qui ne ſe ſéparoient point, qu'ils exigeoient un ſacrifice entier de ſon autorité, & elle étoit bien éloignée d'en venir à un pareil terme. Elle employa tout auprès du Comte de Champagne pour le ſéparer tout-à-fait d'avec les Ligués, & lui fit entrevoir par ſes lettres & ſes émiſſaires, qu'il n'auroit qu'à ſe louer d'elle, s'il ſe déclaroit pour la Cour. Dans le tems que Blanche cherchoit à détacher le Champenois de la ligue, il ſe formoit de ce côté un orage violent contre la Régente. Le Duc de Bretagne & le Comte d'Evreux ſon frere, avoient pris une réſolution qui ne pouvoit pas manquer de la perdre, ſi le projet eût réuſſi. Inſtruits du départ du Roi pour Vendôme, ils poſterent un corps de troupes à Chartres ſur ſon paſſage, à deſſein de l'enlever & de ſe rendre maîtres de ſa perſonne. Le Comte de Champagne, ou piqué de ce que l'entrepriſe ne lui avoit peut-être pas été communiquée, ou déterminé par les belles propoſitions de la Régente, lui rendit un ſervice ſignalé, en lui donnant avis du piége qu'on lui tendoit. Le Roi étoit mal accompagné, & l'avis trop important pour paſſer ou-

tre. Ce n'étoit pas non plus un parti sûr, que celui de revenir sur ses pas, parce que les Ligués étoient rassemblés à Corbeil. Le Roi s'arrêta à Montlhéri ; & la Reine-Mere fit aussi tôt savoir aux Parisiens le danger où étoit le Roi son fils. Leur zèle a toujours brillé pour leurs maîtres (k). Il éclata : ils s'assemblerent presqu'en un clin d'œil, & formerent un corps considérable qui alla droit à Montlhéri, bien armé, & bien résolu de tirer Louis du péril où il étoit, Ils épouvanterent les Ligués qui disparurent au bruit de leur marche, & le Roi fut conduit en triomphe & au milieu des acclamations des Parisiens dans la Capitale. Je lui ai entendu dire plusieurs fois, dit Joinville (l), *que depuis Montlhéri jusqu'à Paris, les chemins étoient remplis d'une multitude innombrable de peuple soutenue des deux côtés d'une file de Gendarmes, & que tous crioient à haute voix, que Dieu sauvât leur Roi, & confondît ses ennemis.* Ce grand Prince avoit l'ame trop belle, pour perdre jamais le souvenir d'un témoignage de tendresse si touchant pour son cœur : Blanche ne dut pas y être moins sensible. Avec le zèle & l'affection des peuples, que n'étoit-elle pas en état d'entreprendre & d'exécuter ? Les Ligués confondus & désespérés, tournerent toute leur fureur contre le Comte de Champagne, qu'ils accuserent d'une

(k) Et ainsi voyez-vous que ce n'est d'aujourd'hui que les Citoyens de Paris sont bien affectionnés à leurs Rois, & que de tout temps ils ont employé & biens & vies pour leur service. *Belleforêt*, p 640, recto.
(l) A la fin du ch. 3 des anc. éditions.

infâme désertion du parti. Ils jetterent feu & flamme contre lui, & ne le menacerent de rien moins que de le dépouiller de son Comté. Non-seulement Thibaud étoit accusé par les Princes d'avoir donné avis de leurs démarches; mais on prétendoit que sous prétexte d'enlever la suite du Roi, il avoit joint ses troupes à celles qu'il avoit feint d'attaquer. Si l'on déclama contre le Comte, il faut penser que la réputation de la Reine ne fut pas épargnée. Mais après avoir jetté leur premier feu, les Princes convinrent que Thibaud leur étoit pourtant absolument nécessaire. Son inconstance, qui l'avoit éloigné d'eux, pouvoit le rapprocher; au moins s'ils ne réussissoient pas à le regagner, ils se flattoient de le rendre suspect.

Le Duc de Bretagne, qui étoit dévenu le chef de la ligue, lui fit proposer sa fille Isabelle (m) en mariage, ou pour lui, ou pour un Prince de sa Maison. Isabelle étoit jeune, belle, & parfaitement bien faite. Thibaud prêta l'oreille, & se rendit même à la proposition. Le jour fut pris pour la célébration du mariage, qui devoit se faire au Monastere de *Val-Secret*, aux environs de Château Thierry. La Régente n'en fut avertie que par les préparatifs de la fête. Elle dépêcha aussi-tôt au Champenois le Seigneur de *la Chapelle*, grand Pannetier de France, avec une Lettre conçue en ces termes:

Sire Thibaud de Champagne, j'ai entendu que vous avez convenance, & promis prendre à femme la fille du Comte Pierre de Bretagne. Pourtant

(m) Ou Yolande.

vous mande que SI CHIER QUE AVES TOUT TANT QU'AIMEZ *au Royaume de France que ne le faciez pas. La raison pourquoi, vous savez bien. Je jaimais n'ai trouvé pis que mal m'ait voulu faire que lui* (*n*).

Le Comte ayant reçu cette Lettre en chemin, y déféra avec une docilité surprenante, changea aussi-tôt de résolution, & retourna à Château-Thierry. Ceux qui font Thibaud amoureux de Blanche, ne manquent pas d'attribuer son obéissance, en cette occasion, à son amour pour la Régente, aux espérances que lui donna le sacrifice qu'il faisoit, & à toutes les autres idées flatteuses & galantes d'un Prince aveuglé par une passion à laquelle il se livre sans réserve. Et il faut convenir que de toutes les preuves de cet amour, celle-ci est peut-être une des plus recevables. Si la désertion du Champenois étoit injurieuse à la Ligue, son procédé avec le Duc de Bretagne étoit un affront, & pour le Duc, & pour la Princesse sa fille. La Ligue suspendit donc l'effet de ses projets contre la Régente, pour se venger de Thibaud, dont les liaisons avec la Reine, qui vouloit le conserver à quelque prix que ce pût être, devinrent plus intimes que jamais. Elles n'échapperent pas à la maligne jalousie des gens de Cour, qui chercherent à chagriner la vanité

(*n*) Révolutions de France, Liv. III, p. 151, col. 1, de l'édition de 1738. On pourroit trouver dans les termes de cette Lettre quelque fondement à l'amour du Comte de Champagne pour Blanche.

qu'en pouvoit tirer le Comte (o), tandis que les Ligués de leur côté prenoient toutes les mesures nécessaires pour le perdre, & le dépouiller de la Champagne. Mais la Régente réduisit encore une fois les choses au pied de la négociation. Le trouble croissoit, & il étoit important de ne pas donner de nourriture à un feu qui pouvoit dévenir un incendie. La foi du Comte de Champagne étoit douteuse, ainsi que celle des Grands, même de ceux qui avoient pris le parti de la Régente. Non seulement le mécontentement subsistoit contre la Reine-Mere; mais elle y avoit donné une nouvelle matiere par le crédit étonnant qu'avoit le Cardinal Légat, qui étoit dévenu l'ame de la Régence, & le premier Ministre. Une Espagnole & un Prêtre Italien, disoit-on publiquement, disposent de la France, & gouvernent les François; que doit-on attendre d'une pareille administration?

Cette seule idée indisposoit les peuples aussi bien que les Grands, qui y ajoutoient les bruits les plus désavantageux contre l'honneur de la Reine, & sa conduite avec le Légat. Blanche pouvoit mépriser ces bruits, s'ils eussent été sans conséquence. Ceux qui sont chargés du Gouvernement, sont exposés à ces sortes d'événemens. Mais elle voyoit l'Angleterre prête à prendre parti dans la querelle. Le Comte de

(o) Thibaud fut un jour cruellement insulté Robert, Comte d'Artois, l'un des freres du Roi, & qui n'étoit encore qu'un enfant, guidé par quelqu'un des ennemis du Comte de Champagne, lui fit jetter un fromage mou au visage. comme il entroit chez la Reine.

Toulouse s'étoit rétabli dans les Places dont Louis VIII l'avoit chassé. Elle chercha donc à s'accommoder avec tous ses ennemis du dehors & du dedans, & en vint à bout. Elle confirma en 1127 l'alliance qui subsistoit avec l'Empereur Frédéric II; fit une treve d'un an avec l'Angleterre; s'assûra plus que jamais du Comte de Champagne, traita avec le Duc de Bretagne, dont la fille même fut accordée avec le Prince Jean, l'un des freres du Roi, & remise au Roi, avec des ôtages & des sûretés pour l'exécution du Traité qui fut fait à Paris au mois d'Octobre de la même année 1227 (*p*). *Henri*, Archevêque de Rheims; *Philippe*, Comte de Boulogne; *Robert*, Comte de Dreux; *Enguerrand de Coucy*, & *Mathieu de Montmorency*, Connétable de France, y stipulent pour le Roi & la Reine mere, & s'y obligent à garder la fille du Duc de Bretagne (Yolande ou Isabelle de Bretagne) jusqu'au mariage de la Princesse avec le Prince Jean, ou, en cas de mort du Prince avant l'âge de quatorze ans, avec tel autre des fils de la Reine qu'il plairoit au Roi.

Il s'ensuit de cet acte, que tous les Seigneurs qui s'y obligent, étoient réconciliés avec la Reine. Elle se servit de cet interstice de tranquillité pour soumettre le Comte de Toulouse (*q*), qu'Imbert de Beaujeu réduisit en peu de

(*p*) Cette Transaction se trouve en entier sous cette date dans les Annales de Belleforêt, Tome I, fol. 641 verso, sous l'année 1227.

(*q*) Raymond. Voyez l'Histoire des Comtes de Toulouse de Catel, p. 330 & suivantes.

temps à venir demander grace au jeune Roi. Il fut traité avec une rigueur extraordinaire, & dépouillé de ses Terres, qui ne furent accordées à la Princesse Jeanne sa fille (r), qu'à condition qu'elle épouseroit Alphonse, l'un des freres de Saint Louis; & en cas de décès de la future sans enfans, que ces Terres retourneroient au Roi de France (s). Le Légat, qui présida au Traité ébauché à Meaux, & conclu à Paris (t), ne manqua pas d'y soutenir ce qu'*on appeloit alors l'honneur de la Religion*, en obligeant le Comte de faire une recherche févere des hérétiques Albigeois à ses dépens. Ce Prince, qui étoit excommunié, comme protecteur de l'héréfie, ne fut lui-même absous qu'en se présentant à la porte de Notre-Dame de Paris, en chemise, nuds pieds, & la corde au cou, le jour du Vendredi Saint de l'an 1228. Quelque temps après, il fut renvoyé en Languedoc, & y alla accompagné du Légat Romain, qui y établit ce Tribunal de feu & de sang, qui, sous le nom d'Inquisition, y occasionna encore bien des troubles & des massacres; inévitables suites de l'affreux systême de contrainte & de violence que les Partisans de Rome vouloient établir.

(r) Agée de huit ans au plus.

(s) A l'exception néanmoins d'*Avignon & du Comtat Venaiffin*, que le Légat Romain acquit en cette occasion au Saint Siége.

(t) L'acte s'en trouve en entier dans les Annales de Belleforêt, fol. 642, sous l'an 1228, traduit du Latin tel qu'il se lit dans l'Histoire des Comtes de *Tolose*, de

On peut regarder ce Traité comme le chef-d'œuvre de la Régence de Blanche ; & on ne conçoit pas que Raymond Comte de Toulouſe ait pu s'aſſujettir aux clauſes qu'il contient, dont une ſeule eut pu ſatisfaire la Régente. Mais il paroît qu'il eſt dû autant à la ſimplicité du Comte, timide, ſcrupuleux, petit génie, & abandonné de conſeil, qu'à la politique de la Reine & du Légat ſon Miniſtre. La jalouſie des Grands & leurs mécontentemens n'étoient encore que des maux palliés. Peut-être la conduite qu'on venoit de tenir avec le Comte de Toulouſe, ne ſervit-elle qu'à les allarmer & à rallumer ce feu aſſoupi. Qu'avoient-ils à eſpérer d'un Gouvernement qui traitoit avec une rigueur inouie un des plus grands Seigneurs ? Ils reprirent les armes ſur la fin de l'année 1228 ; mais ils ne les dirigerent que contre le Comte de Champagne, auquel ils ne pouvoient pardonner ni le crédit apparent qu'il avoit à la Cour, ni ſon inconſtance & ſes procédés avec eux. Comme ils prétendoient par l'abus des maximes féodales du temps, qu'ils pouvoient (*u*) attaquer le Champenois, ſans manquer à la fidélité

Catel, Livre II, fol. 133 & ſuiv. juſqu'au 337, avec la date du mois d'Avril 1228.

(*u*) Le droit de *guerre privée* étoit dèja établi ſous la premiere Race ; il avoit paſſé dans la ſeconde, & il a duré long temps ſous la troiſieme. Dans le Traité que Pierre de Dreux, Duc de Bretagne, fit avec Saint Louis, il retint ſpécialement le droit *de guerre privée* entre les Princes Vaſſaux de l'Empire, qu'on peut regarder comme une portion de la Monarchie Françoiſe. Ce droit

délité qu'ils devoient au Roi, ils attirerent dans leur parti ceux mêmes qui avoient toujours été liés avec la Cour ; *Robert*, Comte de Dreux ; *Philippe*, Comte de Boulogne, oncle du Roi, qu'ils flatterent d'élever sur le trône de son neveu ; *le Duc de Bourgogne*, & quelques autres Ils firent venir *Alix*, Reine de Chypre, niece de Thibaud, & fille de Henri son frere aîné, à laquelle ils prétendoient qu'appartenoit le Comté de Champagne, comme héritiere de Henri son pere, au préjudice de Thibaud, qui n'étoit que frere du défunt; ce qui n'eut pas souffert de difficulté, si la légitimité de la naissance d'Alix n'eut pas été contestée.

Pour rendre les droits de la Reine de Chypre plus favorables, ils accusoient Thibaud son oncle, non-seulement d'usurpation, mais de trahison, & d'*avoir empoisonné Louis VIII.* Son crédit auprès de la Reine mere donnoit lieu à des murmures, qui n'étoient pas plus honorables à cette Princesse. Ils lui reprochoient hautement d'avoir vendu lâchement la vie de son époux à un empoisonneur. Philippe de Boulogne offrit même de convaincre le Champenois de poison par le duel. Ces reproches firent un tort infini au Comte ; l'offre de duel, qu'il n'accepta pas, tint lieu de conviction ; & il dévint tellement odieux aux François & mê-

de guerre privée existe encore. Sur ce droit voyez l'ETAT ANCIEN DE LA FRANCE, par Clement Vaillant, Avocat, Liv. II, ch. 3 & suiv. depuis la p. 46 jusqu'à la p. 60, l'ancien style du Parlement, Partie IV ; & Beaumanoir, ch. 46, art. 3 ; & ch. 59, art. 1, 2, 3, 4, &c

me à ses vassaux, qu'ils l'abandonnerent, & se réunirent contre lui avec ses ennemis. Accablé de tous côtés, Thibaud eut recours à la Reine. La cause du Comte dévenoit la sienne par la qualité & la nature de l'accusation. Elle fit marcher le jeune Roi à son secours; & néanmoins ordonna aux Princes ligués de *se présenter en la Cour du Roi*, s'ils avoient quelques demandes à faire.

Quelques Auteurs (*x*), (& Mezeray dans son Abrégé chronologique, adopte leur opinion) ont prétendu que les Ligués, sans égard aux ordres du Roi, & à ceux de la Régente, agirent alors comme s'il n'y eut ni Roi, ni Régence; & qu'ils élurent pour Roi le Seigneur de Coucy, dont la sagesse & l'équité étoient en grande vénération parmi eux; que la Régente se servit adroitement de cette élévation pour détacher de leurs intérêts le Comte de Boulogne, qu'ils avoient flatté du trône. Mais le silence des meilleurs Auteurs du temps même, tels que Joinville & quelques autres, me paroît un préjugé suffisant contre cette prétendue élection.

Un Auteur (*y*), qui a écrit sur de fort bons mémoires, dit seulement que les Ligués firent à la Régente une réponse insolente, en disant:

(*x*) Les Annales de Flandre; Lallouette cité par Belleforêt, Tome I, Livre IV, chap. 1 de ses Annales, p. 639, recto Mezeray, Abrégé chronolog. Tome III, p. 397, sous l'an 1229.

(*y*) Filleau de la Chaise; sur lequel voyez la Bibl. hist. & crit. du Poitou.

Qu'ils avoient pris les armes pour se faire justice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre d'une femme qui se déclaroit la Protectrice du meurtrier de son mari.

Toute l'adresse de Blanche & du Légat ne purent détourner l'influence des humeurs agitées de la Ligue. Le Duc de Bretagne engagea le Roi d'Angleterre à passer la mer: il descendit en Bretagne; mais ayant vu que Louis, guidé par la Régente, avoit deja pris *Bellesme* au Perche sur ses ennemis, il quitta la partie; & le Duc chercha à se ménager un troisieme accommodement. La prise du Château de Bellesme étoit un coup de partie; & Blanche s'y fit beaucoup de réputation. La Place passoit alors pour imprenable; par l'épaisseur de ses murs, & la tour qui défendoit le fort. La saison étoit un autre obstacle; on étoit au plus fort d'un hiver extrêmement rude. La rigueur du froid faisoit périr les hommes & les chevaux-même. Blanche ne se rebuta point. Elle étoit en personne au siège, marchoit aux côtés du Roi son fils, animoit le soldat, flattoit l'Officier, & leur remontroit quelle honte ce leur feroit, si, leur Roi à leur tête, ils étoient réduits à lever le siège, & à fuir devant un Sujet désobéissant. Pour mieux mettre l'armée à couvert du froid, elle fit couper une quantité prodigieuse d'arbres, fruitiers ou non; & on fit dans le camp du Roi de si grands feux, & en si grande quantité, que le soldat n'eut plus à se plaindre. Deux assauts violens se donnerent au corps de la Place, & avec deux pier-

riers les toîts du fort furent brisés, & les cailloux y pleuvoient, par l'effort de ces deux machines, en si grande quantité, que les assiègés n'étoient en sûreté nulle part. La ruine acheva la conquête; la grosse tour fut abattue, & les Bretons qui défendoient le fort, le livrerent enfin au Roi & à la Reine mere, à laquelle on peut très-justement attribuer tout l'honneur du siège (z).

On dit que la retraite du Roi d'Angleterre fut une suite des engagemens secrets que Robert du Bourg, Ministre de Henri III, avoit pris avec Blanche. Le Duc de Bretagne n'avoit traité que par foiblesse, & négocia de nouveau avec l'Anglois; & se croyant assez fort pour reprendre les armes, rompit en 1230, & ne réussit pas mieux qu'il avoit fait (a). Le Roi d'Angleterre reparut en Bretagne, & n'empêcha pas le jeune Roi d'y faire des conquêtes, & de resserrer si étroitement le Duc de Bretagne dans Nantes, qu'il fut obligé de se rache-

(z) Gilles Bry, Histoire des Comtes du Perche & d'Alençon, Liv. IV, p. 244 & suiv.

[a] On trouve dans l'Histoire des Comtes d'Alençon & du Perche, par Gilles Bry, Liv. V, p. 249, cet acte de rupture. Il est intéressant. Le Duc s'y plaint des griefs qu'il prétend avoir contre le Roi, & entr'autres de la *dessaisine* de ses Terres en Anjou, & de son Château ou Forteresse de Bellesme; lesquels griefs, dit-il, n'ayant pu être amandés, il déclare au Roi qu'*il ne se regarde plus comme son homme, qu'il quitte son hommage*, en ce fait, regardant comme une privation de fief la conduite du Roi: *Intelligit diffidationem.* L'Acte est de l'an 1229, (vieux style) le Dimanche de l'Octave de Saint Hilaire.

rer en offrant au Roi l'hommage lige de son Duché.

Les Bretons ont prétendu que ce fut dans cette occasion que le nom de MAUCLERC, ou MALHABILE, fut donné à Pierre de Bretagne (b). Mais de toutes les actions de ce Prince, depuis la minorité de Saint Louis, ce fut peut-être la plus sage. Le Roi avoit fait déclarer le Duc déchu de ses droits, en faisant prononcer *sur la forfaiture* (c). Et à l'égard de la prétendue nouveauté de l'*hommage lige* que le Breton rendit au Roi, il est aisé de prouver qu'il n'y avoit rien de nouveau, & que cette sorte d'hommage étoit la plus ancienne, & peut-être la seule qui eut d'abord existé, surtout à l'égard des grands fiefs qui avoient fait partie de la Couronne, & qui ayant commencé par être des bénéfices à vie, étoient dévenus dans la suite biens patrimoniaux & héréditaires sous les regnes foibles des enfans de Charlemagne. Il s'en falloit beaucoup que le Comte de Toulouse s'en fût tiré à aussi bon marché; & Thibaud de Champagne eut eu à bien plus juste titre le nom de *Mauclerc*, que le Breton. La Régente lui avoit des obligations essentielles; & s'il eut eu l'opiniâtreté du Duc de Bre-

(b) Voyez ce Traité, conclu à Angers en 1231, dans la quatrieme Partie du style du Parlement, *de Juribus & Privilegiis regni Francorum, sive liliorum*, p. 242 & suiv. Argentre, Hist. de Bretagne, &c.

(c) Voyez-en l'acte en Latin donné au Camp d'Ancenis en Bretagne, du mois de Juin 1230, dans Belleforêt, Tome I, Liv. IV, ch. 3, fol. 645 verso, sous l'an 1230.

tagne, il eſt certain qu'elle ne ſe feroit jamais ſoutenue contre la ligue, malgré toute ſa politique. Mais lorſque Blanche eut ſoumis tous les Grands, ou par la force, ou par les Traités, elle ceſſa d'avoir pour Thibaud les égards qu'elle avoit toujours eus. Il ne pouvoit plus lui ſervir; elle ne voulut pas qu'il pût encore lui nuire. Sous prétexte de faire une action de juſtice, elle prit le parti d'Alix de Champagne, Reine de Chypre; & le Roi, qui venoit de guarantir les Etats de Thibaud, à titre de Souverain qui doit ſa protection à ſon Vaſſal, lui ordonna de donner, par forme d'indemnité, à Alix ſa niece, 2000 *l. de rente aſſiſes ſur ſes Terres*, & 40000 *marcs d'argent* (*d*). La ſomme étoit trop conſidérable alors pour que le Comte pût y ſatisfaire. Le Conſeil de la Régente trouva un moyen; ce fut d'obliger Thibaud de vendre au Roi pour une pareille ſomme les Comtés de *Blois*, de *Chartres*, de *Sancere*, & le Vicomté de *Chateaudun*. Les troubles élevés par la jalouſie que les Grands avoient conçue contre Blanche, à l'occaſion de la Régence, s'appaiſerent enfin après cinq ou ſix années, pendant leſquelles la Reine mere fit voir que ſi elle s'étoit chargée du Gouvernement, elle étoit capable d'en démêler les affaires les plus épineuſes. Le Roi n'avoit encore que ſeize ans: elle employa le calme qu'elle avoit procuré à l'Etat, à lui former un chef qui réunît toutes les vertus du Chrétien aux qualités d'un grand

(*d*) Deux millions de notre monnoie.

Roi. Dans le même temps que Blanche faisoit instruire son fils dans la pratique de la piété & de la Religion par les Moines les plus eclairés de son temps, elle le faisoit élever dans les devoirs de la royauté, & dans les affaires, par les Seigneurs de la fidélité la plus éprouvée, & de l'expérience la plus consommée. Elle savoit par elle-même qu'il ne suffit pas à un Souverain de lever les mains au Ciel, quand il faut combattre, & que c'est dans le bien que font les Princes que consiste la vraie piété que Dieu leur demande. Comme c'est par le pouvoir de faire du bien qu'ils approchent de la divinité, plus ce pouvoir est actif & fécond, & plus la ressemblance est intime. Elle faisoit prêcher toutes les Fêtes & Dimanches devant son fils, les hommes les plus savans qu'elle pouvoit trouver, dit Joinville. Mais de quoi entretenoient-ils le jeune Prince? Des devoirs d'un grand Roi. Ils lui remontroient continuellement, ajoute l'Historien, *comment un Prince auquel est commise la charge & gouvernement d'un Peuple, se doit maintenir envers ses Sujets* C'est dans cet esprit que Blanche lui répétoit souvent elle même, *qu'elle eût mieux aimé le voir mourir, que de lui voir commettre un seul péché mortel.* Du côte de l'éducation du Roi son fils, il n'est donc point d'éloges que Blanche ne mérite.

Cet heureux calme ne fut troublé que par quelques nuages que les rigueurs de l'Inquisition éleverent en Languedoc & en Provence; & par quelque tumulte dans l'Université de Pa-

ris, qui étoit alors l'un des Corps de l'Etat le plus considérable par la célébrité des Maîtres, & le grand nombre des Etudians depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de quarante-cinq.

Dans un tumulte arrivé entre les Bourgeois & les Ecoliers, ces derniers ayant été maltraités, demanderent justice, & prétendirent qu'on ne leur avoit pas accordé celle qui leur étoit dûe. Plusieurs se retirerent en Angleterre, à la sollicitation de Henri III, & du Duc de Bretagne, toujours ennemi secret de la Régente. Ils exhalerent leur mécontentement dans divers écrits, & contre la Régente, & contre le Légat Romain son Ministre; & il subsiste encore des fragmens de ces pieces, où l'on déchire sans ménagement la réputation de Blanche, & du Cardinal de Saint-Ange, Légat en France, qui y sont accusés (*d*) d'un commerce criminel. Anecdote scandaleuse, méprisable, fausse sans doute; mais qui cependant doit servir d'exemple, & inspirer du ménagement pour des gens auxquels on ne sauroit ôter le moyen de transmettre leurs mécontentemens à la postérité. Il ne faut quelquefois qu'un misérable libelle pour donner atteinte à la réputation la mieux établie. La reconnoissance, ou le chagrin des gens de

(*d*) *Heu morimur strati, fracti, vincti, spoliati!*
Mentula Legati nos facit ista pati.

On ne pouvoit rien dire de plus injurieux à l'honneur de la Reine & du Légat, que ce que le désespoir faisoit dire dans ces Vers, que la modestie de notre Langue m'empêche de traduire.

Lettres peuvent faire le ſort des Monarques, ſur-tout lorſque rien n'exiſte plus d'eux que les témoignages de l'Hiſtoire. Cent Auteurs célebres qui dépoſent en faveur d'un Prince, ſont ſouvent moins d'impreſſion qu'un Auteur obſcur qui en médit. Cela eſt arrivé à la mémoire de Conſtantin, à celle de Juſtinien, contre leſquels les écrits de Zozime & de Procope ont élevé des ſoupçons, que tous les éloges ne ſauroient diſſiper. Je ne prétends pas qu'il en ſoit de même à l'égard de Blanche, dont la vertu ne ſauroit être juſtement ſoupçonnée, quoi que l'on ait débité des amours du Comte de Champagne, & de ſes liaiſons avec le Légat Romain, & de l'eſprit & de la figure de ce Prélat, duquel Varillas fait un portait digne de ſa plume, & du ton romaneſque qu'il donne ſouvent à l'Hiſtoire, en diſant: *Qu'il étoit très-bien fait; que perſonne ne l'égaloit en bonne mine; qu'il avoit de la délicateſſe dans l'eſprit qui paſſoit pour merveilleux, & qu'on n'avoit point encore vu en Europe un ſi parfait Courtiſan.*

Le terme de la minorité du Roi & de la Régence arriva enfin au mois d'Avril 1235. La Régente voulut la finir par une action d'Etat, en mariant ſon fils à une Princeſſe digne de l'alliance de la Maiſon de France, par ſon mérite, par ſa naiſſance, & la réunion d'une des plus belles Provinces à la Couronne. Ce fut Marguerite de Provence, dont nous parlerons.

Louis prit le timon des affaires par lui-même; les ſoins de ſa mere l'avoient mis en état de ſupporter le fardeau; mais cependant Blanche

ne s'en déchargea pas entierement fur lui. Elle s'étoit accoutumée au plaifir de dominer; fes fuccès lui avoient rendu cette habitude encore plus agréable; & elle eut le bonheur de trouver dans le Roi fon fils, un jeune Prince pénétré de tendreffe & de refpect pour elle, & trop reconnoiffant, pour la priver du plaifir de partager fon autorité avec lui.

La Reine-Mere influa donc toujours beaucoup dans les affaires du Gouvernement; & elle conferva le même afcendant qu'elle avoit toujours eu fur fon fils. La crainte de perdre le pouvoir qu'elle avoit fur fon efprit, alla même jufqu'à la rendre jaloufe de la tendreffe du Roi pour fon époufe, comme nous aurons lieu de le faire voir. Louis ne fut pas long-tems fans éprouver que la Reine pouvoit encore lui être néceffaire dans l'adminiftration de l'Etat. Le Comte de Champagne, qui n'avoit évité en 1230 la vengeance des Princes ligués que par la protection du Roi, & qui, par l'accommodement fait avec Alix de Champagne, Reine de Chypre, avoit vendu au Roi les Comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre, pour payer Alix, étoit monté en 1234 fur le trône de Navarre par le décès de SANCHE, dit *le Fou*, duquel il étoit l'héritier du chef de Blanche de Navarre. Il avoit trouvé dans les coffres de fon prédéceffeur dix fept cens mille livres; fomme immenfe pour le tems, & qui feroit environ feize millions de notre monnoie. Avec ces tréfors il fe crut moins obligé que jamais à ménager le Roi. Il prétendit que l'acte qu'il avoit fait avec

lui n'étoit qu'un *engagement*, & non pas une vente ; & qu'en restituant les quarante mille marcs qu'il avoit reçus, il pouvoit retirer Blois, Chartres, Sancerre & Châteaudun. Il mit donc une armée sur pied ; & pour engager le Duc de Bretagne dans ses intérêts, il donna Blanche de Champagne, sa fille unique, qu'il avoit eue d'Agnes de Beaujeu sa premiere femme, à Jean, héritier de Bretagne. Mais à cette levée de bouclier du Roi de Navarre. le Roi s'étant préparé à marcher en personne à la tête de ses troupes, & à fondre dans la Champagne & dans la Brie, le Champenois n'osa pas mesurer ses forces à celles de son Souverain. Le Duc de Bretagne en vint lui-même à un nouveau traité, où il s'engagea à une parfaite soumission envers le Roi *son très-cher Seigneur*, & envers *Madame Blanche, Reine de France, sa mere.* Il joignit à ces engagemens une nouvelle cession du Fort de S. *Jacques de Beuvron*, de tout ce qu'il avoit des dons du Roi dans les *Comtés du Maine* & d'*Anjou*, avec *Bellesme* & la *Perriere*, & leurs dépendances. Cet acte fut passé à Paris en Novembre 1234 (*e*). Thibaud de son côté en fit un qui ne lui fut pas plus favorable que les précédens. Il renonça solemnellement à toutes prétentions sur les terres qu'il reconnut avoir *vendues* au Roi ; céda *Montereau-faut-Yonne* & *Bray* sur Seine pour les frais de la guerre faits par le Roi ; s'obligea de partir in-

(*e*) Il se trouve dans l'Histoire des Comtes du Perche & d'Alençon, de Gilles Bry, Liv. IV, p. 250 & 251.

cessamment pour la Palestine, comme il s'y étoit dèja engagé quelques années auparavant, & promit que de sept ans il ne remettroit le pied en France. „ A cette besogne, dit l'Auteur de la grande Chronique citée (*f*) par Fau„ chet, étoit la Reine Blanche, laquelle dit au „ Comte qu'il ne devoit point prendre les ar„ mes contre le Roi son fils, & se devoit sou„ venir qu'il l'étoit allé secourir jusqu'en sa „ Terre, quand les Barons le vindrent guerro„ yer. Le Comte regarda la Reine, qui tant „ étoit belle & sage; de sorte que tout esbahi „ de sa grande beauté, il lui répondit: *Par „ ma foi, MADAME, mon cœur, mon corps & „ toute ma terre est à votre commandement; ne „ n'est riens qui vous pût plaire que ne fisse vo„ lontiers. Jamais, si Dieu plaît, contre vous „ ne les vostres, je n'irai*". En supposant ce témoignage véritable, il n'y a pas de doute que Thibaud ne fut amoureux de Blanche, & que le traité ne fut autant l'ouvrage de l'amour, & la suite de la foiblesse de ce Prince, que celui de la nécessité & de la politique. La suite est encore plus précise, & il en résulte deux conséquences; l'une, que Thibaud étoit amoureux jusqu'à perdre la raison; l'autre, qu'il aimoit sans retour, & que Blanche avoit toujours été fort insensible à sa passion. „ D'illec (conti„ nue le Chroniqueur) se partit tout pensif, & „ lui venoit souvent en mémoire le doux re-

(*f*) Des anciens Poëtes François, Liv. II, p. 118, de l'édition *in*-4.

„ gard de la Reine & sa belle contenance. „ Lors si entroit en son cœur la douceur amou- „ reuse ; *mais quand il lui souvenoit qu'elle étoit „ si haute Dame, & de si bonne renommée, & de „ sa bonne vie & nette, qu'il n'en pourroit ja jouir; „ si muoit sa douce pensée amoureuse en grande tris- „ tesse.* Et pour ce que profondes pensées en- „ gendrent mélancolies, il lui fut dit d'aucuns „ sages hommes qu'il s'estudiast en beaux sons, „ & doux chants d'instrumens ; & si fit-il ; car „ il fit les plus belles chansons, & les plus dé- „ litables, & mélodieuses qui onc furent oyes, „ en chansons, ne en instrumens ; & les fit é- „ crire en sa salle à Provins, & en celle de „ Troyes ; & sont appellées les chansons du „ Roi de Navarre ". Prétendre, comme l'a fait un moderne (g), contre le témoignage de l'Histoire, que Thibaud n'ait point été amoureux de Blanche, & que cette Princesse n'a point été l'objet de sa muse, c'est abuser & de son esprit & de son érudition ; & c'est en abuser sans objet, puisqu'il est certain qu'il est fort indifférent pour la réputation de Blanche de Castille, si le Comte Thibaud en a été réellement amoureux ou non, dès qu'il est prouvé qu'elle n'a jamais répondu à sa Passion, de laquelle elle ne se servit, en Princesse supérieure aux préjugés & aux foiblesses de son sexe, que pour le bien de ses affaires & de celles de l'Etat. Ce fut après ce dernier accommodement que Thi-

(g) M. l'Evêque de la Ravaliere, de l'Académie des Inscriptions, dans l'édition des Poësies du Roi de Navarre.

baud (*b*) partit pour ſon expédition de la Terre Sainte avec les Ducs de Bourgogne & de Bretragne, & un grand nombre d'autres Seigneurs. Ils ne réuſſirent pas mieux que ceux qui les avoient précédés dans ces entrepriſés, qui n'avoient de ſaint que le nom & l'objet apparent. Avant que de quitter la Cour, Thibaud y ſema ſes vers & ſes chanſons, où il paroît tantôt en amant déſeſpéré, tantôt en homme indifférent, & qui a pris ſon parti, & quelquefois en amant au comble de ſes vœux, Croire que Blanche n'y eut aucune part, ou qu'elle eſt le ſeul objet qu'il ait eu en vue, c'eſt également ſe tromper. Il compoſoit ſuivant les diſpoſitions où il ſe trouvoit; & ſon imagination libre, vive & brillante, dominoit dans ſes vers, comme dans les ouvrages de tous les autres Poëtes. Les plus jolies de ces chanſons ſont ordinairement celles (*i*) où il développe quelque maxi-

(*b*) C'eſt, ſuivant les apparences, à cette occaſion qu'il fit ſa dixieme chanſon, où il prend congé de l'Amour, puiſque ſa Dame le lui ordonne, & dit:

Amor le veult, & ma Dame m'en prie,
Que je m'en part; & je moult l'en merci.
Quand par le gré, ma Dame m'en châti,
Meillor réeſon ici voi à ma partie.

C'eſt-à-dire, „ l'Amour l'ordonne, & ma Dame me „ prie de partir Je l'en remercie beaucoup, puiſqu'elle „ me punit à ſon gré, (*Et que mon départ lui fait plaiſir.*) „ Je ne vois point de meilleure raiſon pour partir. (*Je „ lui obéir, cela me ſuffit*)

(*i*) Empereour ne Roy n'ont nul povoir,
Envers amour; de ce mos'bien vanter.

me de galanterie qui peut s'appliquer aux amours de Thibaud, comme à ceux de tout autre. La France jouiſſoit des fruits des travaux & des ſoins de Blanche. Son fils, par ſa ſageſſe, & avec les conſeils de ſa mere, étoit dévenu l'objet de l'amour & du reſpect de ſes ſujets; les étrangers même ambitionnoient ſon amitié & ſa protection. Dans le tems que Rome ſollicitoit Louis de ſe déclarer contre l'Empereur Frédéric II, cet Empereur lui remettoit ſes plus chers intérêts entre ſes mains; & le ſaint Roi tenoit la balance droite entr'eux, ſans adopter la paſſion ni de l'un ni de l'autre. Sa vertu révérée juſqu'au fond de l'Orient, avoit arrêté le poignard des ſanglans émiſſaires *du Viel de la Montagne.* Les rebelles, obligés de céder, trouvoient le pardon à ſes pieds. La France, enfin, béniſſoit unanimément & le fils & la mere, lorſque Louis tomba dangereuſement malade à Pontoiſe. Les ſuites de cette maladie furent funeſtes à la France. Dans l'extrémité où il ſe trouva, il fit vœu d'aller en perſonne venger l'honneur des ſaints lieux profanés par un débordement d'Infidelles que Dieu envoya des déſerts de l'Arabie ou de la Tartarie, pour punir les Chrétiens parjures que les Papes avoient ſoulevés contre la foi des traités & des fermens, dans le faux ſyſtême que les Chrétiens n'étoient pas obligés de garder la foi

Ils puent bien donner de leur avoir,
Terres & Fiez, & fourbes pardonner;
Mais Amours puet homme de mort garder,
    Et donner joye qui dure,
    Pleine de bonne avanture.

avec des Infidelles, c'eſt-à-dire, qu'un Chrétien pouvoit ceſſer de l'être. Louis guérit : il étoit trop religieux pour ne pas s'acquitter du vœu qu'il avoit fait. Quoique ſon abſence dût occaſionner une nouvelle Régence, il faut rendre cette juſtice à Blanche ſa mere, qu'elle s'oppoſa autant qu'il lui fut poſſible au départ de ſon fils ; mais elle y forma d'inutiles obſtacles. Elle lui remontra en vain que ſa préſence étoit auſſi néceſſaire à ſes Etats, que ſon abſence leur étoit préjudiciable ; que les abus & la licence qu'il étoit difficile de réprimer, renaiſſent facilement. Elle eût pu y ajouter que Dieu, qui lui avoit confié l'un des plus beaux Royaumes de l'Occident, ne lui avoit pas donné l'Aſie ni l'Afrique. Il partit au mois de Juin 1248, & laiſſa la Régence de ſes Etats à ſa mere.

Par les Lettres Patentes données à Corbeil au mois de Juin 1248, Blanche eſt établie Régente du Royaume pendant l'abſence du Roi, *avec un plein pouvoir de diſpoſer de toutes choſes; d'inſtituer, ou deſtituer les Officiers ; de recevoir les hommages des Prélats & des Barons ; de conférer les dignités & les bénéfices, & de reſtituer les régales aux Prélats* (*k*). Le pouvoir abſolu dont elle uſoit, paroît dans le mandement qu'elle donna du 2 Mai 1249, de faire une nouvelle monnoie qui ſeroit appellée REINE D'OR, & ſur

(*k*) Papire Maſſon, Annales de France, p. 343. Preuves des libertés de l'Egliſe Gallicane, p. 602. Dupuy, Traité de la majorité des Rois, pag. 136. D'Auteuil, Traité de la Régence de la Reine Blanche.

ſur laquelle devoit être repréſentée une Reine tenant une couronne (*l*).

Louis (*m*) emmena avec lui la Reine ſa femme, ſes deux freres *Charles* & *Robert*, & un nombre preſqu'infini de Seigneurs, & même pluſieurs Prélats. La Reine-Mere l'accompagna juſqu'à Lyon, où il reçut la bénédiction du Pape Innocent IV, qui ne détourna pas les malheurs qui furent les ſuites funeſtes de cette entrepriſe. De toutes les maladies ſubſiſtantes dans l'Etat, malgré les palliatifs qu'on avoit apportés aux unes, & les remedes véritables dont on s'étoit ſervi pour guérir les autres, les déſordres auxquels donnoit lieu l'oppreſſion des peuples ſous le joug des Eccléſiaſtiques, étoient les plus frappans. La Régente chercha à les réprimer, & fit un coup de vigueur. En faiſant connoître l'étendue du mal, il fera concevoir la fermeté de Blanche. Elle apprit que les Officiers du Chapitre de Paris avoient enfermé dans les priſons de l'Egliſe les hommes *Serfs* qu'ils avoient à Chaſtenay (*n*), pour n'avoir pas payé la taille attachée (*o*) à

(*l*) Tabl. chronolog. des Ordonnances du Louvre, pag. 19.

(*m*) Les Lettres en ſont datées de l'Hopital ſous Corbeil, l'an 1248 au mois de Juin.

(*n*) Chaſtenay, Paroiſſe du Dioceſe de Paris, au Doyenné de Châteaufort, à deux lieues de Paris, ſur lequel voyez l'*Hiſtoire du Dioceſe de Paris*, de l'Abbé Lebeuf, Tome IX, p. 360 & ſuiv. & ſur-tout p. 367, où ſe trouve l'anecdote dont on parle. On y cite les pieces originales dont elle eſt tirée.

(*o*) Il y avoit alors deux ſortes de *ſerfs*. Les uns, dits

leur condition. Une foule de ces malheureux languissoit dans les fers du Chapitre, & y manquant du nécessaire à la vie, étoit en danger de mourir de faim & de misere. Blanche, touchée de compassion aux plaintes qu'elle en reçut, envoya demander qu'à sa considération on voulût bien les relâcher sans caution. La Chronique latine marque même en propres termes que la Reine PRIA les *Chanoines* de les faire sortir de prison, assûrant que de sa part elle s'informeroit de tout, & feroit justice. Mais le Chapitre, après avoir répondu insolemment *que personne n'avoit rien à voir sur ses sujets, & qu'il pouvoit LES FAIRE MOURIR si bon lui sembloit*, envoya encore prendre les femmes & les enfans qu'il avoit épargnés; & comme pour les punir de la protection dont ils étoient honorés, on traita ces malheureux de telle sorte qu'il en périt quantité, soit par la faim, soit par l'incommodité de la chaleur qu'ils souffroient dans un lieu à peine capable de les contenir. Blancle, indignée d'une action si in-

Beaumanoir, ch, 46, art. 36, tellement sujets, que leur Seigneur *peut prendre tant qu'ils ont à mort, ou à la vie,* & leurs corps tenir en prison toutes les fois qu'il leur plaît, soit à tort, soit à droit, *qu'ils n'en sont tenus à répondre fors à Dieu.* Les autres sont demenés plus débonnairement. Ils n'étoient sujets qu'aux amendes pour *méfait*, aux cens, rentes, & droits ordinaires; & s'ils mouroient, ou s'ils épousoient une femme *franche*, ou libre, ce qu'on appelloit *for mariage*, leur succession mobiliere & immobiliere appartenoit au Seigneur. Voyez Clement Vaillant, Ancien état de France, Livre II, ch. 5, fol. 53.

humaine, & si odieuse par ses circonstances, se transporta avec main-forte aux prisons du Chapitre, dont elle ordonna qu'on enfonçât les portes; & comme elle pouvoit craindre qu'on ne lui obéît pas, par l'appréhension des Censures Ecclésiastiques si communes alors, elle y donna le premier coup d'un bâton qu'elle avoit à la main (*p*): ce coup fut si bien secondé, qu'en un instant la porte tomba par terre. On vit sortir une multitude d'hommes, de femmes & d'enfans avec des visages mourans, pâles & défigurés, lesquels se jettant à ses pieds, la supplierent de les prendre sous sa protection, si elle ne vouloit pas que la grace qu'elle venoit de leur accorder, ne leur dévînt funeste. Elle le fit en effet; & couronnant un ouvrage si bien commencé, fit saisir les revenus du Chapitre, jusqu'à ce qu'il eût rendu ce qu'il devoit à l'autorité dont elle étoit dépositaire. Elle l'obli-

(*p*) Il me semble en cette occasion voir César lever le scrupule de ses soldats, en leur faisant couper les bois sacrés qui environnoient Marseille,

Il querelle leur crainte, il fremit de couroux,
Et le fer à la main, porte les premiers coups.
Quittez, quittez, dit-il, l'effroi qui vous maîtrise;
Si ces bois sont sacrés, c'est moi qui les méprise,
Seul j'offense aujourd'hui le respect de ces lieux,
Et seul je prens sur moi tout le couroux des Dieux.
A ces mots, tous les siens, cédant à la contrainte,
Dépouillent le respect, sans dépouiller la crainte,
Les Dieux parlent encore à ces cœurs agités;
Mais quand Jules commande, ils sont mal écoutés, &c.

Lucain, Livre III de la traduction de Brébeuf, p. 86 de l'Edition *in*-12 de 1682.

gea même d'affranchir ces Habitans pour une certaine ſomme par an (*q*). Ces affranchiſſemens dévinrent depuis fort fréquens, & Blanche en ſollicita pluſieurs. Tandis qu'elle faiſoit reſpecter l'autorité royale au cœur de l'Etat, Louis faiſoit des prodiges de valeur contre les Infideles. Il gagna ſur eux trois batailles en deux jours. Mais ſon frere Robert périt au premier de ces combats; & faute de prudence, la valeur du Roi, qui s'étoit trop avancé, lui dévint funeſte. Il fut enveloppé par le Sultan Melec-Sala fils de Mélédin; & après que ſon armée eut éprouvé toutes les extrémités de la faim & des maladies qui s'y mirent, elle fut entierement défaite ſur le chemin de Damiette où le Roi vouloit la ramener. Ce Prince fut fait priſonnier avec ſes deux freres *Alphonſe* & *Charles.* Qu'on juge par là du nombre des autres priſonniers de nom. Il fallut rendre Damiette, & payer une rançon exorbitante. Les Hiſtoriens du tems diſent huit cens mille *beſans*, qu'on évalue à cent mille marcs d'argent, ce qui n'iroit qu'à cinq millions au plus (*r*) de notre monnoie actuelle (à cinquante livres le

(*q*) Voyez l'Hiſtoire de Saint Louis, de Filleau de la Chaiſe, Livre X. Suivant l'Abbé Lebeuf, cet affranchiſſement ne ſe fit que près de vingt ans après, en 1266, pour une ſomme de 14000 livres.

(*r*) Voyez ſur cette évaluation la vingtieme Diſſertation de Ducange ſur l'Hiſtoire de Joinville. Par une juſte eſtimation, il ſe trouve que le prix de la rançon de Saint Louis, celui de la rançon du Roi Jean, & de François I, ſont à peu près les mêmes, eu égard au tems, & à la valeur intrinſéque des eſpeces.

marc). La nouvelle de la défaite & de la prison du Roi & des Princes, accabla la Reine-Mere de douleur; elle n'épargna rien pour leur procurer leur liberté, & pour envoyer au Roi les sommes dont il avoit besoin. Dans le trouble où la jetterent les événemens fâcheux qu'elle apprenoit chaque jour, elle fit même une faute considérable, qu'elle n'auroit sans doute pas commise en un autre tems. Mais les maux extrêmes inspirent la crédulité sur les remedes. Un Moine apostat publia qu'il avoit eu une mission particuliere de Dieu, qui lui avoit donné ordre d'aller délivrer le Roi & ses freres. Pour exécuter cet ordre du Ciel, Maître *Hongrie* (c'étoit le nom de ce prétendu envoyé) se mit à rassembler les bergers, les pastres & les paysans, par toute la France. On nomme ces nouveaux *Croisés les PASTOUREAUX.* Blanche eut la foiblesse de croire que ce ramas de troupes sans chef, sans ordre, & sans discipline, pouvoit en effet contribuer au rétablissement des affaires en Terre Sainte. Ainsi au lieu de s'opposer vigoureusement à l'attroupement de ces scélérats, dont les moins criminels étoient des visionnaires, elle parut y donner une autorité qui fit dégénérer leurs assemblées en un brigandage horrible. Le vol, le pillage, le meurtre, l'incendie en furent les suites; & il fallut enfin convenir de la part de la Régente de la faute qu'elle avoit faite, & pourvoir à l'anéantissement de ces prétendus libérateurs. Elle le fit; & les *Pastoureaux* furent poursuivis avec tant de soin, qu'il n'en resta pas un seul. La

Le dortoir, le réfectoire, & les autres lieux réguliers ayant été achevés en 1241, elle fit dresser une charte, dans laquelle elle déclaroit qu'elle avoit bâti ce Monastere pour en former une Abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, à l'intention de faire prier Dieu pour Alphonse Roi de Castille son pere, & Eléonor d'Angleterre sa mere, & le Roi Louis VIII son mari. Cinq ou six jours avant sa mort, elle prit l'habit de l'Ordre de Cîteaux, & fit des vœux entre les mains de l'Abbesse de Maubuisson qu'elle envoya chercher. C'étoit la dévotion du tems (*u*), aussi bien que de se faire aggréger au Tiers-Ordre de S. François; ce qu'elle avoit fait avec son fils Saint Louis. La Reine Blanche fut inhumée en cette même Abbaye avec beaucoup de pompe, son corps y ayant été

le Beuf, Tome IV, p, 186. Maubuisson est dans le Doyenné de Montmorency. Le nom que porte cette Abbaye, que la Reine vouloit appeller *Notre-Dame la Royale*, lui fut donné d'un Robert de Maubuisson, duquel Blanche acheta un petit Fief contigu à l'Abbaye en 1241.

(*u*) Il y a une infinité d'exemples de la bizarrerie de cette piété. Chaque Ordre faisoit accroire à ses dévots qu'avec une pareille aggrégation, ou en se faisant inhumer avec l'habit de l'Ordre, on acquéroit des droits à la béatitude éternelle. Cela a duré jusques vers le milieu du seizieme siècle. J'ai lu quelque part, qu'à l'enterrement d'un Seigneur qui avoit dépouillé violemment un de ses Vassaux de son héritage; ce Vassal le regardant revêtu de l'habit de S. François, ne put s'empêcher de dire. *Tu as beau te déguiser, Dieu te reconnoîtra bien.* Erasme s'est agréablement moqué de cette manie dans un de ses dialogues.

porté sur les épaules des principaux Seigneurs de la Cour, assis sur un trône d'or, le visage découvert, revêtu de ses ornemens royaux pardessus l'habit de Religieuse qu'elle avoit pris. Ma méthode n'est pas de parler des miracles ou des apparitions, ni des autres preuves de sainteté qu'on attribue à quelques-unes de nos Reines. Ceux qui voudront satisfaire leur piété trouveront ces récits ailleurs. Une preuve qu'elle prit l'habit de Religieuse & fit profession, se tire non seulement des écrits de Mathieu Paris qui vivoit alors, mais encore de l'épitaphe qu'on lit sur son tombeau. Il est placé au milieu du chœur de l'Abbaye de Maubuisson, avec sa figure en cuivre accompagnée de huit vers latins rimés, & qui dûrent passer pour un chef d'œuvre dans le tems où ils ont été faits (*x*). Vouloir que Blanche ait été sans défauts, c'est prétendre la soustraire au sort de l'humanité, qui assujettit les Rois & les Princes, comme les autres hommes, même les plus parfaits, à quelque imperfection. Blanche avec moins de hauteur & de fierté, eût peut-être eu moins de discussions avec les Grands, & une Régen-

(*x*) **Epitaphium Reginæ Blancæ.**

Ex te Castella! radians ut in æthere Stella,
Prodiit hæc Blanca, quam luget natio Franca.
Rex Pater Alphonsus, Ludovicus Rex quoque Sponsus.
Quo viduata Regens, agit ut vigeat requiescens
Hinc, peregrinante nato, bene rexit ut ante;
Tandem se Christo, cœtu donavit in isto,
Cujus tuta malis, viguit gens Franca sub Alis,
Tanta prius, talis, jacet hic pauper Monialis.

le plus tranquille pendant la minorité de son fils. Le crédit & la faveur du Cardinal de Saint-Ange alla sans doute aussi trop loin; & je serois tenté de croire que si ce Prélat eût été moins puissant à la Cour, la ligue des Princes eût été moins opiniâtre, & les Ecclésiastiques moins entreprenans. On voit par l'exemple du Chapitre de Notre-Dame de Paris, jusqu'où ils poussoient leurs prétentions; elles n'alloient pas moins qu'au droit *de vie & de mort sur leurs Vassaux Serfs*, & à l'indépendance. Son ambition & la passion de dominer lui fit avoir avec la Reine, épouse de Saint Louis, des manieres dures (y) qu'on ne sauroit excuser, & avec son fils une conduite impérieuse que tout autre Prince n'eût pas aisément supportée. Enfin, quoique tout prouve qu'elle n'ait jamais donné lieu aux folies amoureuses du Comte de Champagne; que pour le bien politique de l'Etat, elle n'eut peut-être pas assez de soin d'imposer silence à l'amour de Thibaud, sur-tout après l'accusation d'avoir empoisonné Louis VIII, laquelle fut formée contre lui avec un éclat qui l'en rendit au moins suspect; que cette Princesse, pour être plus absolue dans sa premiere Régence, ait fermé les yeux aux premieres impressions que le sexe fit sur le Roi, c'est une imputation qu'il faut absolument rejetter, quoiqu'on en donne pour preuve le reproche amer que lui en fit un Religieux. La bonté

(y) Voyez l'Histoire de Marguerite de Provence, femme de Saint Louis, qui suit.

avec laquelle elle reçut le reproche, le soin qu'elle prit de s'en justifier, font son éloge & suffisent à son apologie. Une Princesse coupable eut pris les choses sur un autre ton ; & ce bruit, malignement inventé par la ligue, se dissipa trop promptement pour croire qu'il eut le moindre fondement. La jeunesse du Roi, & la corruption des Courtisans, fut tout ce qui y donna lieu. Les Ligués ne s'imaginoient pas qu'un Prince de dix-neuf ans pût être au-dessus des foiblesses qu'ils lui imputoient ; & cette vraisemblance suffisoit à leurs desseins. Si Blanche eut été moins belle, quoiqu'elle eut déja eu onze enfans, & qu'elle fût âgée de quarante ans à la mort de son mari, sa vertu eut été moins attaquée. Sans la Régence, il faut croire qu'elle ne l'eut jamais eté. Mais que reprocher à une belle femme, d'un génie supérieur, d'une politique admirable, d'une fermeté à laquelle il faut céder, sinon quelques foiblesses du côté du cœur & de la galanterie ? De pareils bruits se saisissent avidement : les intéressés les appuient ; les indifférens ne se mettent pas en peine de les détruire ; la vertu seule en gémit, & ne les croit pas. Joinville, qui devoit être bien instruit, n'est entré dans aucun détail sur les médisances que les Ligués firent courir contre la Reine Mere ; & Mathieu Paris, qui s'explique fort amplement à cet égard, déclare formellement qu'on ne doit y ajouter aucune foi. Blanche eut onze enfans de Louis VIII, neuf Princes & deux Princesses. Les Princes furent 1. PHILIPPE, né le 9 Septembre 1209,

& mort en 1218, étant dèja accordé avec Agnes héritiere de Douzi. 2. Saint LOUIS, Roi de France, tige de nos Rois. 3. ROBERT, tige des Comtes d'Artois, tué à la Massoure le 9 Février 1250. 4. PHILIPPE, mort jeune. 5. JEAN, accordé à Yolande de Bretagne, mort avant que d'avoir accompli ce mariage. 6. ALPHONSE, Comte de Poitiers, né le 11 Novembre 1220, mort au retour d'Afrique le 21 Août 1271, sans postérité de Jeanne, Comtesse de Toulouse, fille de Raymond huitieme du nom. 7. PHILIPPE, surnommé *Dagobert*, né en 1221, mort jeune. 8. ETIENNE, baptisé en 1225, mort jeune. 9. CHARLES, tige des Comtes d'Anjou, & Rois de Naples, mort en Janvier 1285 (nouveau style). Les deux Princesses. 10. N..... née 1205, morte jeune. 11. ISABELLE, fondatrice de Lonchamp, où elle mourut en odeur de sainteté, le 23 Février 1269, (z) âgée de cinquante-cinq ans.

MARGUERITE DE PROVENCE.

MARGUERITE DE PROVENCE, fille aînée de Raymond Béranger III du nom, Comte de Pro-

(z) Voyez la Bulle de Béatification de cette Princesse, adressée au Cardinal de Sainte Sabine, Légat de Léon X en France, du mois de Janvier 1520, la huitieme année du Pontificat de Leon X; & l'acte de Béatification faite en conséquence par le même Cardinal du 27 Septembre 1521, à la suite des Vies des Saints du nom d'ELISABETH, d'Aubert Lemire, *in*-12, Bruxelles. Sébastien Rouillard a fait sa Vie.

vence & de Forcalquier, & de Béatrix, fille de Thomas, Comte de Savoye (*a*), épousa Louis IX en 1234, à la fin de la Régence de la Reine Blanche. Le Roi prit pour devise au temps de son mariage une bague entrelacée d'une guirlande de *lys* & de *marguerites*, pour faire allusion à son nom & à celui de son épouse; & il mit sur le chaton de l'anneau l'image du crucifix, gravée sur un saphir, & accompagnée de ces mots: HORS CET ANEL, POURRIONS TROUVER AMOUR, faisant de cet anneau comme un anneau enchanté qui devoit être le gage & le lien sacré de l'amour qu'ils auroient mutuellement l'un pour l'autre. Cette devise fut attachée sur le manteau que Louis porta le jour de ses noces, & l'agrafe sur laquelle elle étoit, est conservée au Monastere de Poissi, où elle se voit encore. On en voit la figure dans l'ouvrage d'un Moderne (*b*) qui rapporte ce que je viens de dire. Si l'on trouve beaucoup de devises plus brillantes & plus ingénieuses que celle dont il s'agit, on n'en voit pas qui ait été plus entierement justifiée par l'événement. Sans avoir ces qualités qui rendent une Princesse célebre, je veux dire, cette ambition

(*a*) MARGUERITE avoit trois sœurs; ELEONOR, femme d'*Henri III*, Roi d'Angleterre; SANCE, ou *Sanctia*, femme de *Richard*, Comte de Cornouaille, frere du Roi d'Angleterre; & BEATRIX, femme de *Charles* de France, Comte d'Anjou, Roi de Sicile & de Naples, & frere de Saint Louis. Ainsi des quatre Princesses, trois furent Reines.

(*b*) La devise du Roi justifiée, de Menestrier, p. 71.

& ce génie d'intrigues qui font l'ame des événemens remarquables, Marguerite avoit tout ce qui pouvoit rendre un époux heureux. Elle n'eut gueres d'autre ambition que celle de mériter l'estime & la tendresse du Roi par un entier dévoûment à ses volontés. L'aimer, lui plaire, faisoit toute son occupation; en être aimée, le but où se terminoient tous ses desirs. Ce n'est pas que Marguerite n'eût beaucoup d'esprit en partage, & une grandeur d'ame digne des Héroïnes les plus vantées. Son éducation avoit été cultivée avec trop de soin; & les exemples qu'elle avoit dans sa maison ne lui avoient inspiré que les plus grands sentimens On peut dire qu'élevée à la Cour du Comte Béranger son père, elle l'avoit été dans le sein des Arts, puisqu'on remarque que la générosité de ce Prince pour les Gens de Lettres & les Poëtes, qu'il entretenoit à grands frais à sa Cour, avoit dérangé ses finances. Mais elle connoissoit ses devoirs, & étoit persuadée que le premier de tous pour une femme est la modestie, & que moins ses vertus ont d'éclat, plus elles sont réelles. Elle trouva dans le saint Roi un juste estimateur de son mérite. Comme les époux étoient parens, soit du côté de la Maison de Provence, soit de celle de Savoye, l'une & l'autre alliées à celle de France & de Castille, ils obtinrent dispense de Grégoire IX, laquelle fut expédiée à Rome le 2 Janvier 1233. Le mariage fut célébré à Sens l'année suivante. Leur âge étoit à peu près égal; & leurs inclinations n'avoient pas moins

de rapport que leur âge. Leur bonheur eût été parfait, si la Reine Mère, qui craignoit de perdre le pouvoir extraordinaire qu'elle avoit sur l'esprit de son fils, n'eut agi avec une sorte de jalousie qui donna bien des chagrins à la Princesse. Non-seulement elle se vit presque sans crédit à la Cour, tant que vécut Blanche de Castille; mais à peine lui étoit-il permis de jouir du bonheur d'avoir pour époux un Prince aussi fidele que tendre. L'Histoire en conserve des témoignages bien singuliers, & qui, rapportés dans le langage naïf du temps, n'en plairont pas moins. „ Blanche ne vouloit pas souffrir, „ dit Joinville (*c*), que le Roi hantast, n'y fust „ en la compagnie de sa femme, ains le dé„ fendoit à son pouvoir. Et quand le Roi „ chevauchoit (*d*) aucunes fois par son Royau„ me, & qu'il avoit la Roine Blanche sa mere, „ & la Roine Marguerite sa femme, la Roine „ Blanche les faisoit séparer l'un de l'autre, & „ n'étoient jamais logez ensemblement. Et „ advint un jour qu'eux étant à Pointoise, le „ Roi étoit logé au-dessus du logis de la Roine „ sa femme, & avoit instruit ses Huissiers de „ salle en telle façon, que quand il vouloit aller „ coucher avec la Roine sa femme, & que la Roi„ ne Blanche vouloit venir en la chambre du „ Roi ou de la Roine, ils battoient les chiens „ à fin de les faire crier; & quand le Roi l'en„ tendoit, il se mussoit (*e*) de sa mere. Si

(*c*) Chapitre 76, p. m. 122.
(*d*) Etoit à cheval, voyageoit à cheval.
(*e*) Cachoit.

„ trouva celui jour la Roine Blanche, en la „ chambre de la Roine, le Roi son mari qui „ l'étoit venue voir, parce qu'elle étoit en grand „ péril de mort, à cause qu'elle s'étoit bleſſée „ d'un enfant qu'elle avoit eu, & le trouva ca- „ ché derriere la Roine, *de peur qu'ellé ne le* „ *vit.* Mais la Roine Blanche ſa mere l'apper- „ çut bien, & le vint prendre par la main, „ lui diſant: *venez-vous-en, car vous ne faites* „ *rien ici:* & le ſortit hors la chambre. Quand „ la Roine vit que la Roine Blanche ſéparoit „ ſon mari de ſa compagnie, elle s'ecria à „ haute voix: *Hélas! ne me laiſſerez-vous voir* „ *mon Seigneur ni en la vie, ni à la mort?* Et „ ce diſant elle ſe pâma, & cui-doit-on (*f*) „ qu'elle fût morte, & le Roi qui ainſi le cro- „ yoit, y retourna la voir ſubitement, & la „ fit revenir de pâmeſon". Qu'on juge par ce ſeul trait, quelle devoit être la ſituation de Marguerite, & juſqu'où Blanche ſa belle-mere pouſſoit le tyrannie qu'elle exerçoit ſur ces deux vertueux époux. Si l'on eſt ſurpris de la patience du Roi, qui alloit ſans doute au-delà des juſtes bornes que le reſpect lui preſcrivoit, la douceur & la modeſtie de la Reine ne ſont pas moins ſurprenantes. Elle vécut ſous le joug impérieux de ſa belle-mere juſqu'au départ de Louis pour ſon voyage de la Paleſtine. Elle eut beſoin de toute ſa conſtance dans les adverſités que Louis éprouva dans cette expédition, que le préjugé & les circonſtances des temps peu-

(*f*) Croyoit-on, *Credere, cuider,* Croire.

peuvent ſeuls rendre excuſables. Lorſque Louis fut fait priſonnier, Marguerite étoit enceinte. Elle apprit cette terrible nouvelle trois jours avant ſes couches. Elle étoit enfermée dans la Ville de Damiette aſſiégée par l'armée des Sarraſins, & à la veille de tomber entre leurs mains. Dans la crainte que ſon fruit ne pérît, elle faiſoit coucher dans ſa chambre un vieillard âgé d'environ quatre-vingts ans, mais d'une vertu & d'un courage à toute épreuve. Dans cette affreuſe ſituation, tout étoit à craindre pour la Princeſſe. Avant que d'accoucher, elle fit ſortir tous ceux qui l'accompagnoient, à l'exception de ce vieillard, qui reſta ſeul avec elle. Il avoit le titre de CHEVALIER, qui ne ſe donnoit alors qu'aux plus grands Seigneurs (*g*), & après des ſervices ſignalés. Marguerite ſe jettant à ſes genoux, lui déclara qu'elle ne ſe releveroit point qu'il ne lui eut *octroyé un don*, c'eſt-à-dire, accordé une grace qu'elle avoit à lui demander. Le vieillard la lui accorda. *Seigneur, Chévalier*, lui dit alors la Reine, *ce que je vous demande, ſur la foi que vous m'avez donnée, c'eſt que ſi Damiette eſt priſe par les Sarraſins, vous me coupiez la tête, & ne me laiſſiez pas tomber vivante entre les mains des Infidèles.* Je doute que Rome (*h*) & la Grece oppoſent à

(*g*) Auſſi le titre de *Nobiliſſimi*, *Nobiliſſimus* ou *très-nobles*, ne ſe donnoit-il qu'à eux. Leurs ſceaux étoient différens de ceux des Ecuyers; car les Damoiſels, Varlets, ou Bacheliers en armes n'en avoient point. Ils avoient quantité d'autres droits.

(*h*) En comparant ici Marguerite à Lucrece, on pour-

cette action quelque chose de plus grand & de plus généreux. Mais la réponse du Chevalier n'est pas moins admirable. *Oui*, lui dit il, Madame, *vous serez obéïe, j'y ai dèja pensé. & la résolutlon en étoit prise.* Ce fut dans ces circonstances que la Reine, tranquillisée par l'assûrance du Chevalier, accoucha d'un Prince (*i*), nommé *Jean*, auquel on donna le surnom de TRISTAN, rélatif à tant de malheurs réunis ensemble. Le jour même de son accouchement, on lui vint dire que les Pisans, les Génois, & le peuple de Damiette étoient dans la disposition de prendre la fuite & d'abandonner le Roi. Son courage ne succomba point à cette nouvelle; elle envoya chercher les plus abattus, & leur tint un discours capable de détourner une résolution si funeste au parti des Chrétiens. „ Au nom de Dieu, leur dit Marguerite, n'exé„ cutez pas le projet d'abandonner la place, „ comme j'apprends que vous avez résolu de le „ faire. Si vous partez, que dévient le Roi „ mon époux? Que déviennent tant de géné„ reux Chrétiens qui ont accompagné le Roi „ mon Seigneur? Vous perdez tout par cette

roit dire de l'une & de l'autre:

Tu post; illa mori maluit ante scelus.

Et comme on l'a traduit:

Des fureurs de Tarquin, malheureuse victime,
Lucrece, vante moins ton généreux effort.
Le crime a précédé ta mort.
La mort eut prévenu le crime.

(*i*) L'an 1250.

„ fatale défertion. Au contraire, en reftant „ ici, en nous aidant à défendre cette place, „ la paix dévient plus facile; les Sarrafins moins „ infolens écouteront plus volontiers nos pro- „ pofitions; notre fort n'eft plus fi à plaindre". Comme elle vit que fon difcours ne produifoit pas tout l'effet qu'elle en efpéroit, elle ajouta tout de fuite: „ Au moins, fi vous oubliez ce „ que vous dévez au Roi, foyez fenfibles au „ fpectacle que préfente à vos yeux une Prin- „ ceffe accablée de tant de malheurs, une in- „ nocente créature qui les éprouve avant que „ de les connoître. Attendez au moins que je „ puiffe me relever de ma couche". En leur tenant ce difcours, elle ne pouvoit s'empêcher „ de verfer des larmes que lui arrachoient le fort du petit Prince & celui du Roi. Ceux auxquels elle s'adreffoit, parurent enfin touchés; mais ils lui objecterent les extrémités où ils é- toient réduits, lui dirent qu'ils étoient à la veille de manquer de tout, & qu'ils ne pou- voient refter plus long-temps dans Damiette, fans y éprouver toutes les horreurs de la fami- ne. A cela, Marguerite les affûra qu'ils n'a- voient rien à craindre; qu'elle pourvoiroit à tout, fans qu'il leur en coutât rien, & aux dépens du Roi qui les prenoit dès ce jour là à fes gages. Cette promeffe raffûra les efprits; & tous lui dirent qu'ils étoient prêts de refter, s'ils avoient des vivres. Auffi-tôt Marguerite fit acheter tous ceux qu'on put trouver dans Damiette & chez les Bourgeois, & les fit di- ftribuer aux Génois & aux Pifans. Cette dé-

penſe, faite ſur le compte & des deniers du Roi, alla pour quelques jours à *trois cens ſoixante mille livres*, ſomme prodigieuſe dans ce temps, où le marc d'argent n'alloit qu'à quarante ſols. La conduite de la Reine ſauva peut-être le Roi, & les malheureux débris de ſon armée. Le traité fut conclu avec les Sarraſins, & la rançon de Louis, ou plutôt celle de ſes gens, [car il ne voulut pas que ſa perſonne fût eſtimée à prix d'argent] fut règlée à quatre cens mille livres. La reddition de Damiette devoit être le prix de la rançon du Roi.

On peut dire que dans ſa captivité & pendant le traité, Louis fit voir en toute occaſion des marques de courage, de conſtance & de religion qui ſurpaſſent tout ce qu'on peut imaginer de grand & de ſublime. Jamais vaincu n'étonna ſes vainqueurs au point qu'il le fit. Auſſi les Sarraſins, qui eurent deſſein d'en faire leur Roi, diſoient-ils que Louis *étoit le plus fier Chrétien qu'ils euſſent jamais connu.*

Quoique je m'éloigne un peu de l'Hiſtoire particuliere de la Reine, je ne ſaurois m'empêcher de rapporter ici la formule du ſerment que firent les Sarraſins au Roi, en renouvelant le traité fait avec le dernier Soudan qu'ils avoient eux-mêmes maſſacré. Ils jurerent qu'en cas de contravention à leur parole & aux promeſſes qu'ils faiſoient au Roi, *ils vouloient être honnis & deshonorés comme celui qui, par ſon péché, va en pélerinage à la Mecque la tête nue; comme celui qui laiſſe ſa femme, & puis après la reprend; & comme le Sarraſin qui mange la chair*

de pourceau (k). Ils ne pouvoient, dit-on, s'engager par des fermens plus facrés. Celui du Roi fut, que s'il ne tenoit pas ce qu'il promettoit, *il vouloit être féparé de la compagnie de Dieu, & de fa digne Mere, des douze Apôtres, & de tous les Saints & Saintes du Paradis.*

Les Sarrafins, qui ne connoiffoient pas affez la piété du Roi, exigerent qu'il ajoutât: *Qu'il confentoit à être réputé parjure, comme le Chrétien qui a renié Dieu & fon baptême, & fa Loi, & qui en dépit de Dieu, crache fur la Croix & la foule aux pieds.*

Cette formule étoit fans doute de l'invention de quelque Chrétien renié. Louis y réfifta beaucoup, quoiqu'elle n'eut rien de plus fort que la premiere partie du ferment. Cependant il eft à croire qu'il s'y foumit.

Avant que de rendre Damiette, la Reine fortit de la Ville, & fe retira fur la flotte que les Chretiens avoient au port de cette Ville, quoiqu'elle ne fût pas encore en état de quitter la chambre, & elle alla à Acre pour y attendre le Roi qui devoit l'y rejoindre. Il n'y arriva que fix jours après, & ce ne fut qu'à leur réunion que les inquiétudes de la Reine cefferent. Après tant de malheurs, auxquels il femble que l'humanité devoit fuccomber, Louis prit le parti extraordinaire, & inconcevable de refter en Egypte, & d'y remettre une nouvelle Armée fur pied. D'Acre il alla à Céfarée, dont il fit rétablir les fortifications, & fe vit encore

(k) Joinville ch. 46.

en état de recommencer une nouvelle expédition. Cela fait voir quelles étoient déja les ressources de la France. La Reine aussi constante que son époux, ne l'abandonna point. Les affaires sembloient prendre une face plus heureuse; les Chrétiens profitoient des fautes passées, & de la division des Infideles, lorsque le Roi apprit la nouvelle de la mort de la Reine Blanche, arrivée, comme nous l'avons dit, le premier Décembre 1252. Louis fut extrêmement sensible à cette nouvelle, & fit voir toutes les marques d'une extrême douleur. Elle alla au point que le Sire de Joinville, qui lui parloit avec autant de zèle pour son service que de sincérité, se crut obligé de lui rémontrer que la sagesse & le rang d'un aussi grand Roi que lui, ne s'accordoient pas bien avec un si grand abattement.

A l'égard des dispositions de la Reine, tout annonçoit qu'elles devoient être bien différentes. Cependant une de ses Dames, que Joinville appelle *Madame Marie de bonnes Vertus*, vint prier ce Seigneur de passer auprès de la Reine pour la consoler, *parce qu'elle menoit un deuil merveilleux*, lui dit cette Dame. Le Sire de Joinville étant passé dans son appartement, la trouva effectivement dans une grande tristesse, & fondant en larmes. Il savoit que la Reine-mere étoit la femme que Marguerite aimoit le moins, & dont elle avoit les plus justes sujets de se plaindre. Surpris de sa situation, il ne put s'empêcher de lui dire, avec la louable sincérité du temps, qu'*il étoit bien vrai qu'on ne*

devoit mie croire femme à pleurer. Marguerite aussi sincere, lui répondit, que ce n'étoit pas la Reine-Mere qu'elle pleuroit; mais que le sujet de sa douleur étoit celle à laquelle se livroit le Roi son Seigneur, & l'inquiétude où la mettoit la Princesse Isabelle sa fille, qu'elle avoit laissée en France entre les mains des hommes (*l*). La Reine se consola donc aisément de ce malheur. Il étoit impossible que le Roi restât plus long-temps en Asie; l'Etat demeuroit sans chef: sa présence depuis long-temps nécessaire en France, dévenoit indispensable par la mort de la Régente. Le départ de Louis fut donc résolu; & le Sire de Joinville, qu'il honoroit de son amitié & de sa confiance, fut chargé de conduire Marguerite & ses enfans à Tyr (*m*), à sept lieues d'Acre, où le rendez-vous fut donné. La route étoit dangereuse; il falloit passer sur les terres des ennemis aux environs de Damas, capitale de l'Egypte, avec qui l'on étoit toujours en guerre, & l'on ne pouvoit faire de grandes traites avec une Princesse accompagnée de deux enfans à la mamelle. Cependant le brave Joinville arriva heureusement à Tyr avec le dépôt précieux dont il étoit chargé. Le Roi rejoignit son épouse, & tous les deux partirent d'Acre, & s'embarquerent la veille de la Fête de Saint Marc (24 Avril 1254)

(*l*) Isabelle de France, née avant le départ du Roi, qui fut depuis femme de Thibaud II, Roi de Navarre.

(*m*) *Jean*, dit Tristan; & *Blanche* la jeune, née à Japha en Syrie en 1252.

jour de la naiſſance du Roi. La navigation ne fut pas ſans péril. La Princeſſe en affronta, qui épouvanterent les guerriers les plus déterminés.

L'Auteur de la Vie de Saint Louis, (Joinville) remarque que dans l'Iſle de Chypre, la Reine reſta dans un vaiſſeau briſé de la tempête, & en ſi mauvais état, qu'Olivier de Termes, qu'il appelle le plus *vaillant & hardi Chevalier qu'il connût oncques en la Terre-Sainte*, n'oſa y reſter, & ſe fit deſcendre à terre. Ce danger fut ſuivi d'un autre, où la Reine eut recours aux vœux; mais une remarque à faire en cette occaſion, eſt la ſoumiſſion, & la crainte tendre & reſpectueuſe que montra Marguerite pour le Roi ſon mari. Elle vint pour le chercher dans ſa chambre, où étoit Joinville ſeul avec le Connétable Gilles Brun. Ne trouvant point ſon époux, elle dit à Joinville, qu'elle le prioit d'engager le Roi de faire un *vœu à Dieu, ou à ſes Saints, pour leur délivrance*, Joinville lui ayant propoſé de promettre dans cette intention de faire un voyage à *Saint Nicolas de Varengeville*, elle lui répondit qu'elle le feroit bien volontiers; mais qu'elle appréhendoit que le Roi ne le trouvât mauvais, & ne voulût s'acquitter lui-même du vœu en perſonne. Elle ne croyoit pas qu'il fût permis à une femme qui aime ſon mari, de s'engager à rien faire ſans ſa permiſſion, *pas même un vœu dans le plus grand danger*. Auſſi ſe contenta-t-elle de promettre à Saint Nicolas *une néf* d'argent du poids de cinq

marcs (*m*) ; & pria même Joinville, qui s'engagea au voyage, de lui servir de *pleige*, c'est-à-dire de caution auprès de Saint Nicolas ; comme si elle n'eut pu se flatter de faire certainement, & par elle-même, une dépense d'environ *dix livres*.

Je releve ces petites circonstances, pour faire voir jusqu'à quel point elle poussoit son scrupule en matiere d'obéissance pour le Roi son mari. Nous sommes dans un siècle où ces remarques ne sont pas déplacées.

Ces deux augustes époux arriverent enfin à Marseille avec les deux petites Princesses, après trois mois de navigation, le 11 Juillet 1254. Tandis que Louis de retour dans ses Etats, s'y occupoit tout entier du soin de les réformer par ses exemples & par ses loix (*n*),

En prenant le poids de marc pour la demi-livre ; à douze onces la livre, ou dix onces deux tiers du poids de marc actuel, il s'y trouvoit dix pieces qu'on nommoit sols, chacune desquelles valoit douze autres pieces nommées deniers, c'est-à-dire cent vingt deniers au marc, ou dans les cinq onces un tiers d'argent. Si on le prend pour la livre, comme c'étoit l'usage, c'étoit le double, deux cens quarante deniers, ou vingt pieces ou sols, qui, à cause du titre, pouvoient valoir vingt de nos écus de six livres, ou cent vingt livres.

(*o*) La premiere des Ordonnances de Saint Louis concernant l'administration de la Justice ; les défenses aux Juges de recevoir des présens ; à tous ses Sujets de jurer, de jouer aux dès & AUX CARTES ; l'injonction de chasser les filles débauchées, qui étoient déja à Paris en très-grand nombre ; les usures & les Juifs, est du mois de Décembre 1254. Voyez la Table Chronologique des Ordonnances depuis Hugues Capet.

Marguerite entierement livrée, auſſi-bien que ſon époux, à la piété, en donnoit les marques qui étoient en uſage de ſon tems. Je veux dire, qu'elle faiſoit conſtruire des Monaſteres, ou ſecondoit Louis dans les projets de fondation; qu'elle faiſoit des pélerinages, cherchoit des reliques, faiſoit faire des chaſſes, &c. Dans cette Princeſſe, la pureté du cœur, l'innocence des mœurs, la ſimplicité de la foi, donnoient un prix réel à ſes actions. Le Sire de Joinville, qui nous a laiſſé un tableau ſi naïf & ſi précieux des mœurs de la Cour de Saint Louis, rapporte un trait qui caractériſe admirablement la ſimplicité du tems (*p*). Ce Seigneur avoit demandé au Roi la permiſſion d'aller faire un pélérinage à *Notre-Dame de Tourtouſe* (*q*). Il l'obtint, & fut chargé d'acheter différentes étoffes dont le Roi avoit deſſein de faire préſent aux Cordeliers à ſon retour en France. Il s'acquitta de ſa commiſſion. Le Souverain du Pays fit beaucoup d'honneurs au Sire de Joinville, & lui fit préſent de quelques reliques qui furent apportées au Roi avec les camelots ou étoffes que Louis avoit demandées. En achetant ces étoffes, Joinville en acheta ſix pieces à deſſein d'en faire préſent à la Reine. Il les lui envoya

publiée en 1706 *in* 4, par Euſebe de Lauriere, & qui eſt le projet de la belle collection des Ordonnances de nos Rois, dèja très avancée, p. 19 & ſuiv Ses ETABLISSEMENS ne furent publiés qu'en 1270. *Vid. ibid.* p. 30.

(*p*) Chapitre 75 des anciennes éditions.

(*q*) Cette *Notre-Dame* étoit révérée à *Triple*, dit Joinville; c'eſt-à-dire, à Tripoli de Syrie, port de mer d'Aſie, ſur la Mer Méditerranée.

effectivement par un de ses Chevaliers. Marguerite avoit appris que Joinville étoit de retour, & qu'il apportoit des reliques de Tripoli. Voyant entrer le Chevalier avec un ballot dans son appartement, elle alla se mettre à genoux devant *le ballot*, pensant que c'étoit les reliques qu'on lui apportoit.

Le Chevalier, porteur du paquet, qui ignoroit le motif de l'action de la Reine, s'agenouilla lui-même, regardant Marguerite sans pouvoir lui rien dire. La Princesse le voyant dans cette posture, lui dit de se lever, en ajoutant avec une pieuse bonté, *que ce n'étoit pas à lui à s'agenouiller, ayant l'honneur de porter des saintes reliques.* Des reliques, *Madame*, reprit le Chevalier étonné, *je n'en porte aucunes. C'est un paquet de camelots que le Sire de Joinville vous envoye.* Alors la Reine, & les Dames qui l'accompagnoient, se mirent à rire; „ *Et dit la* „ *Royne au Chevalier* (je me sers des termes „ de Joinville) *mal jour soit donné à votre Sei-* „ *gneur, quand il m'a fait agenouiller devant ses* „ *camelots.*

Une autre preuve de la simplicité des mœurs du tems en matiere de Religion, se tire du motif qui détermina Saint Louis à défendre aux femmes de mauvaise vie, les ornemens d'or & d'argent (*r*). Lorsque l'on assistoit à la Mes-

(*r*) Et particulierement les *ceintures d'or* ou dorées, ce qui donna, dit-on, lieu au Proverbe: *Bonne renommée vaut mieux que ceinture doré.* Pasquier semble donner à ce Proverbe une origine bien postérieure, puisqu'il la tire de la disposition d'un Arrêt du 28 Juin 1420, qui

ſe, il étoit d'uſage d'aller à l'Offrande, & ceux qui y alloient ſe donnoient le baiſer de paix. La Reine, qui y alloit ſans les diſtinctions qui pouvoient l'accompagner, & comme mêlée dans la foule, ſe trouva un jour à côté d'une femme qu'elle baiſa, ſuivant l'uſage; & il fut reconnu que cette femme, dont les habits annonçoient un rang diſtingué, n'étoit qu'une femme publique. Ce fut pour éviter une pareille erreur, & en garantir non-ſeulement la Reine, mais auſſi toutes les honnêtes femmes qui y étoient expoſées, que Saint Louis fit le règlement qui défendoit l'or & l'argent aux femmes débauchées. Soit que Saint Louis ne crût pas la Reine capable des affaires du Gouvernement, ou qu'il appréhendât de mécontenter les Grands du Royaume, & les Princes qu'on appelloit encore les *Seigneurs du Sang*, & par là de renouveller les brigues & les troubles qui s'étoient élevés ſous la Régence de ſa mere; on ne voit pas que Marguerite ait jamais eu part au maniement des affaires, du moins en France.

Après qu'il eut réſolu de paſſer une ſeconde fois en Terre-Sainte, & avant ſon départ de France, du mois de Juin 1270, il eût pu donner la Régence à la Reine (s); mais il nomma

défend *à toutes femmes amoureuſes, filles de joye, & paillardes, de ne porter robes à collets renverſés, queues ne* CEINTURES *dorées, & boutonnieres à leurs chaperons.* Arrêt ſuivi d'un autre pareil en 1446. Etienne Paſquier, Liv. VIII de ſes Recherches, chap. 11, page 783 de l'édition *in fol.* de 1723.

(s) Saint Louis partit de Paris au mois de Mars 1269.

pour l'administration de l'Etat, *Mathieu de Vendôme*, Abbé de Saint Denis, & *Simon de Clermont*, Sire de Néele. Il étoit accompagné de trois de ses fils; PHILIPPE, qui lui a succédé; TRISTAN, qui mourut dans cette croisade; & PIERRE, Comte d'Alençon. Le second voyage du Roi fut encore plus malheureux que le premier, puisqu'il y périt au camp devant Tunis, de la peste qui se mit dans son armée, le 25 Août de l'an 1270, peu de tems après son arrivée.

Marguerite fut sans doute aussi sensible qu'elle devoit l'être à la mort d'un époux dont elle avoit été constamment aimée, & qu'elle avoit toujours fidelement chéri. Philippe, surnommé le Hardi, son fils, qui l'accompagnoit, lui ayant succédé, Mathieu de Vendôme & le Seigneur de Néele furent continués dans l'administration des affaires pendant l'absence du nouveau Roi. Nangis leur donne en cette occasion le titre de *Gardes & Baillistres de l'Etat* (t).

Marguerite prit le parti de la retraite. Les actions de piété & les fondations de Monasteres

passa à Cluni les Fêtes de Pâques, qui cette année étoit le 13 Avril, & suivant l'ancienne maniere le premier jour de l'année 1270; alla ensuite à Lyon, & de-là à Aiguesmortes, d'où il ne partit qu'a la fin de Juin 1270, après environ deux mois de séjour. Lauriere, Tables chronologiques des Ordonnances, p. 30.

(t) Noms qu'on donnoit alors aux Tuteurs, & qu'ils ont dans la plupart de nos Coutumes. On disoit aussi *Bail. Le mari est* BAIL *de sa femme*. Tenir le Royaume en *bail*, dit la Chronique de Flandre, chap. 109. De-là les mots de *Baillir*, *Bailliage*, *Bailli*, *Baile*.

& de Maiſons Religieuſes l'occuperent. Elle fonda l'Hôpital de la Barre au Fauxbourg Saint Marcel de Paris; donna en 1224 aux Cordelieres de ce Fauxbourg ſa maiſon royale, ſituée près de leur Monaſtere, à condition que la Princeſſe Blanche ſa fille en auroit la jouiſſance pendant ſa vie. On la voit cependant en 1278 occupée de ſes prétentions ſur la Provence. Dès l'an 1245 (u), après la mort de Raymond Béranger, la Reine de France, & Eléonor Reine d'Angleterre, ſes deux filles, avoient agi l'une & l'autre, pour ſe procurer la propriété de cette belle Province. Mais S. Louis, qui étoit parvenu à faire épouſer la Princeſſe *Béatrix* de Provence ſa belle ſœur, à Charles Comte d'Anjou ſon frere, s'étoit contenté de le rendre maître des Etats du Comte Raymond Béranger.

Charles, dévenu Roi de Sicile & de Naples, avoit poſſédé tranquillement la Provence, malgré les plaintes de la Reine de France, qui, en qualité d'aînée, prétendoit que la Provence devoit lui appartenir à elle ſeule par le trépas de ſon pere. A ſuivre cette affaire de près, il paroît que Blanche de Caſtille avoit déterminé le Roi ſon fils en faveur du Comte d'Anjou, contre les intérêts de Marguerite, & en quelque façon contre ceux de la France. La Reine avoit été obligée de diſſimuler; elle avoit même vu Blanche établie Régente en Provence

(u) Gaufridy, Hiſtoire de Provence, Tome I, p. 139. & p. 172.

aussi-bien qu'en France lors de la premiere Croisade. Mais se trouvant libre & maîtresse de ses actions par la mort de Saint Louis, elle chercha à profiter des circonstances que lui présenta la situation des affaires du Roi de Naples en 1279. Le pouvoir de Charles d'Anjou en Italie l'avoit rendu redoutable, & par conséquent odieux à la Cour de Rome. Jean XXI, élu en 1277, avoit cherché tous les moyens que la politique lui avoit pu suggérer pour l'abaisser. Il lui avoit ôté les titres de Sénateur Romain & de Vicaire de l'Empire : il avoit même conçu le projet de former deux Royaumes en Italie, l'un en Toscane, & l'autre en Lombardie. Pierre III, Roi d'Aragon, excité par le Pape, redemandoit la Sicile, du chef de Constance sa femme, fille de Mainfroid (x),

(x) MAINFROID étoit fils naturel de l'Empereur *Frédéric* II, mort en 1250, & frere de *Conrad*, successeur de Frédéric, empoisonné, dit on, par Mainfroid, qui s'empara des Royaumes de Naples & de Sicile, dévolus par la mort de Conrad, à *Conradin* son fils. Les Papes se réunissant d'intérêt avec la Maison d'Anjou, contre la Maison de Suabe, excommunierent l'*Usurpateur* MAINFROID en 1263, & CONRADIN *le légitime héritier* en 1268. Le premier fut tué à la Bataille de Bénévent en 1266. Le second eut la tête coupée quelque tems après, par l'ordre de Charles d'Anjou, qui dévint par ce crime & les brigues des Papes, maître des Royaumes de Naples & de Sicile. Des titres si injustes ne produirent qu'un droit incertain, & qui disparut enfin dans la premiere & dans la seconde Maison d'Anjou. L'infortuné Conradin avoit à peine quinze ans, lorsqu'il fut la victime de la cruelle politique de Rome & de Charles d'Anjou. Il n'avoit pas d'autre crime que la légitimité de ses droits.

auquel appartenoit ce Royaume. Ce fut alors que Marguerite, veuve de Saint Louis, pensa à exercer sur la Provence les droits qu'elle avoit été obligée d'abandonner autrefois. Mais si elle compta sur la Cour de Rome, elle fut trompée. Le Pape aimoit encore mieux voir la Provence entre les mains d'un Prince de la Maison d'Anjou, qu'entre celles du Roi de France, auquel la mort de Marguerite l'eût pu transférer. L'un étoit moins puissant & moins à craindre que l'autre. Il changea donc de conduite & d'intérêts, en se déclarant pour Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile. La Reine s'étoit adressée à l'Empereur Rodolphe I, comme si la Provence eût été un fief de l'Empire; & elle avoit dessein de passer plus avant. Le Pape, qui craignit les suites de ses démarches, interposa son autorité, & disposa Marguerite, qui ne s'apperçut pas du piége, ou qui n'étoit pas assez puissante pour l'éviter, à en passer par la voie de la négociation. Il envoya un Légat à la Reine, pour l'engager à lui remettre la décision de ses droits. Il obtint ce qu'il demandoit, & commit le Cardinal Ursin son parent, pour accommoder l'affaire. Le Cardinal n'eût presqu'aucun égard aux intérêts de Marguerite; & par la décision qu'il donna, il fut arrêté que la Provence demeureroit à Charles d'Anjou, à condition de l'hommage à l'Empereur; & que Clémence, fille de ce dernier, épouseroit le Prince Charles, fils du Prince de Salerne, & petit-fils de Charles d'Anjou; *sauf à Marguerite à faire apparoir de son droit à l'Empereur,*

pereur, & à continuer sa poursuite, si elle avisoit bon être. Elle devoit être fort mécontente d'un pareil jugement; mais abandonnée de l'Empereur, & même de la France, il fallut y acquiescer. Livrée toute entiere à la piété, elle mourut dans la retraite qu'elle avoit choisie au Couvent des Religieuses Cordelieres, dites de Sainte Claire, qu'elle avoit fondé au fauxbourg Saint Marcel. Suivant son épitaphe (y) qu'on lit à S. Denis sur une tombe plate de cuivre jaune devant le grand Autel. La mort de cette Princesse est datée du 21 Décembre 1295. D'autres la datent du 20; mais Mezeray, qui la date du 25 Décembre 1285, se trompe certainement (z). Elle rendit Saint Louis pere d'une postérité aussi brillante que nombreuse, ayant eu onze enfans. 1. LOUIS de *France*, né le 21 Septembre 1243, mort sans alliance à Paris en 1259, est inhumé dans l'Abbaye de Royaumont. 2. PHILIPPE, dit *le Hardi*, successeur de Saint Louis. 3. JEAN, mort enfant en 1247, inhumé à l'Abbaye de Royaumont (a). 4. JEAN,

(y) Ici gist la noble Royne de France MARGUERITE, qui fut femme de Monseigneur Saint Loys, jadis Roi de France; qui trépassa le Mercredi devant Noël, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, M. CC. XCV. Priez pour son ame.

(z) Abrégé Chronologique, p. 474, édition de 1676 Gaufridy, qui l'a suivi, a fait la même faute, Hist de Provence, Tome I, Liv. V, p. 185. Elle a aussi été commise par M. le Président Henault, Abrégé chronologique, p. 173 *in* 8. de la troisieme édition.

(a) Avec cette Epitaphe: *Hic jacet Joannes excellentissimi* LUDOVICI JUNIORIS, *Regis Francorum filius, qui in*

dit TRISTAN ou *de Damiette*, où il naquit en 1250, mort de peſte au camp de Tunis, ſans poſtérité, le 3 Août 1270. 5. PIERRE, *Comte d'Alençon*, mort à Salerne le 6 Avril 1283, inhumé aux Cordeliers de Paris; il n'eut de Jeanne de *Chatillon* que deux Princes morts enfans avant leur pere. 6. ROBERT de *France*, Comte de Clermont, tige de la Maiſon Royale de *Bourbon*, Maiſon dèja célebre, & de laquelle Robert épouſa l'héritiere, Béatrix de *Bourbon*, fille d'Agnes de Bourbon, & de Jean de Bourgogne. 7. BLANCHE, morte âgée de trois ans en 1243, inhumée à Royaumont. 8. ISABELLE, née le 2 Mars 1241, mariée à Thibaud II, dit *le Jeune*, Roi de Navarre, morte ſans poſtérité en 1271, inhumée aux Cordelieres de Provins. 9. BLANCHE, née à Japha en Syrie en 1252, fondatrice avec la Reine Marguerite ſa mere, des Cordelieres du fauxbourg S. Marcel, où elle mourut le 17 Juin 1320. 10. MARGUERITE, premiere femme de Jean I, Duc de Brabant, morte vers l'an 1271. 11. AGNES, mariée en 1279 à Robert II du nom, Duc de Bourgogne, morte en 1327, inhumée à Citeaux.

ætate infantiæ migravit ad Chriſtum, anno gratiæ M. CC. XLVII. VI. *Id. Martias.* (le 11 Mars).

Cette Epitaphe nous apprend que Saint Louis a quelquefois été appellé *Louis le Jeûne*.



ISABELLE D'ARAGON.

ISABELLE D'ARAGON, premiere femme de Philippe III, dit *le Hardi*, fils & successeur de S. Louis, étoit fille puînée de Jacques premier du nom, Roi d'Aragon, & d'Yolande de Hongrie, seconde femme de Jacques. Elle fut accordée par traité passé à *Corbes*, près de Montpellier, le 11 Mai, veille de la Pentecôte 1258, & mariée à Clermont en Auvergne, avec dispense du Pape (*b*), le 28 Mai, fête de la Pentecôte 1262. Elle avoit au plus quinze ans, lorsqu'elle épousa Philippe. Les motifs de ce mariage de la part du Roi d'Aragon, étoient le dessein qu'il avoit de s'agrandir par ses alliances, & de s'assûrer, s'il le pouvoit, du Royaume de Sicile. Son fils Dom Pédre avoit épousé Constance, fille de Mainfroid, Roi ou Usurpateur de Sicile, comme nous l'avons dit en parlant des desseins de la Reine Marguerite, veuve de S. Louis. Pour s'assûrer de la France, il proposa le mariage d'Isabelle avec Philippe. Les deux Rois, Jacques & Louis, eurent une entrevue à Clermont en Auvergne. Le Roi d'Aragon, pour cimenter l'alliance qu'il contractoit avec S. Louis, lui céda le droit qu'il prétendoit avoir sur les Comtés de Carcassonne, Beziers & Milan; & le Roi, pour ne pas de-

(*b*) Alexandre IV. Voyez du Tillet, Recueil des Rois de France, p. 169, dans l'inventaire des titres du Roi *Philippe Tiers*.

meurer en reſte, lui abandonna le droit de ſouveraineté qu'il avoit ſur le Comté de Barcelone & la Catalogne. La Princeſſe eut pour douaire les Comtés de Beziers & de Carcaſſonne. Iſabelle ſuivit le Prince ſon époux en 1270 dans ſon voyage de la Terre-Sainte, où il accompagna S. Louis, & ſupporta toutes les fatigues du voyage avec beaucoup de force; mais à ſon retour étant tombée de cheval à Coſence en Calabre, en paſſant une petite riviere à gué, elle mourut de ſa chute le 28 Janvier 1271, n'étant encore âgée que de vingt-quatre ans. Son corps fut rapporté en France (*c*), & inhumé à S. Denis, ſous un tombeau de marbre noir, ſur lequel ſe voit une ſtatue couchée, de marbre blanc, qui la repréſente. On y déchiffre ces Vers en grandes lettres de marbre blanc très-difficiles à lire.

D'ISABEL l'ame ait Paradis,
(d) Dont ly cors giſt ſous cette image.
Femme au Roy Philippe, fils
Au bon Roy LOYS mort en (e) Carthage,

(*c*) Avec ceux de *Saint Louis*; d'*Alphonſe*, frere de Saint Louis, mort à Sienne; d'*Iſabelle de Toulouſe*, femme d'Alphonſe, morte douze jours après lui; & de *Thibaud le Jeune*, Roi de Navarre. Le Roi couvert de deuil, dit Mezeray, après tant de dépenſes & de travaux, ne rapporta en France que des coffres vuides, & des cercueils pleins d'oſſemens. Mezeray, Abrégé chron. ſous l'an 1271.

(*d*) Ly cors, pour le corps.

(*e*) En Carthage; c'eſt-à-dire, devant Tunis qui eſt l'ancienne Carthage.

(f) Le jour de Sainte Agnes ſeconde,
L'an mil deux cent dix, & ſoixante,
(g) A Cuſance fut morte au monde,
Vie ſans fin Diex (h) l'y conſente.

Elle étoit dèja mere de quatre Princes, qui furent; le premier, LOUIS, mort jeune empoiſonné en 1276, & inhumé à S. Denis, ſuivant Guillaume de Nangis; le deuxieme PHILIPPE IV, ſurnommé *le Bel*, Roi de France; le troiſieme, CHARLES, Comte de Valois, tige de la branche de Valois; & le quatrieme ROBERT, mort jeune. Tout ce que nous ſavons de cette Princeſſe, c'eſt que le Roi ſon époux, & toute la Cour, furent fort ſenſibles à ſa mort. Sa jeuneſſe & ſa fécondité étoient ſeules d'aſſez juſtes motifs de regrets.

MARIE DE BRABANT.

MARIE DE BRABANT fut la ſeconde femme de Philippe le Hardi. Elle étoit fille de Henri troiſieme du nom, Duc de Brabant, & d'Alix de Bourgogne, & ſœur de Jean, dèja Duc de Brabant. Le Roi, ou par le conſeil des Grands du Royaume, qu'on appelloit encore LES BARONS, ou parce qu'il s'ennuyoit du veuvage,

(f) Le jour de Sainte Agnes ſeconde, ſemble ſignifier deux jours aprés la Fête de Sainte Agnes, qui eſt le 23 Janvier, la Sainte Agnes étant le 21. Anſelme date ſa mort du 28.

(g) Cuſance, pour Coſence.

(h) Diex, Dieu.

étant encore fort jeune, fit demander *Marie de Brabant* pour femme. Elle fut conduite en France en 1274, & mariée au bois de Vincennes au mois d'Août de la même année. L'année suivante, le Roi la fit sacrer dans la Sainte Chapelle à Paris, le jour de Saint Jean-Baptiste. L'Archevêque de Sens, comme Métropolitain, prétendoit au droit de faire la cérémonie du Sacre; mais le Roi voulut qu'il fût fait par *Pierre Barbet*, Archevêque de Rheims, par le privilége attaché à la Sainte Chapelle, de ne pas reconnoître l'autorité de l'Ordinaire ni du Métropolitain. A sa beauté & à des charmes touchans, la Reine joignoit un esprit vif & délicat. Les Historiens de notre Poësie n'ont pas manqué d'observer que les Poëtes, qui avoient brillé sous le regne de S. Louis, furent encore en plus grande considération sous celui de Philippe le Hardi, par la protection dont les honora Marie de Brabant. Henri III Duc de Brabant son pere, s'étoit illustré dans cette carriere; & on le met avec le fameux Thibaud, Comte de Champagne, au nombre de nos premiers Poëtes. Sa fille avoit hérité de ses inclinations & de ses talens (*i*). Elle avoit pour amie & pour confidente une femme de grande qualité, nommée Blanche (*k*), & livrée au mê-

(*i*) Massieu, Histoire de la Poësie Françoise, pp. 174 & 175. Fauchet, des anciens Poëtes François, *in*-4. p. 148.

(*k*) Cette Dame ne seroit-elle point *Blanche* d'*Artois*, sœur de Robert II, & fille de Robert I, & de Mahauld de Brabant; femme en premieres noces de Henri I, Roi

me goût que la Reine. Elles passoient ensemble une partie de leur tems à faire des vers, & à aider de leurs conseils & de leurs soins ceux qui en faisoient. Un des Auteurs auquel elles rendirent de meilleurs offices, fut *Adenez le Roi* (*l*), qui avoit été Poëte, ou *Menestrel* de la Cour de Henri de Brabant, de laquelle il avoit passé à celle de France avec la Princesse Marie. *Adenez* composa le *Roman de Cléomades*, qu'on regarde comme le meilleur de ses ouvrages. Mais la Reine & Blanche lui en tracerent le plan; & il reconnoît lui-même qu'il leur doit ce qu'il y a de bon. L'Auteur proteste qu'il ne veut pas déclarer leur nom; mais on ne laisse pas de le découvrir dans les lettres capitales de quelques vers du Poëme ou Roman, qui forment assez clairement les noms de MARIE & de BLANCHE (*m*). Avec ces talens Marie se fit

de Navarre, & en secondes d'Edmond, Comte de Lancastre, second fils de Henri III, Roi d'Angleterre, & d'Eleonor de Provence; morte en 1301?

(*l*) Ou *li Roi Adenez*. Le nom de ROI étoit peut-être un titre, comme le *Roi* des Ribauts; le *Roi* des Violons ou des Menestriers; le *Roi* des SOTS, ou le Prince des SOTS, ou de la *Sotise*; le *Roi* de la Bazoche. Le mot de Roi a encore parmi nous la signification d'excellent. La Fontaine a dit dans ce sens: Mon mulet, c'est ... c'est le ROI des mulets.

(*m*) Adenez étoit fécond. Il indique les Ouvrages dont il étoit Auteur à la tête de son Roman de *Cleomade*, comme Virgile au commencement de son Eneïde Il y dit:

Je qui fis d'*Ogier le Danois*, *

* Il faut sous-entendre le Livre, le Roman.

extrêmement aimer de ſon époux ; il étoit facile & d'un eſprit borné. Malheureuſement pour la Reine, elle ſe trouva dans une ſorte de concurrence avec un favori : c'étoit Pierre de la Broſſe, homme d'une naiſſance très-obſcure, & qui, ayant quitté la Touraine ſa patrie, étoit parvenu au poſte de *Barbier* (*n*), c'eſt-à-dire alors, de *Chirurgien* de Philippe de France, ſous le regne de S. Louis. Il s'étoit inſinué ſi adroitement dans l'eſprit de ce Prince, que lorſqu'il fut ſur le trône, la Broſſe fut élevé à la dignité de Chambellan, & même de premier Miniſtre. Le Roi ſe laiſſoit abſolument gouverner par cet homme naturellement fier & inſolent de ſa proſpérité ; tout plioit de gré ou de force devant la Broſſe. Le ſeul obſtacle que le favori trouvât dans l'eſprit & dans le cœur de ſon maître, étoit l'amour de Philippe pour

Et de *Bertain* qui fut au bois,
Et de *Buenon de Commarchis* ;
Ay un autre Livre *raemplis*,
Moult merveilleux, & moult divers.

(*n*) Les Médecins ſe qualifioient alors de PHYSICIENS, & le nom de BARBIER ſe donnoit ſpécialement aux Chirurgiens. Depuis la diviſion de ces ceux Profeſſions, on appelloit Barbier celui qui *opéroit* ; & Médecin celui qui *jugeoit & qui raiſonnoit*. Il y en a une preuve dans Gruter & dans les Antiquités de Roſin ; dans une Inſcription ſépulcrale rapportée par Bergier dans ſon Hiſtoire des grands Chemins, où un *P. Decimius P* L. *Eras Merula*, eſt qualifié de *Medicus Clinicus*, & de *Chirurgus ocularius*. Bergier, qui ne penſoit pas à la ſignification de *Clinicus*, (qui veut dire, *qui obſerve l'état du malade alité, couché*) a fait un Chirurgien de ce prétendu *Clinicus* ; mais c'eſt une mépriſe viſible de ce ſavant homme.

la Reine. Elle balançoit quelquefois ſon crédit; il étoit obligé de diſſimuler; il craignit même que la Reine l'emportât par ſes careſſes, auprès d'un époux qui l'aimoit, & d'un génie bien inférieur à celui de la Reine. On prétend que ſans ceſſe occupé de l'idée de perdre Marie dans le cœur du Roi, il crut en avoir trouvé l'occaſion à la mort du Prince Louis, fils aîné de Philippe & d'Iſabelle d'Aragon ſa premiere femme. Il paroît qu'on crut que Louis, fils aîné du premier lit du Roi, étoit mort empoiſonné. La Broſſe (ſi l'on en croit les Hiſtoriens du tems) n'oublia rien pour perſuader au Roi que le poiſon étoit réel; & que l'auteur du crime étoit la Reine elle-même: elle y avoit intérêt; elle ouvroit par ce moyen la voie au trône à ſes enfans. Louis étoit la premiere victime; mais il ne devoit pas être la derniere; les trois autres Princes devoient avoir le même ſort. Qui ſavoit même ſi le Roi ſeroit exempt de l'attentat? Si l'anecdote étoit véritable, qu'on ſe figure un Prince aveuglé par un homme auquel il a donné toute ſa confiance; ſes inquiétudes, ſes combats, ſon déſeſpoir. L'empoiſonneur étoit dans ſa propre maiſon; la victime du crime ſon fils aîné. L'accuſée étoit une épouſe chérie, digne de l'être à tant de titres. L'accuſateur ſon cher de la Broſſe. Pour le croire, il falloit avoir une preuve convaincante; ſinon le ſoupçon étoit même une injuſtice. Il chercha tous les moyens de découvrir un ſi horrible ſecret; & il en choiſit un qui prouve bien & l'aveuglement de ſon ſiècle, & la petiteſſe de ſon

esprit. Il apprit qu'il y avoit à Nivelle en Brabant une de ces Religieuses, qu'on appelloit *Beguines* (o), qui se mêloit de prédire l'avenir, & se vantoit du don de prophétie ; que le Vidame de Laon & un certain Sarrazin avoient aussi la réputation de *Devins*, & le talent de découvrir les choses les plus cachées. L'avis, dit on, venoit de la Brosse ; il y a bien plus d'apparence qu'il venoit de la Reine, au moins en ce qui concerne la Béguine de *Nivelle*, sujette du Duc de Brabant. Les esprits supérieurs, & nés pour dominer sur les foibles, n'ont que trop souvent recours à leurs foiblesses. Pour réussir, le Roi, auquel on donnoit le choix, prit le parti de s'adresser à la *Béguine de Nivelle*, de laquelle on lui avoit dit des choses merveilleuses. Sans doute qu'il lui donna la préférence, à cause de l'idée de sainteté qu'il en conçut, & qu'il n'avoit ni du Vidame de Laon, ni du Sarrazin ; & sans doute aussi la Reine avoit sourdement travaillé à le déterminer pour une Prophétesse de son pays. Le bon Prince, au lieu de punir de pareils imposteurs, se savoit peut-être fort bon gré de leur remettre la décision de son sort entre les mains. Il envoya donc à Nivelle *Mathieu* (p), Abbé de S. Denis, qui avoit déja été chargé de la Régence de l'Etat, & *Pierre*, Evêque de Bayeux, & cousin de la femme de la Brosse, auquel il

(o) Cet Ordre fut condamné & supprimé au Concile de Vienne de l'an 1267, par Clément IV.

(p) P. Emile l'appelle ETIENNE, & se trompe. Il mourut en 1288.

devoit son Evêché. Un ancien Ministre d'Etat, Abbé de l'Ordre le plus célebre, & un Evêque, étoient les deux hommes qu'on députoit pour consulter une fille qui n'avoit pour tout mérite qu'un cerveau un peu plus échauffé que ses pareilles, & que quelques Auteurs même traitent sérieusement de sorciere. L'Evêque de Bayeux, sans s'embarrasser du juste soupçon qu'on pouvoit prendre de sa conduite, & regardant la réponse de la Béguine comme le coup de partie, prévint l'Abbé de S. Denis, & parla *à l'oracle*, seul & avant l'Abbé. Il flatta, il menaça, il intéressa la Prophéteße. On ignore quels furent leurs entretiens. Mais ce qu'il est aisé de concevoir, c'est que la Religieuse de Nivelle, à la sollicitation de l'Evêque, promit de ne rien dire en faveur de la Reine à l'Abbé de S. Denis, n'osant pas parler contre une Princesse fille du Duc son Souverain. L'Abbé de S. Denis s'étant adressé à elle, elle lui répondit qu'elle avoit dit à l'Evêque de Bayeux tout ce qu'elle savoit, & qu'elle n'avoit rien à dire davantage, C'étoit en effet tout ce qu'elle pouvoit faire que de garder le silence dans une occasion si délicate. Il s'en retourna sans pouvoir en rien tirer de plus, & en apparence fort mécontent d'elle & de l'Evêque, qui refusa également de s'expliquer. Je dis en apparence; car qui sait si tout ce jeu n'étoit pas l'ouvrage des partisans de Marie, qui vouloient à quelque prix que ce fût, faire tomber la Brosse dans le piége?

Les deux Députés étant retournés à la Cour,

rendirent compte de leur miſſion. L'Abbé de S. Denis, qui parla le premier au Roi, ne lui cacha point la manœuvre de l'Evêque ; & celui-ci, ſur les queſtions que lui fit le Roi, eut la hardieſſe de lui répondre qu'il ne pouvoit s'ouvrir ſur ce que lui avoit dit la Béguine de Nivelle, *parce que, ce qu'il ſavoit, il ne l'avoit appris qu'en confeſſion.* Quelle confiance il falloit avoir ſur le peu de lumieres & la bonté d'un Prince ſi cruellement joué ! Philippe perdit pourtant patience ; mais au lieu de faire arrêter l'Evêque ſur le champ, il ſe contenta de lui dire avec colere : *Dom Evêque* (*q*), *je ne vous ai pas envoyé pour la confeſſer ; & par Dieu, qui me fit, j'en ſaurai la vérité, & à tant, ne la lairrai je mie.* En effet, perſiſtant dans ſes premieres idées, il renvoya ſur le champ Thibaud, Evêque de Dol, & un Chevalier du Temple. Pierre la Broſſe pouvoit prévoir ſa perte à cette démarche. Ils furent très-bien reçus, & l'oracle de Nivelle leur dit : *Dites au Roi de ma part qu'il ne croye pas les mauvaiſes paroles qu'on lui dit de ſa femme ; car elle eſt bonne & loyale envers lui & envers tous les ſiens de bon cœur & entier* (*r*). Les nouveaux Dé-

(*q*] On appeloit alors les Evêques Dom, parce qu'on leur donnoit le titre de *Révérend Père en Dieu*, qui valoit bien celui de Monseigneur, venu d'Italie, ainſi que l'Eminence, qu'ils ſe donnent depuis quelque temps, & celui de Grandeur, qu'ils n'ont pris que depuis 1690. Voyez Cailleres, mots à la mode, p. 147, *in* 12, Paris 1692, chez Barbin.

[*r*] P. Emile, qui fait l'apologie de la Broſſe, dit que la Béguine ajouta que le Prince avoit été empoiſonné

putés ayant rapporté au Roi la décision de la Béguine, il reconnut alors, ou crut reconnoître qu'on l'avoit trompé, & que ceux auxquels il avoit le plus de confiance, n'en étoient pas les plus dignes. Il ne paroît pas qu'il soupçonnât le moins du monde la Religieuse de Nivelle de s'être concertée, ni avec les partisans de la Brosse, ni avec ceux de la Reine : il y a cependant beaucoup d'apparence qu'elle n'avoit répondu que conformément aux instructions qu'elle avoit reçues. Philippe, ravi de ne pas trouver dans la Reine la coupable qu'il cherchoit, dissimula le chagrin qu'il avoit conçu contre la Brosse & ceux de son parti. Il étoit en guerre avec l'Espagne; & la situation de ses affaires ne lui permettoit pas d'éclater contre un homme qui avoit le secret de l'Etat. Mais tandis que son ressentiment paroissoit endormi, celui de Marie de Brabant & des Grands joints à sa cause, veilloit; & ils se frayoient le chemin à la vengeance la plus terrible. Le Roi d'Espagne, sur lequel Philippe avoit eu de très-grands avantages, proposa une entrevue avec le Comte d'Artois (s), ennemi déclaré de Pierre la Bros-

par un homme qui approchoit tous les jours fort près de sa personne. (*Venenum à viro, & eo assiduo quotidianoque datum.*) Emil. in Philippo D. Lud Filio, p. 156, D.

(s) Robert II du nom, dit *le Noble*, fils de Robert I, qui étoit frere de Saint Louis, & de Mahaud de Brabant, fille ainée de Henri I, & l'un des ennemis de Pierre la Brosse, allié doublement à la Reine, sa cousine issue de germaine.

se, pour ébaucher un traité entre le Roi de France & lui. Dans une conférence qu'ils eurent ensemble, on apporta au Roi d'Espagne un paquet, où le secret des affaires de France étoit, dit-on, contenu. Le Roi d'Espagne prenant ou feignant de prendre avantage des nouvelles que lui apprenoit cette dépêche, dit au Comte, *qu'il n'étoit pas sans amis à la Cour de France.* Cela fut répété; & le Comte d'Artois prétendit avoir reconnu, par ses liaisons en Espagne, que la Brosse étoit le traître qui informoit l'ennemi des secrets du Roi. Il en écrivit en France, mais adroitement, & sans parler de la Brosse. Nouveaux embarras dans l'esprit de Philippe. On eut voulu sans doute qu'il eut reconnu son favori à ces traits, & on ne sauroit douter que ce ne fût l'intention de la Reine & du Comte; mais le Roi ne se détermina point encore à sévir contre son favori. Il fallut donc imaginer un autre moyen pour le rendre nommément criminel & odieux; & on le trouva, en faisant tenir au Roi même, par un Moine (*t*), une boîte fermée, qu'un passant qui en étoit chargé, avoit, à ce qu'on prétendoit, laissée dans une Abbaye où il étoit tombé malade, & l'avoit recommandée a l'Abbé à sa mort. Ce conte, tout suspect qu'il dut être, produisit le grand effet qu'on en attendoit. Le Roi, auquel la boîte fut remise, ne voulut l'ouvrir qu'en présence de son Conseil; & malheureusement pour la Brosse, ce Conseil n'étoit

(*t*) Un Jacobin du Couvent de Mirepoix.

composé que de ses ennemis déclarés, & des amis de la Reine. On y trouva un paquet de lettres cachetées du sceau de Pierre la Brosse. L'Histoire ne dit rien de ce qu'elles contenoient ; & ce silence extraordinaire est bien concluant pour le Ministre. Mais on remarque que le bon Prince, persuadé de l'infidélité de son favori, comme d'un crime réel & démontré, partit aussi-tôt de Melun, où il étoit, pour venir à Paris. Le Conseil fut assemblé à Vincennes ; & la Brosse arrêté, fut conduit de Vincennes à Paris, & de Paris à Jenville en Beauce, où il fut enfermé dans une tour. L'Evêque de Bayeux son parent se retira aussi-tôt à Rome. Il prévit bien que le favori alloit être sacrifié à la vengeance de la Reine, & à la haine des Grands ou des Barons, qui étoient ses juges & ses parties. La Brosse ramené à Paris, y fut peu de temps après condamné par les Barons à être pendu au gibet public, ses biens acquis & confisqués au Roi ; & le jugement fut exécuté le jour même de l'Arrêt, en présence du Comte d'Artois, du Duc de Bourgogne, & du Duc de Brabant, frere de la Reine, qui avoient présidé à sa condamnation. Ce fut ainsi que la Reine se vengea du malheureux la Brosse, dont le crime le plus véritable, & peut-être le seul véritable, fut d'avoir obsédé l'esprit de son maître, au point que lui seul disposoit des affaires, des charges & des emplois. C'est l'opinion du plus judicieux de nos Historiens (u).

(u) Mezeray, Abrégé chronol. Tome III, p. 198.

On prétend, & Mezeray le rapporte, que dans ses premiers mouvemens le trop crédule Philippe menaça d'abord la Reine du dernier supplice; & un Auteur du temps assûre qu'elle courût risque d'être brûlée vive, si le Duc de Brabant son frere n'eût envoyé à son secours un Chevalier qui offrit de prouver l'innocence de la Reine *en champ clos*; que l'accusateur; suscité par la Brosse, n'ayant pas eu assez de courage pour soutenir les armes à la main ce qu'il avoit avancé, fut condamné au gibet. Je n'assûrerai point cette derniere circonstance; je n'ose même assûrer que la Brosse ait porté son imprudence & sa témérité jusqu'à accuser de poison une Princesse aimée de son mari. Nous sommes si mal informés des événemens, ou plutôt des ressorts secrets des événemens de ces temps: & la faveur où se trouva élevé un homme tel que la Brosse, étoit si grande & si odieuse alors, qu'il n'est point de machine que les Grands ne fissent jouer, pour se débarrasser d'un pareil favori dont le pouvoir éclipsoit le leur. Une circonstance singuliere, que nous devons à Guillaume de Nangis, c'est que la mort de la Brosse donna au peuple une extrême surprise, parce qu'on en ignoroit les motifs, & qu'elle fut même cause de plaintes & de murmures (*x*). Apparemment il n'étoit point de ces

(*x*) *Petrus de* BROCIA, *Regis Franciæ Cambellanus, magnus vir apud Dominum suum, & Regni ejus Principes quam plurimum honoratus, apud Parisios, communi latronum patibulo est suspensus; cujus causa mortis incognita apud vul-*

ces favoris qui s'engraissent du sang public, & dont le peuple voit toujours la chute & le supplice avec une sorte de transport. On peut regarder la Brosse comme le premier instrument & la premiere victime du pouvoir absolu que les Rois de la troisieme race s'arrogerent depuis Philippe-Auguste, & auquel S. Louis avoit mis les bornes que prescrivent une politique raisonnée, & de sages loix. Enguerrand de Marigni fut la seconde. Quoi qu'il en soit de ces réflexions, la Reine resta seule en possession du cœur de son mari, & fit connoître que l'on n'entre point impunément en concurrence avec une Princesse qui joint l'esprit à la beauté; & que le triomphe qu'on peut obtenir en ces occasions, est rarement durable, & souvent funeste. Un titre du mois de Septembre 1280, cité par du Tillet, nous apprend que le douaire de Marie fut fixé à *dix mille livres tournois* de rente (y). Elle possédoit les Châteaux & Villes de Mantes, de Pacy, d'Anet, de Nogent-le-Roi, de Montchauvet, de Bréval, &c, avec tous leurs droits.

La mort du Roi son époux, arrivée en 1285, la priva des douceurs du trône. Elle vêcut en-

gus magnam admirationis, ET MURMURATIONIS MATERIAM MINISTRAVIT. Guillel. Nang. in chron. ad ann. 1278.

(y) Ceux qui ne réfléchissent pas à la valeur intrinséque des especes, regardent la dot & le douaire d'une Reine, réduits à dix mille livres, comme quelque chose de fort médiocre; mais il y a beaucoup de proportion entre cette somme & celle qu'avoient nos Princesses avant Louis XIV.

core long-temps après; mais elle n'est plus connue que par quelques titres, qui nous rappellent ses bienfaits pour les Maisons Religieuses qu'elle aimoit, & par l'éducation qu'elle donna à Jeanne de France sa petite-fille, Reine de Navarre, femme de Louis, Comte d'Evreux.

Suivant du Tillet, elle ne mourut que le 10 Janvier, ou le 12, suivant Anselme, 1321. Les Cordeliers de Paris eurent son corps, les Jacobins son cœur. Ces deux Couvents, dit Mezeray, partageoient ainsi les reliques des Princes, comme ils partageoient leurs faveurs (z). Elle avoit choisi sa retraite sur la fin de

(z) Cela avoit donné lieu à un grand différend à la mort de Philippe le Hardi, époux de Marie de Brabant. Ce Prince étant mort à Perpignan, à son retour de son expédition d'Aragon (en 1215,) sa chair séparée de ses os, & ses entrailles furent inhumées a Narbonne; ses os furent apportés à Saint Denis. Les Moines prétendirent avoir son *cœur*. PHILIPPE *le Bel*, qui avoit pour Confesseur un Jacobin, nommé Nicolas *de Goijent*, par Jean Victorin dans son *Mémorial Historique*, accorda aux Jacobins le cœur de son père. Les Moines de Saint Denis s'opposerent à cette disposition du fils, lequel prétendit la soutenir. La contestation fut vive. La gloire & l'*intéret* en étoient les motifs; cela fit une affaire où la Cour prit parti. L'UNIVERSITE' donna même son Jugement; & le donna de façon qu'il ne servit qu'à mécontenter toutes les Parties, qui n'y eurent aucun égard. Suivant la détermination d'une partie des *Maitres en Divinité*, ni le Roi, ni les Moines de Saint Denis, ni les Fréres Prêcheurs, n'avoient droit de disposer du cœur du feu Roi: il falloit une dispense du Pape au Roi pour le donner; aux Jacobins pour le garder; & aux Bénédictins pour l'obtenir. Les Jacobins qui l'avoient le garderent. Joh. Launoius, *de Scholis celebriorib.* pp. 349 & 350.

ſes jours, à Murel près de Meulan. Elle eut trois enfans. 1. LOUIS, Comte d'Evreux, qui a fait la branche des Rois de Navarre, né au mois de Mai 1276, & mort le 19 Mai 1319, inhumé aux Cordeliers de Paris. 2. MARGUERITE de *France*, femme d'Edouard I, Roi d'Angleterre, reſtée veuve en 1307, & morte à Londres en 1317. 3. Et BLANCHE de *France*, mariée à Rodolphe, Duc d'Autriche, & depuis Roi de Boheme en 1300, morte à Vienne en Autriche le 14 Mars 1305, ſans poſtérité.

JEANNE DE NAVARRE.

JEANNE DE NAVARRE, femme de Philippe dit le Bel, fils de Philippe le Hardi, & d'Iſabelle d'Aragon ſa premiere femme, étoit fille de Henri I du nom, Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, & de Blanche d'Artois. Elle naquit en 1271, peu de temps après la mort de Thibaud, Prince de Navarre, ſon frere, arrivée par accident. Le Gouverneur & la Nourrice du petit Thibaud ſe le jettant en badinant dans les bras l'un de l'autre, le Gouverneur le laiſſa tomber du haut d'une galerie en bas. Le Prince mourut ſur le champ de ſa chute; & le Gouverneur ſe précipitant au même inſtant, tomba mort à côté de ſon petit Maître. Ce malheur donna la Couronne de Navarre, & les grands biens de la Maiſon de Champagne, à la Princeſſe Jeanne. Elle n'a-

voit que deux ans & demi, lorsque le Roi Henri son pere la fit reconnoître Reine de Navarre, malgré les oppositions des Etats de ce Royaume, qui prétendoient que la Navarre étoit assujettie à la Loi Salique. Il s'étoit agi du mariage de la Princesse avec un des fils d'Edouard II, Roi d'Angleterre, comme le prouve d'*Oyenard* (a); mais ce projet n'eut point de suite. Henri en mourant institua sa fille son héritiere universelle par son Testament, & la recommanda à Blanche d'Artois son épouse, à laquelle il donna la tutelle de la Princesse, lui ordonnant de la marier en France, & non en Aragon, ni en Castille. Les Grands de Navarre, partisans de Jacques, Roi d'Aragon, s'éleverent contre les dispositions testamentaires de leur Roi; & ils élurent pour Gouverneur, ou *Baillistre* de la Princesse, *Don Pedro Sanche de Montagut*, qui devoit avoir soin de sa personne, jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'être mariée. La tutelle devoit être ôtée à la Reine-mere, & déférée au Roi d'Aragon. L'Evêque de Pampelune (*Dom Armingol*) qui prétendoit avoir à se plaindre du feu Roi, étoit à la tête du parti opposé à celui de la Reine. Le Conseil de cette Princesse ne trouva point de voie plus sûre, pour faire échouer les projets de l'Aragonois, que celle de la fuite. La Reine-Mere & sa fille se retirerent en France, & vinrent se jetter entre les bras de Philippe le Hardi, qui les reçut généreusement, & fit élever la Princesse de Na-

(a) *Notitia Vasconiæ*, p. 338.

varre à ſa Cour avec tous les ſoins qui étoient dûs à ſa naiſſance & à ſon rang. L'évaſion des deux Reines donna lieu à différentes brigues de la part des Rois d'Aragon & de Caſtille, & à différentes réſolutions de la part des Etats de Navarre. La diviſion étoit inévitable dans de pareilles circonſtances ; les uns tenoient pour la Princeſſe & les intérêts de leur patrie ; les autres pour le Roi Jacques d'Aragon ; & d'autres pour Alphonſe, Roi de Caſtille.

La valeur des François, & la politique de Philippe le Hardi, rétablirent, avec le temps, la paix dans la Navarre. Jeanne n'avoit que treize ans, lorſqu'elle fut mariée à Paris à Philippe, depuis dit le Bel, le 16 Août 1284, ou ſuivant quelques Auteurs, le 15 du même mois, jour de l'Aſſomption.

Le Prince, âgé de quinze ans, avoit été Chevalier. Il prit alors le titre de *Roi de Navarre, Comte Palatin de Champagne & de Brie.*

Les époux étoient parens & couſins germains. Le Pape accorda la diſpenſe qui lui fut demandée (*b*). Philippe monta ſur le trône de France

(*b*) LOUIS VIII ;
Blanche de Caſtille.

S. Louis, *ou* Louis IX ; Marguerite de Provence.	Robert, Comte d'Artois ; Mahaud de Brabant.
Philippe III, ou le Hardi ; Iſabelle d'Aragon.	Blanche d'Artois ; Henri I, Roi de Navarre.
Philippe le Bel.	Jeanne, Reine de Navarre.

l'année suivante, par la mort de Philippe le Hardi son pere, arrivée au mois d'Octobre 1285, & fut sacré & couronné à Rheims avec la Reine Jeanne son épouse, le jour des Rois de la même année, par Pierre Barbet, Archevêque de Rheims (*c*).

Le Roi, pour donner à son épouse des marques de son estime, lui donna en 1288 tous les acquêts faits pendant leur mariage dans la Navarre, & dans ses Terres de Champagne & de Brie. On en trouve encore les titres au trésor des chartres. Dans une maladie qu'eut Philippe le Bel en 1294, ce Prince, dit-on, fit son Testament, & donna à Jeanne la tutelle de ses enfans, & la Régence du Royaume, tant qu'elle demeureroit veuve; lui substituant Charles, Comte de Blois, son frere, & voulant qu'il obéît immédiatement à la Reine seule, & qu'il commandât souverainement au reste du Royaume, comme associé à la Régence; mais le retour de la santé du Roi rendit ces dispositions inutiles, & elles ne servirent qu'à prouver l'estime de Philippe pour la Reine.

La Princesse savoit faire usage des biens dont elle avoit la disposition. Non seulement elle

(*c*) Marlot nous apprend que l'Archevêque fit la dépense du festin du Sacre, dans l'espérance de s'en faire rembourser par les Bourgeois, & même par les Chanoines. S'il avoit laissé ces derniers tranquilles, il eût peut être réussi. Mais les Chanoines & les Bourgeois se plaignirent à Rome, & il fut jugé, d'après les enquêtes qui furent faites en 1291, que le Roi ni l'Archevêque n'avoient aucun droit d'imposition sur les Bourgeois, *Clercs*, *Religieux*, ou *Laïcs* de Rheims.

fit bâtir dans la Navarre la ville de *Cares*, qu'on appelle le *Pont-la-Reine*, en mémoire de sa fondatrice; mais elle fit voir sa tendresse pour les pauvres, en fondant un Hôpital dans la ville de Château-Thierry; & son goût pour les Lettres & les Savans, par la dépense toute royale qu'elle fit pour la fondation du College de Navarre, qui a long temps passé pour une des premieres écoles de l'Europe, & par le mérite de ses Elèves, & par la célébrité de ses Professeurs (*d*). Par son testament, fait au Bois de Vincennes le jour de la Notre-Dame de Mars de l'année 1304, elle fonde le College de NAVARRE, qu'on a d'abord appelé le College de Champagne, en faveur de soixante & dix pauvres Ecoliers, vingt *Grammairiens*, trente *Artiens*, & vingt *Théologiens*, à chacun desquels elle assigne un revenu suffisant pour son entretien (*e*). En sorte que l'on peut re-

(*d*) Avant la fondation de ce College, il n'y en avoit que trois ou quatre pour les Laïcs; celui des *Cholets*, de 1297; d'*Harcourt*, de 1311; de *Bayeux*, de 1304; & de *Laon*, de 1313. Je ne parle point de celui de Cluny, ni de la Sorbonne, qui n'étoient destinés que pour des Moines & des Prêtres. Ce qui composoit ce qu'on appeloit l'Université, étoient des Maîtres particuliers. L'exemple de la Reine Jeanne les fit multiplier à l'infini.

(*e*) Les Théologiens devoient avoir, à chaque semaine composée de sept jours, *huit sols parisis*; les *Artiens*, ou Etudians en Philosophie, *six sols parisis*; & les Grammairiens, *quatre sols* aussi parisis pareillement par semaine. L'altération des monnoies sous ce regne & le précédent, en avoit fort dérangé la valeur; & on remarque qu'un denier d'argent du temps de Saint Louis, en *valoit trois* sous Philippe le Bel.

garder ce College comme une eſpéce d'Univerſité, où la fondatrice a réuni toutes les ſciences qui en forment le cours entier. On peut voir la ſageſſe de ſes vues dans la diſpoſition particuliere de la fondation qui regarde l'élection de la perſonne qu'on appelle aujourd'hui le *grand Maître de Navarre.* En parlant de lui, elle s'explique en ces termes: *Un Prud'homme ſéculier, Maitre en Divinité,* (*f*) *qui lira aux Théologiens, & qui aura le général gouvernement de tout l'Hôtel. Il ſera élu & établi gouverneur par le Doyen & la meilleure partie des Maîtres de la Faculté de Théologie, leſquels jureront ſur ſaints Evangiles, à établir le dit Gouverneur, que par amour, ne pour haine, ne pour affection d'ami, ne de nation, fors que purement, pour ce qu'ils croient qu'il ſoit profitable, ils ne le reçoivent ni établiſſent Gouverneur....* Toutes les autres diſpoſitions concernant cet établiſſement, ne reſpirent pas moins la ſageſſe & l'intelligence de la fondatrice. Elle avoit ordonné que ſon Hôtel, dit de Navarre, ſitué hors la porte Saint Germain-des Prés, ſeroit vendu pour acheter une maiſon convenable à la demeure des Ecoliers & des Maîtres dans la Ville; & ajoute à cela deux mille livres de rente à prendre ſur ſes Comtés de Champagne & de Brie (*g*).

(*f*) On donnoit autrefois ce nom à la Théologie, comme on a donné le nom de SAGESSE à la *Philoſophie*, prenant l'objet de la ſcience pour la ſcience même.

(*g*) Voyez les Recherches de Paſquier, Liv. IX, ch. 16, col. 919 & ſuiv. de la derniere edition; & L'HISTOIRE DU COLLEGE DE NAVARRE, du Docteur Launoy.

La Reine donna auſſi une Bibliotheque conſidérable à ce College; & elle eſt encore l'une des plus précieuſes par la rareté des anciens manuſcrits qui s'y trouvent.

On peut voir dans Dubreuil, Félibien, Sauval, & dans les autres Hiſtoriens de la ville de Paris, les monumens qui retracent encore à nos yeux les libéralités & le mérite de cette Princeſſe: & au-deſſus du grand portail d'entrée ſe voyent deux ſtatues, aſſez bien exécutées pour le temps, dont l'une repréſente *Philippe le Bel*, qui eſt qualifié de *Fondateur* dans l'inſcription où ſe trouve ſon nom; & l'autre la Reine Jeanne. L'idée de beauté que nous donnent tous ceux qui ont parlé d'elle, n'eſt point démentie par cette ſtatue, qui repréſente une des femmes la mieux faite & la plus belle de ſon temps. Au milieu des deux figures ſont deux vers latins aſſez beaux pour trouver ici leur place. Les voici.

Dextra potens, lex æqua, fides, tria lilia, Regem
Francorum, Chriſto principe, ad aſtra ferent (*b*).

On voit dans la Chapelle du College un tableau fort ancien, où ſont écrits ſoixante & trois vers latins rimés, qui compoſent un poëme hiſtorique à la louange de Jeanne de Na-

(*b*) On peut les rendre en ces deux vers François.
Le pouvoir, l'équité, la Foi, (lis précieux)
Eleveront toujours nos Rois juſques aux Cieux.

varre. L'Auteur lui attribue toutes les belles qualités qui peuvent former une Princesse accomplie. *Elle étoit* (i), dit-il, *grave dans son maintien, belle de visage, prudente, sage, juste & constante; chaste, fidelle, pieuse, bonne, compatissante, aimant les pauvres, mais sur-tout les savans, & savante elle même, appliquée à l'étude de l'Ecriture sainte, pleine d'un généreux mépris pour les choses de ce monde.* C'est à elle qu'il attribue la renaissance des Sciences & de la Philosophie en France. Elle fut aimée constamment par son mari.

Après des éloges si brillans, on ne s'attend gueres aux contes médisans qui se sont répandus, que cette Princesse étoit d'une incontinence sans exemple; que pour satisfaire ses passions, elle se livroit à des Ecoliers; & qu'ensuite, pour éviter leur indiscrétion, elle les faisoit jetter par la fenêtre dans la Seine; que le célebre *Buridan* fut le seul qui échappa de ce péril; en mémoire de quoi il inventa ce fameux sophisme qu'on appelle l'*Asne de Buridan.* Gaguin, & Launoy après lui, en rapportant ces odieuses anecdotes, en attribuent l'origine aux

(i) *Gestu morosa fuit, & vultu speciosa,*
Prudens, robusta, constans, & provida, justa;
CASTA, *fide plena, speque abs pietatis habena;*
Compatiens animo, suspirans cordis ab imo:
Pauperibus cunctis dans, doctis atque peritis:
Viribus & totis divinis dedita notis,
Sub pede mundana calcans, quasi stercora vana....
Haece Regina, per quam vergente ruina,
Crevit Parisia declinans Philosophia:
Cujus sunt gesta scriptis aureis redigenda...

libertinage des trois Princesses, femmes de Louis Hutin, de Philippe le Long, & de Charles le Bel. En effet, disent l'un & l'autre, quelle apparence que Buridan, qui brilloit encore en 1348, (Launoy dit par erreur en 1358) ait fait l'objet des désirs passionnés d'une Princesse morte en 1304?

D'ailleurs, comment supposer, sans une injustice évidente, que Jeanne si généreuse envers les Savans, fondatrice d'un College comme celui de Navarre, ait poussé ses impudicités & sa cruauté jusqu'à faire périr des jeunes gens dont elle se seroit servie pour assouvir sa lubricité? Où sont les preuves raisonnables de cette horrible imputation? Et n'est-il pas contre toutes les notions communes qu'une Princesse altérée de débauche, soit obligée de faire venir des Ecoliers, ou tels autres indiscrets qu'il faut faire noyer pour cacher son crime? N'y a-t-il pas assez d'autres personnes plus à portée que ne le sauroient être des Etudians? Si l'anecdote a quelque fondement, c'est donc tout au plus à l'une des trois Princesses, brûs de Jeanne de Navarre, & non à Jeanne qu'on peut la rapporter (*k*).

(*k*) Voyez Gaguin dans Philippe le Bel; fol. 120, recto & verso, édition *in* 8 de 1511; c'est la seconde, & fol. recto de 1528, cité par Bayle Launoy, Histoire du College de Navarre, Part I, Liv. I, chap. 2, p. 15. Bayle, Article BURIDAN, note A, & dans l'addition. Brantôme, (*Dames Gal. Tome I*, p. 232,) ne nomme point cette Reine. Il parle du libertinage de certaines femmes, & dit de l'une d'elles: „ Si est-ce que cette „ Dame ne peut encourir tel blâme, que CETTE REINE,

Outre l'Hiſtoire abrégée du College de Navarre, qu'on apprend dans le petit Poëme dont nous avons parlé, on y apprend auſſi que Jeanne mourut au Château de Vincennes, peu de tems après avoir fait ſon teſtament, le 2 Avril 1304, âgée de trente-trois ans, trois mois, vingt-neuf jours; & qu'elle fut inhumée au milieu du chœur de l'Egliſe des Cordeliers à Paris, où l'on voyoit ſon tombeau avant l'incendie de 1580.

La Reine eut peu de part au Gouvernement, & Philippe ſon époux eut le bonheur de ne point trouver dans une Princeſſe pieuſe & qu'il aimoit, des obſtacles à la conduite vigoureuſe qu'il eut avec Boniface VIII, comme en ont trouvé depuis lui, Louis XII, & quelques autres de nos Rois.

Elle eut pendant vingt ans de mariage ſept enfans, quatre Princes. 1. LOUIS X, ſurnommé *Hutin*, ſucceſſeur de Philippe le Bel ſon pere. 2. PHILIPPE V, dit *le Long*, ſucceſſeur de Louis X. 3. CHARLES IV, dit *le Bel*, ſucceſſeur de Philippe V; tous les trois morts ſans

„ qui ſe tenoit à l'Hôtel DE NESLE à Paris, laquelle „ faiſant le guet aux Paſſans, & ceux qui lui revenoient „ & agréoient le plus, de quelque ſorte de gens que „ ce fuſſent, les faiſoit appeller & venir à ſoi; & après „ en avoir tiré ce qu'elle en vouloit, les faiſoit précipiter du haut de la Tour, qui paroît encore en bas „ en l'eau, & les faiſoit noyer ". Il ajoute: „ Je ne „ puis dire que cela ſoit vrai; mais le vulgaire, au „ moins la plupart de Paris l'affirme; & n'y a ſi commun, qu'en lui moutrant la Tour ſeulement, que „ de lui-même ne le die.

poſtérité maſculine. 4. ROBERT DE FRANCE, mort âgé de onze à douze ans, & inhumé dans l'Egliſe de Saint Louis du Prieuré de Poiſſy. 5. MARGUERITE DE FRANCE, promiſe à Ferdinand IV, Roi de Caſtille, & non mariée. 6. ISABELLE, née en 1292, femme d'Edouard II, Roi d'Angleterre, mere d'Edouard III, & ſource fatale de nos différends avec l'Anglois, morte le 21 Novembre 1357. 7. BLANCHE, morte jeune.

MARGUERITE DE BOURGOGNE.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, premiere femme de Louis, dit Hutin, fils aîné de Philippe le Bel, & de Jeanne de Navarre, étoit fille de Robert ſecond du nom, Duc de Bourgogne, Roi Titulaire de Salonique ou Theſſalonique, & d'Agnes, cinquieme fille de S. Louis. La Princeſſe étoit extrêmement jeune, lorſque ſon mariage fut arrêté avec Louis, fils aîné de France, à Longchamp, le 28 Février 1299. Il ne fut célébré qu'en 1305. Louis, né le 4 Octobre 1289, n'avoit que quinze ans; la Princeſſe étoit peut-être encore plus jeune. Elle étoit belle, d'un eſprit extrêmement vif, maîtreſſe de ſes actions, & dans une Cour où l'on peut ſoupçonner que la galanterie qui s'y étoit introduite ſous le regne de Saint Louis, étoit pouſſée juſqu'au mépris des décences, juſqu'à la débauche: au moins les portraits que nous donnent des femmes Guillaume de Lorris, &

Jean de Meun son continuateur, dans le fameux Roman de la Rose (*l*), donnent-ils lieu de le croire. Le style de ce Poëme, libre & quelquefois critique, donne de ces tems des idées étranges, lorsqu'on sait que les Dames ne se faisoient aucun scrupule de lire un ouvrage que les Gens de Lettres, qui ne cherchent que les sources de notre Poësie & l'Histoire de notre Langue, ne lisent qu'avec circonspection, & ne citent qu'avec les ménagemens dûs à la pudeur. La Princesse poussa les priviléges de sa liberté & de son rang jusqu'à l'abus, aussi-bien que Blanche & Jeanne de Bourgogne ses deux belles-sœurs. Peut-être est-ce à Marguerite qu'il faut imputer les désordres que quelques Auteurs ont témérairement attribués à Jeanne de Navarre sa belle-mere. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marguerite & Blanche de Bourgogne, femme de Charles, alors Comte de la Marche, frere du Roi, furent convaincues d'adultere avec deux freres, l'un appellé *Philippe*, l'autre *Gualtier* d'Aunay (*m*). Ils avoient intéressé dans

(*l*) Tout le monde sait les quatre vers insultans au sexe, dans le Poëme du Roman de la Rose. En voici d'autres, qui avec des termes plus polis, expriment la même chose.

Or n'est-il plus nulle Lucrece,
Nulle Pénélope en Grece;
Ne nulle prude femme en terre.

Ailleurs,

Prudes femmes, par Saint Denis,
Autant en est que de Phénix.

(*m*) Les Auteurs varient sur leur nom; mais je crois

leurs débauches l'Huissier de la Chambre de la Reine de Navarre, confident & complice de ces désordres. *Philippe* passoit pour l'amant de Marguerite, *Gautier* pour celui de Blanche, Comtesse de la Marche. C'étoit à l'Abbaye de Maubuisson que se passoient les scènes honteuses du libertinage des Princesses. Louis Hutin, qui venoit de monter sur le trône, leur fit faire leur procès comme à des traîtres & à des scélérats coupables du crime de Leze-Majesté. L'Huissier, entremetteur de ces criminelles galanteries, fut condamné au gibet; mais Philippe & Gautier furent traités plus sévérement. Ils furent tous les deux mutilés & écorchés vifs (*n*). Ils eurent ensuite la tête coupée, & leurs corps furent pendus par-dessous les bras, leurs têtes placées sur des piliers. Cette exécution se fit à Pontoise. Exemple terrible, qu'il eût peut-être été plus sage de ne pas donner; mais qu'on crut nécessaire, pour arrêter l'audace de qui-

que l'*Aunay* est le véritable. C'est le nom que portoit l'endroit où a été bâtie l'Abbaye de Maubuisson, & Aunay étoit un hameau aux environs de Pontoise, duquel Philippe & Gautier étoient peut-être Seigneurs. Lebeuf, Tome IV, p. 185. Mezeray les dit Gentilshommes Normands.

(*n*) *Uxores filiorum Philippi* (Pulchri) *tres adulterii insimulatæ sunt. Quam ob rem* MARGARETA *Ludovici Hutini, Regis conjux, &* BLANCHA, *Caroli Comitis Marchiani uxor, Regis Edicto in Castello Galliardi relegatæ sunt quarum libido satis in aperto erat. . . . . Hostiarius Margaretæ adulterii conscius furca appensus est. Stupratores autem* PHILIPPUS *&* GALTERUS *Daunoy fratres, mentulis exsectis, pelle nudati apud Pontisaram ultimi supplicii pœnas subierunt.* Gaguin, in Philippo Pulchro, Lib. VII, fol. 129, recto.

conque feroit capable de fe porter à un pareil attentat contre la majefté du trône & l'honneur de fon Souverain. On fit des recherches exactes fur la conduite de tous ceux qui avoient été dans la familiarité de Marguerite, de Jeanne & de Blanche de Bourgogne, femmes de trois freres; & plufieurs perfonnes furent arrêtées, ou fur des preuves, ou fur des foupçons, & condamnées à la torture. Parmi les coupables fe trouva (*o*) un Moine de l'Ordre des Freres Prêcheurs, auquel l'Hiftoire donne le titre *d'Evêque de Saint Georges*, & qui fut accufé de diftribuer de ces remedes abominables, qui, en détruifant les fruits malheureux de l'incontinence par un plus grand crime, invitent au défordre celles qui n'en appréhendent que les fuites vifibles. Il fut d'abord conduit à Avignon, où l'on informa contre lui; & enfuite condamné & exécuté. A l'égard de Marguerite & des Princeffes fes belles-fœurs, elles furent renfermées, Marguerite & Blanche Comteffe de la Marche au Château Gaillard, & Jeanne au Château de Dourdan. Soit que Marguerite fût la plus coupable, foit que Louis Hutin fût le plus févere, fa malheureufe époufe éprouva le plus rude châtiment, & fut étranglée avec une ferviette en 1315. De la maniere dont parle Sauval, on diroit que la mort de la Princeffe fut naturelle. *Elle fit voir*, dit-il, *un grand repentir de fon crime, avoua qu'il étoit*

(*o*) Belleforêt, fous l'an 1313, Tome I de fes Annales, fol 796, verfo.

étoit digne du supplice, mena depuis une vie exemplaire, & mourut de même, ayant envoyé avant sa mort une lettre au Roi par son Confesseur, dont les seuls Secrétaires d'Etat surent la teneur. L'Auteur n'a-t-il point confondu Marguerite avec Blanche, femme de Charles *le Bel*? Son corps, suivant le Continuateur de Nangis, fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Vernon. Elle étoit âgée d'environ vingt cinq à vingt-six ans. Elle avoit eu en 1311 une fille qui ne se ressentit point des malheurs de sa mere, & qui fut mariée à Philippe, Comte d'Evreux (*p*), le 27 Mars 1317, avec le titre de Reine de Navarre. Elle mourut en 1349 avec la réputation de la Princesse la plus sage & la plus spirituelle de son tems.

CLEMENCE DE HONGRIE.

CLEMENCE DE HONGRIE fut la seconde femme de Louis Hutin. Elle étoit de la Maison d'Anjou, fille aînée de Charles-Robert, Roi de Hongrie, surnommé Martel (*q*), & de Clémence d'Habsbourg. Le Roi, jeune encore, se livra avec tant d'emportement à ses passions, après le procès fait à Marguerite sa pre-

(*p*) Fils de Louis, Comte d'Evreux, (qui étoit fils puîné de Philippe le Hardi, & de Marie de Brabant) & de Marguerite d'Artois.

(*q*) Elévé sur le trône de Hongrie à l'âge de onze ans, 1310, pendant les troubles qui agiterent la Hongrie pour la succession au trône, & mort en 1342.

miere femme, qu'on lui conseilla de chercher une Princesse digne de son alliance. Il avoit deux freres, mais il n'avoit point de fils. Il envoya Hugues de Bouville dans la Pouille à Charles-Robert, Roi de Hongrie, qui y résidoit alors, pour lui demander la Princesse *Clémence*. Elle fut amenée en France au commencement de l'année 1315, fut mariée le 19 Août, & couronnée à Rheims avec le Roi par l'Archevêque Robert de Courtenai le 24 suivant. Le Roi ne vécut pas long-tems après, étant mort le 5 Juin 1316, ou de poison, ou, comme le rapporte Mezeray, pour avoir bu un verre de vin extrêmement frais, dans la cave même où il descendit, après s'être échauffé à la paume. Clémence étoit grosse à la mort de son mari. Il fut décidé que, la Couronne appartenant de droit à l'enfant qui devoit naître, si c'étoit un mâle, le frere aîné du Roi, qui depuis fut Philippe le Long, auroit la Régence de l'Etat, & seroit le Curateur *au ventre*. La Reine accoucha le 15 Novembre 1316, environ cinq mois après la mort de son mari, d'un Prince qui fut appellé Jean. La briéveté de la vie & du regne de Jean I, qui furent bornés à huit jours, ne permit pas à la Reine de faire connoître les qualités qu'elle pouvoit avoir pour le gouvernement. Il ne paroît pas qu'elle ait pris parti dans le différend qu'éleva Eudes, Comte de Bourgogne, contre Philippe le Long, pour la succession au trône que le Bourguignon prétendoit appartenir à Jeanne de France, sa niece, fille de Marguerite de Bourgogne & de

Louis Hutin. Comme elle n'y avoit aucun intérêt, il faut penser qu'elle se déclara plutôt pour Philippe son beau frere que pour Jeanne de France. La Couronne ayant été adjugée à Philippe par le jugement des Pairs (r), Clémence se retira en l'Hôtel du Temple à Paris, où elle fit son testament le 5 Octobre 1328. Elle y institua pour son héritier Humbert Dauphin, son neveu, & y mourut le 12 Octobre de la même année. Elle fut inhumée dans l'Eglise des Jacobins de Paris, où l'on voit son tombeau placé au milieu du chœur.

ANONYME,

Maîtresse de LOUIS HUTIN.

PENDANT les désordres où Louis Hutin se plongea, & dont se plaint Jean de S. Victor, cité par Sauval, il s'attacha à une femme mariée, dont le nom ne nous est pas connu, de laquelle il eut une fille que le Pere Luc Wading appelle *Endeline.* Elle se fit Religieuse aux Cordelieres du Fauxbourg S. Marcel lez-Paris, &, dit le Pape Jean XXII, dans un Bref (s) adressé à Endeline même, *effaça la tache de sa naissance par la sainteté de ses mœurs & l'éclat de sa vertu.*

(r) Boulainvilliers prétend, avec quelque apparence de raison, que Philippe monta sur le trône sans qu'il intervînt aucun Jugement des Pairs.

(s) Daté du 10 Août 1330.

JEANNE DE BOURGOGNE.

JEANNE DE BOURGOGNE, femmme de Philippe V, dit *le Long*, frere & ſucceſſeur de Louis Hutin, étoit fille aîné d'Othon quatrieme du nom, Comte Palatin de Bourgogne, & de Mahauld, Comteſſe d'Artois. Son contract de mariage avec Philippe, alors Comte de Poitiers, fut paſſé à Vincennes le 2 Mai 1294, & la cérémonie du mariage ſe fit à Corbeil au mois de Janvier 1306. Il eſt naturel de penſer que la Princeſſe étoit à peine nubile en 1294, auſſi-bien que le Prince, & qu'elle n'avoit gueres que treize à quatorze ans en 1306. Elle fut accuſée d'adultere, ainſi que Marguerite dont nous avons parlé, & de laquelle il faut lire l'article qui a un rapport entier à celui-ci. Jeanne, peut-être auſſi coupable que Marguerite, trouva dans ſon époux moins d'emportement & bien plus de modération. Philippe, Prince ſérieux, ſenſé, appliqué aux affaires, étoit d'ailleurs d'un caractere doux, affable, attaché à l'étude & à la Poëſie Provençale qui étoit à la mode, & où il réuſſiſſoit. De pareils exercices adouciſſent les mœurs. Jeanne fut d'abord reléguée au Château de Dourdan; mais Philippe, environ un an après, lui pardonna, ſoit qu'il fût perſuadé que la Princeſſe ne fût pas coupable, ſoit qu'il crût que l'intérêt de ſon honneur & celui de l'Etat fuſſent des raiſons pour la faire paſſer pour innocente. A-

près quelques formalités, qu'on devoit au grand éclat qu'avoit fait l'affaire des Princesses, le Roi la reprit, & vécut avec elle, sans qu'on s'apperçût d'aucunes traces de la mémoire du passé. Il alla à Rheims avec la Reine & toute sa Cour; & ils furent tous deux sacrés & couronnés le lendemain de leur arrivée, qui étoit le 9 Janvier 1316. Le même Robert de Courtenay qui avoit fait la cérémonie du Sacre de Louis Hutin, fit celle de celui de Philippe le Long & de Jeanne de Bourgogne. On vit même en cette occasion ce qu'on n'avoit point encore pratiqué. *Mahauld*, Comtesse d'Artois & de Bourgogne, fille de Robert II, & mere de la Reine, *assista au Sacre* (t) *en nom & qualité de Pair, & soutint avec les autres Pairs la couronne sur la tête du Roi.* Cette confiance & ce privilége accordé à la mere est une forte de preuve de l'intelligence qui s'étoit rétablie entre les époux. Elle dura jusqu'à la mort du Roi, qui arriva le 3 Janvier 1321, après cinq ans de regne, & cinq mois de maladie. La Reine lui survécut de sept ou huit ans, & mourut à Roye en Picardie le 21 Janvier 1329. Elle suivit l'exemple qu'avoit donné Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, fondatrice du Col-

(t) Contre l'origine & l'essence de la Pairie, qui est d'être masculine, au moins quant aux fonctions, qui ne peuvent convenir qu'aux mâles. Cependant l'abus des Pairies femelles n'a été arrêté que par l'Edit de 1566, & plus particulierement par l'Edit de 1711, où les principes établis par M. de Riparfond dans la cause du Duché de Piney, par le savant imprimé en cette cause in-12, 1693.

lege de Navarre, en fondant elle-même le College de Bourgogne auprès des Cordeliers de Paris (*u*). Elle fut mere d'un Prince & de quatre Princesses. Le Prince fut LOUIS *de France*, mort enfant le 8 Février 1316. Des quatre Princesses, la premiere fut JEANNE, Comtesse de Bourgogne & d'Artois, mariée à Eudes quatrieme du nom, Duc de Bourgogne, morte en 1347. La seconde, MARGUERITE, mariée en 1320 à Louis deuxieme du nom, dit de Crécy, Comte de Flandre, morte le 9 Mai 1382. La troisieme, ISABELLE, mariée à Guigues huitieme du nom, Dauphin de Viennois, en 1323. La quatriéme, BLANCHE, Religieuse de Longchamp, où elle prit l'habit l'an 1327, & où elle mourut le 26 Avril 1358 (*x*).

BLANCHE DE BOURGOGNE.

BLANCHE DE BOURGOGNE, seconde fille d'Othon IV, Comte Palatin de Bourgogne, & de Mathilde d'Artois, sœur de Jeanne, de laquelle nous venons de parler, fut la premiere femme de Charles le Bel, d'abord Comte de la Marche, & depuis Roi de France, après la mort de Louis Hutin & de Philippe le Long, ses deux freres, morts sans postérité masculine.

(*u*) Dubreuil, p. 688, en attribue la fondation à Jeanne de Bourgogne, troisieme fille de Robert II, femme de Philippe de Valois.

(*x*) Voyez l'Histoire du Diocese de Paris de l'Abbé Lebeuf, Tome III, p. 31.

Elle épousa avant l'an 1307 le Comte de la Marche. Elle étoit d'une beauté parfaite. *La premiere des femmes de Charles*, dit Froissard, *fut l'une des plus belles Dames du monde.* S'il étoit vrai, comme on le dit, que la Reine & les Dames de sa Cour résolurent de faire passer Jean de Mehun par les verges, pour se venger du mal qu'il avoit dit des femmes dans son fameux Roman de la Rose, & que le Poëte ne se tira d'affaire qu'en priant la moins sage d'entr'elles de lui donner le premier coup; j'attribuerois volontiers ce projet de vengeance à Blanche. Elle fut accusée d'adultere, ainsi que les deux Princesses de Bourgogne, femmes de Louis Hutin & de Philippe le Long, & fut, comme nous l'avons dit en parlant de Marguerite de Bourgogne, reléguée au Château Gaillard d'Andely. Elle y étoit en 1316 sous la garde de Robert de Bersumée, Bailli de Crécy; en 1319 & 1321 elle y étoit encore sous celle de Jean de Croissi & d'André Thiars. Charles le Bel, qui voulut concilier les intérêts de son honneur avec la compassion que lui donna le sort d'une Princesse séduite par sa jeunesse, & les mauvais exemples, députa en 1322 Pierre de Mortemer. Evêque de Wincestre, vers le Pape, pour obtenir sa séparation, sous prétexte (y) de parenté. Elle lui fut accordée; cependant la Princesse resta prisonniere au Château

(y) La parenté étoit certaine; il n'y avoit que le motif qui ne l'étoit pas.

1 Charles le Bel étoit filleul de Mathilde ou Mahaud d'Artois, mere de Blanche.

Gaillard, ſous la garde du Bailli de Giſors & de Geoffroi le Cauchois, & fut enſuite transférée au Château de Gauray, Bailliage de Coutance, où elle étoit encore en 1325 ſous la garde de *Jean Daumont*, Huiſſier d'armes de Jean de Granvillier. Elle obtint la permiſſion de prendre le voile dans l'Abbaye de Maubuiſſon, où elle acheva d'expier par une auſtere pénitence ſes fautes paſſées: elle y mourut en 1326 peu de tems après ſon ingreſſion, & fut inhumée dans le Chapitre.

Dans l'embaras où ſe trouvent les Hiſtoriens, à qui appliquer avec quelque fondement les débauches exceſſives & la cruauté de cette Reine, laquelle, ſuivant la tradition, faiſoit jetter de la Tour de Neſle dans la riviere, ceux qui avoient ſatisfait ſon impudicité, ou

2. Par cette Matilde, Blanche étoit couſine au quatrieme degré de Charles.

LOUIS VIII.
Blanche de Caſtille.

Saint Louis; Marguerite de Provence.	Robert I d'Artois; Mahaud de Brabant.
Philippe le Hardi; Iſabelle d'Aragon.	Robert II; Amicie de Courtenay.
Philippe le Bel; Jeanne de Navarre.	Mahaud de Courtenay; Othon IV de Bourgogne.
Louis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel.	Blanche, de Bourgogne.

l'impute à BLANCHE de Bourgogne. Jean Second, Poëte Hollandois, qui vint à Paris en 1532, ne manqua pas de remarquer ſur ſes tablettes ce qu'on lui dit de la Tour du vieux Hôtel de Neſle, placé alors où ſe trouve le College Mazarin: & dans l'Edition de ſes Oeuvres de l'an 1582, ainſi que dans celle de 1619, en parlant de cet Hôtel dans une de ſes Epigrammes, il lui donne pour titre: *Vers ſur le Palais de la Reine ou d'une Reine* BLANCHE à Paris. Mais la même Piece eſt ſans ce titre dans ſon Voyage écrit en Proſe & en Vers, & joint à ſes Poëſies de l'Edition de 1636. Apparemment Jean Second ayant reconnu l'incertitude & le peu d'autorité des récits qu'on lui avoit faits, retrancha le nom de BLANCHE, par une ſorte d'équité qui doit nous empêcher de faire tomber ſur une perſonne déterminément un ſoupçon auſſi odieux. (z) La Piece de Jean Second prouve la vérité du récit de Brantôme.

Avant l'accuſation d'adultere intentée contr'elle, Blanche avoit eu un Prince nommé

(z) J'aurois rapporté cette Epigramme en entier, ſi on ne la trouvoit pas dans le Dictionnaire de Bayle, à l'Article BURIDAN, note B. p. 710. Elle eſt fort belle, & plus exacte dans les premieres éditions que dans la derniere. En voici les deux derniers Vers:

En etiam ſaxis mortem cenſura minatur,
Longaque, poſt cineres, ſtant monimenta mali.

C'eſt-à-dire, la cenſure porte ſon pouvoir juſques ſur les pierres, & les menace de leur anéantiſſement; & malgré le tems, les monumens du crime ſubſiſtent.

PHILIPPE, né en 1313, & mort enfant avant 1321, & une Princesse nommée JEANNE, morte aussi enfant le 17 Mai 1321, & inhumée dans l'Eglise de l'Abbaye de Maubuisson, sous une petite tombe de marbre noir, avec sa figure en marbre blanc, qu'on a prise long-tems pour celle d'une fille de Saint Louis, nommée LOUISE.

MARIE DE LUXEMBOURG.

MARIE (a) DE LUXEMBOURG. seconde femme de Charles le Bel, étoit fille aînée d'Henri VII, Empereur, Comte de Luxembourg, & de Marguerite de Brabant, & sœur de Jean, Roi de Bohême. Elle fut élevée chez les Religieuses de l'Ordre de Saint Dominique, ou du moins elle en porta l'habit dans sa jeunesse. Son mariage célébré à Provins le 21 Septembre 1322, fut suivi de son couronnement à Paris, dans la Chapelle du Roi, le jour de la Pentecôte 15 Mai 1323. Le Roi de Bohême, frere de Marie, & l'Archevêque de Treves son oncle, se trouverent à cette cérémonie, où l'Archevêque de Sens officia. Mais la Princesse ne jouit pas long-tems de la Couronne, étant morte l'année suivante au Château d'Issoudun en Berry. Sa mort fut la suite d'une chute qu'elle fit étant grosse. Suivant l'Auteur de l'ancienne Chronique de Flandre, la Princesse

(a) Ceux qui l'appellent JEANNE, se sont trompés.

allant à Montargis dans son *chariot*, le fond tomba, & elle tomba elle-même, & se blessa si dangereusement, qu'elle mourut en couches. Le Prince dont elle accoucha avant terme, suivit sa mere au tombeau. La maniere dont s'exprime Froissard, feroit soupçonner que le Prince & la Reine furent empoisonnés. *Ils moururent tous deux*, dit-il, *assez soupçonneusement. de quoi aucunes gens furent encoulpez* (accusés) *en derriere couvertement.* Mais Froissard, toujours favorable aux Anglois, a bien pu hasarder ce soupçon, ou peut-être fut-ce un bruit malignement répandu. Marie n'étoit âgée que de dix-huit ans, & ne vécut pas assez long-tems, pour qu'on pût connoître ses bonnes ou ses mauvaises qualités. Elle fut inhumée avec le Prince son fils dans l'Eglise des Religieuses de Saint Dominique de Montargis, où l'on voit son tombeau (*b*).

(*b*) L'Auteur de l'ancienne Chronique de Flandre dit qu'elle fut inhumée aux Cordeliers de Paris; Guillaume de Nangis & Nicole-Gilles, aux Cordeliers de Montargis. Le premier se trompe, & les deux derniers se sont mépris sur le nom du Monastere.



JEANNE D'EVREUX.

JEANNE D'EVREUX, troisieme femme de Charles le Bel, étoit sa cousine germaine (c), étant fille aînée de Louis de France, Comte d'Evreux, & de Marguerite d'Artois. Son mariage avec le Roi se fit en 1325, en conséquence d'une dispense accordée par le Pape Jean XXII, datée du 21 Juin 1324, confirmée par une seconde du 5 Avril 1326, qui fut jugée nécessaire, parce que le mariage avoit été célébré sans publication de bans. Elle fut couronnée à Paris le 11 Mai jour de la Pentecôte 1326. Le désir de perpétuer la race des Capétiens en ligne directe, étoit le motif puissant de ce mariage; la jeunesse du Roi qui n'avoit encore que trente & un ans, étoit une raison naturelle: enfin il y a beaucoup d'apparence que des vues sur le Royaume de Navarre, qui avoit passé

(c) PHILIPPE LE HARDI;

Isabelle d'Aragon, sa premiere femme.	Marie de Brabant seconde femme.
Philippe le Bel, Jeanne de Navarre.	Louis, Comte d'Evreux; Marguerite d'Artois.
Charles le Bel.	Jeanne d'Evreux.

Philippe, frere de cette Princesse, avoit épousé JEANNE DE FRANCE, fille unique de Louis Hutin, niece de Charles le Bel, qui devint par son mariage beau-frere de Philippe, duquel il étoit le cousin germain, & l'oncle à cause de sa femme.

dans la Maiſon d'Evreux par le mariage de Louis avec Jeanne, fille unique de Louis Hutin, entroient pour beaucoup dans des alliances que la Maiſon de France contractoit avec cette Maiſon. Jeanne n'eut pas une dot fort conſidérable. Par le teſtament du Comte Louis ſon pere, on voit qu'il ne donnoit aux Princeſſes ſes filles que *ſept cens livres de rente, & une ſomme de vingt mille francs* une fois payée. La premiere des vues de Charles le Bel, qui étoit ſans doute d'avoir des enfans qui puſſent lui ſuccéder, fut ſans effet. Il étoit arrêté que la couronne devoit paſſer à la branche des Valois; & Charles le Bel, ainſi que ſes freres, mourut ſans poſtérité maſculine. Ces trois Princes paſſerent, dit Pétrarque, comme un ſonge. La mort enleva Charles le premier Février 1327; il laiſſa la Reine enceinte. On ſuivit en cette (*d*) occaſion la conduite qu'on avoit tenue à la mort de Louis Hutin à l'égard de Clémence de Hongrie. La tutelle de l'enfant à naître fut donnée à Philippe, fils aîné de Charles, Comte de Valois (*e*), ſoit que le Roi l'eût ainſi ordonné par ſon teſtament, comme on le dit

(*d*) Un ventre, dit Belleforêt, ſervit de Roi pour lors à la France; qui eſt un argument infaillible vainquant la folie de ceux qui veulent autoriſer l'élection de nos Rois (Il en veut au Franco-Gallia d'Horman, qui avoit ſoutenu ce droit d'élection.)

(*e*) Charles; Comte de Valois, étoit frere de Philippe le Bel, Roi de France, oncle des trois freres, Louis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel. Rois, & pere de Philippe de Valois, ſucceſſeur de Charles le Bel, ſon couſin germain.

alors, soit qu'on ne fît que se conformer à une loi fondamentale de l'Etat. La Reine accoucha d'une fille deux mois après, & Philippe de Valois monta par conséquent sur le trône au préjudice de la Princesse née posthume, & nommée Blanche, de même que Philippe le Long avoit exclu Jeanne de France sa niece, fille de Louis Hutin. La Reine se retira sur les terres qui lui furent assignées pour douaire, & mourut à Brie-Comte-Robert le 4 Mars 1300; c'est-à-dire, qu'elle vécut assez long-tems pour être témoin des sanglantes scenes dont la France fut le théâtre sous les regnes de Philippe de Valois, du Roi Jean, & du commencement de celui de Charles V. On ne voit pas qu'elle y ait joué aucun rôle. Une observation qu'on peut faire, c'est que dans la premiere branche de la troisieme race, à compter depuis la mort de Blanche de Castille, les Reines eurent fort peu de part aux affaires. Le systême de gouvernement établi par S. Louis, qui reconnut peut-être que sa mere avoit eu trop de pouvoir, l'établissement (*f*) des Pairs, & la fixation du Parle-

(*f*) Ou plutôt leur fixation à un nombre déterminé: car les Pairs considérés comme les premiers de la Nation, ou les *Barons jugeans avec le Roi en ses Cours Souveraines*, (comme il y en a des exemples dès le tems de Clotaire au procès de Brunehaud & de Charlemagne, & dans plusieurs chartres) sont aussi anciens que les Parlemens & la Monarchie. La fixation à douze est référée à Louis le Jeune, pere de Philippe-Auguste. On remarque que les premiers Pairs de la réduction étoient tous du sang royal, ou alliés à la Maison royale, à l'exception de quelques Pairs Ecclésiastiques

ment, donna une forte d'exclusion aux Reines, qui ne s'occuperent gueres d'autres choses que des travaux, des plaisirs, ou des amusemens conformes à leur sexe, jusqu'au malheureux regne de Charles VI, qu'on vit renaître l'empire des femmes à la Cour. Jeanne d'Evreux donna des preuves de sa piété dans quelques fondations : elle avoit une affection particuliere pour les Chartreux de Paris, qu'on appelloit alors les *bons Peres de l'Hôtel de Vauvert*. Des Mémoires de ce Couvent, cités par Dubreuil (*g*), nous apprennent qu'elle y alloit souvent visiter les Religieux, prenant elle-même la peine de préparer leur pitance, & de les servir dans leurs cellules, & celle de consoler les malades. Elle leur fit bâtir une Infirmerie contenant six cellules avec leurs jardins, & une Chapelle qui fut achevée en 1341. Pour l'entretien de l'Infirmerie, elle donna la Terre qu'elle avoit à Yerre. En mémoire de ses bienfaits, toutes les Maisons de l'Ordre célèbrent un Service pour le repos de son ame & de celle du Roi son mari, le 4 Mars de chaque année. Elle eût trois filles, deux mortes jeunes, & Blanche, posthume, née le premier Avril 1321, mariée en 1345 à Philippe, Duc d'Orléans, fils puîné de Philippe de Valois, & morte après son mari en 1393.

(*g*) Page 470. Livre II.



SECONDE BRANCHE DES CAPETIENS.

MAISON DE VALOIS,

Issue de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel.

JEANNE DE BOURGOGNE.

JEANNE DE BOURGOGNE, sœur de l'infortunée Marguerite, & troisieme fille de Robert II, Duc de Bourgogne, & d'Agnes de France, derniere fille de Saint Louis, fut la premiere femme de *Philippe* VI, dit de Valois, successeur de Charles le Bel son cousin. Son contract de mariage fut passé à Fontainebleau au mois de Juillet 1313, après beaucoup de difficultés. Le premier accord avoit été fait dès l'an 1302, & ratifié en 1306; il avoit été rompu, & les parties avoient été dégagées au mois d'Avril 1312; enfin le traité fut renouvellé en Juin 1313, suivant du Tillet. Le douaire de la Princesse fut fixé *à vingt-cinq mille livres tournois* de rente, assises sur le Duché de Touraine & sur les Comtés d'Anjou & du Maine, avec la *réserve expressément stipulée de la moitié des acquêts qui seroient faitss durant le mariage, & avant que*

que Philippe fût parvenu à la Couronne. Il y eut encore plusieurs autres actes faits sur l'assignat du douaire de la Reine, & les autres avantages que lui fit son mari, & auxquels donnerent lieu son élévation au trône. On les trouve datés dans du Tillet. La Princesse fut couronnée à Rheims avec son mari le 18 Mai 1328, suivant Anselme, & le 27, suivant d'autres. La magnificence de cette cérémonie surpassa tout ce qu'on avoit encore vu en France. Le Roi alla à Rheims accompagné de la Reine, de tous les Princes de son Sang, de tous les Ambassadeurs des Rois & Princes voisins, du Comte de Flandre, qui y mena quatre-vingt chevaux superbement caparaçonnés, & de tous les Seigneurs & les Dames de la Cour. Les préparatifs égalerent le rang & le nombre des personnes qui se réunirent à Rheims. Le Palais de l'Archevêque se trouvant trop étroit pour le festin, l'on bâtit trois salles d'une étendue convenable, une pour le Roi, une autre pour la Reine, & la troisieme pour les Grands du Royaume. Ce fut pour la premiere fois que les Echevins & les Bourgeois de Rheims prirent le soin du festin royal. La fête dura cinq jours, & le Sacre fut fait par Guillaume de Trie, Archevêque de Rheims.

La Reine, en mémoire de son couronnement, fit présent à l'Eglise d'un ornement de toile d'argent. Une preuve de l'estime que le Roi avoit pour elle, est la qualité *de Régente du Royaume*, qu'il lui donna au mois d'Août 1338, pendant son absence hors du Royaume, & dans

les commencemens de la guerre qu'il déclara à l'Angleterre. On ne voit point d'effets de ce pouvoir; & peut-être cette Régence ne devoit-elle regarder que le voyage d'outre-mer, auquel Philippe de Valois se préparoit, & que les guerres qu'il eut à soutenir, l'empêcherent d'exécuter.

Comme les événemens de ce regne consistent bien plus en batailles & en siéges, en attaques de places & en défenses, qu'en politique & en intrigues de Cour, il n'est pas surprenant qu'on ne parle presque point de la Reine dans notre Histoire. Elle mourut à Paris dans l'Hôtel de Nesle le 12 Septembre 1348, âgée d'environ cinquante-cinq ans, & fut inhumée à Saint Denis, où se voit son tombeau à côté de celui de son mari. Elle rendit Philippe de Valois pere de cinq Princes, qui furent; 1. le Roi JEAN; 2. LOUIS, mort le jour de sa naissance, 17 Janvier 1328; 3. LOUIS, mort enfant en 1330, & inhumé aux Cordeliers de Paris; 4. JEAN, mort en bas âge le 2 Octobre 1333, inhumé au chœur de l'Eglise des Religieuses de Poissy; 5. & PHILIPPE de France, Duc d'Orléans, mort sans enfans légitimes le premier Septembre 1375, inhumé dans l'Eglise de Sainte Croix d'Orléans; & d'une Princesse, MARIE de France, épouse de Jean de Brabant, Duc de Limbourg, morte le 22 Septembre 1333, & inhumée aux Cordeliers de Paris.

BLANCHE DE NAVARRE.

BLANCHE DE NAVARRE, seconde femme de Philippe de Valois, étoit la seconde fille de Philippe III du nom, Roi de Navarre, & de Jeanne de France, Reine de Navarre, fille unique de Louis Hutin. Son mariage se fit à Brie-Comte-Robert le 29 Janvier 1349. La Princesse n'étoit âgée que de dix-huit ans ou environ; le Roi né en 1293, avoit dèja cinquante-six ans. Il ne survécut pas long-temps à son mariage, étant mort à Nogent-le-Roi le 22 Août 1350. Blanche ne mourut que le 5 Octobre 1398, à l'âge de soixante sept ou de soixante-huit ans. Elle accoucha en 1351 d'une Princesse posthume, appelée BLANCHE comme sa mere, & morte sans alliance le 16 Septembre 1371.

Brantôme, en parlant des femmes supérieures aux foiblesses de leur sexe, & en particulier de Catherine de Médicis, qui refusa toute autre alliance après la mort de Henri II, dit: „ D'au-„ tant est-elle à louer, & à être recordée au „ Temple de la Gloire & Immortalité, de „ s'être vaincue & commandée, & n'avoir fait „ *comme une Reine Blanche, laquelle ne se pou-„ vant contenir, vint à épouser son Maître d'Hô-„ tel*, qui s'appeloit le *S. de Rabaudanges. Ce „ que le Roi son fils, pour le commencement, „ trouva fort étrange & amer*; mais pourtant „ parce qu'elle étoit sa mere, il l'excusa & „ pardonna au dit *Rabaudanges*, pour l'avoir é-

„ pouſée ; en ce que le jour devant le monde, „ il la ſerviroit toujours de Maître d'Hôtel, „ pour ne priver ſa mere de ſa grandeur & ma-„ jeſté. .... Je tiens ce conte, *ajoute Brantôme*, „ du feu Cardinal de Lorraine dernier, lequel „ le faiſoit à Poiſſy au Roi François II". Il y a beaucoup d'apparence que Brantôme ou le Cardinal de Lorraine ſe trompoient, ſoit que par le nom de Reine Blanche il ait voulu parler d'une Reine *veuve*, ſoit qu'il ait voulu indiquer BLANCHE de Navarre ; car ce ne pourroit être que celle-ci, troiſieme de ce nom. Peut-être le Cardinal de Lorraine avoit parlé devant Brantôme de *Marie* de *Cleves*, fille d'Alphonſe, Duc de Cleves, & de Marie de Bourgogne, troiſieme femme de CHARLES, Duc d'Orléans, petit-fils de Charles V, mere de Louis XII, qui épouſa après la mort du Duc d'Orléans, *Jean Sire de Rabaudanges*, Capitaine de Gravelines. Et Brantôme, communément peu exact, aura confondu.

BONNE DE LUXEMBOURG.

BONNE (*b*) DE LUXEMBOURG, femme du Roi Jean, qu'elle épouſa à Melun au mois de Mai 1332, étoit fille de Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, & d'Elizabeth de Bohême. Elle

(*d*) Elle eſt appellée JUDITH par *Dubravius*, & GUTHE par *Cuſpinien*. Mais nos Hiſtoriens l'appellent toujours BONNE. Il faut voir l'Hiſtoire de la Maiſon de Luxembourg, par Ducheſne.

n'eut point le titre de Reine, étant morte le 11 Septembre 1349, avant que son époux, qui portoit celui de Duc de Normandie, fût parvenu à la couronne. Elle fut inhumée dans le chœur de l'Abbaye de Maubuisson, où elle mourut, & où l'on voit encore sa tombe en marbre noir, avec sa figure en marbre blanc. Elle fut mere de neuf enfans, quatre Princes & cinq Princesses. Les Princes furent; 1. CHARLES V, dit le Sage, Roi de France; 2. LOUIS de France, tige de la seconde branche d'Anjou-Sicile; 3. JEAN, Duc de Berry, d'abord Comte de Poitou, mort le 15 Juin 1416; 4. PHILIPPE, dit le Hardi, Duc de Bourgogne, tige de la maison de Bourgogne moderne. Les Princesses: 5. JEANNE, mariée en secondes noces à Charles le Mauvais, Roi de Navarre, morte le 3 Novembre 1373; 6. MARIE, mariée à Robert I, Duc de Bar, morte en 1404; 7. AGNES, née le 9 Décembre 1345, morte sans alliance au mois d'Avril 1349; 8. MARGUERITE de France, Religieuse de Poissy, née le 20 Septembre 1347, morte le 25 Avril 1352; 9. ISABELLE, née le premier Octobre 1348, mariée à Jean Galeas Visconti (*j*), depuis Duc de

(*j*) C'étoit à l'occasion de Marie de Cleves, Duchesse d'Orléans, mere de Louis XII, que ce dernier louant ironiquement en présence de Louis XI son beau-pere, la beauté de la Princesse Jeanne, qui n'étoit rien moins que belle, Louis XI dit à son gendre malignement: ajoutez à ce que vous dites, qu'elle est sage & chaste, & fille d'une chaste & sage mere. *Jovian. Pontanus de Sermone, Libro III, p.* 1646.

Milan, qui donna six mille écus d'or au Roi Jean; pour obtenir l'honneur de cette alliance. Elle mourut le 11 Septembre 1372.

JEANNE.

JEANNE, Comtesse d'Auvergne & de Boulogne, seconde femme du Roi Jean, étoit fille de Guillaume XII du nom, Comte d'Auvergne & de Boulogne, & de Marguerite d'Evreux. Elle étoit veuve de Philippe de Bourgogne (*i*), Comte d'Artois, & mere de Philippe I, dit de Rouvre, dernier Duc de Bourgogne, dit Bourgogne ancienne, lorsqu'elle épousa le Roi en secondes noces le 19 Février 1349. Le mariage, suivant Froissard, fut célébré à Sainte Genevieve près Saint Germain-en Laye, c'est-à-dire, dans la Chapelle de Sainte Genevieve de Nanterre (*k*); & Jean *de Viri*, Abbé de Sainte Genevieve, donna la bénédiction nuptiale aux époux. Elle fut couronnée avec le Roi le 26 Septembre suivant. La fête fut sur-tout célébre par le grand nombre de Chevaliers que Jean fit à Rheims, dont plusieurs étoient Princes du sang, & parmi lesquels se trouva le Duc de

(*i*) Elle avoit épousé ce Prince au mois de Septembre 1338; elle demeura veuve le 22 Septembre 1346, son mari étant mort des suites d'une chute de cheval au siége d'Aiguillon en Guyenne. Philippe de Rouvre, né en 1345, mourut sans enfans au Château de Rouvre le 21 Novembre 1361.

(*k*) Lebeuf, Histoire du Diocese de Paris, Tome VII, p. 124.

Bourgogne, fils du premier lit de Jeanne. La cérémonie du Sacre fut ſuivie de l'entrée du Roi & de la Reine à Paris, où ils revinrent par Laon, Soiſſons & Senlis. *Et entrerent*, dit Jean Froiſſard (*l*), *le Roy & la Royne à Paris en très belle fête, le Dimanche dix-ſeptieme jour d'Octobre, & dura la fête toute celle ſemaine; puis demeura le Roy à Paris, à Néſle* (c'eſt-à-dire à l'Hôtel qui portoit ce nom) *& au Palais juſqu'à la Saint Martin enſuivant.*

Le commencement du regne de cette Princeſſe ne fut qu'un enchaînement de plaiſirs; mais la face des plaiſirs ne fut pas long-temps la même, & à quelques beaux jours rapidement écoulés, ſuccéderent des revers qui mirent toute la France & toute la Cour en deuil. La captivité du Roi Jean, fait priſonnier à la Bataille de Poitiers, qu'il perdit contre les Anglois le 19 Septembre 1356, dura quatre ans, & fut ſuivie de la mort de Jeanne, qui mourut le 21 Novembre 1361, ſuivant MM. de Sainte Marthe (*m*), âgée d'environ quarante ans, & peu

(*l*) Froiſſard, vol. I, p. 175, ch 153.

(*m*) Cette date m'eſt très-ſuſpecte, parce qu'elle eſt préciſément celle de la mort de Philippe de Rouvre, ſuivant Perard; & je trouve d'ailleurs dans la généalogie des Comtes de Boulogne & d'Auvergne, que Jeanne mourut en Bourgogne pendant la priſon du Roi en Angleterre. L'Auteur entend-il pendant ſon abſence, & après ſon retour à Paris? C'eſt ce qui n'eſt pas préſumable. Voyez l'Hiſtoire des Hommes illuſtres de la Maiſon de Médicis, avec un abrégé des Comtes de Boulogne & d'Auvergne, & leur généalogie, par Jean Neſtor. Médecin, *in*-4. Paris, 1564, fol. 231 verſo, à la marge.

de temps après le traité de Brétigny. L'eſpece d'anarchie où ſe vit la France pendant l'abſence du Roi, ne laiſſoit preſque à la Reine qu'un vain titre, puiſque le Dauphin, qui fut établi Régent, fut ſouvent obligé de ployer lui-même ſous le pouvoir que s'arrogerent les différens partis qui s'éleverent dans l'Etat. Il eſt à croire que Jeanne réſida plus ſouvent en Bourgogne & auprès du Duc ſon fils, qu'à Paris, où étoit le foyer des troubles & du déſordre. Elle fut inhumée à Saint Denis. Labbe la fait mere de deux Princeſſes mortes enfans.

JEANNE DE BOURBON.

JEANNE DE BOURBON, fille aînée de Pierre (*n*), premier du nom, ſecond Duc de Bourbon, & d'Iſabeau de Valois, & femme de Charles V, dit le Sage, naquit au Bois de Vincennes le 3 Février 1337. Elle avoit à peine ſix ans, qu'on parla de la marier avec Amé, dit *le Vert* (*o*), Comte de Savoye. Deux Lettres écrites par Pierre Duc de Bourbon ſon pere, au mois de Février 1343, forment la preuve de ce projet.

(*n*) PIERRE I, ſecond Duc de Bourbon, frere de Jacques, Comte de la Marche & de Ponthieu, étoit fils de LOUIS I du nom, & premier Duc de Bourbon, & de Marie de Hainaut, & petit-fils de ROBERT de France, Comte de Clermont, cinquieme fils de SAINT LOUIS, qui, ayant épouſé Béatrix de Bourgogne, fille d'Agnes, héritiere de Bourbon dit l'Archambauld, tranſmit le nom de Bourbon à ſa poſtérité.

(*o*) Fils d'Amé de Savoye, cinquieme du nom.

L'une eſt écrite au Comte de Flandre, l'autre au Seigneur de Mercœur; & dans l'une & dans l'autre, le Duc de Bourbon prie chacun d'eux d'être les cautions ou *pleiges* de ce mariage. La mort d'*Amé V*, pere du jeune Prince, fit abandonner ce projet, & le Comte de Savoye épouſa Bonne de Bourbon ſa ſœur, de laquelle viennent les Ducs de Savoye, Rois de Sardaigne. A onze ans, elle fut accordée par un traité paſſé à Lyon le 24 Juin 1348, à Humbert II du nom, dernier Dauphin de Viennois. Ce ſecond traité (*p*) n'eut pas plus d'exécution que le précédent: Humbert ayant réſolu ſa retraite, & donné ſes Etats au Roi de France (*q*), Charles, aîné de France, prit le titre de *Dauphin*, en conſéquence de la donation de Humbert, & le mariage de ce Prince fut traité avec Jeanne de Bourbon. Le contract en fut paſſé à Lyon au mois de Juillet 1349. La dot fut fixée à *cent mille florins d'or* (*r*), & le douaire à huit mille livres tournois. Il fut augmenté dans la ſuite de ſept mille livres, & porté à quinze. La cérémonie devoit ſe faire dans la fête de Saint Michel ſuivant; mais elle fut différée,

(*p*) Rapporté page 576 de l'Hiſtoire du Dauphiné, par M. de Valbonnais, Tome II.

(*q*) En 1344.

(*r*) Le florin d'or, ou florin de Florence, étoit une monnoie frappée ſous le regne de *Louis Hutin.* En eſtimant l'or ſur le prix où il étoit ſous Louis XIII, un florin valoit cent ſols. Il y en avoit ſoixante & dix au marc, qui par conſéquent étoit de trois cens cinquante livres. Aujourd'hui le florin d'or vaudroit près de douze francs, à ſept cens cinquante livres le marc d'or.

& ne ſe fit que le 8 Avril 1350. Les époux étoient du même âge, à quelques jours près; c'eſt-à-dire, qu'ils n'avoient pas encore treize ans. Ainſi attribuer cette alliance, comme l'ont fait quelques Hiſtoriens (s), à l'amour que Charles V avoit pour la Princeſſe, me paroît une idée qui n'eſt fondée ſur aucune raiſon valable. Ce mariage accordé ſous le regne de Philippe de Valois, & exécuté dès le commencement du regne du Roi Jean, & dans une extrême jeuneſſe, ne permet pas de croire que les charmes de la Princeſſe en euſſent été le motif. Ce qui a pu donner lieu à cette fauſſe obſervation, c'eſt que Jeanne étoit une des plus belles Princeſſes de l'Europe; & que le Roi eut toujours pour elle beaucoup de tendreſſe, & une confiance parfaite, ſoutenue d'une eſtime dont elle étoit digne. Charles l'apelloit ordinairement *le Soleil de ſon Royaume*, & ne faiſoît rien ſans ſon avis, la menant même ſouvent au Parlement, où elle avoit ſéance à côté du Roi. Comme elle fit tous ſes plaiſirs, elle le ſoulagea dans toutes ſes peines. Son caractere étoit doux, ſon eſprit pénétrant, ſon ame belle. Les portraits qui nous reſtent d'elle dans ſes Statues qu'on voit au portail des Céleſtins de Paris, & dans le chœur de leur Egliſe, & à Saint Denis, ſont des monumens de ſa beauté. Le témoignage unanime des Hiſtoriens fait l'éloge de ſes bonnes qualités.

(s) Duhaillan, de l'état des affaires de France, Livre I, fol. 62. verſo. Brantôme a fait la même faute, & bien des Modernes les ont copiés.

Il eſt très-vraiſemblable que le regne de Charles V ayant vu naître le *Chant Royal*, la *Ballade*, le *Lay*, le *Virelay*, le *Triolet*, le *Rondeau*, & les autres petites pieces, en quoi conſiſta dans la ſuite preſque toute notre poëſie, la Reine avoit du goût pour les Ouvrages d'eſprit, & pour la poëſie. Elle mourut en couches à Paris, à l'Hôtel de S. Paul, le 6 Février 1377, âgée de quarante ans, généralement regrettée, mais ſur-tout de Charles V, qui ne lui ſurvécut que d'environ trois ans (*t*). Elle fut mere de neuf enfans, trois Princes & ſix filles. Les Princes furent; 1. CHARLES VI, ſucceſſeur de ſon pere; LOUIS DE FRANCE, Duc d'Orléans, tige de la Branche royale de ce nom, & de celle qui commençant à François I, a pris le nom de *Valois*, ou *Orléans-Valois*, terminée dans Henri III; 3. JEAN, mort enfant. Les Princeſſes: JEANNE, Religieuſe à l'Abbaye de Saint Antoine des Champs, où elle mourut en 1360. BONNE, morte enfant. JEANNE, auſſi morte enfant, inhumée à Saint Denis. MARIE, morte jeune à Paris en 1377. ISABELLE, morte quelques jours après ſa mere, inhumée à Saint Denis. Et CATHERINE, dont la naiſſance du 4 Février 1377, cauſa la mort de ſa mere. Cette derniere Princeſſe épouſa Jean de Berry, Comte de Montpenſier, & mourut en 1388. Elle eſt inhumée dans l'Abbaye de Maubuiſſon.

(*t*) Il mourut le 16 Septembre 1380, au Château de *Beauté* ſur Marne.

ISABELLE, *ou* ISABEAU DE BAVIERE.

Isabelle, ou Isabeau de Baviere, femme de Charles VI, étoit fille d'Etienne II, dit le Jeune, Duc de Baviere, & de Thadée Viſconti, dite *de Milan* (*u*). Charles V, dans le deſſein de ſe fortifier contre l'Angleterre par quelque alliance en Allemagne, avoit ordonné à ſa mort qu'on cherchât parmi les Maiſons de l'Empire les plus conſidérables, une Princeſſe qui convînt à ſon fils. Le crédit de la Maiſon de Baviere, & la beauté d'Iſabeau, firent croire qu'on ne pouvoit mieux ſe conformer aux ordres de Charles V, qu'en concluant le mariage de ſon ſucceſſeur avec cette Princeſſe. Les nœuds de l'amitié entre la France & la Baviere étoient anciens : ils avoient été reſſerrés par le voyage que Frédéric, frere d'Etienne, avoit fait en France. Ce Prince y avoit été reçu avec toute l'eſtime qu'on devoit à ſa naiſſance, & à l'affection pure & ſincere de laquelle il avoit donné des témoignages. Le jeune Roi & ſes oncles n'avoient rien épargné pour ſe l'attacher. Ces derniers lui ayant dit que s'il avoit des filles, on préféreroit ſon alliance à toute autre ; Frédéric répondit qu'il ne pouvoit jouir d'un pareil honneur, n'ayant point de filles ; mais

(*u*) Fille de Barnabon Viſconti.

ajouta-t-il, le Duc Etienne, mon frere aîné, en a une parfaitement belle, âgée d'environ douze à quatorze ans; & il n'eft rien que je ne fiffe pour lui procurer le grand avantage que vous me propofez.

Cette premiere ouverture n'alla pas plus loin alors; on n'en parla pas à la Cour: le Roi même ne fut point inftruit des démarches de fes oncles, qui d'ailleurs n'avoient propofé la chofe que comme faifable, & par forme d'entretien.

Frédéric, à fon retour en Baviere, ne manqua pas de rapporter cette converfation à Etienne fon frere. L'honneur d'appartenir par un lien fi intime à la Maifon de France, confidérée dans tous les tems comme la premiere de l'Univers, flattoit infiniment Etienne. Mais le moyen d'envoyer fa fille en France, ainfi que le lui propofoit Frédéric, fur des difcours qui pouvoient être hafardés & n'être fuivis d'aucun effet! Ce projet fut donc prefque abandonné. On parla même de marier Charles VI à une Princeffe de Lorraine, & à la fille aînée du Duc de Lancaftre; mais il fe trouva des obftacles à l'exécution de l'un & de l'autre de ces projets, & le mariage d'Ifabeau fut remis fur le tapis. La Ducheffe de Brabant (x), qui paffoit pour la Princeffe de fon tems la plus intelligente, &, comme le dit Froiffard, *imaginant toutes chofes*, le traita avec les Ducs d'Anjou, de Berry, & de Bourgogne, oncles

(x) Marguerite de Flandre.

du Roi. Ils s'étoient trouvés réunis à Cambray, à l'occaſion du double mariage, de Jean, Duc de Bourgogne, avec Marguerite, fille d'Albert de Baviere, Comte de Haynaut, & de Guillaume de Baviere IV, Comte de Haynaut, avec Marguerite de Bourgogne, ſœur du Duc Jean, célébrés tous les deux le 9 Avril 1385.

Iſabeau fut conduite en France par le Duc Frédéric ſon oncle, & vint à Amiens ſous prétexte d'un pélerinage à S. Jean d'Amiens. Ils y trouverent la Ducheſſe de Brabant. Le Roi & ſon Conſeil y étoient auſſi, avec le Duc Jean de Bourgogne, & la Ducheſſe ſa femme. Le Roi, qui n'avoit encore que dix-ſept ans, & auquel on n'avoit pas manqué d'exagerer le mérite & les charmes d'Iſabeau, demandoit tous les jours à la voir. C'étoit une impatience extraordinaire. On n'avoit différé à le ſatisfaire que pour inſtruire Iſabeau, & rendre l'effet de ſes charmes d'autant plus ſûr par les apprêts & la magnificence de la parure. Elle lui fut enfin préſentée : *elle s'agenouilla tout bas devant le Roi* (y), qui lui donna la main & la releva auſſitôt. Il la regarda avec vivacité & une ſorte de tranſport, qui fit dire au Connétable Cliſſon: *Par ma foi, cette Dame nous demeurera. Le Roi n'en put ôter ſes yeux.* Il ne ſe trompoit pas. Le Seigneur de la Riviere ayant demandé au Roi, par ordre du Duc de Bourgogne, ce qu'il penſoit de la Princeſſe, & ſi les François l'au-

(y) Terme dont ſe ſert Froiſſard. C'eſt-à-dire, *à deux genoux.*

roient pour leur Reine : *Oui*, lui répondit vivement le Roi, *car elle me plaît beaucoup ; & dites à mon oncle de Bourgogne qu'il termine promptement la chose.*

Cette réponse fut reçue avec beaucoup de joie. On ne prévoyoit pas tous les maux dont Isabeau devoit être la source. Le mariage devoit être célébré à Arras ; mais Charles voulut que sans aller plus loin, il se fit à Amiens. Il y fut célébré le 17 Juiliet 1385. Isabelle étoit encore trop jeune pour s'occuper d'autre chose que des plaisirs & des agrémens de la premiere couronne du monde, que les circonstances & sa beauté venoient de lui procurer.

Malgré les malheurs de l'Etat, les troubles qui s'y élevoient, & auxquels la mauvaise administration des finances & la mésintelligence des Princes du sang donnoient lieu, le luxe & la galanterie étoient dévenus excessifs. C'est communément dans les tems les moins heureux que le faste & la dépense sont à leur plus haut point. Le Roi étoit jeune & prodigue (z) ; on ne cherchoit qu'à l'éloigner des affaires par les plaisirs de son goût qui se renouvelloient chaque jour. La Reine faisoit toujours la passion de son mari ; sa fécondité & la naissance de deux Princes avoient donné lieu à de grandes fêtes. Le Roi voulut qu'elle fît son entrée solemnelle à Paris, & qu'elle y fût couronnée

(z) Il étoit large & abandonné à l'argent distribuer & donner les finances ; & là où son feu pere donnoit cent écus, il en donnoit mille. *Juvenal des Ursins* sous l'an 1389, p. 92.

(*a*). Tout ce que l'esprit & le goût du tems put imaginer, fut employé pour embellir la fête. Toutes les rues par où la Reine passa, furent tendues de tapisseries. Dans chaque carrefour, on avoit représenté différentes Histoires profânes ou sacrées (*b*); il s'y trouvoit des fontaines, dont les unes jettoient de l'eau, les autres du vin, & quelques-unes même du lait. Le Pont au Change fut tendu d'un taffetas bleu à fleurs-de-lys d'or, qui y formoit comme un ciel;

(*a*) En 1389.

(*b*) C'est ce que l'on appelloit des *Mysteres*. Les représentations en étoient d'*étiquette* pour l'entrée des Rois & des Reines. Cet usage que je crois introduit dès les premiers tems de la Monarchie, étoit fort en crédit dans les 14, 15 & 16 siècles. Il y en eut beaucoup aux entrées qu'on fit à l'Empereur Charles-Quint dans les grandes Villes de France par où il passa, telles que Poitiers, Orléans & Paris. Les Auteurs observent qu'à l'entrée que fit à Paris le Roi d'Ecosse en 1536, il n'y eut point de *Mysteres*; ils furent précisément exceptés. Ils ont cessé depuis l'entrée de Henri II, où il n'y en eut point Les Comédies & les autres Drames succéderent à ces représentations, qui sont la source de notre Théâtre Pontus Heuterus, dans son Histoire de Bourgogne, parle du *Jugement de Pâris*, qui fut représente par *Mysteres* en 1468, à l'entrée de Charles, dernier Duc de Bourgogne, à Lille. Les bons Flamans avoient cherché trois femmes pour représenter JUNON, VENUS, & PALLAS. L'une d'une taille gigantesque & d'un embonpoint prodigieux, représentoit Junon; l'autre d'une maigreur extraordinaire, étoit Vénus; Pallas étoit une petite naine, bossue & ventrue. Ces trois Déesses à la Flamande firent leurs personnages nues comme la main. C'étoit-là en quoi consistoit le MYSTERE. *Pontus Heuterus*, Hist. de Bourg. Liv. V, p. 385.

ciel ; & dans le moment que la Reine passa, un homme volant des tours de Notre-Dame, & habillé en Ange, vint placer sur sa tête une couronne enrichie de pierreries, & s'élevant en l'air, disparut aussi-tôt (*c*). Au-devant du grand Châtelet, étoit un lit tendu & environné de tapisseries d'azur à fleurs-de-lys d'or en forme de Lit de Justice. Au milieu du lit étoit placé un grand Cerf, sur le modele de celui qui étoit alors au Palais, ayant son bois doré & une couronne d'or au col. Un homme renfermé dedans lui donnoit du mouvement. Auprès de ce Cerf étoit une épée nue, que celui qui faisoit agir la machine, lui fit prendre, lorsque la Reine passa (*d*). Le Roi parut lui-même

(*c*) C'est ainsi que Juvenal des Ursins parle de ce vol extraordinaire : „ Et y avoit un homme assez léger, „ habillé en guise d'un Ange, lequel par engeîns bien „ faits, vint des tours Notre-Dame de Paris, à l'en- „ droit du dit Pont, & entra par une fente de ladite „ couverture (cela suppose que les rues étoient couvertes, & que le taffetas bleu en formoit le ciel) „ à l'heure que la Roine passoit, & lui mit une belle couronne „ sur la tête ; & puis par les habillemens qui étoient „ faits, fut retiré par ladite fente, comme s'il s'en „ retournât de soi-même au ciel.

(*d*) Charles VI avoit pris un Cerf pour devise depuis un songe qu'il avoit fait, où il se croyoit enlevé par un Cerf aîlé ; ou relativement à un Cerf qu'il trouva à la chasse dans la forêt de Senlis, ayant au col un colier avec cette inscription : HOC ME CÆSAR DONAVIT, qu'on interpréta comme si le colier avoit été mis au col du Cerf par l'ordre & du tems de *Jules César* ; & non par quelque Empereur moderne, qui ne voulut prendre que le nom de César, que les Rois & les Empereurs d'Al-

à la fête sans distinction, & en qualité d'un spectateur d'entre le peuple. Il y garda si bien l'*incognito*, étant en croupe derriere *Savoisy*, l'un de ses Trésoriers, qui se déguisa lui-même pour n'être pas connu, qu'il reçut plusieurs coups dans la foule où il s'avança, de la part des Sergens qui gardoient le lit de parade duquel on a parlé. Tout cela fut tourné en badinage, & le Roi fut le premier à rire d'une aventure où il avoit eu si peu d'égard à sa dignité.

La Reine étoit dans une litiere magnifiquement ornée, accompagnée des premieres Dames de la Cour, toutes superbement habillées. L'entrée fut suivie d'un festin, & le festin d'un bal qui dura toute la nuit. Le lendemain se passa en jouxtes & en tournois.

A cette fête en succéda une autre qui fut donnée à S. Denis *(e)* : outre la Reine qui s'y trouva, la Reine de Sicile (*f*) y alla aussi avec les deux Princes ses fils, qui y furent faits Chevaliers par le Roi même. La magnificence de cette nouvelle fête égala celle de l'entrée de la Reine Isabeau, & dura trois jours. Les tournois, les festins, & toute la galanterie qui en

lemagne ont pris & prennent encore J'aimerois mieux attribuer la devise au *songe* du Roi, qu'à la rencontre du Cerf.

(*e*) Le 7 Mai 1389.

(*f*) Marie de Châtillon, dite de Blois, fille de Charles de Blois, Duc de Bretagne, & de Jeanne de Bretagne, femme de Louis Duc d'Anjou, frere de Charles V, oncle de Charles VI, & mere de Louis II du nom, Roi de Naples, & de Charles, Comte du Maine.

étoit la suite nécessaire, remplirent ces trois jours. Les Historiens qui en parlent, ajoutent que, suivant le bruit qui courut alors, il s'y passa des choses où la pudeur ne fut gueres ménagée, *des choses deshonnêtes en matieres d'amourettes*, dit des Ursins, *dont depuis beaucoup de maux sont venus* (*g*). La Chronique de S. Denis, citée par Sauval, observe que la derniere nuit de cette fête toute la Cour se masqua, & qu'il n'y eut presque personne qui, à la faveur du masque (*h*), ne se livrât à tous les excès de la licence la plus extraordinaire. Cela donne lieu de conjecturer que cette nuit fatale fut peut-être celle où commencerent les liaisons d'entre la Reine & le Duc d'Orléans, frere du Roi, & celles de Marguerite de Baviere, femme du Duc de Bourgogne, avec ce même Prince. Tout sembloit se réunir pour la perte de la France; & lorsqu'on envisage l'état des choses sous le regne de Charles VI, on est forcé d'avouer que sans une protection visible de la Providence, c'en étoit fait de la Maison de France & de l'Etat. La foiblesse d'esprit du Roi se prêtoit à tout. Sa prodigalité étoit sans bornes; & elle étoit imitée par celle des Ducs d'Anjou & de Berry ses oncles. Philippe, dit le Hardi, Duc de Bourgogne, étoit d'une am-

(*g*) La Chronique latine dit, en parlant de ces jouxtes, *Lubrica facta sunt*. Voyez l'Histoire de Charles VI, de Juvenal des Ursins, p. 91, sous l'an 1389, & la Chronique de S. Denis.

(*h*) Le masque est très-ancien en Italie, & c'est vraisemblablement de là qu'il passa en France.

bition déméſurée, d'un caractere cruel, dur & impérieux, livré aux paſſions d'une femme encore plus ambitieuſe, & qui ne ménageoit rien dans ſa vengeance. Le Duc Jean qui lui ſuccéda, & Philippe, ſurnommé le Bon, (ſans qu'on ſache pourquoi,) porterent l'un & l'autre leurs paſſions, & ſur-tout celle de la vengeance auſſi loin. Le Duc d'Orléans (Louis de France,) frere du Roi, joignoit aux vices de ſes oncles, un emportement effréné pour les femmes, & faiſoit vanité de ſes débauches. La Reine, violente, avare, incapable de modération dans ſes déſirs, loin de ſe ſervir de ſon eſprit & de ſes talens pour remédier aux maux de l'Etat, & adoucir les malheurs de ſa Maiſon & ceux des François, ne les employoit qu'à allumer le feu qui dévoroit tout. Toujours chef de parti, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, & ne ſe ſervant de ſon crédit que pour le malheur du trône où elle étoit parvenue, les déſordres de ſa conduite égaloient ceux de ſon cœur. Du côté des peuples, ce n'étoit que murmures & plaintes ſecondées par ceux-même dont ils étoient la victime; elles dégénéroient en révoltes, & les efforts du gouvernement & des ſujets ſembloient n'avoir plus d'autre but que leur deſtruction mutuelle; & cependant une Puiſſance ennemie, auſſi redoutable que celle de l'Angleterre, ſuccomba. Les François ne ceſſerent jamais d'aimer leur Roi, & ne plaignirent pas moins ſon ſort que le leur propre; ils étoient perſuadés que Charles VI étoit bon & généreux; que ſes défauts n'étoient que la ſui-

te des foibleſſes que ceux qui l'approchoient, augmentoient encore. Il avoit même fait voir qu'il cherchoit à faire le bonheur de ſes ſujets, en prenant leur parti contre le Duc de Berry, dont l'avidité avoit donné lieu à l'augmentation des anciens impôts, & à l'établiſſement des nouveaux,

Il paroît qu'il n'eût tenu qu'à Iſabeau de profiter de la bonté du caractere du Roi, pour tenir la balance droite entre les Princes; mais il eût fallu des inclinations plus douces, des paſſions moins emportées, plus de jugement & plus de politique qu'elle n'en avoit. Au lieu de prendre la qualité d'arbitre, elle dévint elle-même partie. Soit qu'un penchant criminel pour le Duc d'Orléans lui fît haïr *Valentine* de Milan, que ce Prince avoit épouſée; ſoit que celle-ci, Italienne & jalouſe, haït la Reine par le même motif; il en réſulta des démêlés que la mort du Duc d'Orléans ne put terminer. Iſabeau s'étoit d'abord déclarée pour ce Prince; & lorſque le Roi avoit commencé à ſe charger du gouvernement en 1388, ce furent les créatures du Duc qui eurent preſque tout le pouvoir. Le Conſeil du Roi fut composé de *Bureau de la Riviere*, de *le Mercier de Novian*, & de *Jean de Montaigu*. Ces trois hommes dépendoient du Connétable qui appartenoit entierement au Duc d'Orléans. Mais Iſabeau changea d'inclination & de Parti; & après la maladie du Roi, ou ſa démence, occaſionnée par l'événement extraordinaire qui lui arriva au

mois d'Août 1392 (*i*) aux environs du Mans, la Reine ſe déclara pour la Maiſon de Bourgogne contre celle d'Orléans. Valentine de Milan avoit beaucoup de crédit auprès du Roi, tout malade qu'il fût; & ce Prince ne voyoit, dans ſes accès même, la Ducheſſe d'Orléans qu'avec plaiſir. Elle adouciſſoit l'âcreté de l'humeur ſombre qui cauſoit ſon mal; &, comme dit Mezeray, *le gouvernoit fort doucement.* Elle fut même accuſée de ſortilege (*k*). Ce bruit fut

(*i*) Le 5 Août, le Roi avoit déja été attaqué d'une fievre chaude à Amiens quelque tems auparavant, & n'étoit pas rétabli. Il avoit même donné dans ſes diſcours quelques marques d'un eſprit peu raſſis. On a accuſé le Duc de Bourgogne d'avoir mis en jeu le phantôme prétendu qui arrêta le Roi dans la Forêt du Mans; & cette accuſation n'eſt pas ſans fondement.

(*k*) Les contes faits ſur les *Sorciers*, les *ſortileges*, & les *enchantemens*, ſont auſſi anciens que la Monarchie. L'origine en eſt dûe aux pratiques ſuperſtitieuſes du Paganiſme, & à la malice ou à l'adreſſe de ceux qui mettoient le ſortilege en crédit; ou par des vues politiques, ou par des vues de vengeance. Chez nos premiers Rois, ou Chefs des Francs, *Pharamond* paſſoit pour fils d'un *Incube. Bazine*, mere de Clovis I, pour une *ſorciere.* Frédégonde accuſa Clovis, fils de ſon mari *Chilpéric* & d'*Andouère*, de *ſortilege* & de complicité avec des *Sorciers.* L'opinion fut à peu près la même juſqu'au regne de Charlemagne, qui, faiſant renaître les ſciences, écarta ces chimeres. Les traces qu'on en voit dans les Ecrivains, ſont des fruits de leur imagination, poſtérieurs à ſon ſiècle. L'ignorance & la crédulité reprirent vigueur ſous ſes enfans; les troubles de l'Etat; les guerres, & les Moines y contribuerent. L'ignorance reprit le deſſus. L'intérêt & la paſſion du merveilleux s'emparerent de l'Hiſtoire. On publia que BERTE étoit ac-

sans doute soutenu par Isabeau son ennemie; & le peuple le saisit si avidement, que la Du-

couchée d'un oison, & que Bertrade étoit sorciere. Notre Histoire dévint un mélange de sortilege & de faux miracles. Le regne de Saint Louis plus éclairé y semble moins livré; mais les idées de sortilege reparurent sous ses enfans successeurs. Philippe le Hardi eut recours à une devineresse: on lui proposa deux fameux devins. Les Templiers furent regardés comme autant de sorciers sous Philippe le Bel: on mêla du sortilege dans l'affaire d'Enguerrand de Marigny. Sa femme avoit fait des images de cire, & voulut ENVOUTER Louis Hutin. La démence de Charles VI fut mise sur le compte des Sorciers. La Pucelle d'Orléans fut brûlée comme sorciere. Le regne de Louis XI, dévenu plus éclairé, vit moins de Sorciers. Les Devins & l'Astrologie prirent la place des sortileges. Il faut quelque chose pour amuser la foiblesse de l'esprit humain. Les lumieres du regne de François I, dissiperent presque ces ténebres; cependant on regarda Diana de Poitiers, Maîtresse de Henri II, comme un peu *sorciere*, & l'on prit l'effet de ses charmes pour un sortilege. Catherine de Médicis, entêtée des dévins & de la magie, fit renaître tous les contes des Sorciers, & on n'en vit jamais tant que sous les regnes de Charles IX & de Henri III. Ces idées se dissiperent un peu sous Henri IV, qui avoit l'esprit trop solide pour les accréditer. La possession de Marthe Bossier ne put réussir, malgré les intrigues des Moines & des personnes qui s'intéressoient au succès. Sous Louis XIII, elles réparurent; l'infortunée *Léonora Galigas*, femme du Maréchal d'Ancre, fut condamnée, comme si elle se fût emparée de l'esprit de Marie de Médicis par sortileges, & non pas par le pouvoir qu'ont les génies supérieurs sur les ames foibles. Richelieu fit aussi servir la magie à sa vengeance, en faisant brûler le malheureux Urbain Grandier, Curé de Loudun, comme magicien. On fit taire ceux qui entreprirent d'éclairer le Public sur cette horible scene. Malgré la naissance de

cheſſe fut obligée de s'éloigner de la Cour pour quelque tems.

Avec moins de crédulité, on eût pu s'appercevoir que les charmes dont s'étoit servi Valentine de Milan avec le Roi, étoient très-naturels & ſemblables à ceux qu'avoit employé le Duc d'Orléans ſon mari, pour ſe rendre maître, comme il fit depuis, de l'eſprit & du cœur de la Reine. Le gouvernement de la perſonne & de la ſanté du Roi furent d'abord confiés à Iſabeau, & celui de l'Etat au Duc de Bourgogne, avec le *titre de Lieutenant Général.* Mais le Duc d'Orléans, frere unique du Roi, réclama contre ces diſpoſitions. Il alléguoit la proximité du ſang ; il en étoit le premier Prince, & ne voyoit entre le Roi & lui que le Dauphin encore enfant. Cependant le Duc de Bourgogne, en qualité de petit-fils de France, prétendoit l'emporter ; comme petit-fils du Roi Jean pere de Charles V, il vouloit avoir le pas ſur Louis de France, fils de Charles V, & être

la Philoſophie ſous Louis XIV, la Voiſin en impoſa à la Ville & à la Cour, & ne trouva d'incrédules que le Maréchal de Luxembourg, qu'on accuſa lui même de *ſortilege* dans la ſuite Sous le regne de ſon ſucceſſeur, la raiſon qui ſembloit encore au berceau ſous Louis XIV, a paru dans toute ſa vigueur ; & les eſprits foibles ou échauffés, qui ont voulu ſe prêter aux ſorciers, aux devins, & à la magie, n'ont réuſſi qu'auprès du plus vil peuple, dont la crédulité eſt meſurée par l'ignorance, & lequel, par un ſentiment de vanité, dont il ne démêle pas la ſource, ſe livre d'autant plus au merveilleux, qu'il ſe croit par là au niveau des Grands, & des eſprits les plus élevés.

d'un dégré plus proche du trône que le frere du Roi, par droit de repréſentation. La Juriſprudence contraire n'étoit pas encore un point entierement hors de conteſtation. La Reine cabala pour l'Orléanois, & le Duc de Bourgogne fut obligé de céder au droit de ſon rival. C'eût été un bonheur, ſi le Duc d'Orléans ſatisfait du côté de l'ambition, l'eût pu être du côté des plaiſirs; mais il n'y mettoit point de bornes; & l'on aſſûre que non content de ſéduire tout ce qu'il y avoit de femmes à la Cour qui pouvoient lui plaire, il avoit l'impudence d'en divulguer les noms; qu'il avoit même un cabinet orné des tableaux de celles dont il étoit aimé; & que parmi ces portraits, il fit voir au Duc de Bourgogne (Jean fils de Philippe, pere de Philippe ſurnommé le Bon) Marguerite de Baviere (*l*) ſa femme, proche

(*l*) Duhaillan, Etat des affaires de France, Liv. I, fol. 67 verſo, edit. *in* 8. de 1570. Brantôme dit la même choſe en ces termes: „ Louis, Duc d'Orléans, „ aïeul de Louis XII, s'étant vanté tout haut en un „ banquet où étoit le Duc Jean de Bourgogne, ſon „ couſin, qu'il avoit en ſon cabinet le portrait des plus „ belles Dames dont il avoit joui. Par cas fortuit, un „ jour le Duc Jean entrant dans ce cabinet, la premiere „ Dame qu'il vit pourtraite, & ſe préſenta du premier „ aſpect devant ſes yeux, ce fut ſa noble Dame & é- „ pouſe, qu'on tenoit de ce tems très-belle. (Elle „ s'appelloit Marguerite, fille d'Albert de Baviere, „ Comte de Haynaut, Hollande & Zelande.(Qui fut „ ébahi? ce fut le bon époux..... & ne faiſant pas „ cas de la puce qui le piquoit autrement, diſſimula „ tout, & en couvant la vengeance, le querella pour „ la Régence & adminiſtration du Royaume, colorant

parente de la Reine. Le Bourguignon, indigné de la conduite du Duc d'Orléans, & qui d'ailleurs ne voyoit qu'avec impatience son pouvoir obscurci par celui de ce Prince, forma dès-lors les projets de vengeance les plus terribles, Ses partisans animerent sous main les peuples contre le Duc d'Orléans & contre la Reine, qui les accabloient d'impôts. La réputation de la Princesse ne fut point épargnée, & les bruits les plus injurieux contre son honneur furent répandus à l'occasion de ses liaisons avec le Duc d'Orléans. Le Duc de Bourgogne jetta même dans l'esprit du Roi les soupçons les plus violens. En effet, ce malheureux (*m*) Prince manquoit quelquefois des choses même les plus nécessaires à la vie. L'oubli de sa personne alloit jusqu'à l'indécence la plus marquée, & il n'avoit pas même de maison ni de table réglée (*n*). Le sort du Dauphin n'étoit gueres plus heureux, & l'héritier présomtif

„ son mal sur ce sujet, & non sur sa femme, le fit „ assassiner à la Porte Baudet à Paris. Sa femme étant „ morte auparavant, pensez de poison ". Brantôme, Dames Galantes, Tome II, p. 315.

(*m*) La Gouvernante des Enfans de France avoua au Roi que souvent ils n'avoient ni de quoi manger, ni de quoi se vêtir. Hélas! dit le Roi, avec un soupir, je ne suis pas mieux traité. Il tenoit à la main une coupe d'or dans laquelle il venoit de boire; il la donna à la Gouvernante, pour subvenir aux besoins de ses enfans.

(*n*) C'étoit Louis de France Duc de Guyenne, appellé, tantôt Monseigneur de Guyenne, tantôt Monsieur le Dauphin. Il étoit né le 22 Janvier 1396 nouveau style, & mourut sans postérité le 18 Décembre 1415.

de la couronne étoit presque dans l'indigence. Charles VI, quoiqu'accablé de ses maux, fut sensible à ceux de ses sujets ; & touché des remontrances du Bourguignon, il se résolut à assembler un Conseil extraordinaire, où tous les Princes du Sang eurent ordre de se trouver. Le Duc de Bourgogne y fut mandé, & y arriva bien accompagné. La nouvelle de sa marche consterna la Reine & le Duc d'Orléans. Ils prévirent qu'il leur seroit impossible de détourner l'effet des résolutions de cette assemblée. Les plaintes qu'on y devoit faire contre eux étoient graves & trop bien fondées pour se flatter de les éluder. L'éclat de la Maison du Duc d'Orléans déposoit contre lui ; les plaisirs & l'abondance dont il jouissoit, insultoient à la misere des peuples & à l'état du Roi même. Isabeau & le Duc sortirent de Paris, & se réfugierent à Melun, ayant ordonné qu'on leur amenât le Dauphin, les autres Enfans de France, & même les Enfans du Duc de Bourgogne. Mais l'ordre ne put pas s'exécuter si secrétement que le Duc de Bourgogne n'en fût averti. Il arriva à *Juvisi* comme le Dauphin en partoit, & le reconduisit à Paris, où il lui donna un appartement au Louvre avec une bonne garde. Le Duc de Berry, non moins avide, mais plus pacifique que les autres, entra dans la faction du Bourguignon, & se chargea de la garde du Prince, & de celle de Paris, sous le titre de *Gouverneur & Capitaine de la Ville.* La Reine & le Duc d'Orléans, unis de fortune & d'intérêts, travailloient de leur côté à soutenir

leur parti. Ils levoient des troupes, & n'épargnoient rien pour se fortifier contre les mesures qu'on prenoit contr'eux à Paris. Les deux factions (*o*) faisoient sonner fort haut le nom du Roi qui n'étoit que spectateur de ces horribles divisions, & le salut du peuple, victime de leur ambition. Chacun d'eux pensoit même à mettre l'Angleterre dans ses intérêts. On n'oublioit pas le secours des manifestes, où de part & d'autre on se déchiroit impitoyablement. La Reine n'étoit pas plus ménagée que le Duc de Bourgogne & ses partisans odieux. La pitié qu'on avoit du sort du Roi, & l'horreur que ces scenes inspiroient, firent prendre le parti de la négociation pour concilier les différends ; mais la Reine & le Duc d'Orléans ne voulurent d'abord rien écouter. Ils se croyoient fondés dans leurs prétentions, vouloient faire la loi, & n'en recevoir aucune. Le titre de Reine & celui de frere unique du Roi, rendoient Isabeau & le Duc d'Orléans intraitables. L'Université, dont le pouvoir étoit alors fort étendu (*p*), par le grand nombre

(*o*) Ce fut dans ce temps & à cette occasion que le Duc d'Orléans prit pour sa devise un BATON *plein de nœuds*, avec le mot : J'ENVIE. Et le Duc de Bourgogne un RABOT, & le mot : JE TIENS. En voulant dire qu'il *avoit* entre les mains l'autorité qu'*envioit* son rival, & qu'il se servoit de son Rabot pour affoiblir le bâton, & en ôter les nœuds. Ces devises étoient dans l'usage & l'esprit du temps.

(*p*) Ladite Université avoit grande puissance pour ce temps à Paris, tellement que quand ils mettoient la main à une besoigne, il falloit qu'ils en vinssent à bout, & se

d'Etudians dont elle étoit composée, fit une députation à la Reine & au Duc; elle n'eut aucun succès; & l'Orléanois qui étoit aussi éloquent qu'aucun Professeur, fit lui-même un long discours aux Députés, où, après quelques déclamations contre la conduite du Bourguignon & de ses partisans, il ajouta que la connoissance des affaires d'Etat & de la Guerre n'ayant aucune liaison aux points de doctrine dont l'Université s'occupoit, ce n'étoit point à elle à se mêler de la Guerre ni du Gouvernement. La fierté de ce discours étoit hors de saison. Le peuple soulagé des impôts dont le Duc d'Orléans l'avoit accablé, & auquel on avoit rendu ses armes, s'étoit déclaré pour le Duc de Bourgogne. Le Dauphin & les autres enfans de France étoient entre ses mains. L'Université, qui avoit cru qu'il étoit de sa dignité de se rendre médiatrice à *titre de fille aînée de nos Rois*, méritoit plus de ménagement, & pouvoit offrir une ressource dont la Reine & le Duc se privoient. Ainsi abandonnés de tous les Princes, de toute la Cour & des Parisiens, de presque toute la Nation, ils s'adoucirent, ils plierent, & s'en rapporterent, à l'égard du Gouvernement, aux Princes unis; & quant aux querelles particulieres d'entre le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne, aux Rois de Navarre & de Sicile, & aux Ducs de Berry & de Bourbon. On fit enfin une paix que la crainte & la nécessité

vouloient messer du Gouvernement du Roi, & d'autres choses. Hist. de Charles VII, par *Berry*, Hérault d'Armes, fol. 6 verso de l'édit. *in* 4, goth, de 1528.

dicterent aux deux partis. Les deux chefs, le Bourguignon & l'Orléanois, entendirent la Messe, y communierent, & se *jurerent bonne amour & fraternité.* Mais plus ces réconciliations sont solemnelles, plus on cherche à en rendre les liens sacrés, & moins ils sont forts. Isabeau relevoit de couche. Le Duc d'Orléans (*q*) étant allé la voir trois jours après ces sermens, un valet de chambre du Roi vint lui dire sur les sept heures du soir (*r*), que le Roi le demandoit pour une affaire pressée. Il sort, monté sur une mule, suivi de deux Ecuyers & de quelques valets de pied qui portoient des flambeaux. A quelque distance de l'Hôtel S. Paul, où logeoit le Roi, le Duc d'Orléans se vit investi de dix-huit assassins (*s*). Oquetouville, Gentilhomme Normand, qui étoit à leur tête, lui porta le premier coup, & lui coupa la main d'une hache d'armes; d'un second coup, il l'abattit de dessus sa mule; & du troisieme, il lui ouvrit le crâne. Il resta étendu mort sur le pavé, & les assassins se sauverent à l'Hôtel d'Artois (*t*), où logeoit le Duc de Bourgogne.

(*q*) Brantôme, Tome I, p. 62, édition de 1666. Il ne fit point difficulté d'aimer Isabeau de Baviere sa belle-sœur, que le soir même qu'il fut tué, il venoit de chez elle, & y avoit passé la plupart de la nuit à rire avec elle, étant fraichement relevée de couches.

(*r*) Du 23 Novembre 1407.

(*s*) Rollet ou Raoullet Oquetouville, ou Auequetonville. Il avoit été Officier de la Maison du Duc d'Orléans, & prétendoit avoir à se plaindre du Prince, qui l'avoit fait rayer sur l'état de sa Maison.

(*t*) Situé dans la rue qui en a retenu le nom de rue *Comtesse d'Artois*.

Isabeau perdit par la mort du Duc d'Orléans un Prince avec lequel elle avoit été trop étroitement unie, pour ne pas voir cette perte avec douleur. L'excès de hardiesse, & l'insolence des procédés du Duc de Bourgogne, firent appréhender les suites les plus fâcheuses. Le Duc avoit eu l'audace de faire faire son apologie en présence des Princes du Sang & du Dauphin, par la bouche de *Jean Petit*, qui avoit préconisé son action (u) comme celle d'un Héros libérateur de la patrie, & digne des plus hautes récompenses, même du côté de la conscience. Le sentiment du Docteur Petit étoit celui de deux autres Casuistes de ses confreres. Tant il est vrai que l'interêt fait donner aux crimes les moins équivoques, les couleurs de la vertu même. La Reine & le Dauphin justement allarmés, ne se crurent plus en sûreté dans un lieu où leur ennémi étoit si puissant. Ils sortirent de Paris, où la faction du Bourguignon triompha presqu'en un même jour de

(u) Le Jeudi 8 Mars 1407. Le Docteur *Jean Petit*, ame vénale, sans honneur, & sans autres principes que ceux de son intérêt, étoit de Normandie. Il soutint dans ce discours l'abominable proposition : *Qu'on peut tuer les Princes qu'on croit être des tyrans.* En la soutenant il avança qu'il étoit une des Créatures du Duc de Bourgogne, auquel il devoit son élévation, & dont il étoit encore Pensionnaire. Le Casuiste vendu pouvoit ajouter que c'étoient là les motifs de ses décisions. Il fut depuis accusé d'hérésie, & obligé de se retirer dans les Etats du Duc de Bourgogne, qui lui donna un asile à Hesdin, avec des appointemens considérables Jean Petit y mourut en 1411.

toute la Maison Royale, aussi-bien que des principes les plus sacrés de la Religion, de l'équité & de la nature. Ses avantages étoient si grands, qu'ils l'éblouirent; il quitta Paris, & partit pour aller en Flandres lever des troupes pour le service de Jean de Baviere, frere de sa femme, nommé à l'Evêché de Liége. Isabeau profita de la faute du Duc de Bourgogne, & revint (*x*) aussi-tôt à Paris avec la Famille Royale: elle se rendit maîtresse de Paris, dont elle se fit apporter les clefs; & dans un Conseil qu'elle fit assembler, Jean Juvenal des Ursins (*y*), Avocat du Roi, déclara que Sa Majesté, pour obvier aux troubles, nommoit la Reine avec le Dauphin pour gouverner le Royaume pendant ses maladies. Isabeau, qui n'avoit pas d'intérêt plus pressant que de rendre le Duc de Bourgogne odieux aux Princes & à la Cour, fit dire à la Duchesse d'Orléans de se présenter, & de demander justice de la mort de son mari. Cela fut fait avec beaucoup d'éclat de la part de cette Princesse par le ministere d'un Théologien (l'Abbé de Cerisi) qui démontra l'énormité du crime, & par un Avocat (M. Guillaume Cousinot) qui conclut juridiquement contre le meurtrier. Outre que le Dau-

(*x*) Le dernier jour d'Août 1408.

(*y*) Nous ne lui donnons pas le titre d'*Avocat Général*, parce que ce titre étoit alors inconnu pour les Avocats du Roi, & ne se donnoit qu'aux *Avocats des Parties ou du Public*. Le titre d'Avocat Général pour les Avocats du Roi est très moderne, & n'a gueres que cent ans. Voyez Loysel, Dialogue des Avocats.

Dauphin, qui préſidoit à ce jugement, étoit gendre du Duc de Bourgogne, duquel il avoit épouſé la fille aînée en 1404; s'il étoit facile de rendre des Arrêts, il ne l'étoit pas de les faire exécuter contre un Prince auſſi puiſſant que le coupable. Tout ce que purent obtenir la Reine & la Ducheſſe d'Orléans, ce fut une déclaration de la part du Dauphin (Louis Monſeigneur de Guyenne) *que la mort du Duc d'Orléans ſon oncle lui déplaiſoit, & à tous les Princes, tant de ſon ſang qu'autres, & juſtice en ſeroit faite.* Tandis que ces choſes ſe paſſoient à Paris, où la Reine travailloit à y établir ſon pouvoir, & à diminuer celui du Bourguignon, ce Prince l'affermit encore par la victoire qu'il remporta contre les Liégeois, dont vingt-quatre mille furent paſſés au fil de l'épée. Le bruit de ce ſuccès allarma la Cour & la Reine plus que tout autre. Le Bourguignon avoit toujours un grand nombre de partiſans à Paris; ils y répandoient le bruit qu'on en vouloit autant à la liberté qu'aux biens des Habitans de cette grande Ville. Iſabeau craignant que les meſures qu'elle prenoit ne fuſſent inutiles, & appréhendant auſſi de tomber entre les mains du Duc de Bourgogne, ſortit enfin de Paris, & ſe ſauva, pour ainſi dire, à Tours, accompagnée du Roi, du Dauphin Louis, de la Dauphine, des Rois de Sicile & de Navarre, du Duc de Berry, & de pluſieurs autres Seigneurs. Les Pariſiens ne virent ce départ qu'avec chagrin; le Duc de Bourgogne fut mal reçu, & perſonne n'alla au-devant de lui, comme il s'y attendoit.

Il vit bien que s'il ne vouloit pas perdre entièrement l'affection du peuple, qui conservoit toujours un respect & une tendresse infinie pour son Roi, il falloit prendre la voie de la négociation. Insensiblement il se voyoit accusé de tous les malheurs dont Paris & toute la France étoient accablés. Il députa le Comte de Hainaut à Tours au Roi & à la Reine : on convint d'une entrevue à Chartres ; le jeune Duc d'Orléans s'y trouva ; Valentine de Milan, sa mere, étoit morte quelque temps auparavant (z). On fit une paix telle quelle (a), & le Roi & la Reine revinrent à Paris. Après cet accommodement, l'autorité resta au Duc de Bourgogne, & la Reine fut encore une fois obligée de sortir de Paris ; mais abandonnée du Duc de Berry & du Roi de Navarre, elle renoua avec le Bourguignon. L'infortuné Montagu, Intendant des Finances, paya par sa mort dix-sept ans de faveur dont il avoit joui (b). Il passa pour constant que son supplice fut plus un effet *de volonté*, ou de pouvoir absolu, *que de raison.* Paris étoit dans une horrible confusion : instrument des passions des Grands, le peuple en étoit la victime. Ces malheurs ne firent qu'aug-

(z) Le 4 Décembre 1408.

(a) Le Duc de Bourgogne, sans boire ne manger en la ville, monta à cheval. Et avoit un très-bon fol en sa compagnie, qu'on disoit être fol sage ; lequel tantôt alla achepter une paix d'Eglise ; & la fit fourrer, & disoit que c'étoit une PAIX FOURRE'E, & ainsy advint depuis. *Juvenal des Ursins*, Histoire de Charles VI, sous l'an 1408, p. 240.

(b) Il eut la tête coupée aux Halles le 17 Octobre.

menter On ne voyoit que ligues, contreligues, meurtres, pillages, incendies. L'Etat fut déchiré sans pitié par ceux qui avoient le plus grand intérêt à sa conservation. La Reine, qui avoit toujours pris les partis les plus convenables à son ambition, flottoit entre celui du Bourguignon, & celui de l'Orléanois, auquel on donna le nom d'Armagnac, à cause du (c) Comte d'Armagnac, beau-pere du Duc d'Orléans. Les choses étoient encore bien éloignées d'une tranquillité parfaite, lorsque l'Angleterre, dont le Duc de Bourgogne s'étoit ménagé les secours, déclara la guerre à la France. Henri V, fils d'Henri IV, se voyant assûré du trône que son pere avoit usurpé sur Richard II, passa la mer. Sa descente en France lui auroit été fatale, si on ne l'eût point obligé à donner la funeste bataille d'Azincourt, sur le chemin de Calais, dans le voisinage de Blangies (d), où la France perdit vingt-cinq mille hommes. Louis de France, second Dauphin, survécut peu de temps à cette défaite, & mourut sans postérité

(c) Charles, Duc d'Orléans, fils de Louis de France, assassiné par Raoul d'Aucquetonville le 25 Octobre 1407, & de Valentine de Milan, naquit le 26 Mai 1391, & épousa en premieres noces Isabelle de France, Veuve de Richard II, Roi d'Angleterre, seconde fille de Charles VI, au mois de Juin 1406, elle mourut en 1409. Il épousa en 1410 Bonne d'Armagnac, fille aînée de Bernard septieme du nom, Comte d'ARMAGNAC, Connetable de France, très-célebre dans ces démêlés, & de Bonne de Berry.

(d) Elle fut donnée le 25 Octobre 1415, à peu près où fut livrée celle de Blangies, ou Malplaquet, le 11 Septembre 1709.

le 18 Décembre 1415. Jean, ſon frere, dévenu le troiſieme Dauphin, ne vécut qu'environ un an après, étant mort de poiſon le 5 Avril de l'année 1416. CHARLES, qui ſuccéda à ſon pere, né le 22 Février 1402, n'avoit encore que treize ans lors de la deſcente des Anglois. Iſabeau prétendit ſe rendre maîtreſſe abſolue des affaires. Les maladies du Roi étoient dévenues preſque continuelles. Le Duc d'Orléans avoit été fait priſonnier à la bataille d'Azincourt avec le Duc de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Vendôme & de Richemont. Le Connétable Charles d'Albret avoit été tué auſſi-bien que le Comte de Nevers & le Duc de Brabant, frères du Duc de Bourgogne. Le Duc de Berry, outre ſa modération naturelle, étoit d'un âge qui le faiſoit aſpirer au repos. Jean, Duc de Bourgogne, ſoupçonné bien juſtement de s'entendre avec l'Angleterre, étoit dévenu odieux à tous les bons François: enfin la foibleſſe de tous les partis ralentiſſoit leur rage, Suivant les apparences, la Reine eût pu s'emparer du Gouvernement, à la faveur du reſpect dû à ſon rang, & de la jeuneſſe du Dauphin; mais elle n'étoit point aſſez adroite pour profiter des conjonctures. Il falloit ſe ménager le Comte d'Armagnac, & s'unir étroitement avec le Dauphin CHARLES, élevé dans la haine du parti Bourguignon: elle ne le fit pas, & ſe brouilla même entierement avec eux. Soit à deſſein de ſoutenir ſon parti, ſoit pour ſatisfaire ſon avidité, elle avoit amaſſé de grands tréſors en argent monnoyé, en vaiſſelle & en joyaux;

ils étoient déposés en différentes Eglises: le Dauphin Charles & le Comte d'Armagnac se firent donner ordre de les enlever, pour s'en servir à faire la guerre contre les Anglois. Cette démarche mit Isabeau au désespoir; elle abandonna la Cour, & se retira à Vincennes. Il y avoit tout à craindre de la violence de son ressentiment, soit qu'elle se réunît avec le Duc de Bourgogne, ou qu'elle agît de concert avec le Roi d'Angleterre qui se préparoit à une nouvelle descente. Elle en étoit capable, comme le prouva depuis l'expérience. Le Dauphin & le Connétable la firent conduire à Tours, où elle fut reléguée, avec ordre à ceux qui l'accompagnoient de veiller exactement sur ses actions. Quelques Auteurs ont ajouté que le Dauphin, outre les raisons d'intérêt qu'il avoit pour en venir à cette extrémité avec sa mere, en avoit encore d'honneur. Isabeau n'étoit rien moins que réguliere dans sa conduite. On parloit publiquement de ses amours avec un jeune Seigneur, nommé Louis de Boisbourdon, lequel, sans avoir le rang du Duc d'Orléans, ce qui avoit pu rendre leurs liaisons équivoques, avoit succédé à toute sa faveur. La dignité du trône & l'intérêt du Dauphin exigeoient qu'on écartât un pareil scandale. Boisbourdon avoit été noyé à la sollicitation du Dauphin, & par ordre du Roi. Isabeau, captive à Tours, justifia bientôt tout ce qu'on appréhendoit de son caractere méchant & brouillon. Elle eut recours au Duc de Bourgogne, ennemi capital de l'Etat & du Dauphin, & négocia avec lui sa li-

berté, se soumettant à toutes les conditions qu'il y voudroit mettre. Jean, Duc de Bourgogne, trouvoit cette union trop favorable à ses projets, pour ne pas s'engager avec Isabeau. Il partit de Chartres, & vint à Tours avec une diligence extraordinaire, & trouva la Reine dans l'Eglise de Marmoutier, d'où il l'enleva, & la tira de la captivité. Il la conduisit à Chartres, & ensuite à Joigny. Fortifiés l'un par l'autre, ils ne garderent plus de mesures. L'aversion secrette qu'avoit toujours eue Isabeau contre son fils, éclata; & le Dauphin trouva dans sa mere une ennemie plus acharnée à sa perte, que ne le furent le Bourguignon & les Anglois. Ses liaisons avec le Duc de Bourgogne (*e*), & son enlevement à Tours, firent renouveller des bruits pareils à ceux qu'on avoit tenus sur son commerce avec le Duc d'Orléans. Les apparences n'étoient pas moins contre la Reine; & Jean Duc de Bourgogne n'ètoit gueres plus chaste que Louis Duc d'Orléans : mais il y avoit long-temps qu'Isabeau avoit pris son parti sur les discours désavantageux qui se répandoient contr'elle; elle méprisa encore ceux-

(*e*) Pontus Heuterus dit dans la Vie de Jean sans peur: *Mulierosior patre multo fuit. Vivâ enim uxore, pellices non ignobiles habuit, quarum facile princeps, extremis vitæ temporibus, Giaci* (de Giac) *fuit Domina*, IPSAQUE REGIS CAROLI SEXTI UXOR, NON SATIS BENE AUDIVIT, *quod Turonensi captivitate ab eo liberata, extremo semper exinde conatu partes Burgundicas, etiam eo mortuo, foverit, cum anteà Aurilianis enixe studuisset.* Pontus Heuterus, Lib. III, p 218. Etienne Pasquier, Recherches, Liv. II, p. 66 de la nouvelle édition, col. 2.

là. Elle fit valoir une Ordonnance, par laquelle le Roi, au commencement de ses maladies, l'avoit établie Régente du Royaume; & en conséquence de cette Ordonnance, elle écrivit à toutes les (*f*) Villes qui s'étoient déclarées pour le Duc de Bourgogne, & leur défendit de reconnoître d'autres ordres que ceux qu'il leur donneroit. Pour s'attacher les peuples, le Bourguignon de son côté défendoit aux Bourgeois de payer d'autres subsides que les droits sur le sel, & les flattoit d'un gouvernement sans impôts. On etablit une Chambre Souveraine à Amiens, & un Parlement à Troyes; les Jugemens qui s'y rendoient étoient scellés d'un sceau où étoit représentée Isabeau *droite & les bras pendans.* Du côté droit, *les armes de France mi-parties avec celles de Baviere*, & cette légende à l'entour: C'EST LE SCEL DES CAUSES SOUVERAINES, ET APPELLATIONS POUR LE ROI. Il fut ordonné que les actes s'expédieroient au nom de la Reine avec cet intitulé: „ ISABEL, *par la* „ *grace de Dieu, Royne de France, ayant pour* „ *l'occupation de Monseigneur le Roi, le gouver-* „ *nement & administration de ce Royaume, par* „ *l'octroi irrévocable à nous sur ce fait par mon dit* „ *Seigneur & son Conseil*". Les désordres devinrent plus grands que jamais; & par la réunion de la Reine avec le Bourguignon, les malheurs de l'Etat furent portés à leur comble; les François éprouverent tout ce que peuvent avoir

(*f*) Amiens, Abbeville, Montdidier, Senlis, Montlhéry, Corbeil, Pontoise, Chartres, Tours, Mante, Meulan & Beauvais.

d'affreux une guerre civile & une guerre étrangere. On tenta de nouveau des voies de négociation. Le Pape (c'étoit Martin V) envoya deux Légats pour rétablir l'union, & il fut décidé que le Duc de Bourgogne auroit conjointement avec le Dauphin le gouvernement du Royaume. Les choses ne pouvoient prendre une face plus favorable pour le Bourguignon ; il accepta le parti. La Reine, qui n'agissoit plus que par les impressions du Duc de Bourgogne, y souscrivit également ; le Roi, incapable de choix dans l'état où il étoit réduit, y consentit ; & le Dauphin même ne refusa pas la proposition. Mais, soit qu'il fît agir ses partisans, soit qu'eux-mêmes regardassent la loi qu'on leur imposoit, comme la perte de l'Etat, le Chancelier (g) s'y opposa hautement, & protesta *que jamais il ne scelleroit un traité qui livroit le Roi, le Dauphin, la France entiere à leur plus grand ennemi, à un traître qui s'entendoit avec l'Anglois*. Le Comte d'Armagnac se joignit au Chancelier, & fit des actes d'hostilité qui ôterent toute espérance de paix ; mais son zèle l'emporta trop loin. Pour s'emparer de Montlhéry & de Marcoussi, il tira ses troupes de Paris, & cette grande Ville dévint la proie du Bourguignon par la trahison de *Perrinet le Clerc*, fils d'un Marchand de Fer, qui la livra au Seigneur de l'Isle Adam, Commandant de Pontoise pour le Duc de Bourgogne. Ce Prince & ses partisans y exercerent tous les ravages & tou-

(g) Henri de Marle.

tes les fureurs qu'inſpire la vengeance. Plus de trois mille hommes y périrent; les uns furent jettés par les fenêtres, & écraſés ſur le pavé; les autres étranglés, ou cruellement égorgés. Le Connétable Bernard d'Armagnac (b), le Chancelier de Marle, les Archevêques de Rheims & de Tours, les Evêques d'Evreux, de Senlis, de Laon, de Saintes, de Lizieux & de Coutances, les Abbés de S. Denis & de S. Corneille de Compiegne, & un grand nombre de Magiſtrats périrent dans ce maſſacre. Tannegui du Châtel eut beaucoup de peine à ſauver le Dauphin. Ce Prince dormoit, il l'enveloppa dans ſes draps, & le porta à la Baſtille, d'où il le conduiſit à Melun. Le malheureux Charles VI, tout malade qu'il étoit, fut obligé de ſe mettre à la tête des mutins, & ſans ſavoir ce qu'il diſoit, il commanda aux Bourgeois de livrer *les Armagnacs*. Qu'on ſe figure les extrémités où la populace autoriſée ſe porte en pareille occaſion! La Reine, qui n'avoit pas manqué de donner des ordres contre ceux qu'elle accuſoit de lui avoir enlevé ſes tréſors, & le Duc de Bourgogne, auteurs de tant de meurtres, s'applaudiſſoient de cette affreuſe victoire, qui fai-

(b) Villiers l'Iſle-Adam exerça une cruauté inouie ſur le corps du Connétable. Il lui leva ſur le dos deux courroyes, ou deux bande de ſa peau, & en les rejettant ſur ſon viſage, il dit: Qu'il ſeroit Bourguignon, & du parti des BANDE's, au moins après ſa mort. Les Bourguignons portoient des BANDES d'étoffe pour ſigne de parti, & deſ ralliement. A l'exception du meurtre de la Saint Barthelemy, il n'eſt jamais arrivé de maſſacre ſi horrible à Paris.

foit ruiſſeler dans Paris le ſang le plus pur de l'Etát. Tout ce qu'ils prirent ſur eux ce fut de n'être pas préſens à cette boucherie. Ils n'entrerent dans Paris qu'environ un mois après, c'eſt-à-dire le 14 Juillet 1418. Ils y firent une entrée triomphante, & par un aveuglement inconcevable, y furent reçus avec toute la joie qui eût pu accompagner les ſuccès les plus heureux & les plus mérités. Le Roi leur donna même beaucoup de marques d'affection, & toutes leurs créatures furent miſes en place. Le Duc de Bourgogne ſe fit Gouverneur de Paris, il dévint maître abſolu de toute la Maiſon Royale, & conduiſit à Troyes le Roi, la Reine & Madame Catherine, comme des eſclaves enchaînés au char du vainqueur. Il n'y manquoit que le Dauphin, qui diſputoit, pour ainſi dire, aux fureurs de ſa mere, & à la fortune du Duc de Bourgogne, les reſtes expirans de la Monarchie. Le Duc le pria de venir à Paris. Cette démarche étoit de la derniere conſéquence. On repréſenta au Dauphin qu'il ne pouvoit ſans riſquer l'Etat & ſa perſonne, ſe confier au Duc de Bourgogne, dont les liaiſons avec l'Anglois n'étoient plus équivoques. Le nom du Roi étoit encore reſpecté; mais de quoi étoit capable ce Prince malheureux dans les fers du Bourguignon? La haine d'Iſabeau contre ſon fils s'étoit ſignalée par des excès qui ôtoient toute eſpérance de ſon côté. Et d'ailleurs cette Princeſſe aveuglée par ſa paſſion, ne s'étoit elle pas elle-même forgé des chaines qu'elle ne pouvoit plus rompre? Il prit donc ſagement

toutes les meſures qui dépendoient de lui pour ſe ſoutenir, & contre le Duc de Bourgogne, & contre les Anglois qui s'étoient emparé de toute la Baſſe-Normandie. Le Bourguignon ſe vit par la réſolution du Dauphin dans une poſition très-embarraſſante. Il étoit auteur des malheurs de l'Etat; on pouvoit enfin ouvrir les yeux, & il devoit naturellement s'attendre à dévenir l'exécration des François, ſi l'Anglois dévenoit le maître du Royaume. Le Duc y étoit le plus puiſſant. Il en avoit le gouvernement: à quel autre en imputer la perte? Il falloit donc ou le ſauver, en ſe réuniſſant avec le Dauphin; ou ſe réſoudre à le perdre, en ſe joignant hautement avec l'Anglois, pour détrôner l'héritier légitime, & s'ôter à ſoi même & à ſa Maiſon les droits qu'il avoit à la Couronne, après l'extinction de la Maiſon regnante & de celle d'Orléans. Elles ne ſubſiſtoient que dans deux Princes. L'Anglois lui-même piqué contre le Duc, qui balançoit & ſoutenoit mal les engagemens qu'il avoit pris, s'adreſſa au Dauphin. La Reine étoit dévenue un perſonnage muet & inutile dans toutes ces ſcenes. On peut rendre au Dauphin Charles la juſtice d'avoir conſervé l'honneur de la France dans un tems où ſes affaires étoient dans la plus fâcheuſe ſituation, en ſe refuſant aux propoſitions que lui avoit faites le Roi d'Angleterre. Il eût pu trouver dans un traité avec l'Angleterre le moyen de ſe venger du Duc de Bourgogne, & de mettre ſa mere à la raiſon; mais il enviſagea un plus noble intérêt, & il préféra une négo-

ciation avec le Duc de Bourgogne. Ils se virent à Pouilly-le Fort, près de Melun, & y jurerent la paix entr'eux, & un traité d'union contre l'Angleterre. On convint de part & d'autre de se retrouver à Montreau-faut-Yonne dans un mois. La réconciliation étoit-elle sincere? Le Duc de Bourgogne, qui avoit feint une pareille réconciliation avec Louis, Duc d'Orléans, frere unique du Roi, trois jours auparavant que de le faire assassiner, n'usoit-il point du même détour pour perdre le Dauphin? C'est ce qu'on ne sauroit pénétrer. On l'accusoit d'avoir empoisonné les deux premiers Dauphins *Charles* & *Louis*. Il ne restoit plus au Duc que ce crime pour monter sur le trône; & il en avoit commis tant d'autres pour satisfaire son ambition, ou seulement sa vengeance, qu'on pouvoit le soupçonner. Ce qui paroît le plus certain, c'est que s'il fut pris quelque résolution de vengeance de part & d'autre, les partisans du Dauphin (*i*) crurent qu'il falloit saisir cette occasion pour l'exécuter. Ils étoient dévenus les plus forts ; ils avoient beaucoup plus à se plaindre du Duc de Bourgogne, qu'il n'avoit à se plaindre du Dauphin Ceux qui étoient attachés à la personne du dernier, l'étoient presque tous à la Maison d'Orléans. Le massacre de Paris, ouvrage du Bourguignon plus que de la Reine, étoit encore présent à leurs yeux. Enfin on savoit que le Duc de Bourgo-

(*i*) Et sur tout TANNEGUI DU CHASTEL, & le Président LOUVET, qui avoient tout à craindro de la vengeance du Bourguignon.

ne avoit été conseillé de livrer au Roi d'Angleterre, le Roi, la Reine & Madame Catherine, qui étoient encore entre ses mains. Après cela, il ne seroit pas extraordinaire que le Duc eût été tué de dessein prémédité. Il fut (k) assassiné, & Tannegui du Châtel donna le signal & le premier coup. Sa mort ne termina point les contestations ; elle eut même des suites aussi fatales que celle du Duc d'Orléans, tué douze ans auparavant par les ordres du Bourguignon. Isabeau employa tout le crédit qu'elle avoit pour en punir son fils : elle étoit trop vindicative pour croire qu'il lui pardonnât jamais ses démarches, & tout ce qu'elle avoit fait contre lui de concert avec le Duc de Bourgogne. Ainsi elle en agit en ennemie irréconciliable, & fit résoudre dans son Conseil qu'on feroit tout ce qu'on pourroit pour faire passer la Couronne sur une tête étrangere. Elle dé-

(k) Le 10 Septembre 1419. Sur ce meurtre, rapporté différemment par les Ecrivains François, & les Auteurs Flamans & Bourguignons, voyez *Juvenal des Ursins*, Histoire de Charles VI, sous l'an 1419, p. 546; & *Monstrelet*, vol. I, ch. 7, fol. 281 recto. S'il est vrai, comme l'écrit Juvenal des Ursins lui-même, *que la Dame de Giac, Maîtresse du Duc, fût celle qui le détermina à se trouver à cette entrevue*, où par conséquent il faisoit difficulté d'aller, il est plus que vraisemblable que le tort fut entierement du côté des gens du Dauphin ; & que ce qui s'écrivit dans ce tems pour l'apologie de ce Prince, ne fut que des couleurs qu'on voulut donner au meurtre. Voyez les Lettres Patentes du Dauphin du 21 Septembre 1419, & celles de Charles VI du 17 Janvier suivant 1420, nouveau style.

puta Morvilliers, dont elle avoit fait ſon premier Préſident, à Amiens, à Philippe, nouveau Duc de Bourgogne, fils de celui qui venoit d'être aſſaſſiné à Montreau-faut Yonne, & lui fit de ſa part, de celle du Roi & de la Ville de Paris, une députation pour l'aſſûrer qu'ils étoient prêts de s'unir pour venger la mort du Duc Jean, & ſigna à Arras un traité d'union contre le Dauphin. Pour en aſſûrer l'effet, le Roi d'Angleterre fut invité d'y accéder. Enfin Iſabelle oubliant entierement ce qu'elle ſe devoit à elle-même & à la France, en qualité de Reine, & encore plus à titre de mere, hâta & conclut par elle & par ſes agens, le traité de Troyes du 21 Mai 1420, par lequel *on fit la paix d'entre la France & l'Angleterre, à condition que Hénri V épouſeroit Catherine de France, ſœur du Daupin, & qu'après la mort du Roi, la Couronne paſſeroit à Henri; que le gouvernement de l'Etat lui ſeroit confié; & que ſans prendre, pendant la vie de Charles VI, le titre de Roi de France, Henri recevroit cependant la foi & hommage & le ſerment de fidélité des Sujets & Vaſſaux de la Couronne*. Il fut auſſi ſtipulé *que Henri s'employeroit de tout ſon pouvoir à ſoumettre les partiſans du Dauphin*. L'Anglois prit la qualité d'*héritier & Régent en France*. Elle lui fut donnée au-deſſous des lettres qui s'expédioient en Chancellerie en ces termes: *Par le Roi à la relation du Roi d'Angleterre, héritier & Régent en France*. Il ne dépendit ni du Roi d'Angleterre, ni d'Iſabeau, que le Dauphin Charles ne fût nommément déclaré

incapable de succéder à la Couronne. Monstrelet & ses Copistes ont même avancé qu'on en vint jusqu'à cette monstrueuse extrémité Lit de Justice du 23 Décembre 1420; mais on voit le contraire dans l'Arrêt de ce jour. Les coupables du meurtre de Jean Duc de Bourgogne, desquels pas un n'est nommé, y sont seulement *déclarés criminels de leze-Majesté*, & par conséquent *indignes de toutes successions.* Le Roi, en parlant du Roi d'Angleterre son gendre, le qualifie de *son très-amé fils, héritier du Royaume*; & le Dauphin n'y est nommé *que Charles, soi-disant Dauphin*: il n'est parlé de lui en ce qui regarde la mort du Duc de Bourgogne, qu'en termes enveloppés & très-équivoques (*l*). Des pas tels que ceux d'Isabeau n'étoient pas faits pour reculer; mais sa rage ne fut pas secondée par les circonstances. La valeur de Charles & celle de ses Capitaines firent connoître à l'An-

(*l*) Apparemment on a confondu cet Arrêt du 23 Décembre 1420, avec les Lettres Patentes de Charles VI, adressées aux Bourgeois de Paris, *données à Troyes, sous le scel ordinaire, en l'absence du grand*, le 18 Janvier, l'an de grace 1412, vieux style, signé par le Roi en son Conseil, BORDES. Au bas desquelles on lit: *Lecta & publicata in Curiâ Parlamenti, die decima tertia Februarii, anno Domini* 1419. *Signé* MILLET. Extrait du Registre des Ordonnances, cotté B. fol. 55. Ces Lettres sont insérées en entier dans les piéces justificatives pour l'Histoire de la Ville de Paris, Tome II, Partie III, p. 264 & suiv. Elles suivent celles du Dauphin du 11 Septembre 1419, datées de Montreau-faut-Yonne; & le Roi y déclare nettement le Dauphin complice de la mort du Duc de Bourgogne, & *veut & enjoint qu'il ne soit regardé ni réputé comme Prince & Seigneur d'aucunes Terres*,

glois que sa conquête étoit plus incertaine qu'il ne l'avoit pensé. Il perdit la bataille de *Baugé* (m), où périt le Duc de Clarence son frere. Henri lui-même mourut à Vincennes le 31 Août 1422 (n), ne laissant qu'un enfant (Henri VI) âgé d'un an pour succéder à ses projets. Si la haine d'Isabeau avoit été capable de se ralentir, ç'eût été en cette occasion : mais cette implacable marâtre n'en dévint que plus acharnée à la perte du Dauphin. Charles VI mourut aussi le 21 Octobre de la même année 1422, sans que les choses changeassent de face. A son enterrement, où pas un Prince du Sang ne se trouva, un Hérault ayant crié qu'on priât Dieu pour le repos de l'ame du Roi Charles, ajouta aussi-tôt : *Vive Henri de Lancastre, Roi de France & d'Angleterre* (o). Le Duc de Betfort ;

(m) En Anjou, livrée la veille de Pâques de l'année 1421.

(n) Son corps fut porté à Notre-Dame de Paris, en habit royal, & il y eût un Service solemnel. Il fut ensuite porté à Rouen, où on lui fit aussi un Service dans l'Eglise Cathédrale ; & de Rouen il fut transporté en Angleterre, & inhumé dans la magnifique Chapelle de Westminster, où l'on voit son tombeau avec celui de Catherine de France sa femme ; & en secondes noces, femme d'*Oven Tyder*. On trouve leur Epitaphe dans le Recueil de celles de l'Abbaye de Westminster, qu'a publiées Guillaume Cambden en 1603. Henri V y est comparée à *Cicéron*, pour l'éloquence ; à *Séniqve*, pour la morale ; à *Salomon*, pour la sagesse ; & aux *Muses*, pour les vers & pour la prose. Catherine y est appellée *l'héritiere du Roi son pere, & du Royaume.*

(o) Jean, Duc de Betfort, fils du Roi d'Angleterre *Henri IV* ; frere de *Henri V*, & oncle de *Henri VI*. Il-

fort, oncle du jeune Henri, avoit été nommé son tuteur & Régent en France. Personne n'étoit plus digne de ces qualités que ce Prince, par sa valeur, sa sagesse & son activité. Depuis la mort de Charles VI, Isabeau n'ayant plus en France ce pouvoir *que lui avoit donné l'existence du Roi*, se vit abandonnée par le Duc de Bourgogne, détestée de tous les François, & méprisée des Anglois. Charles VII son fils, après avoir long-tems lutté contre la fortune, avoit enfin été sacré à Rheims par la valeur de ses Capitaines, & sur-tout par celle de cette fille immortelle dans notre Histoire, sous le nom de PUCELLE D'ORLEANS, parce qu'elle avoit fait lever le siège de cette Ville aux Anglois. Philippe, Duc de Bourgogne, avoit enfin reconnu que son honneur ne consistoit pas à demeurer irréconciliable avec le Roi, parce que son pere avoit été tué en sa présence. La paix d'Arras du 22 Septembre 1435, avoit rétabli l'intelligence entre ces deux Princes, Charles VII & le Duc de Bourgogne, lorsque la Reine au désespoir du mépris où elle étoit, & du succès des armes de son fils, mourut à Paris à l'Hôtel

mourut le 13 Septembre 1435, & fut inhumé dans le chœur de l'Eglise Cathédrale de Rouen, à côté du grand Autel. On y voit encore son Epitaphe sur une lame de cuivre. Il y a le titre de *Régent du Royaume de France*. Sur cette lame sont ses armes, & une *Jarretiere* gravée : elle est en cercle par le haut, avec une boucle au bas, & un nœud au dessous de la boucle, & sur le cercle que forme la Jarretiere, ces mots : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE.

de S. Paul. *Elle y avoit vécu très-pauvrement* (p), dit Mezeray, *depuis la mort de son mari. On a même écrit*. ajoute-t-il, *que pour épargner les frais de ses funérailles, les Anglois firent porter son corps dans un petit bateau, de Paris à S. Denis, accompagné de quatre personnes* (q) *seulement*. Suivant le même Auteur, *on attribua sa mort à un saisissement de cœur que lui causerent leurs outrageuses railleries; car ils prenoient plaisir de lui dire en face que le Roi Charles* (r) *n'étoit pas fils*

(p) Mezeray, Abrégé chronologique sous Charles VII, année 1435, p. 481 de l'édition de 1676. Jean Boucher, Auteur peu éloigné du tems, dit dans ses Annales d'Aquitaine: „ Incontinent après (le traité d'Arras) „ Madame Ysabeau de Baviere. veuve du feu Roi Charles VI, qui avoit été longuement entre les mains „ des Anglois en grande indigence & pauvreté, fut „ avertie du dit accord & appointement, & en mourut „ de joie en l'Hôtel du Roi, près Saint Paul à Paris; „ & fut son corps mené à Saint Denis, & enterré en la „ Chapelle des Rois, près du feu Roi Charles VI son „ mari. Elle n'eut que quatre cierges & quatre personnes à son enterrement. Ce fut grand'honte aux Anglois, qui l'avoient en leurs mains, qu'ils ne lui „ firent aucun honneur à ses exéques (funérailles). Annales d'Aquitaine, quatrieme Partie, p. 251 de l'édition de 1643. Monstrelet dit à peu près la même chose, vol. II, p. 120, sous l'an 1435. Brantôme en parle dans les mêmes termes, *id.* Gaguin, fol. 123 verso, edit. de 1511.

(q) Ces quatre personnes étoient Jean de Rouvray, Chastelain du Pont-de l'Arche, Robert de Fresnes, & Geoffroy du Mesnil, avec un Prêtre.

(r) Brantôme, Dames galantes, Tome I, p. 61, édidition de 1666. *Nulla re magis irritata quam quod Carolum Regem ejus filium inceste concubitu natum, Anglis diffama-*

de son mari. Il est bien plus vraisemblable d'attribuer la mort de cette mégere au changement heureux des affaires de son fils, & aux conjectures presque certaines du rétablissement de la France sous son Roi légitime, qu'aux chagrins qu'elle eut de se voir insultée par les Anglois. Elle ne put voir sans un vif désespoir qu'elle avoit inutilement tout sacrifié à sa vengeance, foulé aux pieds les droits les plus sacrés de la nature, oublié le nom de mere pour prendre le titre d'une ennemie implacable, & que la bonne cause & le courage des partisans de Charles VII avoient surmonté tous les obstacles, triomphé de tous les crimes de la plus méchante des meres (s). Son cœur fut porté dans l'Eglise des Célestins avec celui de son mari; & son corps fut inhumé dans le tombeau de ce Prince à Saint Denis. On y voit leurs statues en marbre blanc, avec leurs Epitaphes; sa mort y est datée du dernier Septembre. Isabeau eut douze enfans; six Princes & six Princesses. 1. CHARLES, premier Dauphin, né le 25 Septembre 1386, mort le jour des Innocens de la même année. 2. CHARLES, second Dauphin, né le 6 Février 1391, mort le 11 Janvier 1400. 3. LOUIS, troisieme Dauphin, dit *Monseigneur de Guyenne*, né le 22 Janvier 1396, mort sans postérité de Marguerite de Bourgogne, fille du Duc Jean, tué à Montreau-faut-Yonne, le 18

bat, dit Gaguin, d'après Jean Chartier, copiés par Mezeray.

(s) Bussiéres Histoire de France, Tome II, Liv. XII, pag. 491.

Décembre 1415. Sa veuve épousa Artus de Bretagne, frere du Duc, & Comte de Richemond, qui fut long-tems dans le parti de l'Anglois. 4. JEAN, quatrieme Dauphin, dit le Duc de Touraine, né le 31 Août 1398, mort empoisonné le 5 Avril 1416, sans postérité de Jaqueline de Baviere, cousine germaine de la Reine. 5. CHARLES, cinquieme Dauphin, depuis Charles VII, Roi de France. 6. PHILIPPE, né & mort le même jour 10 Novembre 1407. C'étoit de ce Prince que la Reine venoit d'accoucher, lorsque le Duc d'Orléans, qui l'alla voir, fut assassiné le 23 Novembre. 7. JEANNE de France, née le 14 Juin 1388, morte en 1390. 8. ISABELLE, née le 9 Novembre 1389, mariée en premieres noces à Richard II, Roi d'Angleterre ; & en secondes, à Charles, d'abord Comte d'Angoulême, puis Duc d'Orléans. 9. JEANNE, née le 24 Janvier 1390, mariée à Jean VI, Duc de Bretagne, en 1396, morte le 27 Septembre 1433. 10. MARIE, Religieuse à Poissy, née le 24 Août 1393, morte de peste le 19 Août 1438. 11. MICHELLE, née le 11 Janvier 1394. 12. CATHERINE, née le 27 Octobre 1401, mariée le 21 Mai 1420 à Henri V, Roi d'Angleterre, duquel elle eut Henri VI ; & depuis la mort de Henri V, à **Owen Tyder**, Chevalier du Pays de Galles, dont la naissance est inconnue, mere du Comte de Richemond, & aïeule de Henri VII, dit *le Salomon* d'Angleterre (*t*), morte en 1438. Michelle

(*t*) Elle est inhumée à Westminster avec Henri V son

& Catherine naquirent depuis la frénésie où tomba Charles VI en 1392, au mois d'Août.

ODETTE DE CHAMPDIVERS,

dite LA PETITE REINE.

CHARLES VI avoit toujours aimé les plaisirs. Il s'y livroit par goût; & les Princes, dans le dessein de regner sous son nom, l'y plongeoient par cette déteſtable politique, qui a toujours été celle des Grands, lorsqu'ils cherchent à éloigner les Rois des affaires, pour en dévenir les arbitres. La *Chevalerie*, à laquelle le Roi Jean avoit voulu redonner l'être, étoit dégénérée en débauche. Depuis le couronnement de Charles VI, (u) on n'avoit vu à la Cour que

mari. On y l't encore son Epitaphe en vers latins, & en vers anglois, qui ne sont que la traduction des vers latins. Après avoir dit qu'elle étoit fille de Charles VI, Roi de France, femme de Henri V, mere de Henri VI, & aïeule de Henri VII, Rois de France & d'Angleterre, le Poëte ajoute:

> *Fælix ergo, uxor, mater, ter filia fælix!*
> *Ast avia hac fælix terque, quaterque fuit.*

Cela prouve que ce monument fut fait & l'Epitaphe écrite sous le regne de Henri VII, qui fit beaucoup de dépenses pour l'embelliſſement de l'Eglise de Weſtminſter, où il ajouta une Chapelle pour la ſépulture des Rois d'Angleterre en 1502. Il eſt à obſerver qu'on ne dit rien d'Iſabelle de Baviere, mere de Catherine, dans ces pieces.

(u) Adonc (dit l'Hiſtorien du Maréchal de Boucicaut)

fêtes, jouxtes, danses & mascarades. Les Dames ont toujours été & l'ornement & l'ame de ces plaisirs. Dans le grand nombre de belles femmes, qui y accouroient de toutes parts, pour y être actrices ou spectatrices, il étoit impossible que l'amour & la galanterie ne fussent pas de la partie; *car la vüe de tant de nobles & belles Dames*, dit l'Historien du Maréchal de Boucicaut, *accroît le courage, & la volonté d'être amoureux.* Il n'est donc pas surprenant qu'un Prince de l'humeur de Charles VI, ait eu plusieurs Maîtresses. Nous ne connoissons particulierement qu'une Demoiselle nommée *Odette de Champdivers*, à laquelle on donna le nom de PETITE REINE. Il eut d'elle une fille, nommée *Marguerite de Valois.*

Charles VII, qui la reconnut pour sa sœur naturelle, la fit légitimer par Lettres datées à Montrichard du mois de Janvier 1427. Elle fut mariée à Jean de Harpedene, ou Harpedane, troisieme du nom, *Seigneur de Belleville en Poitou & de Montagu, par don du Roi, & il lui fut promis par son contrat de mariage vingt mille moutons d'or.* Marguerite de Valois, fille d'Odette, ne vivoit plus en 1458. Les Seigneurs de Belleville descendus d'elle, sont finis dans la personne de CLAUDE, Seigneur de Belleville,

commencerent à multiplier fêtes, & joustes & danses en France, plus que de long-tems n'y avoit eu, pour cause du jeune âge du Roi, à qui jeunesse, puissance & seigneurie admonestoient de se solacier & esbattre, comme à jeune cœur, qui a puissance, est chose naturelle.

tué à la Bataille de Coutras le 20 Octobre 1587, sans laisser de postérité.

Odette de Champdivers étoit fille d'un Marchand de chevaux. Le Roi qui la vit, la trouva à son gré. Il étoit alors tombé dans les malheurs de la démence; & comme on cherchoit à la Cour moins à le guérir, qu'à l'amuser dans sa maladie, la Reine fut la premiere à lui procurer cette jeune personne, en qui les agrémens de l'esprit accompagnoient la beauté. Ce qui détermina la Reine à cette complaisance, fut, dit-on, que le Roi dans les accès de sa folie, alloit quelquefois jusqu'à la frapper. Mais pour sa jeune Maîtresse, il l'aimoit, & avoit pour elle cette crainte que ceux qui sont dans l'état où il étoit, conçoivent ordinairement pour quelque personne en particulier. Un des effets de la démence de ce malheureux Prince, lorsqu'il en étoit attaqué, étoit de refuser de changer de linge, & de s'obstiner à garder la même chemise, ou les mêmes draps, quelque sales qu'ils fussent. La *Petite Reine* le menaçoit de son indifférence ou de sa haine. Dans la crainte de n'en être plus aimé, ou de ne la plus voir, il dévenoit docile, & faisoit ce qu'on exigeoit de lui. Il en étoit de même pour le boire ou le manger, & pour toutes les autres choses qui pouvoient contribuer à sa santé, & qu'il refusoit de faire, si sa Maîtresse ne l'y obligeoit. Elle calmoit ses humeurs, elle adoucissoit son sang, & soulageoit ainsi ses maux par ses charmes, sa beauté & sa complaisance.

Ce qu'on lit de l'amitié de ce Prince pour Valentine de Milan, Ducheſſe d'Orléans, ſa belle-ſœur, a donné lieu à quelques ſoupçons indignes de la vertu de cette Princeſſe, trop attachée à ſon mari pour lui manquer de fidélité. Sa douleur & ſa mort, qui ſuivit de près le maſſacre du Duc d'Orléans, en ſont des preuves qui n'ont rien d'équivoque.

On trouve dans Juvenal des Urſins l'accuſation & l'apologie. *C'étoit grande pitié de la maladie du Roi*, dit-il (*x*), *& ne connoiſſoit perſonne quelconque. Lui-même ſe déconnoiſſoit, & diſoit que ce n'étoit-il pas* (que ce n'étoit pas lui). *On lui amenoit la Reine*, *& ſembloit qu'il ne l'eût oncques vue, & n'en avoit point mémoire, ne connoiſſance, ne d'hommes ou de femmes quelconques, excepté de la Ducheſſe d'Orléans; car il la voyoit, & regardoit très-volontiers, & l'appelloit BELLE-SOEUR. Et comme ſouvent il y a de mauvaiſes langues, on diſoit, & publioient aucuns* (*y*), *qu'elle l'avoit enſorcelé par le moyen de ſon pere le Duc de Milan, qui étoit Lombard, & que en ſon pays on uſoit de telles choſes. . . Et l'une des plus dolentes & couroucées qui y fût, c'étoit la Ducheſſe d'Orléans, & n'eſt à croire ou préſumer qu'elle eût voulu faire ou penſer.*

(*x*) Sous l'an 1393, p. 124.

(*y*) C'étoient ſans doute les Partiſans du Duc de Bourgogne.

MARIE D'ANJOU.

MARIE D'ANJOU, fille aînée de Louis (z) deuxieme du nom, Roi de Sicile, Duc d'Anjou, & de Yolande d'Aragon, femme de Charles VII, naquit le 14 Octobre 1404. Elle n'avoit encore que neuf ans, lorsqu'elle fut fiancée à Charles, alors comte de Ponthieu, le 18 Décembre 1413. Ce Prince né en 1402 n'en avoit que onze : ainsi le mariage fut différé, & ne fut célébré qu'en 1422, l'année de la mort de Charles VI. La douceur & la piété formoient le caractere de cette Princesse. „ Elle étoit si accomplie, dit un Moderne (a), „ pour ce qui regarde l'esprit & la vertu, qu'encore que la satire fût alors tellement en vogue, principalement à l'égard des personnes

(z) Louis II, Roi de Sicile, étoit fils de Louis I, Roi de Sicile, Chef de la seconde branche d'Anjou, & second fils du Roi Jean, Ainsi Marie étoit cousine issue de germain de Charles VII.

JEAN, Roi de France.

CHARLES V, Roi de France.	LOUIS I, Duc d'Anjou, Roi de Sicile.
CHARLES VI, Roi de France.	LOUIS II, Roi de Sicile.
CHARLES VII, Roi de France.	MARIE d'Anjou.

(a) Varillas, Livre XI, p. 255.

„ du premier rang, qu'il étoit presqu'impossible „ de l'éviter, il ne s'en trouve néanmoins au„ cune contre Marie d'Anjou. Ce qui montre „ qu'elle étoit exempte non-seulement des „ défauts de la Cour de Charles VII. mais en„ core du soupçon qu'elle y eût part ". Estimée par son mari, elle supporta patiemment son goût pour les plaisirs, & vit sans se chagriner le crédit de ses favoris & de ses maîtresses. Charles, qui n'avoit que lieu de se louer de la Reine, avoit de son côté beaucoup de complaisance pour elle. Il lui ôtoit même, autant qu'il lui étoit possible, la connoissance de ses infidélités. Il fit plusieurs voyages en Anjou avec elle; & l'on voit encore dans l'Eglise de S. Maurice d'Angers (*b*), deux tentures de tapisseries qui sont des monumens de leur libéralité. L'une représente l'Histoire suivie des principaux événemens de l'Ancien Testament, & l'autre celle du Nouveau. Ce fut en 1423 que ce présent fut fait. Ils y retournerent en 1426, & ils étoient à Saumur, lorsque le Duc de Bretagne & le Comte de Foix vinrent; le premier, pour faire hommage au Roi du Duché de Bretagne; le second, pour lui amener du secours contre l'Anglois.

Marie, juste & modérée dans ses conseils comme dans sa conduite, se fit aimer des peuples, & estimer à la Cour. Elle survécut environ dix-huit mois au Roi son mari, & mourut

(*b*) Bourdigné, Chronique d'Anjou, troisieme partie. fol. 127.

le 22 Novembre 1463 (*c*) à l'Abbaye de Chastelliers en Poitou, au retour d'un pélerinage de Saint Jacques en Galice, où l'avoit conduite sa piété. Louis XI son fils respectoit sa vertu; & ce Prince, d'un caractere dur & opiniâtre, déféroit à ses leçons. Cela fit regretter Marie des bons François, qui eussent désiré que l'autorité naturelle qu'elle avoit sur le Roi, eût servi plus long-tems de frein à ses violences (*d*). Elle eut douze enfans, quatre Princes, & huit Princesses. 1. LOUIS XI, successeur de Charles VII son pere. 2. JACQUES de France, né en 1432, mort à Tours le 2 Mars 1437. 3. PHILIPPE de France, né au Château de Chinon le 4 Février 1436, mort au commencement de Juin suivant. 4. CHARLES d'abord Duc de Berry, puis Duc de Normandie, & enfin Duc de Guyenne, né au Montils-lès-Tours le 28 Décembre 1446, & empoisonné à Bordeaux par l'Abbé de S. Jean d'Angely son Aumônier le 12 Mai 1472. 5. RADEGONDE de France, née à Poitiers, morte le 22 Juillet 1430. 6. CATHERINE, premiere femme de Charles, Comte de Charolois, fils de Philippe, Duc de Bourgogne, morte à Bruxelles en 1446, âgée de dix-huit ans. 7. YOLANDE de France, née à Tours le 23 Septem-

(*c*) Enguerand de Monstrelet a parlé d'elle en ces termes, qui font son éloge. *En ce même tems trépassa de ce monde Dame Marie d'Anjou. . . . laquelle tout son tems eut bonne renommée d'être très bonne & très-devote Dame, & moult aumôniere, &* PATIENTE. Monstrelet, vol. III, sous l'an 1463; fol. 9[illegible] verso.

(*d*) Mezeray, Abrégé chronologique, Tome IV, p. 545.

bre 1434, mariée à *Amé* IX, Duc de Savoye, mere du Duc Philibert, morte le 29 Août 1478. 8. JEANNE de France, Ducheſſe de Bourbon, morte le 4 Mai 1482 ſans poſtérité. 9. MARGUERITE de France, née au mois de Mai 1437, morte le 24 Juillet 1438. 10. JEANNE de France, née le 7 Septembre 1438, morte le 26 Décembre 1446. 11. MARIE, ſœur jumelle de Jeanne, morte le 14 Février 1439. 12. MADELENE, née le premier Décembre 1443, femme de Gaſton de Foix, Vicomte de Caſtelbon, Prince de Viane, morte en 1486.

GERARDE CASSIGNEL, *ou* CASSINEL.

JUVENAL des Urſins (*e*), en parlant ſous l'an 1414 du départ de Charles VI & du Dauphin, pour aller à S. Denis prendre l'Oriflame contre le Duc de Bourgogne, ſe ſert de ces termes dont il eſt difficile de remplacer toute la naïveté qui en fait le mérite, par l'image du tems qu'elle préſente. „ Le Roi & Monſeigneur le Dauphin, après qu'ils eurent été à „ Notre-Dame de Paris faire leurs offrandes & „ dévotions, partirent de Paris, & étoit Monſeigneur le Dauphin bien joli, & avoit un „ moult bel étendart tout battu d'or, où avoit „ un *K*, un Cigne, & un *L* (*f*), & la cauſe

(*e*) Page 347 de l'Edition *in*-4. de Godefroy de 1614.
(*f*) Le ſiecle de Charles VI & de Charles VII, fut

„ si étoit, pource qu'il y avoit une Damoiselle „ moult belle en l'Hôtel de la Roine, fille de „ Messire *Guillaume Cassinel*, laquelle vulgaire- „ ment on nommoit la *Cassinelle*. Et si étoit „ elle très-bonne, & en avoit la renommée, „ de laquelle, comme on disoit, le dit Sei- „ gneur faisoit l'amoureux, & pource portoit „ il le dit *mot* ". Quelques Auteurs ont cru que des Ursins parloit en cette occasion du Dauphin *Charles* depuis *Charles VII*. C'est une erreur: il s'y agit du Dauphin Louis, dit in- différemment *Monseigneur de Guyenne*, ou le Dauphin, mort le 18 Décembre 1415, & a- lors âgé d'environ dix-huit ans. Charles VII n'étoit encore que *Comte de Ponthieu*, n'avoit que douze ans, & avoit outre le Dauphin Louis, un autre frere, Jean Duc de Touraine, plus âgé que lui.

Gérarde Cassinel étoit fille de Guillaume troi- sieme, Chambellan du Roi, Seigneur de Ro- mainville, de Pompone & de Ver, & de *Marie de Jouy*. Elle étoit alors fille d'honneur de la Reine Isabeau, & sa beauté faisoit beaucoup de bruit. Elle épousa depuis Bertrand de Ro- chefort en premieres noces; & en secondes, Antoine de Rohan, Seigneur de la Rochelle (g).

celui de *Rébus*, qu'on a appellés *Rébus de Picardie*. On les employoit comme quelque chose de fort spirituel & de très-sérieux. La galanterie sur-tout s'en empara. Voyez les notes sur la fin de la Vie d'Agnes Sorel.

(g) Voyez Anselme, Tome II, p. 42 de la nouvelle édition, à l'Article de *Ferri - Cassinel*, Archevêque de Rheims.

AGNES SOREL.

AGNES SOREL, appellée aussi *Soureau*, *Seurelle*, & *de Surel*, étoit fille de Jean *Sorel* ou *Soreau*, Seigneur de Saint Geran & de Coudun, attaché à la Maison du Comte de Clermont en 1425, & de Catherine de *Magnelais*, surnommée *Tristan*, laquelle étoit née de Jean, Seigneur de Magnelais, dit Tristan, & de Catherine de Jouy. Elle naquit au Village de Fromenteau près de Loches en Touraine (*h*), vers l'an 1409. Elle fut élevée avec soin; & Isabeau de Lorraine, femme de René d'Anjou, qui dévint Roi de Naples, de Sicile & de Jérusalem, la prit à son service. La Princesse étoit le génie de son tems le plus beau & le plus cultivé. Elle vint à la Cour de France en 1431, pour y solliciter la liberté de René son mari, qui avoit été battu & fait prisonnier à la journée de Bulégnéville (*i*) en Lorraine, par Antoine, Comte de Vaudemont, cousin d'Isabelle. La jeune Agnes, qu'on appeloit *la Demoiselle de Fromenteau*, étoit dans tout l'éclat de sa beauté. C'étoit un teint de lys (*k*) & de roses, des yeux où la vivacité étoit tempérée par tout ce que l'air de douceur a de plus séduisant, une bouche que les Graces avoient formée; tout cela étoit accompagné d'une taille libre & dégagée,

(*h*) Paroisse de Villiers, Diocese de Bourges.
(*i*) Du 2 Juillet 1431.
(*k*) Voyez son Epitaphe ci-dessous.

& relevé d'un esprit aisé, amusant (*l*), & d'un entretien dont la gaieté & le tour agréable n'excluoient ni la justesse, ni la solidité. Le Roi, moins livré au tempérament qu'aux douceurs du commerce des Dames, fut extrêmement sensible aux charmes d'Agnes. Elle se concilia l'amitié de la Reine même. Soit que cette Princesse la demandât à la Duchesse d'Anjou sa niéce (*m*) de son propre mouvement, soit que le Roi y eût contribué, Agnes entra au service de la Reine. La passion du Roi fut long-temps un secret qui ne fut même découvert que par la faveur où se trouva sa famille, les bénéfices qui furent (*n*) conférés à ses parens, & sur tout par les dépenses extraordinaires que faisoit la belle Agnes dans son train & dans ses habillemens. Les conditions régloient encore le faste des

(*l*) *Fuit namque admodum lepida & faceta.* Gaguin, *in Car.* VII, *Lib. X*, *fol.* 240 *verso*, édition de 1511.

Voyez le portrait d'imagination qu'en fait Chapelain, qui n'a peut être rien fait de plus ridicule en vers que ce portait. La Pucelle, Liv. V, p. 147. Il commence par ce vers :

En la plus haute part d'un visage céleste.....

L'Auteur de la moderne Pucelle est bien plus gracieux. C'est *Vateau*, c'est l'*Albane*. Voyez le premier Livre au commencement.

(*m*) René d'Anjou, mari d'Isabeau de Lorraine, étoit fils de Louis III, Duc d'Anjou, frere de Marie d'Anjou; Reine de France.

(*n*) *Accessit ad stupri suspicionem propinquorum Agnetis ad dignitates Ecclesiasticas repentina promotio.* Gaguin, in Carolo VII, Lib. X, fol. 240 verso de l'édition goth. de 1511.

habits. L'or, l'argent, les pierreries, le velours, les fourures n'appartenoient qu'aux Souveraines ou aux Ducheſſes. Agnes parut avec un éclat qui les égaloit. Les Pariſiens qui la virent à la ſuite de la Reine, peut être moins brillante qu'Agnes en ajuſtemens, en furent même ſcandaliſés: leur mécontement chagrina la favorite. Elle ne put s'empêcher de s'en plaindre, & de dire que *les Pariſiens n'étoient que vilains, & que ſi elle eût penſé qu'on ne lui eut pas fait plus d'honneur, elle n'y auroit jamais mis le pied.* Elle fut environ cinq ans auprès de la Reine avec une faveur qui ne fit qu'augmenter: elle la méritoit, je ne dis pas par ſes charmes ſeulement, mais par la nobleſſe de ſes ſentimens. Charles VII étoit naturellement brave; mais ſon courage avoit beſoin d'être ſoutenu, l'adverſité l'abattoit, le poids des revers l'accabloit, & ſa foibleſſe augmentoit à proportion des ſuccès de ſes ennemis. Alors, pour écarter ſes chagrins, il cherchoit à s'oublier dans les amuſemens & dans les plaiſirs; & ce Prince qu'on vit au ſiège de Montreau traverſer un foſſé ayant de l'eau juſqu'à la ceinture, & eſcalader les murailles l'un des premiers l'épée à la main, s'endormoit à Loches & à Chinon dans le ſein de la volupté: le bal, les maſcarades, des concerts, la chaſſe, des projets de jardins, des deſſeins de parterre, & ſa chere Agnes l'occupoient tout entier, comme s'il n'y eut point eu de Duc de Betfort ni d'Anglois en France: tant il eſt vrai que le paſſage des fatigues aux plaiſirs, des ſoins & des

des travaux de la guerre aux amusemens & à la volupté, est doux & facile, même pour les cœurs les plus généreux. Les peuples, censeurs toujours prompts, souvent séveres de la conduite de leurs Souverains, parloient de celle de Charles VII; & dans la critique qu'ils en faisoient, ils ne manquoient pas de blâmer l'assoupissement où paroissoit être le Roi livré à sa passion pour Agnes. Tout le mal qu'on se permettoit de dire du Roi, retomboit sur Agnes. Elle en fut instruite, elle avoit l'ame belle, le cœur généreux, & des inclinations dignes de sa faveur.

On dit que Charles s'amusant (o) devant elle à consulter un Astrologue sur son sort & celui de l'Anglois, elle le consulta aussi sur le sien. Que la réponse fut, *qu'elle étoit destinée à faire long temps la passion d'un grand Monarque.* Qu'aussitôt Agnes faisant d'un air fort sérieux une profonde révérence au Roi, lui dit: „ *SIRE, si* „ *l'oracle dit vrai, je vous supplie de me permet-* „ *tre de me retirer, & de passer à la Cour du* „ *Roi d'Angleterre pour y remplir ma destinée.* „ *C'est certainement lui que regarde la prédiction,* „ *puisque vous êtes à la veille de perdre votre Cou-* „ *ronne, & qu'Henri va bientôt la réunir à la* „ *sienne; il est assurément un plus grand Monar-*

(o) Il faut placer ce fait vers l'an 1432, qui fut le commencement de la faveur d'Agnes. Henri VI, Roi d'Angleterre, venoit de faire son entrée à Paris & d'y être couronné, le 2 Décembre 1431, ou vers l'an 1437, que Talbot surprit Pontoise. Le Roi assiégea Montreau-faut-Yonne en personne, & s'y distingua par sa valeur.

„ *que que vous*". Charles, ajoute-t-on, ſenſible à cet avis donné à propos, & par une perſonne qu'il aimoit, profita de la leçon. Son courage ſe réveilla; la gloire, les intérêts du trône, celui de ſon amour, tout ce qui peut ranimer un Roi, ſe préſenta rapidement à ſes yeux; il quitta ſes amuſemens, ſes jardins, ſa maîtreſſe, & ſe mit à la tête de ſes troupes, reprit le deſſus ſur ſes ennemis, & vint enfin à bout de les chaſſer de ſes Etats. Qu'Agnes ait eu la générosité de tirer le Roi de ſa léthargie par ſes avis, c'eſt ce qui me paroît certain. La tradition eſt confirmée par pluſieurs Auteurs. Elle duroit encore du temps de François I. Tout le monde ſait les jolis Vers que ce grand Prince fit lui-même à la louange d'Agnes, & je ne puis m'empêcher de les rappeler encore ici.

„ (*p*) *Gentille Agnes, plus d'honneur tu mérite,*
„ *La cauſe étant de France recouvrer,*
„ *Que ce que peut dans un Cloître ouvrer*
„ *Clauſe Nonain, ou bien dévot Hermite.*

Un Auteur du même ſiècle, Baïf, dans un petit Poëme adreſſé au Seigneur de Sorel, de la famille d'Agnes, atteſte la même tradition, & parle de la conduite de la belle Sorel en mêmes termes; mais je ſoupçonne fort l'intervention de l'Aſtrologue, appelé Merlin par un Moderne que je n'ai jamais cité, parce qu'il ſe li-

(*p*) Ils ont été traduits en latin de cette maniere.

Lilia dum ſervas, plus Agnes Pulchra mereris,
Quam caſtus frater, quamve pudica ſoror.

vre à toutes les idées romanesques qui se présentent sous sa plume. Il est vrai qu'un de nos plus beaux génies, M. de Fontenelle, n'a pas fait difficulté d'introduire *l'Astrologue* dans ses *Dialogues des Morts*; mais il visoit plus à l'agrément qu'à la sévérité du vrai, & il s'est contenté de copier le récit de Brantôme (q). La manie des *Devins*, celle de l'art prétendu de dévoiler l'avenir, étoient à la mode. On étudioit l'Astrologie comme une science fort sérieuse; & quelques personnages s'étoient mis en crédit par cette voie, à la Ville & à la Cour; je ne sais même si l'on ne pourroit pas dire que le Roi

(q) C'est ainsi que l'Abbé de Brantôme rapporte ce fait. Il parle des Dames qui aiment les hommes vaillans, & dit: „ Nous avons un bel exemple de la belle „ Agnes, laquelle voyant le Roi Charles VII amouraché „ d'elle, & qu'il ne se soucioit qu'à lui faire l'amour, „ & mol, & lâche, & ne tenir compte de son Royaume, elle lui dit un jour: *Que lorsqu'elle étoit encore fille, un Astrologue lui avoit prédit qu'elle seroit aimée & servie d'un des plus vaillans & courageux Rois de la Chrétienneté; que quand le Roi lui fit cet honneur de l'aimer, elle pensoit que ce fut ce Roi valeureux qui lui avoit été prédit; mais le voyant si mol, avec si peu de soin de ses affaires, elle voyoit bien qu'elle étoit trompée; & que ce Roi si courageux n'étoit pas lui, mais le Roi d'Angleterre, qui faisoit de si belles armes, & lui prenoit de si belles Villes à sa barbe. Dont*, dit elle au Roi, *je m'en vais le trouver; car c'est celui duquel entendoit & parloit l'Astrologue.* Ces paroles, ajoute Brantôme, piquerent si fort le cœur du Roi, qu'il se mit à pleurer; & de là en avant prenant courage, & quittant la chasse & ses jardins, prit le frein aux dents; si bien que par son bonheur & vaillance, il chassa les Anglois de son Royaume. Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, p. 241 de l'édition *in*-12 de 1701.

avoit un Astrologue en TITRE, à l'instar des *Physiciens* ou Médecins. Je pense que c'est ce qui a donné lieu au conte de l'Astrologue, rendu si ingénieusement par M. de Fontenelle. Les Auteurs du temps les plus respectables ne disent rien de cette circonstance. Monstrelet qui entre dans un certain detail à l'égard d'Agnes, Belleforêt qui a rassemblé ce qu'il y avoit de plus intéressant sur cette belle fille, la Thaumassiere qui a fait des recherches fort exactes, tous ces Auteurs ne disent rien qui ait le moindre rapport à l'Astrologue, non plus que Baïf qui eût pu en orner son Poëme. Quoi qu'il en soit, le fruit des conseils d'Agnes dut la rendre encore plus chere au Roi. L'amour qu'inspire la beauté, est quelquefois vif, mais il n'est pas toujours constant: celui qui est appuyé par l'estime, est ordinairement durable. Agnes acquit sur Charles VII un empire qui lui fit des jaloux. Les Gens de Cour s'imaginent aisément que les graces qu'on ne leur fait pas, ou desquelles ils ne disposent point, sont autant d'injustices qu'on leur fait. Les envieux prenoient le parti de la Reine, qui plus attachée que tout autre au Roi, ne se plaignoit pas. Le Dauphin Louis, inquiet, indocile au joug de l'autorité qu'il étoit obligé de respecter, ne voyoit qu'avec désespoir que le Roi donnât à Agnes quelque partie du pouvoir qu'il eût voulu avoir tout entier, même du vivant de son pere. Il oublioit tous les jours qu'en qualité d'héritier présomptif de la Couronne, il n'étoit que le premier sujet du Roi regnant, & déclamoit hautement contre le crédit de la belle Ag-

nes. On dit même (r) qu'il s'échappa un jour jusqu'à lui donner un soufflet dans une contestation qu'ils eurent ensemble ; & on place la scene de cet événement au Château de Chinon où étoit la Cour, sans en indiquer le temps. Agnes s'en plaignit, ajoute t on, & en demanda justice au Roi, qui commanda sur le champ au Dauphin de se retirer de la Cour, & de s'en aller en Dauphiné. Un de nos Historiens (s) prétend que si le démêlé de Louis XI alors Dauphin avec la belle Agnes, & le *soufflet* qu'il lui donna, ne sont prouvés que par sa retraite de la Cour, l'anecdote est entierement fausse. *En effet*, dit Belleforêt, *s'il s'agit de la premiere retraite de Louis Agnes n'en fut la cause directe ni indirecte, & le départ du Prince eut des motifs entierement étrangers à la favorite : à l'égard de la seconde, elle étoit morte lorsqu'il passa en Dauphiné.* Si la premiere observation est exacte, la seconde ne l'est pas ; & il est certain que Louis Dauphin se retira en Dauphiné vers l'an 1446, près de trois ans avant la mort d'Agnes. Au reste, Belleforêt est obligé de convenir des démêlés du Dauphin & d'Agnes ; & le Prince étoit assez violent pour (t) en venir jusqu'à lui donner un soufflet. Elle se retira à Loches, où elle se plaisoit beaucoup, & où Charles VII lui avoit

(r) Varillas, Tome II, p 141 de l'édition *in* 4. Gaguin.

(s) Belleforêt, dans ses grandes Annales, sous l'an 1450, fol 1152 verso du second volume.

(t) Voyez Annales d'Aquitaine de Jean Boucher, quatrieme Partie, p. 259.

fait bâtir un Château (*u*) joignant à l'ancien : ſans doute elle y étoit ſouvent viſitée par Sa Majeſté qui la combla de biens. Elle tenoit de ſa libéralité le Comté de Penthievre en Bretagne, d'où elle prit le nom de Comteſſe de *Penthievre*, le (*x*) Château *de Beauté* ſur Marne aux environs de Vincennes, & les Seigneuries de *Roqueſerien*, d'*Iſſoudun* en Berry, & de *Vernon* ſur Seine, avec le Château du Bois-Trouſſeau à quatre lieues de Bourges. Elle fut environ cinq ans ſans paroître à la Cour, mais toujours dans une étroite liaiſon avec le Roi. La Reine par complaiſance pour Charles VII, ou par amitié pour Agnes, l'engagea à revenir à Paris ſur la fin de l'année 1449. Le Roi qui, pour ſe procurer la paix, & ſe débarraſſer des Anglois, n'avoit plus qu'à les chaſſer de la Normandie où ils tenoient encore, avoit réſolu de ſe mettre à la tête de ſes troupes pour les animer par ſa préſence, & intimider les ennemis. Il prit Château-Gaillard en perſonne; & après quelques autres ſuccès, reprit la Capitale de la Normandie, Rouen, avec le Palais, qui étoit alors une fortereſſe, & le Château. La priſe de Harfleur ſuivit celle de Rouen. Honfleur fut aſſiégé & ſe rendit. Le Roi étoit à l'Abbaye de Jumieges, lorſqu'Agnes (*y*) y

(*u*) On voit encore à Loches une vieille Tour dans laquelle, diſent bonnement les habitans, le Roi renfermoit Agnes, lorſqu'il alloit à la chaſſe.

(*x*) Charles V y mourut

(*y*) Elle avoit une maiſon aux environs de Jumieges, qu'on appelle encore *Menil-la-Belle*.

vint pour lui donner avis, dit Monſtrelet, de la conſpiration formée par quelques-uns des ſiens contre ſa perſonne. Ce complot contre Charles VII étoit-il véritable, ou n'étoit-ce (z) qu'un prétexte? Si ſe complot étoit réel, quels en étoient les auteurs? C'eſt ce qu'on ignore. Suivant Chartier dans la vie de Charles VII (a), & Enguerrand de Monſtrelet, copiés par Gaguin, il lui prit une diarrhée qui l'enleva à Jumieges le 9 Février 1449, âgée d'environ quarante ans. On crut dans le tems, & on l'a penſé depuis, qu'elle fut empoiſonnée par les ordres du Dauphin. Il eſt vrai qu'il n'y en a point de preuve bien certaine. Mais les conjectures ſont contre ce Prince, & toute ſa conduite ne le met pas à l'abri du ſoupçon. Il haïſſoit Agnes, n'aimoit pas ſon pere, & n'étoit rien moins que ſcrupuleux. De la maniere dont s'exprime Baïf, il étoit le chef de la conjuration qu'Agnes découvrit au Roi. Enfin un Moderne n'a pas fait difficulté de l'en accuſer au moins indirectement (b).

(z) Buſſieres croit qu'Agnes n'alla trouver le Roi que pour rallumer dans ſon cœur un feu qui paroiſſoit s'éteindre. C'eſt ainſi qu'il s'exprime en latin. . . . *Eum Agnes convenit formoſiſſima illa ſui ſæculi mulier, in ſpeciem, ut quid arcanæ conſpirationis detegeret, revera ut amantem inſtauratis illecebris, ſeu recuſa compede revinciret.* Hiſt. de Fr. Liv. XII, Tome II, p. 518.

(a) Chartier, p. 192. Monſtrelet, Vol. III, fol. 25 recto. Gaguin, Lib. X, fol. 240 verſo. Boucher, Annales d'Aquitaine, quatrieme Partie, p. 258 La Thomaſſiere, Hiſtoire de Berry, *paſſim.* Belleforêt, ſous l'an 1450, fol. 1152 verſo.

(b) Buſſieres, Hiſtoire de France, Tome II, p. 519.

Pendant son séjour à Loches, & dans la petite Ville de Beaulieu (qui n'est séparée de Loches que par un pont, & où elle avoit une maison qu'on appelle encore aujourd'hui l'Hôtel de *Madame de Beauté*), elle s'affectionna particulierement à l'Eglise Collégiale du Château de Loches. Elle étoit généreuse, & elle fit beaucoup de présens à cette Eglise, où elle voulut que son corps fût inhumé. On y voit en effet son tombeau au milieu du chœur. Le coffre est de marbre noir élevé d'environ trois pieds, & dessus est sa figure en marbre blanc, assez bien exécutée pour le tems. Deux Amours, ou si l'on veut deux Anges, tiennent l'oreiller sur lequel sa tête est posée, & elle a deux Agneaux à ses pieds. On lit autour du tombeau cette Epitaphe gravée en lettres gothiques (*c*):

Cy gît noble Demoiselle AGNES SEURELLE, en son vivant Dame de Beauté, de Roqueserien, d'Issoudun & de Vernon sur Seine, pitieuse envers toutes gens, & qui largement donnoit de ses biens aux Eglises & aux Pauvres; laquelle trépassa le neuvieme jour de Février, l'an de grace mil quatre cent quarante-neuf. Priez Dieu pour l'ame d'elle. AMEN.

Il y a encore au frontispice du tombeau vingt vers latins élégiaques (*d*); ils sont très-ob-

(*c*) Elle a aussi un tombeau dans l'Abbaye de Jumieges, avec une Epitaphe à peu prés en mêmes termes.

(*d*) *Fulgor Apollineus rutilantis luxque Dianæ,*
Quam jubaris radii clarificare solent,
Nunc tegit Ops, *& opem negat atrox Iridis arcus.*

ſcurs : elle y eſt qualifiée de *Ducheſſe*, *Duciſſa*. Sur une table de marbre élevée derriere la tête de la ſtatue, & que cache le lutrin, ſont gravés vingt autres vers (*e*) latins rimés ; ils

Dum furiæ primæ tela ſuperveniunt.
Nunc elegis dictare decet, planctuque ſonoro,
Lætitiam pellat turtureus gemitus.
Libera dum quondam, quæ ſubveniebat egenis,
Eccleſiiſque, modo cogitur ægra mori.
O mors ſæva nimis, quæ jam juvenilibus annis,
Abſtulit à terris membra ſerena ſuis.
Manibus ad tumulum cuncti celebretis honores,
Effundendo preces, quas niſi Parca ſinit.
Quæ titulis decorata fuit, decoratur amictu,
In laudis titulum PICTA DUCISSA *jacet.*
Occubuere ſimul ſenſus, ſpecies & honeſtas,
Dum decor AGNETIS *occubuiſſe datur.*
Solas virtutes, meritum, famamque relinquens,
Corpus cum ſpecie mors miſeranda rapit.
Præmia ſunt mortis, luctûs quærimonia, tellus ;
Huic ergo celebres fundite quæſo preces.

(*e*) *Hac jacet in tomba, ſimplex mitiſque columba.*
Candidior cignis, flamma rubicundior ignis,
Agnes pulchra nimis, terra latitatur in imis.
Ut flores veris, facies hujus milieris.
Belaltæque *donum, nemus adſtans* Vinceniarum.
Rexit & à ſpecie nomen ſuſcepit utrumque,
Sereriamque Roquam, Vernonis *& utique Gentem.*
Ac Iſſoldunum *regimen dedit omnibus unum.*
Alloquiis mitis, compeſcens ſcandala litis,
Eccleſiiſque dabat, & Egenos ſponte fovebat :
Illi SEURELLÆ *cognomen erat domicillæ.*
Et non miretur quis, ſi ſpecies decoretur
Ipſius, eſt ipſa quoniam de Picta DUCISSA
Hoc factum ſponte certâ ratione movente,
Pro laudum titulis, meritorum ſive libellis.
Hic corpus : reliqua ſunt Gemelicis inhumata.
Illam cum Sanctis. . . . . . vita perennis.

T 5

contiennent ſon éloge & ſes qualités, & on y apprend que ſes entrailles ſont enterrées dans l'Abbaye de Jumieges. Enfin au-deſſus du baluſtre du Sanctuaire, du côté de la Sacriſtie, ſont attachées deux tables de cuivre: ſur l'une ſont gravés les vers qui ſe liſent ſur la table de marbre poſée auprès du lutrin; & ſur l'autre des vers (*f*) *acroſtiches*, & dont les premieres

Mille quadragintes quadraginta novem tulit annis,
Nona die menſis hanc abſtulit inde ſecundi,
Palmis extenſis, tranſivit ab ordine mundi.

(*f*)

Aſtra petit mol	*lis*	Agnes *redimitaque flo*	*re*
Grata cælico		*hanc credo vigere deco*	
Nulla ſub æthere		*thalamo permanſit ima*	*go*
Ejus namque De	*o*	*placuit ſublimis ori*	
Simplex alloqui	*is*	*& egenis ſubvenien*	*do*
Sacris Eccleſi		*& libera munera dan*	
Eripuit pari	*ter*	*animam mors atque cruo*	*rem*
Venarum peri		*ſolitum præſtare deco*	
Rexit Verro	*nis*	*Iſſolduni quoque gen*	*tem*
Effleat hinc om		*ipſam populus morien*	
Limina Belal	*tam*	*Vincennarum concitan*	*tem*
Læta per hanc vi		*tenuit turrim reſonan*	
Et Roqua ſereri	*a*	*fuit illi ſubdita jæ*	*re*
Illi propici		*ſit Virginis optio pu*	
Quam pingi volu	*it*	*ratio de jure Duciſ*	*ſam*
Nam titulis decu		*ornari talibus ip*	
Anno mille	*ne*	*ſimul & quadrage*	*no*
Cum quad acente		*deceſſit ab orbe ſere*	
Nona dies Febru	*i*	*vitam cum ſanguine mo*	*vit*
Proſint ſpiritu		*quæ ſæpe precamina vo*	

Et ſi defunctæ nomen, cognoſcere cu
Metrorum primas tredecim conjunge figu *ras.*

Ces vers m'ont été adreſſés de Loches où ils ont été fidellement copiés d'après l'original. En paſſant à Loches en 1750. j'y vis un Chanoine qui me montra un *in-fol.* manuſcrit de ſa compoſition, rempli de près de mille Sonnets, *tous acroſtiches*, à la louange d'Agnes *Sorel*. Le bon Chanoine m'en lut plus de cent. Si les

lettres forment le nom d'AGNES SEURELLE : ils n'ont rien de remarquable d'ailleurs que leur bizarrerie. Au-dessus de ces deux tables de cuivre est la belle Agnes, représentée en bas-relief à genoux devant la Vierge. Tout cela est du tems de sa mort. J'ai rapporté dans les Tablettes Anecdotes de nos Rois, la conduite généreuse que tint Louis XI avec les Chanoines de Loches, qui lui proposerent de détruire le Mausolée. Bien loin d'acquiescer à leur demande, instruit des libéralités qu'Agnes avoit fait à la Collégiale de Loches, il leur reprocha leur ingratitude, & leur enjoignit de respecter les cendres de leur bienfaictrice, & d'exécuter les fondations qu'elle avoit faites (g), en y ajoutant lui-même une somme de six mille livres. Quant aux éloges qu'on donne à Agnes

premiers m'avoient fait rire, les derniers me firent bâiller. J'eus toutes les peines du monde à me débarrasser de l'Auteur ; & je n'en vins à bout qu'en lui disant qu'il seroit bien étonné, lui qui avoit passé sa vie à louer la chasteté de la belle Agnes, (car c'étoit le but de plus de quatorze mille vers acrostiches qu'il avoit faits) si on lui prouvoit que cette chaste & pudique Demoiselle avoit eu quatre enfans. Il me dit avec feu, qu'il avoit effectivement lu cela quelque part ; mais que c'étoit une *calomnie abominable* digne de punition, & à laquelle il avoit déja répondu dans plus de quatre ou cinq cens Sonnets, *toujours acrostiches*. Car il n'en faisoit pas d'autres ; & il s'y étoit si fort accoutumé (en faveur de la belle Agnes) qu'il n'eût pu faire autrement.

(g) Tablettes de France, Tome I, p. 227 de l'édition de 1752, d'après Gaguin, *in Ludovico XI*, fol. 269 recto.

dans ces Epitaphes en François & en Latin, fur fa piété, fa libéralité envers les Eglifes, & fa charité pour les pauvres, ils font confirmés par ce qu'en difent nos Hiftoriens, & Enguerrand de Monftrelet en particulier, qui dit en parlant de fa mort; „ & fi étoit icelle Agnes „ de vie moult charitable & large en aumônes, „ & diftribuoit du fien largement aux pauvres „ Eglifes & aux mendians.... Durant fa mala- „ die elle eut moult belle contrition & repen- „ tance de fes péchés; & lui fouvenoit fou- „ vent de Marie-Magdeleine qui fut grande pé- „ chereffe au péché de la chair; & invoquoit „ Dieu dévotement & la Vierge Marie à fon „ aide; & comme vraie Catholique: après la „ réception de fes Sacremens, demanda fes „ Heures pour dire *les Vers de Saint Bernard* „ qu'elle avoit écrit de fa propre main; & de- „ puis fit plufieurs vœux, lefquels furent mis „ par écrit, afin de les accomplir par fes exé- „ cuteurs avec fon teftament, qui fe pouvoit „ bien monter, tant par aumônes que pour „ payer fes ferviteurs, à la fomme de foixante „ mille écus ". Il ajoute tout de fuite: „ & „ fit fes exécuteurs, JACQUES COEUR, Confeiller „ & Argentier du Roi, Maitre ROBERT POITEVIN „ Phyficien (Médecin), & Maître ETIENNE „ CHEVALIER, Tréforier du Roi; & ordonna „ que le Roi feul, & pour le tout, fût deffus „ les trois ". Suivant le même Auteur, voyant fa maladie augmenter, & qu'elle étoit fans efpérance de guérifon, elle fit quelques réflexions fur le néant de l'humanité, demanda

son Confesseur, & le pria de l'*absoudre de peine & de coulpe en vertu d'une absolution, laquelle étoit, disoit elle, à Loches*; ce que son Confessenr fit sur son rapport. Ce que dit Monstrelet, que la belle Sorel nomma pour son exécuteur testamentaire JACQUES COEUR, Argentier, ou Intendant des Finances, ne s'accorde gueres avec l'accusation de l'avoir empoisonnée qu'on forma dans la suite contre lui : aussi est-ce un crime dont il étoit très innocent, & duquel on ne le chargea en 1453, que pour écarter le soupçon qui s'étoit peut-être élevé contre le véritable auteur, ou pour indisposer d'autant plus contre lui le Roi, auquel la mémoire d'Agnes étoit toujours extrêmement chere. Antoine de Chabannes. Comte de Dammartin, suivant les Lettres Patentes de Louis XI, du mois d'Août 1463, fut l'auteur du procès fait à Jacques Cœur avec quelques autres Courtisans, qui obtinrent la confiscation de ses biens avant la condamnation, & furent eux-mêmes ses Juges (*b*). Dans l'Arrêt même de bannissement du 29 Mai 1453, donné au Château de Lusignan sur le fait du poison, il est dit : *Et au regard des poisons, pource que le procès n'est pas en état*

(*b*) Voyez les Lettres d'Etienne Pasquier, Liv. III, Lettre IX, à M. de Marillac. La page 37 du traité du Péculat, fait dans l'affaire de M. Fouquet & la note L, p. 73. L'Arrêt rendu contre Jacques Cœur, dans le Recueil des Plaidoyers & Arrêts notables, imprimé à Paris en 164[illegible], *in*-8, p. [illegible]. Les Lettres Patentes de Louis XI, du mois d'Août 1463. Parmi les Auteurs contemporains de l'Histoire de Charles VII, de l'édition du Louvre.

de juger, nous n'en faisons aucun jugement, & pour cause. Il ne se trouva point de preuve ; voilà pourquoi le procès *n'étoit point en état de juger*, comme le vouloient les ennemis de l'accusé. Ami d'Agnes, nommé son Exécuteur testamentaire avec Etienne Chevalier, & le Roi même, qu'elle apparence qu'il l'eût empoisonnée ? Son innocence fut pleinement reconnue dans la suite ; & Chabannes, sa partie & son Juge, fut déclaré lui-même, par un juste retour, coupable de crime de leze-majesté. A l'égard d'ETIENNE CHEVALIER, les monumens qui ont long-temps subsisté de ses liaisons avec Agnes, donneroient lieu de croire que *Chevalier* partageoit au moins avec Charles VII le cœur d'Agnes, & qu'avec la qualité d'ami, il pouvoit bien avoir celle d'amant (*i*). Après la mort d'Agnes, il se fit peindre avec un rouleau qu'il tenoit à sa bouche, chargé d'un *rébus*, où l'on avoit écrit le mot TANT; ce mot étoit suivi d'une *aile* d'oiseau ; ensuite venoit le mot VAUT, puis une *selle* de cheval, les mots *pour qui je*, & un *mors* de bride. Tout cela vouloit dire, suivant le bon Etienne Chevalier, & le génie de la galanterie du temps, TANT ELLE VAUT CELLE POUR QUI JE MEURS ! Cela ne donne que l'idée d'un amant bien tendre & bien affligé de

(*i*) Puisque l'Auteur des galanteries des Rois vouloit imaginer des infidélités de la part d'Agnes, & intriguer son Roman, que ne choisissoit-il *Chevalier*, ou Jacques Cœur, au lieu du Comte de Dammartin, Antoine de Chabannes. Il parle de Livres & de Colporteurs, comme si les choses eussent été sur le pied où elles sont. C'est en imposer trop grossierement.

la mort d'une maîtresse chérie. On a encore d'autres preuves du même genre, & aussi décisives de leurs liaisons. Dans une grande maison sise à Paris, rue de la Verrerie, (qui appartenoit à Etienne Chevalier, & qui a passé de sa famille à celle de Messieurs de Salle, de laquelle étoit le célebre & premier Auteur du Journal des Savans, alliée à la famille des Chevalier), on a vu long-temps, & peut-être voit-on encore autour du cintre de la porte d'une petite cour qui conduit au jardin, un autre rébus ou hiéroglyphe. Il est gravé en grandes lettres à l'antique sur la pierre avec des feuilles dorées entrelacées. On y lit, *Rien sur elle n'a regard*; & cela est en cette maniere: RIEN SUR LN'A REGARD. La finesse du rébus est, que le nom de *Surelle* ou *Sorel* s'y trouve employé, & l'Auteur se fut sans doute bon gré de l'invention. Enfin une autre preuve de l'attachement de Chevalier pour Agnes, est une inscription ou un chiffre qui se voit dans la même maison, répété sur deux arcades de pierre de taille. C'est un *E* antique environné d'une cordeliere que Chevalier fit apparemment graver après la mort d'Agnes. Après tant de soins d'immortaliser sa tendresse, même après la mort d'Agnes, il n'y a gueres d'apparence qu'*Etienne Chevalier* se contentât de la qualité de *Confident* du Prince. C'est peut-être ce qui a fait dire à quelques Auteurs (*k*), qu'il n'y

(*k*) Jean Chartier, Monstrelet, contre Gaguin, Belleforêt, & tous les Modernes.

avoit entre le Roi & la belle Sorel qu'un commerce de galanterie & d'amusement; & que *l'amour que lui montroit le Roi, n'étoit que pour les folies, ébattemens, joyeusetés & langage bien poli qui étoient en elle*; & c'est peut-être aussi ce qui répandit dans le temps de l'incertitude sur la naissance des enfans dont Agnes accoucha. Monstrelet, en parlant d'une de ses filles morte peu de jours après qu'elle fut née, dit qu'*Agnes déclara qu'elle étoit du Roi, & la lui donna comme au plus apparent; mais*, ajoute-t-il, *le Roi s'en est toujours excusé, & n'y clama* (demanda) *oncques riens. Elle le pouvoit bien avoir emprunté d'ailleurs: plusieurs en parlerent diversement.* Ce qu'il y a pourtant de certain, c'est que les enfans d'Agnes ont été reconnus de Charles VII & de Louis XI son successeur; que trois de ses filles ont eu le titre de FRANCE, & qu'elles furent mariées & dotées très-richement. S'il en mourut une enfant, comme l'écrit Monstrelet, elle en eut quatre, puisqu'on en connoît trois mariées. 1. CHARLOTTE, bâtarde de France, qui épousa en 1462 Jacques (& non Louis, comme l'écrivent quelques Auteurs) de Brezé, Comte de Maulévrier, Maréchal & grand Sénéchal de Normandie, Baron du Bec-Crespin & de Mauni, Seigneur de Nogent-le-Roi, Anet, Breval, Montchauret, surprise en adultere, & tuée (*l*) par son mari au mois de Juin 1477. Elle

(*l*) Jean de Troyes, Auteur de la Chronique scandaleuse, a rapporté avec détail la mort de CHARLOTTE, femme de Jacques de Brezé. Elle étoit allée à la chas-

Elle prenoit le titre de *Charlotte de France*, *sœur naturelle du Roi*, & fut mere de Louis de Brezé, qui épousa Diane de Poitiers, maîtresse d'Henri II. 2. MARGUERITE, bâtarde de France, élevée au Château de Taillebourg, par Prégent de Coitivi, mariée en 1458 à Olivier de Coitivi, frere de Prégent, & morte en 1473. 3. JEANNE, bâtarde de France, mariée à Antoine de Beuil, Comte de Sancerre, à laquelle Louis XI donna quarante mille écus d'or en dot.

Voici le petit Poëme de Jean-Antoine de Baïf, dont j'ai parlé; il est à la page 55 & suivantes des Poësies de Baïf, imprimées in-8. à

se avec lui. A leur retour chacun se retira dans son appartement. Brezé fut averti que sa femme s'étoit retirée avec *Pierre le la Vergne*, son Veneur. Il prend son épée, fait briser la porte, trouve la Vergne en chemise, & le tue. Sa femme s'alla cacher sous la couverture d'un lit où étoient couchés ses enfans. Il la tira du lit, & lui plongea son épée dans le sein Elle étoit à genoux, elle tomba morte. Elle fut inhumée dans le chœur de l'Eglise des Bénédictins de Coulombs, près Nogent-le-Roi, où l'on voit son Epitaphe sur une plaque de cuivre, sous laquelle son mari fut aussi inhumé dans la suite. Cette mort eut des suites bien fâcheuses pour Jacques de Brezé Voyez la Chronique scandaleuse de Louis XI, p. 297 de l'édition de 1620. Bayle, au mot BREZÉ (Pierre de), note *J*, p. 663, & notes *E*, *F*, & *G*, & à la fin de la note *I*. La remarque de Baudrand sur le lieu de la mort de *Charlotte*, bâtarde de France, qu'il prétend être le village de *Rouvres*, sur la petite riviere de Vegres à deux lieues de Houdan, & non pas *Romiers*, près Dourdan. Voyez Anselme, Tome I, p. 119 de la nouvelle édition.

Paris, par Lucas Brayer, en 1573, au second Livre des Poëmes. J'y ai joint quelques observations.

Du Mesnil-la-Belle.

AGNES SORELLE,

AU SEIGNEUR SOREL.

SOREL, à qui pourroit venir plus agréable.
Cette rime qu'à toi, né du sang amiable
Dont Sorelle sortit, qui me donne argument
Quand je vois sa demeure, après son monument
Je sai, tu l'aimeras; car ta race honorée
Reluit de la beauté d'un grand Roi désirée :
Puis, si j'ai quelque force, on verra vivre ici
Et SORELLE, & SOREL, dont la Muse a souci.
C'est ici le MESNIL (*m*) qui encore se nomme,
Du nom d'Agnes la Belle, & qu'encore on renomme,
Pour l'amour d'un Roi Charle, & pour la mort aussi
D'Agnes, qui lui causa cet amoureux souci.
Ici l'air gracieux, & les ombres secrettes,
Témoignent aujourd'hui leurs vieilles amourettes.

(*m*) MESNIL. Ce nom commun à plusieurs endroits, vient de *mansio*, *mansionile* : il signifie la même chose que maison, qui vient aussi de *mansio*. En Limosin on dit MAS, M DU MAS, qui est la même chose que *mesnil*, *ménillet*, petite demeure, *manoir*, *mancy*, &c.

Le *manoir* défolé témoigne un déconfort,
Comme plaignant toujours la trop hative mort.
Quand le dernier foupir fortit d'Agnes Sorelle,
Qui, pour fa beauté grande, eut le furnom de
BELLE,
Et peut tant mériter, pour fa perfection,
Que de gagner à foi d'un Roi l'affection.
Ce Roi, comme un Pâris, affolé d'une Hélene;
Du feu chaud de l'Amour portant fon ame pleine,
Eftimoit prefque moins perdre fa royauté,
Que de fa douce amie éloigner la beauté.
Jamais qu'à contre-cœur n'affubloit le heaume,
Volontiers (*n*) nonchalant de fon peuple & de
foi,
Pour mieux faire l'amour eût quitté d'être Roi,
Content d'être Berger avec que fa Bergere;
Ce qu'en troubles fi grands ne pouvant du tout
faire,
Autant qu'il le pouvoit, fuyant toute grandeur,
Il fe dérobe aux fiens, & ne veut plus grand
heur,
(*o*) Mais que fa belle Agnes ou l'embraffe, ou
le baife,
Où d'amoureux devis l'entretienne à fon aife.
Tant peut une beauté, depuis qu'Amour vain-
queur,
(Voir aux plus braves Rois) l'empreint dedans
le cœur!

(*n*) Ne s'embarraffant pas.

(*o*) *Modo*, pourvu que. Cette expreffion eft encore d'ufage parmi le peuple, & dans quelques Provinces, où l'on dit proverbialement: *Il ne m'en chaut, mais que je dine.*

Soudain un bruit courut qu'une molle pareſſe
L'attachoit au giron d'une belle Maîtreſſe,
Par qui, de ſon bon gré, ſouffroit d'être mené,
Ayant perdu le cœur de tout efféminé,
AGNES ne peut celer, en ſon courage digne,
De l'amitié d'un Roi, reproche tant indigne;
Mais comme la faconde (*p*) & la grace elle avoit,
L'avertit en ces mots du bruit qui s'émouvoit.
„ SIRE, puiſqu'il vous plaît me faire tant de
„ grace
„ Que loger votre amour en perſonne ſi baſſe,
„ SIRE, pardonnez-moi, s'il me faut préſumer
„ Tant ſur votre amitié, que j'oſe vous aimer;
„ Vous aimant je ne puis ſouffrir que l'on mé-
„ diſe
„ De votre Majeſté, que pour être ſurpriſe
„ De l'amour d'une femme, on l'accuſe d'a-
„ voir
„ Mis en oubli d'un Roi l'honneur, & le devoir.
„ Doncques, SIRE, armez-vous, armez vos
„ gens de guerre,
„ Délivrez vos Sujets, chaſſez de votre terre
„ Votre vieil ennemi (*q*). Lors bienheureuſe,
„ moi,
„ Qui aurai la faveur d'un magnanime Roi.
„ D'un Roi victorieux, étant la bien aimée,
„ Je ſerai pour jamais des François eſtimée.
„ Si l'honneur ne vous peut de l'Amour di-
„ vertir, (*r*)

(*p*) Eloquence, facilité d'expreſſion.
(*q*) Les Anglois.
(*r*) Détourner. Ce mot eſt ſouvent employé dans Corneille.

„ Nous puisse au moins l'Amour de l'honneur
„ avertir !
Elle tint ce dropos, & sa voix amoureuse,
Du gentil Roi toucha la vertu générеuse,
Qui long-tems, comme éteinte, en son cœur
„ croupissoit,
Sous la flamme d'Amour qui trop l'assoupissoit.
A la fin la vertu s'enflamma renforcée,
Par le même flambeau qui l'avoit effacée.
Ainsi jadis Amour dompta bien Achilles (*s*),
Et domta bien aussi l'indomptable Hercules;
Mais après les Troyens sentirent leur puissance;
L'un de son ami (*t*) mort, fit cruelle vengeance;
L'autre à Laomédon apprit qu'il ne devoit
Souiller la sainte foi, que promise il avoit.
Aussi l'amour du Roi n'empêcha que la gloire
De l'Anglois ne périt : car dès-lors la victoire
Qui d'un vol incertain voloit çà & là,
Se déclarant pour nous, plus vers eux ne vola.
Et depuis qu'il s'arma, peu-à-peu toute France
Se remit sous le joug de son obéissance.
Or ayant de nouveau dessous sa main réduit
Les Normans reconquis (*u*), pour prendre le
déduit
De la chasse & des bois, de son camp se dé-
tourne,

(*s*) Apparemment on prononçoit Achilles & Hercules; car sans cela, il n'y auroit point de rime, au moins à l'oreille.

(*t*) Patrocle, dont la mort fut vengée par celle d'Hector.

(*u*) On peut induire de ceci que le discours d'Agnes fut tenu au Roi en 1436, quelque tems avant la prise de Rouen sur les Anglois, comme je l'ai conjecturé.

Et retiré l'hiver à Gémiege (x) séjourne,
Là où la belle Agnes, comme lors on disoit,
Vint pour lui découvrir l'emprise (y) qu'on
faisoit
Contre sa Majesté. La trahison fut telle,
Et tels les Conjurés (z), qu'encore on nous les
cèle :
Tant y a, que l'avis qu'adonc elle en donna,
Fit tant que leur dessein rompu s'abandonna.
Mais las ! elle ne put rompre sa destinée,
Qui pour trancher ses jours, l'avoit ici menée,
Où la mort la surprit. Las ! Amant, ce n'étoit
Ce qu'après tes travaux ton cœur te promettoit.
Car tu pensois adonc récompenser au double,
L'heur dont l'avoit privé des guerres le long
trouble,
Quand la mort t'en frustra. O mort ! celle beauté,
Devoit de sa douceur flêchir ta cruauté :
Mais la lui ravissant en la fleur de son âge,
Si grand que tu cuidois (*) n'a été ton ou-
trage.
Car si elle eût fourni l'entier nombre des jours,

(x) Aujourd'hui *Jumieges*, en latin *Gemeticum*.

(y) L'entreprise.

(z) Il y a beaucoup d'apparence que cette conjuration étoit très-réelle, & que le Dauphin en étoit le chef. Un Moderne, qui n'attribue le voyage d'Agnes qu'au dessein de rallumer la tendresse du Roi, ne laisse pas de convenir qu'on crut que quelque Partisan du Dauphin avoit empoisonné Agnes. *Verum, veneno præbito, ut creditur, ab quopiam Delphini cupido placere simul, & vivere desiit.* Bussieres, Hist. de France, sous Charles VII, Livre XII, Tome II, p. 519.

(*) Croyois.

Que lui pouvoit donner de Nature le cours ;
Ses beaux traits, ſon beau teint, & ſa belle charnure,
De la tarde vieilleſſe alloient ſentir l'injure :
Et le renom de BELLE, avec que ſa beauté,
Lui fût pour tout jamais par les hommes ôté.
Mais juſques à la mort l'ayant vu toujours telle,
Ne lui purent ôter le beau renom de BELLE.
Agnes, de BELLE AGNES retiendra le ſurnom,
Tant que de la beauté, beauté ſera le nom.

N. ... DAME DE VILLEQUIER.

LA DAME DE VILLEQUIER étoit niece d'Agnes Sorel (*a*); elle ſuccéda à ſa faveur, de même qu'à ſes autres biens. Etant plus jeune que ſa tante, peut être avoit-elle été ſa rivale pendant ſa vie. Il ſe trouve des Auteurs qui ont penſé que l'attachement que fit voir le Roi pour la Dame de Villequier, n'étoit qu'une ſuite de celui qu'il avoit eu pour Agnes ; & que l'amour qu'il avoit eu pour la tante, de laquelle la mémoire lui fut toujours chere, étoit l'unique motif de ſon inclination pour la niece. Le Jéſuite Buſſieres penſe moins charitablement, & peut-être avec plus de vérité, que le Roi, accoutumé aux douceurs du commerce des Dames, ſe conſola de la perte d'Agnes en prenant une nouvelle maîtreſſe. Il eſt certain que la

(*a*) *Villequiria neptis ejus locum implevit, Regiſque, amorem, ceu hæreditatem adivit.* Buſſieres, *ibid.* page 519.

nouvelle favorite eut autant de crédit que l'ancienne, & qu'elle disposa encore plus absolument des bénéfices & des charges de la Cour; que Louis XI & ses partisans ne gagnerent rien au change. Ce qui a fait présumer l'innocence de cette derniere inclination du Roi, c'est qu'on ne voit pas qu'elle ait eu les mêmes suites que celle d'Agnes, & qu'il en soit né aucuns enfans.

MARGUERITE D'ECOSSE.

MARGUERITE D'ECOSSE, premiere femme de Louis XI, avant qu'il parvînt à la Couronne, étoit fille aînée de Jacques (*b*) Stuart, premier du nom, Roi d'Ecosse, & de Jeanne de Sommerset (*c*). Leur mariage fut accordé par un traité fait à Chinon le 30 Octobre 1428. Louis, alors Dauphin, n'avoit encore que quatre ans & demi; & la Princesse n'en avoit que trois au plus. La célébration fut différée, & se fit à Tours le 24 Juin 1436, avec une dispense d'âge *que donna l'Archevêque de Tours*. Les intérêts des deux Couronnes donnerent lieu à ce mariage. Il étoit important pour l'Ecosse d'a-

(*b*) Jacques I, assassiné à Saint Thonston par Robert Stuart, animé par son grand pere le Comte d'*Athol*. Le meurtrier & ses complices furent punis d'une maniere exemplaire.

(*c*) Fille de Jean, Duc de Sommerset, qui étoit frere de Henri IV, Roi d'Angleterre.

voir dans les François des Alliés qui s'opposassent aux entreprises des Anglois ; & il ne l'étoit pas moins alors aux François de trouver dans les Ecossois un ennemi qui occupât les Anglois, & secourût la France attaquée par toutes leurs forces. Les Anglois n'oublierent rien pour s'opposer à cette alliance : ils firent à Jacques les promesses les plus séduisantes ; & voyant qu'elles étoient sans effet, menacerent d'une guerre ouverte : ils déclarerent même hautement qu'ils enleveroient la *Fiancée* dans son passage d'Ecosse en France, & qu'ils avoient une flotte équipée & prête à mettre en mer pour l'arrêter. Les menaces ni les promesses des Anglois n'ébranlerent point la fidélité de notre ancien Allié. La Princesse s'embarqua ; la Flotte Angloise se mit en embuscade sur la route ; mais s'étant jettés sur quelques Barques Flamandes, qui s'étoient chargées de vins à la Rochelle, ils se trouverent aux mains avec les Espagnols, qui coururent au secours des Vaisseaux Marchands, & perdirent leur proie sans rencontrer la Princesse. Elle débarqua heureusement à la Rochelle, d'où elle fut conduite à Tours avec la pompe convenable (*d*). Le mariage, célébré sous de si heureux auspices, n'eut pas pour la satisfaction des époux, les suites qu'on étoit en droit d'en espérer. Les raisons d'Etat & de politique ne sont pas des liens pour les cœurs. Louis se contenta de

(*d*) Bucanan, Histoire d'Ecosse, *ibid.* & David Chambers, fol. 184 verso.

respecter le mérite de la Princesse, sans y être fort sensible. Changeant, & incapable d'un attachement véritable, il connut quelquefois le plaisir; mais la tendresse fut toujours un sentiment étranger pour lui. Mezeray a écrit que Marguerite avoit quelque défaut caché qui lui enleva la tendresse du Dauphin. Deux Anglois, Hall & Graffton, cités par Bucanan (*e*), ont prétendu que ce défaut étoit une *baleine forte* & insupportable. L'Historien d'Ecosse s'emporte contre eux, comme s'il se fût agi de l'honneur de la Nation. Ils n'ont parlé de *Marguerite*, dit-il, qu'en Historiens qui se permettent les mensonges les plus caractérisés, & se livrent à la passion de médire sans ménagement. Il ne faut, ajoute Bucanan, que lire Monstrelet, Auteur du temps, pour réfuter ce que disent Hall & Graffton. Il a écrit que la Princesse d'Ecosse étoit & *sage* & *belle*. Un Auteur Ecossois, qui passa en France avec elle, & qui assista à sa mort, atteste que pendant sa vie elle fut extrêmement chere à son beau-pere, à sa belle-mere, & à son mari; & qu'après sa mort elle fut louée dans un Poëme François, qui a été depuis traduit en Ecossois, & qui du temps de Bucanan, étoit encore entre les mains de beaucoup de personnes (*f*). Il faut convenir que les Auteurs Anglois paroissent passionnés, lorsqu'ils parlent du mariage du Dauphin avec Marguerite. Mais l'apologie de Baucanan est

(*e*) Dans son Histoire d'Ecosse, Liv. X, p. 356 de l'édition *in*-8. d'Edimbourg de 1643.

(*f*) Bucanan, au lieu cité, p. 357.

bien foible; elle eſt aiſée à détruire. Le témoignage de Monſtrelet, dit Bayle (g), ne réfute point les Hiſtoriens Anglois. Une femme peut être belle & vertueuſe, & déplaire à ſon mari par ſa mauvaiſe haleine. L'auteur Ecoſſois eſt ſuſpect. Un domeſtique ne ſe croit point obligé à publier que ſa Maîtreſſe étoit haïe dans la maiſon de ſon époux, & il ne fait point ſcrupule de débiter le contraire. C'eſt un lieu commun d'éloge. Les louanges funebres ne peuvent rien contre la mauvaiſe humeur d'un mari. Il y a mille preuves que des Princeſſes bien mécontentes de leur époux & de leur beau-pere, ont été louées après leur mort le plus magnifiquement du monde, & par les *Poëtes*, & par les *Prédicateurs*. Ces réflexions du Critique moderne ſont ſolides, & le caractere de Louis XI vient à l'appui, au moins en ce qui regarde ſon indifférence pour la Dauphine. Ils furent preſque toujours éloignés & ſéparés l'un de l'autre. La Princeſſe étoit à la Cour, & Louis occupé à ſes premieres expéditions, ou en exil. On peut encore oppoſer à Bucanan un témoignage qui n'eſt pas ſuſpect, & que Bayle a oublié de citer; celui de Commines, qui écrit que le *Dauphin fut marié avec une fille d'Ecoſſe à ſon déplaiſir; & que tant qu'elle vécut, il y eut regret.*

Perſonne n'ignore, & j'ai déja remarqué dans les Tablettes hiſtoriques de nos Rois, l'honneur que Marguerite d'Ecoſſe fit au célebre Alain

(g) Dans l'article de Louis XI, note E.

Chartier (*i*), l'un des meilleurs Poëtes, & l'Orateur le plus estimé de son temps. On disoit d'Alain qu'il étoit l'esprit le plus beau, & l'homme le plus laid de France. Cela n'empêcha pas que Marguerite d'Ecosse, passant par une salle, où il s'étoit endormi, ne s'approchât de lui, & ne le baisât sur la bouche. Les Dames de sa suite parurent surprises qu'elle eût accordé une faveur si distinguée à un homme si laid, & qui, à leur avis, le méritoit si peu. Elles ne purent s'empêcher d'en faire quelques reproches à la Dauphine. *Je n'ai pas baisé l'homme*, leur répondit-elle, *mais j'ai seulement baisé la bouche d'où il est sorti tant de belles choses.*

Cette aventure donne lieu de présumer que Marguerite avoit beaucoup d'estime pour les Savans, & bien du goût pour les Lettres, c'est-à-dire de la délicatesse & du génie (*k*). Elle

(*i*) Alain Chartier, Secrétaire de Charles VI & de Charles VII. Etienne Pasquier le compare à Sénèque. Voyez les Recherches de Pasquier, Liv. VI, chap. 16, Tome I, p. 583 de la nouvelle édition. L'Histoire de la Poësie Françoise de l'Abbé de Massieu, p 232.

(*k*) Par conséquent elle ne ressembloit pas à l'une de ses sœurs, ISABEAU D'ECOSSE, femme de François, Duc de Bretagne, mere d'Anne, héritiere de Bretagne. Le Prince s'étant informé d'Isabeau, apprit, dit Jean Boucher, qu'*elle avoit beauté suffisante, & corps bien disposé pour porter enfant; mais qu'elle n'avoit pas grand & subtil langage.* A quoi il répondit, qu'*elle étoit telle qu'il la demandoit, & qu'il tenoit une femme assez sage* (c'est-à-dire assez spirituelle) *quand elle savoit mettre de la différence entre le pourpoint & la chemise de son mari.* J Boucher, Annales d'Aquitaine: Partie IV, p. 254, sous l'an 1442.

mourut sans enfans à Châlons-sur-Marne le 16 Août 1444, âgée de vingt six ans. Son corps fut mis en dépôt dans l'Eglise Cathédrale de Saint Etienne, & transporté en Poitou le dernier Octobre 1479, à l'Abbaye de Saint Laon de Thouars, où il fut inhumé le 14 Novembre suivant, sous un tombeau qui a été detruit par les Protestans.

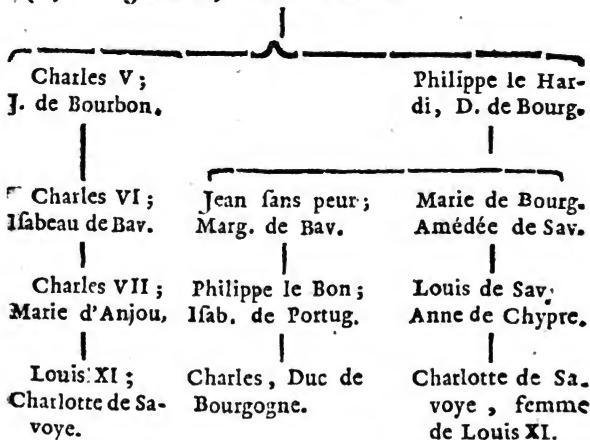
CHARLOTTE DE SAVOYE.

CHARLOTTE DE SAVOYE, seconde femme de Louis XI, étoit fille puînée de Louis, Duc de Savoye (l), & d'Anne de Chypre. Née en 1445, elle n'avoit que six ans, lorsque son mariage fut accordé, & même célébré à Chambéry au commencement du mois de Mars de l'année 1451. Il ne fut consommé qu'en 1457, eu égard à la jeunesse de Charlotte. Elle ne fut gueres plus heureuse que Marguerite d'Ecosse, qui l'avoit précédée (& Louis XI, *mauvais fils*, *mauvais pere*, *mauvais frere*, *mauvais sujet*, *mauvais Roi*, *ennemi dangereux*, *mauvais allié*, fut aussi *mauvais mari* Cette alliance s'é-

(l) LOUIS II, Duc de Savoye, étoit fils d'AMEDEE VIII, premier Duc de Savoye, créé Duc par l'Empereur Sigismond à son retour de France; & élu Pape sous le nom de Félix IV. Amédée renonça à la Papauté pour la paix de l'Eglise, & retourna dans sa retraite de *Ripailles*, où il vécut si agréablement, que cela donna lieu à l'expression, *faire ripailles*. Il avoit épousé MARIE *de Bourgogne*, fille de Philippe, Duc de Bourgogne, dit *le Hardi*.

toit faite presque malgré lui. Le Duc de Bourgogne, suivant le témoignage d'Olivier de la Marche, n'accorda au Dauphin dans sa retraite, une pension de douze mille écus, qu'à condition d'épouser la Princesse de Savoye (*m*), cousine du Duc, & de conclure le mariage aux termes du traité qui avoit été fait en 1451. D'ailleurs, de la maniere dont parlent de la Reine les Historiens les plus fideles, Commines, qui l'avoit connue si particulierement, elle n'étoit pas assez aimable pour fixer un cœur aussi difficile à gagner que celui de Louis XI. „ La Reine, dit-il, n'étoit point de celles où „ il devoit prendre grand plaisir; mais au de- „ meurant fort bonne Dame (*n*)." Nous n'avons point d'Historiens qui ne parlent en fa-

(*m*) JEAN, Roi de France.



(*n*) Commines, Liv. VI, chap. 13, au commencement, p. m. 179.

veur de sa vertu. L'Abbé de Brantôme, qui a parlé avec tant de sincérité de toutes les Princesses qu'il a connues par lui-même, ou par les relations des personnes qui les avoient connues, dit, en parlant de la mauuvaise opinion que Louis XI avoit de presque toutes les femmes, *qu'il en exceptoit pourtant Charlotte de Savoye.* Laissons-le parler lui-même. Son style négligé a des graces qui en font excuser les défauts, & je ne trouve nulle part ce qu'il en dit, pas même dans Bayle, auquel cet endroit a échappé. „ Il eut pourtant, dit-il (*o*), très-bonne „ opinion de sa femme, qui étoit sage & ver„ tueuse: aussi la lui falloit-il telle; car étant „ ombrageux, & soupçonneux Prince, s'il en „ fût un, *il lui eût bientôt fait passer le pas des* „ *autres*; & quand il mourut, il commanda à „ son fils d'aimer & honorer fort sa mere, *mais* „ *non de se gouverner par elle; non qu'elle ne fût* „ *fort sage & chaste*, dit Louis, *mais parce qu'el-* „ *le étoit plus Bourguignone que Françoise* (*p*). „ Aussi ne l'aima-t-il jamais que pour en avoir „ lignée; & quand il en eut, il n'en faisoit „ gueres de cas. Il la tenoit au Château d'Am„ boise comme une simple Dame, portant fort

(*o*) Brantôme, Dames Galantes, Tome II, page 312.

(*p*) C'est vraisemblablement de Gaguin que Brantôme a tiré ce qu'il dit de l'avertissement donné par Louis XI à Charles VIII Suivant Gaguin, Louis dit au Dauphin; *Matri ne credito; cum enim Sabaudiensis sit, Burgundis favere mihi semper visa est; alioquin bonam, & pudicam illam sum arbitratus.* Gaguin, Histoire de France, Liv. X, fol. 288 verso, *ad calcem.* Voyez le Tableau généalogique ci-dessus.

„ petit état, & étant fort mal habillée, com-
„ me une ſimple Demoiſelle ; & la laiſſoit là
„ avec petite Cour, à faire ſes prieres, & lui
„ s'alloit promener, & donner du bon temps.

Cela ne s'accorde gueres avec le vœu de fidélité conjugale que Philippe de Commines dit qu'il fit, après la mort d'un fils, (qui eſt apparemment le Duc (q) de Berry). Sa conduite, ſes Maîtreſſes, & le nombre de ſes enfans naturels, démentent entierement ce vœu, ou prouvent qu'il ne l'obſerva pas long-temps. Il étoit plus facile à un Prince de ſon humeur de faire quelques fondations & de grands préſens à une Egliſe, que d'être fidele à ſa femme. Ses ſoupçons contre la Reine étoient devenus ſi violens, qu'il la tenoit ſouvent éloignée de la Cour, & qu'il la relégua même en Savoye ſur les dernieres années de ſa vie.

Il faut pourtant convenir que le déſir d'être pere, & de laiſſer la couronne à un fils, lui fit avoir quelques égards pour ſa femme. Elle fut pendant pluſieurs années de tous les voya-
ges.

(q) Pierre Mathieu, dans l'Hiſtoire de Louis XI, fait remonter l'époque du vœu de fidélité conjugale de Louis XI. à la mort de *Joachim de France*, le premier de ſes fils. Mais Commines, qui n'entra au ſervice du Roi qu'en 1472, dit que le fils qui occaſionna le vœu, *mourut à l'heure de ſon arrivée*. Or ce fut *à l'heure de l'arrivée de Commines*, que mourut François de France, Duc de Berry. Joachim étoit mort pluſieurs années auparavant. Ce n'eſt donc pas à ſa mort, mais à celle du Duc de Berry ſon frere, qu'il faut rapporter ce vœu d'après Commines, cité par Mathieu lui-même.

ges que le Roi fit à Orléans, à Rouen, à Poitiers, à Tours, à Amboise: elle fit même une sorte d'entrée à Paris au mois de Septembre 1467. Le Roi y étoit allé le 18 Août. La Reine qui venoit de Rouen, y vint par eau en remontant la Seine : elle s'arrêta au Terrain, près de Notre Dame, & y fut reçue par le Parlement en Corps, & l'Evêque de Paris: les autres personnes de quelque rang s'y trouverent. Le Corps de Ville se présenta aussi pour la saluer. Les Officiers étoient venus dans des bateaux magnifiquement couverts; & *dans iceux*, dit Jean de Troyes, *étoient les petits Enfans de Chœur de la Sainte Chapelle, qui d'soient de beaux virelais, chansons, & autres bergerettes fort mélodieusement.* Ce concert de voix, tel que le temps pouvoit le former, étoit soutenu de plusieurs instrumens. Quand la Reine & sa suite fut rentrée dans son bateau, elle y trouva *un Cerf fait de confitures, qui avoit les armes de Sa Majesté pendues au col*, & tout ce qui pouvoit composer une collation exquise. Charlotte alla à l'Eglise de Notre Dame, où elle fit sa priere, & remonta dans son bateau qui la conduisit aux Céleftins. On y avoit encore préparé un spectacle conforme au goût du siecle, *avec moult beaux personnages*, dit Jean de Troyes. C'étoient des emblêmes, ou des allégories rendues sensibles par les personnages qui y entroient, ou si l'on veut, des *idées personnifiées.* On donnoit à ces spectacles le nom de MYSTERES, parce que tout y étoit représenté par quelque emblême, qu'on qualifioit de *mystere*, soit sa

cré, soit profane. En cet endroit, la Reine, ses Dames & les Demoiselles qui l'accompagnoient, monterent sur les chevaux ou *bacquenées* qui les attendoient, & on alla descendre au Palais des Tournelles, situé dans l'endroit où est aujourd'hui la Place Royale. A la porte du Palais se trouva encore un autre *mystere* représenté. Toute la nuit se passa en festins, en danses, & en feux de joie. Les jours suivans furent remplis par d'autres amusemens, & par des festins qui furent donnés au Roi & à la Reine. L'un & l'autre assisterent aux fêtes des noces de Nicolas Balue, frere du Cardinal de ce nom, alors Evêque d'Angers, avec la fille de Jean Bureau, Seigneur de Montglat. Ces noces se firent à l'Hôtel de Bourbon. Le premier Président Dauvet donna un magnifique souper à la Reine, qui y alla suivie de Bonne de Savoye sa sœur, & de la Duchesse de Bourbon. Parmi la pompe & les aprêts de ce souper, on remarque qu'il y avoit quatre bains préparés, dont le premier étoit destiné pour la Reine. Une indisposition & le temps l'empêcherent d'y entrer; mais la Duchesse de Bourbon, Mademoiselle de Savoye, la Dame de Montglat, & *Perette de Châlons, Bourgeoise de Paris*, se baignerent. Le bain étoit alors d'un usage assez fréquent, il faisoit partie de la magnificence d'une fête. Il paroît aussi que depuis quelques regnes, il étoit *dans l'ordre de la cérémonie, & pour ainsi dire de l'*ETIQUETTE (r),

(r) Je crois que cet usage fut introduit depuis celui de l'*Assemblée des Etats* sous Philippe le Bel.

d'admettre aux festins & aux fêtes les plus brillantes un certain nombre de *Bourgeoises*, femmes ou filles, par considération, je crois, pour la ville de Paris, de laquelle ces *Bourgeoises choisies*, & pour l'ordinaire admises à ces fêtes, autant pour leurs charmes & leur beauté, que pour leur rang, représentoient la plus belle partie.

Ajoutons encore aux marques d'estime que Louis voulut donner à sa femme, que dans toutes ses grossesses, il parut extrêmement attentif pour la santé de cette Princesse, & pour son heureux accouchement; que lorsqu'elle donna la naissance à des Princes, il signala sa joie par les témoignages les plus éclatans; qu'enfin on assûre qu'elle eut beaucoup de part au traité que le Roi fit avec le Duc de Normandie, & à l'échange de ce Duché avec celui de Guyenne, qui fut donné au Duc; que même on attribua à *Charlotte de Savoye* leur réconciliation. Si elle eût été effectivement plus Bourguignone que Françoise, Louis auroit eu raison de se défier d'elle; mais il regarda ses soupçons, bien ou mal fondés, comme quelque chose de réel, & la Reine vécut long-temps dans une espece de captivité. La mort du Roi lui rendit sa liberté; mais elle n'en jouit pas long-temps, & ne lui survécut que trois mois, étant morte à Amboise le premier Décembre 1483, âgée de trente-huit ans. Elle fut inhumée à Notre-Dame de Cléry, à côté du Roi, qui y avoit choisi sa sepulture. Elle rendit Louis XI pere de trois Princes. 1. Joachim de

France, né à Namur le 27 Juillet 1459, & mort enfant, inhumé aux Cordeliers d'Amboise. 2. CHARLES, qui succéda à son pere sous le nom de Charles VIII. 3 FRANÇOIS, Duc de Berry, né à Amboise en Septembre 1472, mort au moins de Juillet 1473. Et de trois Princesses, 4. LOUISE de France, née au mois de Mai 1460, morte enfant. 5. ANNE de France, Dame de Beaujeu, de laquelle nous parlerons en qualité de Régente. 6. JEANNE de France, d'abord Duchesse d'Orléans, puis Reine de France, premiere femme de Louis XII, de laquelle il sera aussi parlé (s).

(s) Je ne dis rien du bruit ridicule qu'on fit courir, dit Duhaillan, que Charles VIII n'étoit pas fils de *Charlotte de Savoye*; mais qu'il avoit été supposé par Louis, qui l'eut d'une de ses Maîtresses. Que ce fut pour étouffer les troubles excités par le Duc de Guyenne son frere, que Louis XI en usa ainsi, afin de lui ôter toute espérance. P. Mathieu, qui demanda à Duhaillan d'où il tenoit cette anecdote, rapportée dans la Vie de Louis XI, reçut pour réponse de la part de Duhaillan : *Qu'il tenoit cela de la bouche de ceux qui croyoient le bien savoir, & qu'il a écrit plusieurs autres choses de pareille conséquence sur la bonne-foi de la tradition.* Avec un pareil principe, on peut hasarder tout ce qu'on veut; on aura toujours un garant. Mais en bonne foi, la caution est-elle recevable? Et que déviendroit l'Histoire, s'il étoit permis d'en profaner ainsi le caractere? Il faudroit en revenir à la pratique dont parle Senéque: *Quis unquam ab Historico juratorem exegit?*

PHELISE RENARD, & MARGUERITE DE SASSENAGE.

PHELISE RENARD, & MARGUERITE DE SASSENAGE, ne doivent pas être confondues avec les autres femmes pour lesquelles Louis XI se déclara, par le seul penchant qu'il avoit pour le sexe. L'honneur qu'il fit à une fille née de la premiere, & à trois dont la seconde le rendit pere, de les reconnoître, & de prendre soin de leur établissement, est une preuve d'une considération particuliere. *Phélise* ou *Félice* Renard étoit veuve (*t*), lorsqu'elle fut aimée de Louis, qui avoit à peine vingt ans. Il en eut une fille, nommée GAYETTE, qui étoit mariée à *Charles* de Sillons dès l'an 1460, c'est-à-dire, avant que Louis fût monté sur le Trône. La dót fut prise sur la recette générale du Dauphiné. Pour MARGUERITE DE SASSENAGE, elle étoit de la Maison de ce nom, qui est une branche des anciens Comtes de Lyon & de Forès. Par l'Histoire Généalogique de cette Maison, que Nicolas Chorier (*u*) a publiée, on apprend que

(*t*) Cette Phélise Renard n'étoit-elle point sœur, ou du moins parente de *Louis Renard*, Seigneur du Chesne, qui épousa Laurence, bâtarde de Courtenay, fille naturelle de Jean, Seigneur de Champignelle, & de Jeanne de la Brosse? Suzanne de Bourbon, fille de Marguerite de Sassenage, lui fit un legs par son testament

(*u*) Petit *in*-12, à Grenoble 1669, page 360 & suiv.

Marguerite étoit fille de *Henri* troisieme de ce nom, Baron de Sassenage, Gouverneur de Dauphiné sous Charles VI & sous Charles VII, mort à la bataille de Verneuil en 1424, à l'âge de quarante ans, & d'*Antoinette de Saluces*, fille de Hugues, Seigneur de Montiay, remariée en secondes noces avec Louis de Baume. Marguerite épousa en 1438 *Amblard de Beaumont*, Seigneur de Montfort. Elle étoit veuve & encore jeune, lorsque le Dauphin obtint du Roi la permission de se retirer pour quatre mois en Dauphiné : il abusa de cette permission, & y resta plusieurs années. Le rang considérable que tenoit la Dame de Beaumont, sa naissance & les services de *Henri de Sassenage* son pere, la firent connoître du Dauphin. Jeune, belle, & d'un esprit délicat, amusant, fait pour plaire, Marguerite plut au Dauphin. Leurs liaisons dévinrent intimes, leur commerce suivi. On rapporte qu'un Astrologue que Louis entretenoit à ses gages, ayant prédit la mort d'une Dame que le Roi aimoit, & que la prédiction étant suivie de l'événement, il donna ses ordres pour qu'on prit l'Astrologue, & qu'on le jettât par la fenêtre au signal qu'il en donneroit. Le Prophête paroissant en sa présence: *Toi qui prétends être si habile homme*, lui dit-il, *& qui prononce si hardiment sur le sort des autres, apprends-moi un peu quel sera le tien, & combien tu as encore de temps à vivre?* Soit que l'Astrologue eût été secrétement averti du dessein du Roi, ou qu'il eût quelque connoissance particuliere: *Sire*, lui répondit-il, sans témoi-

gner de frayeur, *je mourrai trois jours avant votre Majesté.* Après cette réponse, le Roi n'eut garde de le faire jetter par la fenêtre : au contraire, il eut soin de ne le laisser manquer de rien. De quelle Dame aimée du Roi s'agit-il ici ? Est-ce de la belle *Sassenage* ? C'est ce que rien n'indique; mais il paroît qu'elle fut celle à laquelle il s'attacha le plus long-temps. Il en naquit trois filles. Le sort de la mere nous est inconnu ; mais nous savons que ces trois filles furent mariées très-avantageusement par Louis dévenu Roi. JEANNE fut légitimée par Lettres du 25 Février 1465, données à Orléans. Suivant l'Auteur de la Chronique scandaleuse (x), elle fut fiancée le Mardi 2 Novembre 1465 à Louis batard de Bourbon (y), l'un des hommes les plus accomplis de son temps ; & pour emprunter le langage d'un contemporain (z), *bon, gentil, & loyal Chevalier, lequel fit de bons, grands, & agréables services au Roi & à la Couronne, & ne donna jamais à avarice une seule heure de repos pour dormir en son cœur.* Le mariage suivit les fiançailles ; & le Roi, pour gratifier les époux, érigea la Seigneurie de Roussillon en Comté. Dans la suite, Louis Comte de Roussillon fut fait Amiral de France. Il mourut le 19 Jan-

(x) Page 100 de l'édition de 1610.

(y) Fils naturel de Charles I, Duc de Bourbon, & de Jeanne de Burnan, légitimé de Bourbon par Lettres Patentes de 1463. Voyez sur Louis de Bourbon, Anselme, nouvelle édition, Tome I, p. 308. Il y a un détail curieux.

(z) Cabinet de Louis XI.

vier 1486. Sa veuve vécut fort long-temps depuis, fit son testament à Chinon le 7 Mai 1515, & mourut fort âgée en 1519. Elle fut inhumée dans une Chapelle qu'elle avoit fondée aux Cordeliers de Mirebeau. Elle eut un fils, CHARLES de Bourbon, Comte de Roussillon, mort sans postérité; & deux filles, SUZANNE, mariée en premieres noces à Jean de Chabannes, Comte de Dammartin, & en secondes noces à Claude, Seigneur de Boulainvilliers; & ANNE, Dame de Mirebeau, mariée à Jean, Baron d'Arpajon (*a*). MARIE, seconde fille de Marguerite de Sassenage, fut mariée au mois de Juin 1467 à Aymar de Poitiers, Seigneur de Saint Vallier. Elle eut trente mille écus d'or en dot; & Louis XI ordonna par ses Lettres (*b*) Patentes du 11 Juillet 1467, qu'elle porteroit les armes de France, à la différence d'u-

(*a*) Voyez Anselme, Tome I, nouvelle édition, p. 509.

(*b*) Ces Lettres se trouvent dans le *Cabinet de Louis XI*, publié par Tristan l'Hermite de Soliers, en 1661, C'est ainsi que Louis XI s'explique: „ Comme puis n'a „ gueres Nous avons traité & accordé le mariage de „ notre très chere & amée fille naturelle *Marie*, avec „ notre très-cher & féal cousin *Aymar de Poictiers*, Sieur „ de Saint Vallier. Parquoi seroit bien expédient d'or„ donner les armes qu'il Nous plaira que notre dite fille „ porte, Savoir faisons, que Nous *accertenez* que la„ dite Marie est véritablement notre fille naturelle, „ voulant honorer elle & sa postérité, & qu'elle jouisse „ des honneurs & prérogatives qu'aux enfans naturels „ des Princes appartiennent; pour l'amour & singuliere „ affection que Nous avons en elle, avons voulu & or„ donné, &c. *Cabinet de Louis XI*, page 121.

ne barre d'or de gauche à droite. Elle mourut en couches d'un fils, ce fut Jean de Poitiers, Seigneur de Serignans, vers l'an 1493. ISABEAU, sœur de Jeanne & de Marie, épousa Louis de S. Prieſt, & fut mere en 1488 à *Soffrey*, *Allemand*, Lieutenant Général de Dauphiné, en 1502, ſuivant *Allard*, dans la Généalogie de cette Maiſon.

LA GIGONNE,

& LA PASSEFILON.

L'HISTOIRE indique pluſieurs autres belles perſonnes, les unes filles, les autres mariées ou veuves, auxquelles Louis ne fut ni ſi attaché, ni ſi affectionné qu'à *Felice Renard*, & à *Marguerite de Saſſenage*. HUGUETTE DE JACQUELIN a paſſé pour l'une des plus belles. *C'étoit*, diſent MM. Dupuy dans leurs Manuſcrits, *une fille tout-à-fait charmante*. Elle étoit de Dijon; & lorſque le Prince d'Orange eut rendu le Roi maître du Duché de Bourgogne, il fit venir auſſi tôt à la Cour la belle HUGUETTE. A ſon retour de Lyon, où il avoit paſſé ſix mois, pour être à portée d'y examiner de plus près la face que prenoient (*c*) les affaires du Duc de Bourgogne, il amena avec lui deux femmes; l'une nommée LA GIGONNE (*d*), veuve

(*c*) Quelque tems avant la journée de Nancy, où le Duc de Bourgogne fut tué le 5 Janvier 1476.

(*d*) Il a plu à l'Auteur des galanteries des Rois de

d'un Marchand de Lyon; l'autre nommée LA PASSEFILON, femme d'un autre Marchand, nommé *Antoine Bourcier*. Pour la récompense des amusemens qu'elles lui avoient procurés, & pour *l'honnêteté de ces deux femmes*, dit Jean de Troyes (*e*), il leur fit beaucoup de bien. Il maria *la Gigonne* à un jeune Parisien, nommé *Geoffroy de Caulers*, auquel il donna *argent & office*. Le mari de *la Passefilon* eut une charge de Conseiller de la Chambre des Comptes; ce fut celle de Jean de Rheillac, qu'on en dépouilla pour la donner à Antoine Bourcier. Il faut lire ces choses dans les Auteurs contemporains; on y verra la maniere de penser singuliere de Louis XI, qui joignoit à tous ses déréglemens des pratiques de dévotion auxquelles il se livroit d'autant plus volontiers, qu'elles ne l'empêchoient pas de s'abandonner à ses plaisirs. Tandis que ce Prince donnoit d'un côté des ordres pour qu'on lui amenât à point nommé les femmes qui lui plaisoient, d'un autre il en donnoit pour les vœux & les pélerinages qu'il vouloit faire. *Il alloit rendre graces de l'heureux état de ses affaires, & de la mort du Duc de Bourgogne, à Notre-Dame de Behuart* & autres saints lieux; envoyoit de l'argent aux Eglises où est révérée la Vierge Marie; & se faisoit amener de Lyon à Orléans, & d'Orléans

France, d'en faire la femme d'un Gentilhomme Picard, Seigneur de *Gigon*, près d'Amiens.

(*e*) Page 302, sous l'an 1476, & joint à Monstrelet, sous le titre de *Chronique nouvellement additionnée*, sous la même année, fol. 58 recto.

à Paris, *la Gigonne & la Paſſefilon*; marioit l'une, & adouciſſoit le ſort du mari de l'autre, en lui donnant des richeſſes & des charges qu'il ôtoit à ceux qui les avoient légitimement acquiſes.

On peut joindre aux deux Lyonnoiſes, deſquelles nous venons de parler, la femme de *Jean le Bon.* Elle étoit née à Mantes, & avoit fait le plaiſir du Roi pendant quelque tems. Louis la maria à ce Jean le Bon, natif du Pays de Galles, qui entreprit, à la ſollicitation, diſoit-il, du Duc de Bourgogne, d'empoiſonner le Dauphin. Il fut découvert & arrêté. Il avoua ſon crime, & fut condamné à avoir la tête coupée. Avant l'exécution, le Prevôt lui demanda s'il n'avoit plus rien à dire. Il déclara *qu'il ne lui reſtoit qu'à ſupplier le Roi d'avoir pitié de ſa femme & de ſes enfans.* Sur quoi on lui donna le choix, ou d'avoir la tête tranchée, ou les yeux crevés. Il préféra ce dernier parti. On lui creva les yeux (*f*), & il fut rendu à ſa femme, à laquelle le Roi conſerva pendant ſa vie la penſion qu'il avoit accordée à ſon mari (*g*).

(*f*) Il paroît que ſous le regne de Louis XI, les peines n'étoient point fixées. Les Juges en étoient les arbitres La plus fréquente étoit celle d'être couſu dans un ſac & jetté dans l'eau; les coupables étoient écartelés, noyés, pendus, ou ſeulement étranglés en priſon, décapités, ſoit nobles, ſoit roturiers, attachés ſur une roue, fuſtigés, eſſorillés, &c. ſuivant que les Juges en ordonnoient. *Le Bon* eut par grace les yeux crevés.

(*g*) Chronique de Louis XI, p. 307; & dans celle jointe à Monſtrelet, fol. 59 recto.

ANNE DE FRANCE.

Anne de France, sœur de Charles VIII, fille aînée de Louis XI, naquit en 1461. Quoique cette Princesse n'ait été long-tems que Dame de Beaujeu, & depuis Duchesse de Bourbon, elle mérite cependant de paroître entre celles qui ont monté sur le trône, ayant été jugée digne de le soutenir par le Prince le plus éclairé de son tems. La nature avoit beaucoup fait en sa faveur; & si l'Histoire vante sa beauté, elle parle très-avantageusement de son esprit & de ses talens politiques. On peut même dire qu'elle se démêla plus adroitement que Louis XI des embarras où elle se trouva pendant l'administration qu'elle eut de l'Etat & de la personne du Roi son frere. Moins fiere, moins violente, plus sage même, & d'une conduite plus suivie & moins capricieuse que le Roi son pere, elle vint à bout de la politique rafinée du Comte de Dunois, & de celle du Duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, & des ennemis secrets ou découverts de l'élévation où elle se trouva. Capable de ressentiment, puisqu'elle étoit femme & Princesse, elle sut quelquefois le sacrifier à propos. L'ambition fut son défaut le plus remarquable; tout cédoit en elle à la passion de gouverner. Brantôme en a fait un portrait, dont les couleurs forment un tableau qui n'est point flatté. Leur réunion plaira sans doute davantage que celles

que la réflexion pourroit nous fournir. Il avoit encore la Princeſſe preſque ſous les yeux par les récits que lui faiſoient ceux qui l'avoient connue. ,, *Anne*, dit il, *étoit fine femme &* ,, *déliée, s'il en fût oncques; vraie image en tout* ,, *du feu Roi Louis ſon pere; vindicative, Trin-* ,, *quate* (*b*), *corrompue, pleine de diſſimulation* ,, *& grande hypocriſie, qui pour ſon ambition ſe* ,, *maſquoit & ſe déguiſoit en toutes ſortes. Splen-* ,, *dide & magnifique, elle avoit bien auſſi de grandes bontés à l'endroit des perſonnes qu'elle aimoit & prenoit en ſa main, fort ſpirituelle & aſ-* ,, *ſez bonne* ". Il ne faut pas ſéparer cette derniere qualité d'avec les autres, pour bien l'apprécier. Elle ne faiſoit que naître, lorſque ſon mariage avec Nicolas d'Anjou Calabre, Marquis du Pont-à Mouſſon, fut négocié. C'eſt ce que l'on apprend d'une commiſſion de René, Roi de Sicile, aïeul de ce Prince, datée du 27 Novembre 1461, adreſſée au Comte de Mortain, Charles d'Anjou, depuis Comte du Maine ſon frere, & Ferry de Lorraine, Comte de Vaudemont ſon gendre. Les freres de Sainte-Marthe, qui parlent de cette commiſſion, diſent que la Princeſſe Anne fut fiancée en 1471; mais on la trouve avec la qualité de *Marquiſe du Pont* dans des Lettres Patentes du mois de Mai 1470, par leſquelles le Roi ſon pere lui donna le Vicomté de Thouars. Ce mariage ne

(*b*) *Trinquate*. fauſſe, double, ruſée, ce qu'on appelle dans quelques Provinces, & à Paris, *Trigaud* Les Italiens diſent TRINCATO; d'où Brantôme a formé ſon *Trinquate* ou *Trincate*.

se fit pas. Le Marquis du Pont s'étant rendu aux invitations de Charles Duc de Bourgogne (*i*), qui lui offroit la Princesse MARIE sa fille unique ; il l'eût épousée, s'il ne fût pas mort pendant qu'on faisoit les préparatifs de ses noces en 1473. ANNE fut donc accordée de nouveau avec *Pierre de Bourbon*, cadet de sa Maison, & frere de Jean II, Duc de Bourbon. Pierre n'étoit que (*k*) Sire de Beaujeu ; & le mariage se fit en 1474. On trouva extraordinaire que le Roi eût donné sa fille aînée au Sire de Beaujeu : & qu'ayant pris le parti de la donner à un Prince, il n'eût pas préféré, comme il l'eût pu, le Duc de Bourbon à son cadet. Mais le Roi croyoit n'avoir rien à craindre du puîné de Bourbon, qui n'avoit à la Cour ni le rang de son frere, ni ses grands établissemens ; & il se détermina par la raison qui eût été un obstacle pour un autre que lui. D'autres (*l*) ont prétendu que par cette alliance Louis

(*i*) Dit le Belliqueux, ou le Téméraire.

(*k*) De toutes les qualités, celle de *Sire* d'une Terre est la moindre ; elle revient à celle de *Seigneur Sire* de *Beaujeu*, *Sire* d'*Imbercourt*, *Sire* de *Joinville*, *Sire* de *Noailles*, &c. Les Bourgeois notables ayant pris dans la suite le même titre, joint à leurs noms de famille ou de baptême, SIRE *Jacques*, SIRE *Pierre*, ce qui se pratiquoit il n'y a pas encore long-tems parmi les Echevins des Villes, la Noblesse quitta ce titre pour celui de *Seigneur*, joint au nom de la Terre ; & il ne nous est resté que deux ou trois Terres avec le titre de *Sirerie*, que la modestie des anciens possesseurs leur a fait conserver. Syre du grec moderne Κύρ@, *Dominus*. Le titre de SIEUR en vient.

(*l*) Pasquier, Livre VI de ses Recherches, chap. XI

XI avoit eu dessein de faire passer les grands biens de la Maison de Bourbon dans la Maison de France regnante. Jean Duc de Bourbon, frere aîné de *Pierre Beaujeu*, n'avoit point d'enfans, quoiqu'il fût marié depuis dix-huit ans; & il y avoit peu d'apparence qu'il en eût. Son puîné, qui étoit dans une sorte d'indigence pour un Prince, étoit donc son unique héritier. Le Roi, en accordant à Anne sa fille *cent mille écus* en dot, ce qui étoit, est-il dit dans le contrat, la dot accoutumée des filles de France, fit stipuler qu'en ce qui le regardoit, le *Futur* consentoit que tous les Duchés, Comtés & Vicomtés de la Maison de Bourbon, dans le cas où il n'auroit point d'enfans mâles de son mariage, appartiendroient au Roi & à ses successeurs. Pour assûrer d'autant plus l'effet de cette clause, Louis XI ne fut point présent au contrat, afin d'écarter le soupçon de violence & de consentement forcé. Il se peut faire que le Roi eût le motif d'intérêt qu'on lui attribue; mais il paroît recherché & l'effet bien douteux; & le premier motif est bien aussi digne de sa politique. Le Duc de Bourbon lui étoit suspect, comme ayant pris beaucoup de part à la guerre du bien public. Il étoit ambitieux, brave de sa personne, & ne manquoit pas de génie; mais il s'en croyoit encore plus qu'il n'en avoit. Pierre de Beaujeu, d'un caractere plus doux, plus aisé à conduire, se croyoit au contraire moins d'esprit qu'il n'en avoit en effet. Sa défiance faisoit disparoître ses talens; & dans les affaires où il eût pu bril-

ler en chef, il ſe contentoit d'exécuter les idées des autres, moins ſenſible à la gloire qu'au Plaiſir de bien faire. C'étoit le moyen de ſe faire aimer du Roi, qui n'eſtimoit rien tant que la ſoumiſſion dans les Grands. *JE HAIS*, diſoit-il, *ceux de Bourgogne* (m), *à cauſe de leur humeur altiere*; *J'AIME Charles d'Artois, parce qu'il ne tient rien de l'arrogance de ſes prédéceſſeurs*; *mais J'AIME BIEN ceux de Bourbon, à cauſe de leur douceur & de leur ſoumiſſion.* Le mariage du Sire de Beaujeu, en lui donnant à la Cour un rang plus conſidérable, ne changea en rien ſa maniere de penſer, il donna même à la Princeſſe un aſcendant qui confirma l'inclination que le Roi avoit pour lui. Louis XI, ſur les dernieres années de ſa vie, & dans le tems que ſa défiance étoit à ſon comble, fit Pierre de Beaujeu Lieutenant Général de l'Etat. Dans ſa derniere maladie au Pleſſis-lès-Tours, il donna au Prince & à ſa fille de nouveaux témoignages d'affection, par la liberté qu'ils eurent preſque ſeuls de voir le Roi. Laiſſons dire la choſe à Philippe de Commines. Après avoir parlé des juſtes motifs de crainte que devoit avoir le Roi, il ajoute (n): *Il n'entroit*

(m) Façon de parler du tems, pour dire : *Les Princes de la Maiſon de Bourgogne.* On diſoit encore ſous Henri IV, *ceux de Guiſe.*

„ Le Roi François ne faillit point,
„ Quand il prédit que CEUX DE GUISE
„ Mettroient ſes enfans en pourpoint,
„ Et tous ſes Sujets en chemiſe.

(n) Sous l'an 1482, chap. 7, Livre VI.

troit gueres de gens dedans le Plessis-du-Parc, qui étoit le lieu où il se tenoit, exceptés gens domestiques & les archers, dont avoit quatre cens, qui en bon ordre faisoient tous les jours le guet, & se pourmenoient par la place, & gardoient la porte. Nul Seigneur, ne grand personnage, ne logeoit dedans, ne n'y entroit gueres compagnie de grands Seigneurs; nul n'y venoit que Monseigneur de Beaujeu de présent Duc de Bourbon. Après la conclusion du mariage du Dauphin son fils avec Marguerite de Flandre (*o*), il chargea M. & Madame de Beaujeu de recevoir la Princesse. Ils firent l'un & l'autre les honneurs de la Cour. Personne ne l'entendoit mieux qu'*Anne*, aussi spirituelle que magnifique. Enfin dans sa derniere maladie, Louis, qui avoit tant redouté la mort, voyant qu'elle étoit inévitable, envoya chercher son gendre, le chargea de lui amener le Dauphin qui étoit à Amboise, le lui recommanda, & tous ceux du service desquels il étoit satisfait. Par son testament, le Roi avoit établi sa fille ANNE Gouvernante du Royaume, & tutrice de la personne du Roi Charles VIII son frere. Ce Prince étoit dèja sur sa quatorzieme année; & d'après l'Ordonnance de Charles V, il eût pu être déclaré majeur, si son tempérament extrêmement foible l'eût permis, ou plutôt si l'on n'eût pas

(*o*) Ou d'Autriche, fille unique de Marie de Bourgogne, & de Maximilien d'Autriche. Ce mariage n'eut point d'exécution, & la Princesse fut renvoyée par Charles VIII, qui lui préféra ANNE, héritiere de Brétagne, de laquelle nous parlerons.

encore été dans l'opinion que le réglement de la majorité des Rois exigeoit la quatorzieme année complete : ce qui a duré jusqu'au regne de Charles IX, que le Chancelier de l'Hopital fit connoître que dans les cas favorables, tels que la majorité, l'année commencée étoit réputée (*p*) accomplie. Madame de Beaujeu avoit besoin de toute sa fermeté & de toute son adresse pour conserver la qualité que le Roi son pere lui avoit donnée par son testament. Cette qualité ne différoit en rien d'une véritable Régence (*q*), & c'étoit la premiere fois qu'on eût vû une *fille de France* Régente. On en avoit contesté le titre à *la mere* de S. Louis, à la Reine femme de Charles VI pendant la démence du Roi. Quelle apparence que les Princes du Sang vissent tranquillement Madame de Beaujeu jouir d'un privilége qu'ils croyoient inséparablement attaché à leur rang? Elle avoit deux rivaux à combattre ; Louis, Duc d'Orléans, héritier présomptif de la Couronne ; & *Jean* deuxieme du nom, Duc de Bourbon, aîné de sa maison, & du Comte de Beaujeu son frere. Si ces deux Princes eussent pû se réunir d'intérêt, la Comtesse de Beaujeu eût infailliblement succombé. La Cour & le Peuple même n'étoient pas pour elle. On étoit fatigué du joug

(*p*) Ce fut un moyen qui tira Catherine de Médicis de l'embarras où elle se trouvoit avec le Roi de Navarre & les Guises.

(*q*) Sur les droits de Régence, voyez les Annales de Belleforêt, Tome II, Livre V, sous Charles VIII, fol. 1294. 1295.

dur & pesant de Louis XI, qu'on avoit d'autant plus haï qu'on l'avoit appréhendé ; & l'on publioit tout haut qu'il étoit extraordinaire de voir un Souverain prétendre regner après sa mort, & imposer des loix contraires aux maximes de l'Etat. Anne, à force de caresses, & employant les mêmes ressorts dont Louis s'étoit si adroitement servi, sut se faire des créatures & un Parti. Celui du Duc d'Orléans n'étant pas le même que celui du Duc de Bourbon, manqua de force & l'un affoiblit l'autre. Le premier Prince du Sang avoit son rang pour lui ; mais lui-même étoit encore mineur & en tutelle. Le Duc d'Orléans né en 1463 (r), n'avoit encore que vingt ans. Comment donner, disoit-on, la tutelle du Roi à un Prince qui étoit lui-même en tutelle ? Cela impliquoit contradiction, & étoit contre le droit commun. A l'égard du Duc de Bourbon, il n'étoit pas naturel de lui accorder un honneur que le premier Prince du Sang & l'héritier présomptif ne pouvoit obtenir. C'eut été la matiere d'une discorde inévitable parmi les Princes. Anne ajouta les caresses & les faveurs pour venir à bout de Jean de Bourbon, qui se voyant écarté par le Duc d'Orléans, aima mieux prendre le parti de la Princesse, que de céder au Duc. Elle avoit promis à Jean de Bourbon la place de Connétable, à laquelle il aspiroit depuis long-tems. A cette condition il consentit & obligea le Duc d'Or-

(r) Ceux qui le font alors âgé de vingt-quatre ans, se trompent.

léans d'acquiescer à la proposition que fit Madame de Beaujeu, de soumettre ses droits & le jugement d'une contestation si importante, à la décision des Etats. Elle se contenta de demander le *provisoire*, & d'être maintenue dans l'administration des affaires, jusqu'à ce que les Etats eussent prononcé. On ne pouvoit prendre une voie plus sûre pour se rendre la Cour & les peuples favorables. Quant à la provision que demandoit la Princesse, rien ne paroissoit plus juste que de lui conserver un titre que lui avoit déféré le testament du Roi son pere, à la mémoire duquel on ne pouvoit refuser cet égard. Anne fit donc distribuer un écrit public, où elle détailla tous ses moyens, & se concilia les esprits avec une adresse qui caractérise un génie supérieur & délicat. Un Moderne, qui prétend avoir eu ce manifeste sous les yeux, en fait honneur au célebre Martial d'Auvergne, Auteur *des Arrêts d'Amour*, commentés fort sérieusement par le Jurisconsulte Benoît de Court. Il rapporte à son ordinaire bien des choses intéressantes sur Martial d'Auvergne, & la confiance dont l'honoroit, selon lui, Madame de Beaujeu; mais comme tout ce qu'il dit en cette occasion a besoin de preuves, de même que dans beaucoup d'autres, on fera de sa conjecture tel cas qu'on voudra. Cependant il y a beaucoup d'apparence que *Martial d'Auvergne* ou *de Paris*, Procureur au Parlement, & Notaire au Châtelet, n'étoit gueres en état d'avoir la confiance d'une Princesse comme Anne de Beaujeu, ayant

la tête aussi foible qu'il l'avoit. Dès l'an 1466 il s'étoit jetté par une fenêtre (s) au mois de Juin, au tems, dit Jean de Troyes (t), *que les féves florissent & déviennent bonnes.* Il n'en mourut pas; mais, suivant Varillas, qui (n) lui attribue le manifeste de Madame de Beau-

(s) Voyez la Chronique scandaleuse, sous l'an 1469, p. 117.

(t) Au mois de Juin que les féves florissent & déviennent bonnes, il y eut un *jeune homme*, nommé *Martial d'Auvergne*, Procureur en la Cour de Parlement, (les Procureurs alors étoient presque tous lettrés & gradués) & Notaire au Châtelet de Paris, lequel, aprés qu'il eut été marié trois semaines avec une des filles de Me. Jacques Fournier, Conséiller du Roi en sa Cour de Parlement, perdit son entendement, en telle maniere, que le jour de Monseigneur Saint Jehan Baptiste, environ neuf heures du matin, une telle frénésie le print, qu'il se jetta par la fenêtre de sa chambre en la rue, & se rompit une cuisse, & froissa tout le corps, & fut en grand danger de mourir. J. de Troyes, *loc. cit.*

(n) Ce que dit Varillas dans la Préface de son Hist. de Charles VIII, est curieux, & mérite d'être lu. L'Auteur dit qu'*il ignore* par quelle intrigue Martial d'Auvergne s'étoit insinué dans la confidence de la Comtesse de Beaujeu; mais ajoute-t il, il est constant qu'elle se servoit de lui dans toutes les affaires importantes où elle crut avoir besoin d'appuyer son administration par l'autorité du premier Parlement du Royaume. L'Historien auroit bien dû en donner quelque preuve. Suivant Varillas, les *Arrêts d'Amour* sont autant d'anecdotes galantes de son tems, & une critique fine des Grands, & en particulier des *Amours du Duc de Bourbon.* Cette idée est neuve, mais est elle vraie : & sur quoi est elle fondée? Il ajoute à l'éloge de l'Auteur des Arrêts d'Amour : *Sa mort ne répondit pas à sa vie*, puisqu'il tomba malade d'une fievre chaude en un âge *qui n'étoit pas fort*

jeu, il périt par un événement semblable, & se jetta dans l'eau où il se noya en 1508. Tout cela suppose une cervelle bien foible, & plus propre à la composition des *Arrêts d'Amour*, qu'à celle de Pieces politiques de la nature de celle dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, les Etats s'assemblerent à Tours; & le Roi déclara, en les convoquant, qu'il entendoit se servir des conseils de sa sœur. La Princesse prit l'administration des affaires sans contradiction. Ces commencemens déciderent de la suite. Anne établit son pouvoir, & se vit bientôt en état d'obtenir la décision telle qu'elle la demandoit. L'ouverture des Etats se fit à Tours en 1484, malgré les oppositions du

avancé. Il demeuroit au Marché-Neuf; la Seine mouilloit le bas de sa maison. *Il fut le 13 du mois de Mai* 1508, tellement transporté des ardeurs de son mal, qu'il ouvrit la fenêtre & se jetta dans la riviere. Il fut noyé. On le retira de l'eau, & on l'enterra dans l'Eglise de Saint Germain-le-Vieux sa Paroisse. On lui dressa une magnifique Epitaphe, qui fut conservée jusqu'à l'année 1617, que l'Epitaphe fut ôtée, pour faire des réparations, sans qu'on l'ait replacée. Varillas, dans son Avertissement ou Préface de l'Histoire de Charles VIII, page 1 & suivantes. Il cite en marge les recherches manuscrites de feu M. Henri. *Nota.* Martial d'Auvergne, Procureur au Parlement, & Notaire au Châtelet, & marié, suivant l'Auteur de la *Chronique scandaleuse*, en 1466, devoit avoir vingt-sept à vingt-huit ans, qui joints à quarante-deux ans qui s'écoulerent depuis 1466 jusqu'en 1508, donnent soixante & dix ans; ainsi on ne sauroit dire qu'il mourut n'étant pas fort avancé en âge, s'il est mort en 1508. M. le Président Henaut fixe la mort de Martial d'Auvergne en 1490. Mais sur quoi se fonde-t-il?

Duc d'Orléans. Le Duc de Bourbon s'y désista de sa poursuite. Sa belle-sœur Anne de Beaujeu y fut confirmée dans l'administration des affaires; & on lui accorda même un présent de quatre millions. Il fut statué qu'il y auroit un Conseil étroit d'administration, composé de douze personnes, auquel assisteroient les Princes du Sang, le Duc d'Orléans en qualité de Président, le Comte d'Angoulême, Jean de Bourbon dévenu Connétable, Pierre de Beaujeu son frere, époux d'Anne, & le Comte de Dunois, chef de sa Maison, fils du célebre Dunois. On peut dire que Madame de Beaujeu fit voir dans cette occasion toute la force de son esprit, & les talens de la politique la plus consommée. On ne peut lui reprocher qu'une faute, où la jetta la passion de régner sous le nom du jeune Roi. Elle se mit en tête d'opposer au Duc d'Orléans & à sa faction, un homme dèja connu dans l'Europe par sa réputation, & qu'elle pût charger de ses intérêts à la tête des armées, s'il en étoit besoin: pour cela, elle choisit *René*, *Duc de Lorraine*, auquel les victoires de Murat & de Nancy sur le Duc de Bourgogne avoient donné une réputation extraordinaire, & au fond plus grande qu'il ne la méritoit. Les Vénitiens l'avoient engagé à commander leurs troupes contre les Milanois & les Florentins, & lui payoient une pension plus considérable que n'en avoit encore eue aucun Général à leur service. Anne l'attira en France, en lui promettant de lui faire encore une condition

plus avantageuſe : il obtint même de Madame de Beaujeu la mouvance du Barrois, qui fut détaché de la Champagne. Flatté de la facilité extraordinaire qu'il trouvoit à la Cour de France, il porta ſes prétentions juſqu'à demander la Provence, comme ayant fait partie des terres de la Maiſon d'Anjou. Il l'eût même obtenue de Madame de Beaujeu & du Duc de Bourbon, ſi le Roi, tout jeune qu'il étoit, n'eût pas déclaré hautement, qu'il ne conſentiroit jamais qu'on détachât de la Monarchie une de ſes plus belles Provinces. Preuve bien évidente & bien remarquable du péril que court le bien de l'Etat, lorſque le Souverain en confie les intérêts aux paſſions des autres, quels qu'ils puiſſent être. Anne avoit contr'elle ſon ſexe; la mémoire du Roi ſon pere, qui n'étoit rien moins que chérie des Grands, qui l'avoient toujours craint & ne l'avoient jamais aimé; le premier Prince du Sang, d'une branche adorée de la France; un exemple nouveau à donner de la Régence déférée ſous le nom d'adminiſtration à une fille de France; & la foibleſſe de tempérament du jeune Roi, qui faiſoit regarder le Duc d'Orléans comme ſucceſſeur néceſſaire & prêt à monter ſur le trône. Enfin elle avoit à appréhender l'adroite politique du Comte de Dunois, qui paſſoit pour le négociateur le plus intelligent de ſon temps. Elle écarta tous ces obſtacles ; & il ne lui en coûta que beaucoup de modération, & l'épée de Connétable qu'elle donna au Duc de Bourbon ſon beau-frere. Pour ſe faire aimer des Peuples, & donner des

eſpérances d'une adminiſtration fondée ſur des principes de douceur & d'équité, entierement oppoſés à ceux de Louis XI, elle ſacrifia à l'indignation des Grands, & aux murmures des François, ceux qui en avoient été les principaux objets. C'étoient *Olivier le Daim*, ou le DIABLE Flamand, qui, de Barbier de Louis XI, étoit dévenu ſon principal favori, & le miniſtre aveugle de ſes volontés les moins juſtes; un certain *Daniel*, valet de le Daim, & *Jean Doyac*, Auvergnat de baſſe naiſſance, qui étoit dévenu l'honneur de ſa patrie, en qualité de Gouverneur d'Auvergne, & dans ſa faveur, le plus inſolent de tous les hommes. Le Daim & ſon valet, condamnés par Arrêt du Parlement à la pourſuite du Procureur Général, furent l'un & l'autre pendus; & Jean Doyac, après avoir été fuſtigé dans tous les carrefours de Paris, eut (x) une oreille coupée en cette Ville, &

(x) Cette ſorte de peine eſt très-ancienne en France. Céſar en parle au commencement du VIIe. Livre de la Guerre des Gaules. *Vercingetorix* voulant armer contre les Romains, joignit, dit Céſar, l'activité à la ſévérité, *magnitudine ſupplicii dubitantes cogit; nam majore commiſſo delicto, igne atque omnibus tormentis necat; leviore de cauſâ* AURIBUS DESECTIS. On coupoit les oreilles pour les délits de moindre conſéquence. *De Bello Gall. Lib. VII*, *pag.* 153 de la petite édition d'Elzevier. Aymoin, *Lib. III*, *cap.* 43, rapporte qu'un *ſerf* domanial eut les oreilles coupées pour s'être ſauvé. La Coutume d'Anjou, article 148, & l'Edit du Roi Louis XII, articles 90 & 92, parlent des *Eſſorillés*. Voyez Ragueau, au mot ESSORILLE. Favin, Hiſt. de Navarre, p. 79, vers le milieu, dans l'Ordonnance de Philippe le Bel, ſur les

la langue percée d'un fer chaud; ensuite il fut conduit à Montferrand, où il étoit né, & y eut l'autre oreille coupée après y avoir été de nouveau fustigé. Les biens des trois coupables furent confisqués au profit du Roi. L'Historien Gaguin fit contre les deux premiers des vers (y) qu'on lit dans son Histoire, qui, en étalant leurs crimes, font voir l'indignation des

duels, article 2 des *Cris* ou proclamations du Héraut, & 787. Les Plaidoyers d'Expilly, plaid. 25, p. 264 & suiv. où tout ce qu'on peut dire est rassemblé par ce savant Magistrat, qui remarque, d'après Imbert, que la marque d'un fer chaud prise des Italiens, a succédé à l'essorillement.

(y) Comme Gaguin peut n'être pas entre les mains de tous les Lecteurs, voici l'extrait de sa piece, laquelle se trouve au fol. 191 de l'édition *in-8.* de 1511, qui est la seconde.

Sunt sua criminibus ridentia tempora, TONSOR...
Te natura humilem cum mater flandra tulisset,
Arte unâ noras radere Cæsariem.
Hunc talem & servum te sæpè Lutecia vidit ....
. . . .
Raptus ad excelsam Lodoici *principis aulam*,
Mox Erebi furias moribus antevenis.
Et crinem huic tondens, dum suffers lingere ficos,
Par Ducibus, Regi, Regulus alter eras.
Quid tibi non licuit, soboles ô dira Neronis!
Nemo non vixit, te referente, reus.
Nemo Dei sacra, censuram nemo regebat.
Grandia qui renuit promere dona tibi,
Protinus * auxilium, *vel mors, vel mulcta negantem*
Pressit; eras judex, lictor, & exitium.
Te Daniel, te dira Cohors; te MEMMIUS *odit.*
Et scelerum autorem damnat, & insequitur.

* Leg. *Exilium.*

honnêtes gens contr'eux. Le Daim fut convaincu d'une action qui seule méritoit au moins le supplice auquel il fut condamné. Un Gentilhomme, prisonnier d'Etat, avoit épousé peu de temps avant sa prison une femme jeune & d'une beauté accomplie. Le Daim, auprès duquel elle sollicita la délivrance de son mari, en dévint amoureux, & exigea, pour prix de la liberté du prisonnier, les dernieres faveurs de la femme. Elle résista; mais le Gentilhomme ayant été le premier à la déterminer à son deshonneur, le Daim obtint ce qu'il demandoit; mais étant satisfait, il craignit le ressentiment du Roi, s'il exécutoit sa promesse; & envoya Daniel son valet, qui, au lieu d'ouvrir les prisons au Gentilhomme deshonoré, l'étrangla. La veuve fut obligée d'étouffer sa douleur pendant le regne de Louis XI, & la faveur de le Daim; mais après sa mort elle se plaignit, & obtint, avec les autres ennemis de ce scélérat, la vengeance qui lui étoit due. Les peuples applaudirent extraordinairement aux supplices de ces trois hommes qui les avoient si long-temps opprimés; & la Princesse Anne, comparée à Louis XI, fut regardée comme l'Ange tutélaire de la Nation.

Le Seigneur *d'Urfé* & *Poncet de la Riviere*, disgraciés sous le feu Roi, & rappelés par son successeur, ne donnerent pas de moins belles espérances. Anne, en les rappelant à la Cour, & donnant à d'Urfé la charge de Grand Ecuyer, & à Riviere (z) la Mairie de Bordeaux,

(z) Occupée alors & long temps depuis par les pers

ſe faiſoit un puiſſant appui dans les Etats ; c'étoit ſon premier objet, & cela n'échappa point à la Cour ; mais le public moins éclairé n'enviſagea que la reputation de probité & le mérite diſtingué de deux hommes odieux au feu Roi par ſes mêmes raiſons. Louis XI avoit fait des dons immenſes aux Egliſes, ſur-tout les dernieres années de ſa vie, & dans le temps que la crainte de la mort avoit le plus affoibli ſon eſprit naturellement ſuperſtitieux. Ils étoient tels qu'ils étoient dévenus à charge à l'Etat. On murmuroit hautement de cette prodigalité qui entraînoit une injuſtice manifeſte, puiſque ce n'étoit qu'aux dépens de la ſubſiſtance des pauvres qu'étoient faites ces libéralités. Elles furent révoquées dès que Louis eut les yeux clos. Les priviléges des Villes & des Communautés, accordés par Charles VII, furent auſſi confirmés ; & il y en eut même de nouveaux accordés à différens Corps, & à pluſieurs Compagnies. Enfin elle prit le parti des mécontens de Bretagne contre le Duc François II, livré aveuglément au fameux *Landais* ſon favori, qui avoit pouſſé ſon crédit, & l'horrible abus qu'il en faiſoit, encore plus loin qu'Olivier le Daim & Jean Doyac. Louis XI, avancé en âge, & accablé d'infirmités, d'ailleurs haï des Grands & de ſes ſujets, n'avoit oſé entreprendre la réunion de la Bretagne à la France. Ce projet,

ſonnes de la plus haute diſtinction. Le célebre *Michel de Montagne*, élu Maire de Bordeaux en 1581, ſuccédoit au *Maréchal de Biron*, & eut pour ſucceſſeur le *Maréchal de Matignon.*

dévenu plus facile que jamais dans son exécution par les circonstances, fut entrepris par la Dame de Beaujeu, qui y trouvoit sa gloire & l'avantage de l'Etat. Un événement pareil à une infinité d'autres, qui ne paroissant que d'une très-légere conséquence, produisent les effets les plus importans, prépara la voie à la réunion désirée. La Cour étoit à Melun, ou suivant d'autres, à Paris (a). Le Duc d'Orléans fit avec quelques autres Seigneurs une partie de paume, où le Roi & Madame de Beaujeu étoient spectateurs. Il s'éleva une contestation sur un coup qui pouvoit décider de la partie: Madame de Beaujeu le jugea contre le Duc d'Orléans. Ce Prince naturellement vif, peu capable de dissimulation, & qui regardoit Anne sa belle-sœur comme son ennemie déclarée, ne put s'empêcher de dire à demi bas, mais assez haut pour être entendu, *que quiconque l'avoit condamné, si c'étoit un homme, il en avoit menti; & si c'étoit une femme, que*

(a) Belleforêt, sous Charles VIII, Tome II, p. 1297 à la fin, ajoute que le Duc René de Lorraine alla jusqu'à donner un soufflet au Duc d'Orléans dans cette occasion. Je doute beaucoup qu'un Prince de cette Maison ait osé se porter à cette extrémité avec le premier Prince du sang de France, qui, à cette qualité, joignoit celle du plus brave homme de son temps; & j'en doute d'autant plus, qu'un soufflet étant une tache ineffaçable, Louis s'en seroit vengé à quelque prix que ce pût être, & que les Princes du sang se seroient tous unis pour en punir le Duc de Lorraine; & l'on ne voit rien qui approche de tout cela. D'Argentré, Hist. de Bretagne, ch. 434, Liv. XII, p. 1058, ne parle que d'un démenti.

c'étoit une P.... (*b*). L'injure n'étoit pas pardonnable, ſoit qu'on eût égard à la préſence du Roi, ou à la perſonne contre laquelle elle étoit proférée. Il eſt naturel de croire que, ſi Madame de Beaujeu avoit voulu faire arrêter ſur le champ le Duc d'Orléans, elle l'eût pu faire; mais ſoit qu'elle craignît de riſquer ſon autorité dans une occaſion où il lui étoit important de ne la pas compromettre, ſoit qu'elle voulût faire de l'injure qu'elle avoit reçue, une affaire d'Etat, la détention du Duc d'Orléans ne fut ordonnée qu'après qu'elle eut été réſolue dans le Conſeil. Le Duc d'Orléans, qui comprit auſſi-tôt la grandeur de la faute qu'il venoit de faire, vit bien qu'il n'y avoit pour lui d'autre parti à prendre que celui de la fuite. Il la prit, & ne balança que ſur le lieu de ſa retraite. La Bretagne lui parut d'abord l'endroit où il pouvoit ſe retirer avec plus d'honneur; mais on lui fit comprendre qu'il pourroit être ſuſpect au parti mécontent qui le regarderoit comme un ſecours aſſûré pour le Duc François contre leur ſoulevement: il ſe retira auprès du Duc d'Alençon (*c*). Madame de

(*b*) Brantôme, *Dames Illuſtres*, dans l'éloge d'Anne de France, p. 291 de l'édition de *Sambix*.

(*c*) RENÉ, Duc d'Alençon, fils de JEAN, dit *le Beau*, & iſſu de CHARLES DE FRANCE, dit *le Comte de Valois*, qui étoit le troiſieme fils de PHILIPPE *le Hardi*. Son pere condamné deux fois pour rébellion en 1456 & en 1474, avoit eu deux fois ſa grace. René, héritier de ſon penchant factieux, fut arrêté & condamné à mort en 1474. Arrêté de nouveau en

Beaujeu, instruite de son évasion, prévit, sur le pied où étoient alors les choses, que cette étincelle pouvoit produire un grand feu, & la jetter dans tous les embarras d'une guerre civile, qui ne manqueroit pas de la rendre odieuse, & de déconcerter tous ses projets d'administration. Elle le fit donc suivre par des gens affidés, qui, l'ayant rejoint, lui promirent une réconciliation sincere, & tous les actes qu'il pourroit exiger pour sa sûreté. Le Duc d'Orléans eût volontiers accepté ce parti, s'il eût jugé le cœur de Madame de Beaujeu par le sien; mais il craignit que les promesses qu'on lui faisoit, n'étant que le fruit de la nécessité, ne fussent mal observées. Il avoit affaire à une femme rusée, aussi vindicative qu'il l'étoit peu, *& qui pour son ambition* (*d*), commé le dit Brantôme, *se masquoit & déguisoit en toutes sortes*; & il ne se dissimuloit pas que l'injure étoit grave & de nature à n'être pas oubliée, & surtout par une Princesse qui, s'il faut croire les bruits du temps, *lui avoit porté de* (*e*) *l'affection, voire de l'amour*, Il étoit le seul qu'elle craignît, & elle eût aisément trouvé quelque détour pour

1481, & délivré en 1483 par Charles VIII. Il mourut en 1492.

(*d*) Brantôme, Dames illustres, p 293.

(*e*) Le même, p. 290. „ J'ai oui dire, *dit Brantôme* „ *en cet endroit*, que du commencement elle lui por„ toit de l'affection, voire de l'amour; de sorte que si „ Monsieur d'Orléans y eût voulu entendre, il y eût „ eu bonne part, comme je tiens de bon lieu; mais „ il ne s'y put commander, &c.

manquer à sa parole, & l'enfermer dans quelque prison d'où il eût difficilement échappé. Il renvoya les agens de Madame de Beaujeu, & ne pensa plus qu'a se fortifier de concert avec le Duc d'Alençon son ami, & le Prince de son siècle le plus inquiet, & qui avoit le penchant le plus déterminé aux brouilleries d'Etat & à la rébellion. Le Comte de Dunois, toujours attaché à la Maison d'Orléans, fit entrer dans les intérêts du Duc le Duc de Bourbon même, beau-frere d'Anne, à laquelle il devoit l'épée de Connétable, le Comte d'Angoulême, cousin du Duc d'Orléans, & les Seigneurs de Foix (*f*) & *d'Albret*. Le Duc d'Orléans, avec les troupes qu'il avoit levées, se présenta devant la capitale de son apanage, pour en faire sa place d'armes, & s'y mettre en état de résister à toutes les forces que le Roi ou la Dame de Beaujeu lui opposeroit: mais elle avoit prévenu son dessein; & les Bourgeois s'excuserent sur la fidélité qu'ils devoient au Roi, & lui fermerent leurs portes. Il rabattit sur Beaugency, ce

(*f*) Et entr'autres ALAIN, dit *le Grand*, *Sire d'Albret*, Comte de Gavre, de Périgord, & de Castres, fils de Jean d'Albret & de Catherine de Rohan, *pere* de Jean, Sire d'Albret, Roi de Navarre, à cause de Catherine de Foix, fille & héritiere de François Phebus de Foix Jean fut pere de *Henri d'Albret*, qui épousa Marguerite, sœur de François I, & Henri pere de Jeanne, héritiere de Navarre, qui porta cette Couronne dans la Maison de Bourbon, ayant épousé Antoine de Bourbon-Vendôme, pere de Henri IV. Cet Alain d'Albret trisaïeul de Henri IV, joua un grand rôle dans l'affaire de Bretagne.

ce qui fit connoître sa foiblesse dès le commencement. Anne, pénétrée de l'importance de ne pas laisser un premier Prince du Sang se fortifier contre elle, leva sur le champ des troupes; donna le commandement d'une partie au Maréchal de Gié, qui marcha du côté de la Guyenne, où les Comtes de Foix & d'Albret avoient leurs places & leurs vassaux; le commandement de l'autre à Graville, qui passa dans le Bourbonnois, pour empêcher le Duc de rîen faire de préjudiciable aux intérêts de la Cour. Madame de Beaujeu conduisit elle-même le Roi à Beaugency. Quand le Duc d'Orléans eût été plus fort qu'il n'étoit, & en supposant sa place en état de tenir, en se défendant contre le Roi en personne, il se rendoit coupable de leze-Majesté; en se livrant, il s'exposoit à la vengeance de la Princesse. Il falloit pourtant opter. Le Comte de Dunois détermina le Duc d'Orléans à députer vers Madame de Beaujeu. C'étoit le seul moyen de se tirer du mauvais pas où il étoit. Les Députés furent reçus avec la hauteur à laquelle ils devoient s'attendre. Anne étoit naturellement fiere, & tenoit (g) *terriblement sa grandeur* dans le poste où elle se trouvoit. On peut même dire qu'elle l'emportoit sur le Roi son pere dans ces occasions; & qu'elle étoit & plus ferme & moins timide que ce Prince, qui rapportoit toute sa politique à la défiance & à la ruse. Elle dit donc aux Députés du Duc d'Orléans, „ qu'après la

(g) Brantôme, au lieu cité, p. 294.

„ faute énorme qu'il avoit commiſe, il ne „ pouvoit point eſpérer de grace, qu'en ſe li- „ vrant à la clémence du Roi." Les Députés demandoient que l'affaire du Duc d'Orléans fût remiſe au Conſeil. Ils n'y gagnerent rien. La Princeſſe en étoit l'ame. On y fit la loi au Duc d'Orléans. Cette loi conſiſtoit à déſarmer, à abandonner les Confédérés, & à revenir à la Cour, ſur la parole de la Dame de Beaujeu, d'y être traité comme ci-devant. On ajoutoit une quatrieme condition ; c'étoit que le Comte de Dunois ſe retireroit à Aſt en Piémont, pour y reſter juſqu'à ce qu'il plût au Roi de l'en rappeler. On peut dire que la Princeſſe ſe conduiſit d'une maniere qui étoit encore ſans exemple depuis Hugues Capet ; & qu'elle fit valoir les droits de la ſouveraineté dans toute leur étendue. Juſqu'ici nos Rois avoient plutôt traité avec leurs ſujets, qu'ils ne les avoient ſoumis. Anne ſoumit les Princes ligués ſans traiter avec eux. Le Comte de Dunois, le plus maltraité & le moins coupable, fut cependant le premier à conſeiller au Duc d'Orléans *d'obéir*, & partit lui-même pour ſe rendre au lieu de ſon exil. La Dame de Beaujeu ne pouvoit ſans imprudence pouſſer ſes avantages plus loin. Réduire au niveau d'un ſujet ſoumis le premier Prince du Sang, les Ducs de Bourbon & d'Alençon, le Comte d'Angoulême, pluſieurs autres grands Seigneurs qui exerçoient un pouvoir preſqu'égal au pouvoir ſouverain dans leurs terres, c'étoit pour une femme un triomphe aſſez beau.

Elle en goûta tous les charmes, & sut en profiter. Le Duc d'Orléans fut reçu à la Cour en Prince de son rang; & les autres obtinrent leur grace chacun en particulier. Anne, au comble du bonheur & de la gloire, & ne perdant point de vue les affaires de Bretagne, où le nombre des mécontens augmentoit à proportion du crédit de Landais, demanda au Duc François un accommodement entre lui & les Bretons. Ce Prince, en qualité de Souverain, avoit été cruellement offensé. A sa foiblesse près pour son favori, c'étoit le plus doux & le meilleur des hommes; mais Landais prévoyoit qu'il seroit la victime dont le sang devoit sceller la réconciliation des mécontens & de leur Duc; & il s'opposoit de toutes ses forces à aucun accommodement. Nous ne saurions nous dispenser de développer en deux mots cette grande affaire, qui se termina par le mariage de la Princesse de Bretagne avec Charles VIII, & la réunion de cette Province à la France. François II (b), dernier Duc de Bretagne, de la

(b) FRANÇOIS II, dernier Duc de Bretagne, tenue en souveraineté, étoit fils de Richard, Comte d'Etampes, & de Marguerite, fille de Louis, Duc d'Orléans, & de Valentine de Milan. Il avoit succédé à *Artus* son oncle, mort sans enfans de trois femmes, Marguerite de *Bourgogne*, Jeanne d'*Albret*, & Catherine de *Luxembourg*. Artus avoit lui même succédé à Pierre, aussi mort sans postérité, & *Pierre* à François I son frere, duquel François II épousa la fille aînée, héritiere de Bretagne. François I avoit succédé à Jean VI, frere de Richard, l'un & l'autre oncles de François II, & fils de Jean V.

Maiſon de Dreux, n'avoit eu que deux filles de ſon mariage ; ANNE, & ISABELLE morte en 1490. Pierre Landais, garçon Tailleur, natif de Vitré en Bretagne, étoit parvenu du poſte de Valet de chambre à la place de premier Miniſtre & de Favori de ſon Maître. Les ſervices qu'il avoit rendus au Duc François, en lui ménageant des plaiſirs de ſon goût, entierement livré aux femmes, avoient été le principe de la faveur de Pierre Landais. Un génie ſouple, fin, délicat, & même étendu, avoit achevé ſa fortune. Mais il eſt ſi rare qu'un homme d'une naiſſance auſſi vile que l'étoit celle de Landais, n'abuſe pas d'un crédit prodigieux. Il s'étoit oublié. L'orgueil, l'avarice, la cruauté, les paſſions les plus odieuſes & les plus violentes, le rendirent inſupportable aux Bretons, qui ſe voyoient, ſous un bon Prince, opprimés & traités ſans le moindre ménagement. Le Chancelier Chauvin, aimé de ſon Maître, chéri de la Nobleſſe, adoré du peuple, avoit péri de faim dans une horrible priſon par la ſcélérateſſe de Landais. La plus haute nobleſſe n'avoit pu garantir le Maréchal de Rieux. Tout gémiſſoit ſous le joug de Landais, d'un garçon Tailleur parvenu par des ſervices proportionnés à la baſſeſſe de ſa condition. La Bretagne ſe ſouleva. Il ſe forma une conſpiration où entra tout ce qu'il y avoit de diſtingué en Bretagne. Dans leur déſeſpoir les Conjurés étoient allés juſqu'à entrer dans le Château, dans les appartemens même de leur Duc, pour y enlever le favori, & s'en faire juſtice. Il avoit échappé à

leurs recherches; & le Duc avoit été obligé de traiter avec les mécontens. C'étoit le point où en étoient les choses, lorsque le Duc d'Orléans se retira de la Cour. Landais s'étoit adressé au Duc d'Orléans, pour s'en faire un protecteur; & ce Prince, auquel le favori proposa le mariage de l'héritiere de Bretagne, devoit se déclarer pour le Duc & Landais son Ministre contre les mécontens. Ceux-ci avoient eu recours à la Dame de Beaujeu. Après le succès qu'elle venoit d'avoir, il étoit juste qu'elle fît valoir la protection dont elle avoit honoré les mécontens, qui de leur côté avoient empêché la jonction des Bretons du parti du Duc, avec les troupes du Duc d'Orléans. Le favori abandonné du Duc d'Orléans, qui avoit lui-même été obligé de plier sous la Dame de Beaujeu, eut recours au Comte de Richemont, qui fut depuis Henri VII Roi d'Angleterre. Mais le mauvais état des affaires du Comte, & la dispersion de sa flotte, le firent penser à un autre protecteur. Richemont avoit été obligé de débarquer en France, & y avoit été reçu par la Dame de Beaujeu avec toute la distinction qu'il pouvoit désirer. Anne pensoit à diviser l'Angleterre, & à l'empêcher de s'opposer à ses projets sur la Bretagne: elle fit même sentir au Comte de Richemont qu'il ne tiendroit qu'à lui de prendre avec la France des engagemens convenables à ses intérêts. L'affaire ne fut pas alors poussée plus loin, & le Comte de Richemont se mit en route pour repasser en Bretagne auprès du Duc & de son

favori. Il étoit perdu sans ressource, s'il se fût mis au pouvoir du perfide Landais, qui n'ayant trouvé en lui aucun appui réel, étoit convenu de le remettre entre les mains de Richard, Roi d'Angleterre, son rival, à condition que ce dernier, pour prix de la trahison, se déclareroit & armeroit lui-même pour le Duc contre les mécontens. Ce projet fût encore détourné par la sagesse de la mere du Comte de Richemont, ou plutôt par cette Providence toute particuliere qui conduisit ce Prince sur le trône. Landais, privé de la ressource qu'il s'étoit ménagée du côté de l'Angleterre, par la mort d'Edouard IV, & la victoire du Comte de Richemont qui prit le nom de Henri VII, ne laissa pas d'agir par les voies judiciaires contre les mécontens. Sa haine contr'eux, & son acharnement à leur perte, hâtoient la sienne. Les Bretons poursuivis par Landais, s'adresserent à Madame de Beaujeu, pour être secourus. Ancenis, place qui appartenoit au Maréchal de Rieux, étoit assiegée par Landais. Le péril pressoit. Elle traita avec les mécontens, & leur donna des secours avec des conditions où brille la politique la plus déliée, mais qui ne produisit aucun effet; le hazard l'emportant souvent sur la prudence la plus consommée. Les Bretons des deux partis se réunirent pour la perte de Landais, les mécontens ayant protesté de leur fidélité & de leur respect pour leur Duc qui étoit devenu le jouet infortuné de ce monstre auquel seul ils

en vouloient. Il subit (*i*) enfin la peine dûe à ses crimes multipliés, ayant été condamné à être pendu & exécuté publiquement, & cependant à l'insçu du Duc François, le 19 Juillet 1485 (*k*). Ce Prince, offensé au vif de la hardiesse de ses sujets, chercha à s'en venger. Il pouvoit attribuer à Madame de Beaujeu la mort de Landais, en ce qu'elle s'étoit déclarée pour le parti des mécontens. Le Comte de Dunois étoit repassé en France, à l'insçu & sans la permission d'Anne, il se fortifia, & se mit au moins en état d'éviter les surprises dans la petite Ville de Parthenay en Poitou, de laquelle il étoit Seigneur; & il proposa au Duc François le secours du Duc d'Orléans, qui étoit dans la Ville de son apanage. Madame de Beaujeu, attentive à tous ses mouvemens, n'eut pas plutôt appris le retour du Comte de Dunois, dont elle connoissoit le génie intriguant & la capacité, qu'elle donna ordre au Duc d'Orléans de revenir à la Cour. Il s'excusa sous quelque prétexte; mais la Princesse, plus inquiete que jamais, renvoya aussi-tôt le Maréchal de Gié, que le Duc fut obligé de suivre. Il alla jusqu'à Blois, où il coucha la nuit du 4 a 5 Janvier 1486. Le lendemain matin il feignit d'aller à la chasse du vol, & alla tout d'une

(*i*) Voyez d'Argentré, Hist. de Bretagne, Liv. XII, ch. 424 & suiv. l'Histoire des Favoris, de M. Dupuy, Tome I; celle de Henri VII, Roi d'Angleterre, par Polidore Virgile, & *Marsolier*.

(*k*) Environ un an après Olivier le Daim, Daniel son valet, & Jean Doyac, dont on a parlé.

traite à Fontevrault, où sa sœur (*l*) étoit Abbesse, Il y trouva des chevaux frais, sur lesquels il passa en Bretagne? il y fut rejoint par le Comte de Dunois: ce fut dans ce second voyage qu'il y vit l'héritiere de Bretagne, & qu'il en dévint amoureux. La situation des affaires étoit délicate. La Dame de Beaujeu joignit la force à la prudence. Elle fit sentir au Duc de Bretagne qu'il agissoit contre ses propres intérêts, en s'exposant de gaieté de cœur à une rupture ouverte avec la France & avec ses sujets, & la Noblesse de Bretagne, à laquelle il avoit donné des lettres d'abolition au mois d'Août précédent 1485 (*m*); que c'étoit s'exposer en même temps à une guerre externe & intérieure. D'un autre côté, il ne lui fut pas difficile de faire sentir à la Noblesse Bretonne, que l'asile que leur Duc donnoit à la faction de l'Orléanois, ne pouvoit aller qu'à leur ruine; & que leur réunion ne tendoit qu'à venger la mort de Landais, & à les opprimer. Ils pouvoient aisément prévoir que, soit que le parti du Duc l'emportât contr'eux, soit qu'ils eussent l'avantage contre lui, ce seroit toujours la France qui y gagneroit, puisqu'il étoit impossible que dans l'un ou l'autre cas la Bretagne ne s'affoiblît pas; ce qui étoit le but de Madame de Beaujeu pour parvenir au point de réunion. A ses remontrances elle joignit des offres de secours, tels que les demanderoient

(*l*) Anne d'Orléans.

(*m*) Elles se trouvent en entier dans l'Histoire de Bretagne de d'Argentré, de l'édition *in-fol.* de 1611, Liv. XII, p. 1072 & suivantes.

les mécontens. Leur unique parti, s'ils avoient pu s'y résoudre, étoit de se jetter entre les bras de leur Souverain; & du côté du Duc, de négocier la réconciliation du Duc d'Orléans avec la Cour. Ils prirent un milieu, qui fut d'accepter les secours de la France avec des conditions telles qu'ils crurent s'être rendus maîtres de ces secours & de leur sort. Mais il est bien rare qu'une saine politique s'accorde avec ces milieux systématiques, dont on s'écarte indispensablement dans l'exécution. Madame de Beaujeu, dont tout l'intérêt étoit d'entretenir les troubles de Bretagne, & d'y mettre le pied à quelque titre que ce pût être, accepta toutes les conditions que le parti des mécontens voulut lui imposer; & bientôt la Bretagne se vit le théâtre de la guerre & des succès des François. Anne, sans paroître prendre dans cette scene d'autre intérêt que celui de l'honneur de la France & des mécontens, étoit la seule qui y gagnoit réellement; & le Duc d'Orléans s'obstina d'autant plus, qu'il se mit dans la tête le dessein d'épouser l'héritiere de Bretagne, en répudiant Jeanne de France, sœur de la Dame de Beaujeu. Son intérêt en cela s'accordoit avec son amour pour la Princesse de Bretagne. Les Bretons, éclairés par les événemens, demanderent enfin, après la prise de *Ploëmel*, *Vannes* & *Dol*, que la France retirât ses troupes. Si Madame de Beaujeu eût suivi les conditions du traité à la lettre, elle n'eût pu s'en dispenser: mais ne voulant pas perdre le fruit de tant de démarches, elle

déclara nettement à l'Envoyé du Maréchal de Rieux, qui la sommoit de sa parole ; „ que le „ Roi son frere ne devoit reconnoître en France, ni compagnon, ni maître ; que puisque „ l'on avoit porté les choses au point où elles „ étoient, il n'y avoit plus moyen de reculer". La défection du Maréchal de Rieux, & sa jonction avec le Duc d'Orléans dans le parti du Duc François, ralentit un peu les succès de Madame de Beaujeu. Elle avoit tâché de détacher le Duc d'Orléans des intérêts des Bretons ; & ce Prince, guidé par l'amour & l'ambition, avoit refusé les conditions qu'on lui proposoit. Les deux partis, Madame de Beaujeu & les Bretons, mirent en usage tous les ressorts de la politique auprès des Puissances voisines, l'une pour accelérer la ruine de la Bretagne, & les autres pour la retarder. La bataille (n) de S. Aubin du Cormier, livrée le 28 Juillet 1488, décida toutes choses ; & le génie d'Anne l'emporta comme il avoit toujours fait sur le Duc d'Orlèans. Ce Prince, qui y combattit avec une valeur admirée de ses contemporains & de la postérité, y fut fait prisonnier avec Jean de Châlon, Prince d'Orange, & conduit par les ordres de sa belle-sœur, d'abord au Château de Luzignan, ensuite dans la

(n) Petite ville, ayant alors un fort bon château bâti par Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, aux environs du bourg d'Orange & d'Audouillé. Voyez la description de cette bataille dans l'Histoire de Bretagne de d'Argentré, Liv. XII, ch. 352, p. 1105.

grosse Tour de Bourges, & le Prince d'Orange au Pont de Cé. Ce dernier fut traité avec beaucoup moins de rigueur. Il étoit moins à craindre, & il avoit épousé *Jeanne de Bourbon*, sœur de M. & de Madame de Beaujeu. Il obtint sa liberté peu de tems après; mais pour le Duc d'Orléans, rival redoutable d'Anne, elle fit tout ce qu'elle put pour se venger. Le Comte d'Angoulême, aussi-tôt après la prise du Duc d'Orléans, dépêcha deux Gentilshommes, dont l'un étoit S. Gelais de Montlieu, qui nous a donné une Histoire de Louis, Duc d'Orléans: ils présenterent au Roi les lettres que lui écrivoit le Comte d'Angoulême. Celui qui avoit le plus de crédit auprès de Sa Majesté, étoit l'Amiral de Graville; il étoit la créature d'Anne. Les supplications du Comte d'Angoulême ne produisirent aucun effet; & le paquet fut renvoyé, dit Monsieur, à Monsieur & à Madame de Bourbon, qui étoient à Riom en Auvergne, à prendre possession des terres qu'il leur étoient échues par la mort de Jean, Duc de Bourbon, arrivée au mois d'Avril 1488. La nouvelle Duchesse & son mari *nous dirent de très-belles & bonnes paroles* (dit (o) S. Gelais de Montlieu) *mais ce fut tout, car il n'y eut nul effet.* Le Prince resta prisonnier dans la Tour de Bourges. La grande affaire de la réunion de la Grande Bretagne étoit à son dénouement; & il semble qu'il n'eût

(o) Histoire de Louis XII, de Saint-Gelais, publiée par Godefroy, p. 67.

tenu qu'à Madame de Beaujeu de la terminer, si elle eût voulu. Elle n'avoit qu'à poursuivre ses avantages, & se rendre maîtresse de la personne du Duc & de l'héritiere de Bretagne. La Trémoille, qui avoit gagné la bataille de S. Aubin, somma Rennes de se rendre au Roi; mais les Bretons, qui s'y étoient renfermés, réclamerent le droit des gens, celui de la guerre, & la foi des traités, & ils le firent utilement. Madame de Beaujeu eût peut-être pu décider contre eux; mais elle n'osa le faire, dans la crainte d'une révolution qui l'eût deshonorée à jamais, & l'eût rendue odieuse à toute la terre, si elle eut été fatale à ses projets. L'affaire fut renvoyée au Conseil. Les Hérauts Bretons firent sentir à la Cour de France qu'ils étoient disposés à sacrifier tout leur sang à leur liberté, & à périr tous les armes à la main, plutôt que de se rendre. Ils n'oublierent pas les exemples fameux de la captivité du Roi Jean devant Poitiers, & la défaite de Philippe de Valois à Crécy.

Le Chancelier de Rochefort acheva de déterminer le Conseil de France en faveur des Bretons, par un discours dont la fermeté & la justice méritent les plus grands éloges. Il y fit voir que la politique d'un Roi Chrétien devoit l'emporter sur l'intérêt; qu'autrement la Religion n'étoit plus qu'un nom, les liens des sermens une chimere, & les Conseils des Princes une assemblée de pirates & de brigands. Il fallut céder à la force persuasive, & à l'éloquence qui accompagne ordinairement la véri-

té. On en vint à un traité conclu à Coiron au mois d'Août 1488, où Madame de Beaujeu, sans rien abandonner, rétablissoit l'ordre & la paix en Bretagne. A peine étoit-il signé, que le Duc François, accablé de chagrins, mourut à quelques lieues au-dessus de Nantes (*p*(, qu'il avoit quitté à cause de la peste. Il laissoit deux Princesses. Anne son aînée, qu'il déclara son héritiere ; & Isabelle, morte deux ans après.

Le mariage de l'héritiere de Bretagne dévenoit la seule affaire qui pût occuper Madame de Beaujeu. Son administration étoit sur le point de finir. Le Roi âgé de dix-sept ans accomplis, avoit marqué en plusieurs occasions que le joug de sa sœur le fatiguoit. Il prenoit connoissance de ses affaires, & elle commençoit à n'avoir plus au Conseil étroit autant de crédit qu'elle en avoit eu. Il se trouve même quelques Auteurs qui rapportent que dès le commencement de l'administration de la Princesse, le Roi son frere chercha les moyens de s'y soustraire ; & témoigna au Duc d'Orléans qu'il adopteroit très-volontiers tous les moyens qu'on prendroit pour y parvenir. Vraisemblablement les Partisans du Duc d'Orléans, & ce Prince lui-même, lui avoient inspiré ces sentimens. Ils ajoutent qu'un certain Gaston, domestique du Gouverneur d'Auxerre, qui étoit dans l'intrigue, avertit Madame de Beaujeu ; & qu'elle surprit des Lettres écrites par Georges d'Am-

(*p*) Le 9 Septembre 1488, suivant d'Argentré, p. 1113, ch. 445, où se trouve l'Epitaphe du Duc.

boiſe, nommé Archevêque de Narbonne, & par le célebre Philippe de Commines, qui s'étoit rangé du parti du Duc d'Orléans ; que ce fut le motif de la diſgrace de l'un & de l'autre. D'Amboiſe fut arrêté ; mais ayant pris le Roi pour témoin de ſa conduite, il fut mis en liberté peu de tems après. L'affaire de Commines fut traitée avec plus de ſévérité. Il fut mis dans le château de Loches, & enſuite transféré à la Conciergerie du Palais à Paris, où il fut enfermé dans une de ces cages de fer que Louis XI avoit fait faire ; & il n'en ſortit qu'après une captivité de huit mois (*p*), & après s'être juſtifié en plein Parlement (*q*).

(*p*) Aubert le Mire, dans ſon éloge, dit qu'il fut près de trois ans en priſon ; mais en parlant du château de Loches, il paroît bien mal inſtruit, puiſqu'il dit de cette petite ville, que c'eſt une ville & une citadelle du Berry. *Doſca quod oppidum, & arx Biturigum eſt.* Tout le monde ſait que Loches eſt en Touraine

(*q*) M. le Préſident Hénaut, dans les dates incertaines qu'il donne aux faits dans ſon Abrégé chronologique, met la captivité de Philippe de Commines ſous les années 1486 & 1487. Aubert le Mire ſemble placer ce fait ſous l'an 1484, peu de tems après la mort de Louis XI. Mezeray, & ceux qui l'ont ſuivi, avant la retraite de Louis XII auprès du Duc d'Alençon ; ce qui eſt auſſi en 1484. Baudier, dans la Vie du Cardinal d'Amboiſe, après la Bataille de Saint-Aubin-du Cormier, livrée en Juillet 1488. Dupleix place la captivité d'Amboiſe & de Commines en 1486, lors de la ſeconde négociation du Comte de Dunois & du Duc d'Orléans avec François, Duc de Bretagne, après la mort de Landais, & cette époque me paroît la plus ſûre.

Si la vengeance a des douceurs touchantes pour les Grands, & sur-tout pour une femme offensée, la Duchesse de Bourbon s'étoit vue à portée d'en goûter tous les plaisirs. Mais il s'agissoit de finir son administration avec autant d'éclat qu'elle avoit commencé, & même de la perpétuer, s'il se pouvoit, en se rendant nécessaire. L'héritiere de Bretagne étoit d'un âge à choisir un époux; & il avoit été convenu dans le dernier traité fait avec le Prince son pere, qu'il ne pourroit disposer d'elle sans le consentement de la France. Plusieurs rivaux se disputoient l'honneur de cette conquête. Le Duc d'Orléans étoit des premiers avec Alain, Sire d'Albret, & Maximilien d'Autriche, Roi des Romains, fils de l'Empereur Frédéric III. Il s'agissoit de les éloigner tous, & de conclure le mariage d'Anne de Bretagne avec le Roi. Il étoit aisé de se débarasser du Seigneur d'Albret. Il avoit quarante ans; la Princesse, née en 1477, n'en avoit pas treize accomplis. Il avoit outre cela huit enfans légitimes & six naturels, & n'étoit rien moins qu'aimable. François II, Duc de Bretagne, pour s'en faire un Allié, lui avoit promis solemnellement sa fille; mais le Duc étoit mort, & on prétend qu'elle avoit protesté contre cet engagement, même du vivant de son pere.

Maximilien n'avoit pas tous les défauts du Seigneur d'Albret. Il étoit Souverain, plus aimable, & plus jeune; mais il étoit veuf, avoit un fils (r), dépendoit d'un pere extrêmement

(r) Philippe d'Autriche, qui épousa depuis Jeanne de

avare, & se trouvoit dans une espece d'indigence par l'avarice de son pere, & par la situation de ses affaires.

Le Duc d'Orléans étoit jeune, aimable, héritier présomptif de la plus belle Couronne du monde; il plaisoit à la Princesse: mais il étoit marié, & son divorce n'étoit pas une affaire aussi facile qu'il le supposoit; & d'ailleurs il étoit captif au fond de la grosse tour de Bourges.

Charles VIII avoit tout ce qui pouvoit satisfaire l'ambition d'une princesse qui en avoit beaucoup, quoique fort jeune. Il étoit d'un âge convenable à celui d'Anne de Bretagne; mais elle avoit appris, & les ennemis de la France lui répétoient sans cesse, que la Cour de France avoit déclaré que le Roi l'épouseroit, s'il ne trouvoit pas de parti plus avantageux. Il étoit engagé avec Marguerite d'Autriche (*s*), fille de

Castille (dite LA FOLLE, parce qu'elle mourut folle après la mort de son mari) & fut pere de *Charles-Quint*.

(*s*) On lui donnoit en France le nom de Madame la Dauphine. Elle a même celui de Reine de France dans les honneurs de la Cour. Ce fut cette Princesse, qui étant jettée sur les côtes d'Angleterre, & prête à périr dans le voyage qu'elle faisoit pour aller rejoindre JEAN, Infant d'Espagne, fils de Ferdinand, fit son Epitaphe en ces vers:

Cy gît Margot, la noble Damoiselle,
Qu'ha deux maris, & sy mourut pucelle.

Voyez son Oraison funébre par Henri-Corneille Agrip-

de Maximilien; & d'ailleurs, ſi d'un côté la Princeſſe trouvoit dans Charles VIII un appui ſupérieur, & qui la rendroit redoutable à toutes les Puiſſances, en la plaçant ſur le trône, la réunion de la Bretagne avec la France dévenoit inévitable; & cette Province, en perdant ſon Souverain particulier, alloit ſubir le joug des autres, où la plus haute nobleſſe n'empêche pas ceux qui en jouiſſent, d'être au nombre des Sujets les plus ſoumis. Anne tenoit elle même à cette derniere idée; & l'amour de ſa Patrie & du pouvoir abſolu qu'elle y exerçoit, lui paroiſſoit préférable à un trône, où elle ſavoit que les honneurs ſont la principale diſtinction de ſon ſexe. Le tempérament du Roi étoit foible; il pouvoit mourir ſans enfans. Que dévenoit ſon ſort & celui de la Bretagne? Ces dernieres conſidérations étoient le principal obſtacle que la Ducheſſe de Bourbon eut à vaincre, & ce fut à quoi elle s'employa entierement. Elle renvoya Marguerite d'Autriche à ſon pere, malgré les engagemens précédens; ſe ſervit même du Duc d'Orléans, auquel la liberté fut rendue (*t*), & du Comte de Du-

pa, Tome III de ſes Oeuvres, à la fin, page 1098-1112, édition *in*. 8. de Cologne. Les vers de la Princeſſe y ſont rapportés d'une maniere différente & peu exacte. Elle fut fiancée à Charles VIII en 1483, renvoyée en 1491 au mois de Novembre. Elle épouſa depuis Jean, Infant d'Eſpagne, & après ſa mort, Philibert, Duc de Savoye, & mourut en 1530.

(*t*) D'autres diſent que ce fut le fruit de la politique du Comte de Dunois, & des ſollicitations de Jeanne

nois, pour déterminer la Princesse à l'alliance de la France, & à rompre avec Maximilien qui l'avoit épousée par Procureur (*u*). Elle fit enfin célébrer le mariage de son frere & de la Princesse de Bretagne le 16 Décembre 1491. Le traité de mariage fut signé le même jour. Les précautions les plus sages furent prises pour réunir inséparablement la Bretagne à la France. Si la Princesse mouroit sans enfans avant le Roi, la réunion étoit stipulée. Si le Roi mouroit avant elle, aussi sans avoir d'enfans, elle devoit épouser son Successeur. Cette derniere clause étoit sujette à bien des difficultés; mais elle fut exécutée par l'événement. On peut en voir les autres clauses dans le recueil des Traités de Paix, faits sous le regne de Charles VIII, joints aux Mémoires de Philippe de Commines. Avec deux mille écus de plus, Maximilien ôtoit à la France la Bretagne & son héritiere; mais faute de cette somme que l'Empereur son pere lui refusa, il n'osa se présenter pour consommer un mariage déja contracté, & auquel il ne manquoit que la présence de l'époux. La Duchesse de Bourbon avoit eu de Rome les dispenses nécessaires relativement aux engagemens d'Anne avec Maxi-

de France, épouse du Duc d'Orléans, auprès de son frere. Saint Gelais de Montlieu * fait sentir que les liens du Duc d'Orléans furent rompus malgré la Duchesse.

* Page 69.

(*u*) Ce Procureur avoit été Wolphang Polayme, Autrichien.

milien, & du Roi avec Marguerite d'Autriche. Elle laiſſa les Bretons faire des conjectures ſur l'avenir; l'Allemagne ſe jetter dans des examens de droits ſur la validité du mariage; les Théologiens diſputer & prendre le parti de ceux qui les payoient le mieux; & Maximilien déclamer contre la conduite de la Cour de France dans toutes les autres Cours de l'Europe.

Le mariage de Maximilien lui-même avec Blanche de Milan, & celui de Marguerite d'Autriche ſa fille avec Jean, Infant d'Eſpagne, prouverent qu'aucunes des Parties n'étoient réellement engagées. La Ducheſſe de Bourbon acheva par la voie des traités & de la négociation, d'aſſûrer les droits que la France venoit d'acquérir ſur la Bretagne, avec les Parties intéreſſées; & rien ne fut négligé en cette occaſion. La Ducheſſe de Bourbon pouvoit ſe flatter d'avoir réuſſi dans l'affaire la plus conſidérable qui pût illuſtrer ſon adminiſtration. On peut la regarder comme ſon chef-d'œuvre. Le ſeul reproche qu'on pût lui faire, c'étoit l'obſtacle qu'elle avoit mis elle-même au mariage d'Anne de Bretagne avec le Duc d'Orléans. En effet, ſi au lieu de s'y oppoſer, comme elle fit toujours, elle y eût contribué, la France eût acquis la Bretagne par ce moyen, avec beaucoup plus d'avantage que par le mariage du Roi; & on eût conſervé les Comtés de Bourgogne, d'Artois, & de Charolois, qui n'auroient point demeuré à la Maiſon d'Autriche, dans laquelle une pareille faute (la haine de Louis XI pour le Comte d'Angou-

lême) avoit fait paſſer ces Provinces. Il faut encore convenir que toutes les circonſtances favoriſerent ſes deſſeins. Le trouble intérieur de la Bretagne à l'occaſion de la tyrannie de Landais, fut la premiere de ces circonſtances. La victoire de Saint Aubin, & la mort du Duc François ſans poſtérité maſculine, furent des événemens qu'on ne pouvoit laiſſer échapper ſans une indolence inexcuſable. L'avarice de l'Empereur Fréderic eſt encore une de ces choſes inouies. Mais la politique conſiſte autant & plus à profiter des événemens qu'à les créer ; & c'eſt en quoi la Ducheſſe de Bourbon mérite les éloges qu'on lui a donnés. Elle eût joui des applaudiſſemens qu'on lui donna, ſans doute avec beaucoup plus de douceur, ſi elle n'eût pas prévu la perte de ſon crédit par le ſuccès même de ſes entrepriſes. Le mariage du Roi ne s'étoit pas fait ſans que la brigue du Duc d'Orleans y eût beaucoup contribué. Le Comte de Dunois, qu'elle n'aimoit pas, parce qu'il étoit le chef du Conſeil du Duc d'Orléans, y avoit eu la plus grande part. Le Prince ſon beau-frere reparoiſſoit à la Cour avec des marques d'eſtime & d'affection qui la chagrinoient. La Reine, toute jeune qu'elle fût, étoit d'une hauteur & d'une ambition qui ne vouloit ni compagne, ni rivale. Enfin le Roi, charmé des projets de conquête qu'on lui mit dans l'eſprit, ſe tourna entierement du côté de la guerre, & donna toute ſon affection à ceux qui lui propoſerent les moyens d'exercer l'ardeur martiale qu'il ſe ſentoit.

Depuis la conclusion du mariage du Roi, & la délivrance du Duc d'Orléans, le crédit de la Duchesse de Bourbon diminua beaucoup ; & ce fut le terme réel de l'administration qu'elle avoit toujours conservée. Elle donna peu de tems après une preuve que la femme la plus capable d'exécuter les plus grands projets, peut aussi faire les plus grandes fautes, & que la politique des Dames est journaliere. L'état des affaires d'Henri VII, dit le Salomon d'Angleterre, avec son inclination pour la paix, & l'indigence presque perpétuelle de Maximilien, les avoit obligés de traiter avec la France en 1492. La restitution de la dot (*x*) de Marguerite d'Autriche, étoit une affaire consommée, & l'équité l'exigeoit. Mais à quoi attribuer la restitution du *Roussillon*, de la *Cerdagne*, & de *Perpignan*, que Charles rendit à Ferdinand, Roi de Castille ? Tous nos Historiens ne balancent point à dire que ce fut le fruit de la légereté, de l'imprudence, & du plus grand aveuglement. Jean, Roi d'Arragon, avoit vendu les Comtés de Roussillon & de Cerdagne à Louis XI trois cens mille écus d'or ; Louis n'avoit eu garde de manquer une si précieuse acquisition ; & mettant ses Etats à l'abri de l'Espagnol, il s'étoit fait une voie chez l'ennemi. Ferdinand & Isabelle prétendirent que la vente du Roi Jean n'étoit qu'un simple engagement, & en redemanderent l'objet sans offrir même

(*x*) Les Comtés de Bourgogne, d'Artois, & de Charolois.

aucun remboursement. A peine la demande se conçoit elle. Mais ce qu'il y a encore de plus inconcevable, c'est que Ferdinand réussit, & obtint au prix d'un traité qui ne lui coûtoit rien, ce que des sommes immenses n'auroient pas dû lui procurer. Le projet de la conquête de Naples fut l'excuse dont on prétendit voiler l'extravagance de cette cession ; il en fut au moins un motif accessoire. Tous nos Historiens prétendent que la Duchesse de Bourbon en fut la principale cause. De tems immémorial l'Espagne étoit en possession d'employer les ressorts (y) de la Religion pour la réussite de ses projets. Ferdinand, qui connoissoit apparemment l'esprit de la Duchesse, les fit agir. Olivier Maillard, Cordelier, étoit Prédicateur de la Cour, & Confesseur, dit-on, de Charles VIII. Ce Moine, qui ne nous est presque plus connu que par le style (z) ridicule & le goût

(y) Car toutes leurs œuvres ont fait mener & conduire par telles gens, ou par hypocrisie, ou à fin de moins dépendre, dit Philippe de Commines, ch. 16, en parlant de Ferdinand & d'Isabelle.

(z) Olivier Maillard étoit Breton ; on ignore le lieu & l'année de sa naissance. Il étoit Vicaire général des Observantins en 1487, 1493, & 1499 ; ambitieux, enthousiaste, dévoué au Pape *Artus du Moutier* en fait un Saint dans son Martyrologe Franciscain. Mais c'est la manie de ceux qui écrivent la vie des Moines. L'Histoire parle de lui en deux occasions, & n'en dit rien de bon, ni dans l'une, ni dans l'autre. Ses Sermons sont des Recueils de contes plus impertinens les uns que les autres, de bouffonneries & d'indécences, ou de satires violentes contre les Ecclésiastiques, les Cardinaux, les Evêques, qu'il pousse sans ménagement, & qu'il accuse

extravagant de ses mauvais sermons, se joignit à *Jean* Mauleon (*a*), autre Cordelier, Confesseur de la Duchesse de Bourbon, pour servir la cause désespérée de Ferdinand dans la de-

hautement des vices les plus odieux. On peut en voir quelques extraits dans les Recueils de Niceron, Tome XXIII, p 53. Il n'y a gueres de Sermons où il n'envoye ses Auditeurs, ou ceux dont il parle, *ad omnes diabolos, ad triginta mille diabolos.* Il mourut le 13 Juin 1502.

(*a*) C'est le nom que lui donnent Commines, ch. 16, le Ferron, dans Charles VIII, p. 4 D & ceux qui les ont suivis. D'autres, comme Dupleix, l'Auteur *des Portraits des Hommes Illustres de la Province du maine*, dans l'Eloge du Cordelier Jean Glapion, & Varillas, l'appellent Jean Malerne. C'est dommage que l'Auteur *des Hommes Illustres de la Province du Maine*, ne nous cite pas les sources où il a puisé les choses curieuses qu'il rapporte. En parlant de la cession du Roussillon, faite par Charles VIII à Ferdinand, il nous apprend que ce Prince eut recours aux fameux Cardinal *Ximenes* ; que ce grand Ministre, qui connoissoit le foible de la Cour, eut recours à Jean Glapion, Cordelier, natif de la Ferre-Bernard au Maine, attaché à la Cour de l'Empereur, où il faisoit le métier d'intriguant & de négociateur, au lieu de faire celui où il étoit destiné ; que Glapion ne pouvant passer en France, ou ne le voulant pas, pour écarter les soupçons qu'il eût pu inspirer, s'adressa lui-même à Jean Malerne, autre Cordelier, Confesseur de la Duchesse de Bourbon, qui fut chargé des instructions convenables. Malerne prit Olivier Maillard pour adjoint dans sa commission. Ainsi trois Moines, & un Ministre qui l'avoit été, firent faire la faute inexcusable qu'on fit alors, en allarmant la conscience timide du Roi & de la Duchesse, par la voie ordinaire des menaces du ciel & des craintes de l'enfer, & par le pouvoir de la Religion, dont ils se jouerent indignement, comme tant d'autres ont fait avant & depuis eux.

mande du Rouffillon. Ils avoient été corrompus par l'argent que l'Efpagnol leur avoit prodigué ; ce Prince le leur avoit envoyé , dit-on, dans des bouteilles, comme fi c'eût été des liqueurs dont il leur eût fait préfent. Maillard & Mauleon employerent le crédit que leur donnoit leur qualité de Directeurs de confcience fur l'efprit de la Ducheffe & fur celui du Roi , trop jeune pour bien connoître fes véritables intérêts. La Ducheffe de Bourbon, cette femme qui depuis près de dix ans avoit joué le rôle de la femme de l'Europe la plus confommée dans la politique, qu'on compare & qu'on préfere à Louis XI, qui s'étoit maintenue dans fon pofte aux dépens de la liberté des Princes du Sang, & qui avoit fait craindre pour la vie de l'héritier préfomptif fans aucun fcrupule, Anne de France enfin fut la dupe d'un Moine & des fcrupules ftupides qu'il lui infpira ; & elle détermina le Roi à faire l'une des plus grandes fautes de fon regne. Quelques-uns accufent François de Paule & Louis d'Amboife, Archevêque d'Albi , du concert; & je ne connois point de raifons qui les en juftifient.

Le Roi partit enfin pour l'expédition d'Italie, & fit les prodiges dont parle l'Hiftoire, fans argent, fans munitions de bouche, fans conduite & fans prudence ; fecondé de Dieu feul qui lui livra l'Italie , & de fa valeur qui lui fervit plus à s'en retirer qu'à s'en emparer. Il paroît que fi on eût fuivi les avis de la Ducheffe de Bourbon, cette conquête n'eût

point été entreprise; & ce qui donne lieu de le penser, c'est que l'Amiral de Graville sa créature, & qui avoit toujours été très-attaché à ses intérets, s'y opposa autant qu'il put. On fait encore honneur à cette Princesse des avis (*b*) qu'elle donna au Roi son frere sur la conduite qu'il tenoit, & les plaisirs auxquels il se livroit sans réserve, & sans égard à la foiblesse de son tempérament, ayant toujours à sa suite ce qu'il y avoit de plus belles femmes en France, passant les jours entiers dans les festins, & la nuit dans leurs bras. Arrivé à Vienne en Dauphiné, il établit le Duc de Bourbon son beau-frere Régent en son absence; mit des Gouverneurs dans toutes les Provinces, tous subordonnés au Duc Régent. L'ascendant de la Duchesse sur son mari la rendit encore une seconde fois Régente; & si elle ne fut pas nommée, ce ne fut que pour lui épargner la haine des Grands, & ménager l'honneur du Duc son époux. Mais son pouvoir fut borné par la Reine (*c*), & les personnes attachées à

(*c*) Ferronius in Carolo VIII, fol. 4 verso & 5, Lett. K & A. *Annus agitatur 1494, cum Rex nunc Molinium, nunc Lugdunum adiens, pulcherrimarum mulierum amore tenebatur, conviviis eas etiam adhibens, certaque loca designans quibus hæ mulieres . . . convenirent. Nactus etiam homines non ignobiles* EMISSARIOS, ARCHITECTOSQUE LIBIDINUM. *Ita diei brevitatem conviviis, noctis longitudinem voluptatibus conterebat. Inde Viennam adiit, Urbem sitam in finibus Delphinatium, eoque loco, ab* ANNA *sorore magno ingenio muliere* ADMONITUS, *resipiscere capit.*

(*c*) Laquelle suivant le Jesuite Bussieres, fut aussi nommée Régente. *Reginæ administratio Regni commissa, Duce*

cette Princesse, dont les lumieres devançoient l'âge. Soit que la Duchesse de Bourbon craignît de ne pas regner avec autant d'empire, soit que l'embarras des fonds qu'il falloit l'allarmassent, ou que l'intérêt de l'Etat lui fut réellement cher, elle fit ce qu'elle put pour détourner le Roi du dessein qu'il avoit de se mettre à la tête de son armée (*d*). Mais (*e*) de Vers, Sénéchal de Beaucaire, & (*f*) Guillaume Brissonnet, l'emporterent. On emprunta de tous côtés. Le Roi partit de Vienne le 23

Bourbonio dato in consortem; ce que je crois faux, ne connoissant personne qui l'ait dit que cet Auteur. Bussieres, Hist. de France, Liv. XIV, p. 105; & Brantôme, dans son éloge, p. 7.

(*d*) *Diu deliberatum est, Rex ne præsens bello adesse deberet, Petro Borbonio, & Anna sorore.... Regem revocante.* Ferronius in Carolo VIII, fol. 5, lett. C.

(*e*) Etienne de Vers, né en Languedoc, d'abord Valet de Chambre de Charles VIII, dit ensuite le *Sénéchal de Beaucaire*, & depuis Président de la Chambre des Comptes. A l'entrée de Charles VIII à Naples, il representa le Connétable de ce Royaume. Ce qui n'étoit guères beau, dit Brantôme

(*f*) Guillaume Brissonnet fut d'abord Marchand, ensuite Trésorier ou Général des Finances, & depuis Evêque de Saint Malo & Cardinal, & Grand Trésorier ou Surintendant des Finances. Favori de Charles VIII, il est bien maltraité dans l'Histoire, & on l'y accuse nettement d'avoir conseillé au Roi la conquête de Naples, *pour pêcher plus à son aise en eau trouble*, & d'avoir fait payer à la France le chapeau de Cardinal que lui donna Alexandre VI. Cette dignité conférée à un Particulier, a souvent coûté cher à l'Etat, & il est rare que les Ministres ne l'ayent pas acquise à ses dépens.

Août 1494. Entierement occupés des affaires d'Italie, nos Historiens ne disent plus rien de ce qui se passa dans l'intérieur de la France jusqu'au retour du Roi, & l'histoire de la Régence disparoît entierement. Brantôme nous en fait un portrait qui en représente les grands traits dans ce qu'il dit d'Anne de France. Lorsque le Roi alla à Naples, dit-il, elle n'eut plus le titre de Régente, mais Monsieur de Bourbon. *Il est bien vrai qu'elle lui faisoit faire beaucoup de choses de sa tête; car elle le gouvernoit & le savoit bien mener, d'autant qu'il tenoit un peu de la sotte humeur, voire beaucoup; toutes fois le conseil lui répugnoit, & la controlloit. Elle vouloit user un peu*, ajoute-t-il, *de quelque prérogative & autorité à l'endroit de la Reine Anne; mais elle trouva bien chaussure à son pied, comme l'on dit; car la Reine Anne étoit une fine Bretonne, & qui étoit fort superbe & entiere à l'endroit de ses égaux; de sorte qu'il fallut à Madame de Bourbon caller, & laisser à la Reine sa belle-sœur, tenir son rang, & maintenir sa grandeur & majesté, comme étoit de raison; ce qui lui devoit bien fort fâcher.*

L'Auteur ajoute qu'il a vu beaucoup de Lettres adressées à des personnes de la Maison de Bourdeille, qui étoit la sienne, pendant qu'elle étoit à la tête des affaires; & qu'il en a même vu aussi un grand nombre de nos Rois; mais que jamais il n'a vu style si ferme, un ton si haut, que dans celles de la Duchesse de Bourbon. Aucun d'eux ne parloit, & n'écrivoit, dit il, *si bravement, & si impérieusement comme*

elle faiſoit, tant avec les plus grands qu'avec les plus petits. Il nous apprend qu'elle ne ſignoit jamais qu'ANNE DE FRANCE, & quelquefois ſeulement ANNE, & n'ajoutoit que rarement VOTRE; ce qui n'appartient, dit-il, qu'aux Rois & aux Souverains. Quoiqu'elle n'eût plus le maniement abſolu des affaires, comme elle l'avoit eu, *ſi vouloit-elle*, dit toujours Brantôme, *mettre le nez où elle pouvoit. Certes, c'étoit une maîtreſſe femme, une petite pourtant brouillonne.* Il le prouve en diſant fort ſûrement, que ſi le Duc d'Orléans n'eût pas été battu & fait priſonnier à la bataille de Saint Aubin, elle avoit fort ébranlé la France, pour ſatisfaire l'ambition dont elle étoit dévorée, qu'elle n'a jamais pu bannir de ſon cœur, même éloignée des affaires, & dans ſa retraite. *Elle faiſoit pourtant ſemblant de s'y plaire*, dit encore Brantôme dans ſon ſtyle inimitable & naïf, *& faiſoit valoir ſa Cour, qui étoit toujours accompagnée de grande quantité de Dames & Filles, qu'elle nourriſſoit fort vertueuſement & ſagement.*

Sur cette ſage éducation, l'Auteur rapporte ce qu'elle penſoit de la ſageſſe de ſon ſexe. Si elle fit les affaires de l'Etat & du Roi ſon frere, elle n'oublia pas les ſiennes, & joignit de grands biens à ceux dont jouiſſoit déja la Maiſon de Bourbon, de laquelle ſon mari étoit l'héritier. Elle reſta veuve en 1503 le 10 Octobre, par la mort de Pierre de Bourbon ſon mari, qui ne lui laiſſa qu'une fille, née le 10 Mai 1491. Ce fut Suſanne de Bourbon, qui épouſa dans la ſuite Charles, dernier Duc de

Bourbon, Connétable de France, fameux par ſa défection ſous le regne de François I, & ſon couſin iſſu de germain (*g*). Anne mourut elle-même le 14 Novembre 1522 en ſon Château de *Chantelle*, âgée d'environ ſoixante ans, & très-digne du poſte où elle fut élevée, ſi elle eût plus ménagé l'Etat, & fait moins de ſacrifices à ſes paſſions. J'ai très peu inſiſté ſur l'amour qu'on dit qu'elle conçut pour le Duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, parce que je n'en vois de preuves que dans ce qu'en dit l'Abbé de Brantôme, qui ne donne pour garant que la tradition du temps.

L'on ſait que cet Auteur haſarde bien des choſes en pareille matiere; & quoi-qu'un Moderne (*h*), qui n'a pas d'autre autorité, ait a-

(*g*) JEAN, premier du nom, Duc de Bourbon, iſſu de Robert de Clermont, ſixieme fils de Saint Louis; Et Marie de Berry.

Charles I, Duc de Bourbon; Agnes de Bourgogne.	Louis, Comte de Montpenſier; Gabrielle de la Tour.
Pierre, Seig. de Beaujeu; Anne de France, fille de Louis XI.	Gilbert, Comte de Montpenſier; Claire de Gonzague.
Suſanne de Bourbon, reſtée fille unique; Charles de Bourbon.	Charles, dernier Duc de Bourbon, Connétable; *Suſanne de Bourbon.*

(*h*) M. le Préſident Hénaut, Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, ſous les années 1488 & 1489.

vancé après lui, que *ſi ce Prince eût voulu fléchir un peu à l'amour de Madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvernement* (i), je n'ai pas cru devoir trop m'arrêter à *ce oui-dire*, qui me paroît peu digne de la gravité d'un Hiſtorien, qui s'étoit fait une loi de ne nous donner que l'époque des faits certains de notre Hiſtoire. *Madame Anne* étoit mariée, & poſſédoit toute la confiance du Sire de Beaujeu ſon mari. Le Duc d'Orléans avoit épouſé ſa ſœur. On ne lui réproche point de foibleſſe particuliere, & nul Hiſtorien ne l'en accuſe. Le témoignage de Brantôme eſt-il ſuffiſant pour parler de ſon amour pour Louis XII, alors Duc d'Orléans, comme d'un fait certain? Mais quand on lui parloit de la ſageſſe des femmes, elle en paroiſſoit peu perſuadée, & diſoit: *Que les plus ſages étoient les moins folles, parce qu'il n'y en avoit point qui dans ſa jeuneſſe, ou dans un âge plus avancé, n'eût aimé ou entré en tentation, les unes plus, les autres moins* Ce ſentiment prouve qu'elle connoiſſoit ſon ſexe, & qu'elle ne prétendoit pas aux honneurs d'une *entiere apathie.* Mais on n'en ſauroit conclure qu'elle eût été aſſez amoureuſe de ſon beau-frere, pour partager ſon autorité avec lui.

Un Auteur *romaneſque* peut ſe ſervir d'une pareille occaſion pour débiter des idées amu-

(i) Brantôme, dans l'éloge d'Anne de France, *Dames Illuſtres*, p. 290. & dans celui de Louis XII, dont les termes ont été copiés par M. Hénaut. *Hommes Illuſtres*. & gr. capit. Fr. dans l'éloge de Louis XII, p. 61 & 62.

ſantes, & imaginer des ſituations ; mais ce n'eſt qu'à des vérités, ou à des conjectures qui puiſſent compatir avec des vérités, qu'un Auteur raiſonnable doit ſacrifier.

Nous parlerons d'Anne de Bretagne ſous le regne de Louis XII, pour préſenter d'un coup d'œil tout ce qui la regarde.

N.... *Maîtreſſe de* CHARLES VIII *en Italie.*

PENDANT le ſiège de Novarre formé par le Marquis de Mantoue, Capitaine Général des Vénitiens, Charles VIII, pour être à portée de ſecourir le Duc d'Orléans (depuis Louis XII), qui s'étoit enfermé dans la place, avoit quitté Aſt, & s'étoit tranſporté à Turin. Tout occupé qu'il étoit à faire entrer des vivres dans Novarre, où ils manquoient, Charles ne laiſſoit pas d'aller ſouvent dans une petite Ville, appellée *Chieri*, y rendre ſes viſites à une jeune Demoiſelle dont il étoit dévenu amoureux. Guichardin (k), qui parle de cette galanterie, ne nomme point la Demoiſelle. C'eſt, ſuivant les apparences, de cette même Demoiſelle qu'é-

(k) *Da altra parte, il Re di Francia per eſſere più propinquo à Novara, s'era da Aſti transferito à Turino, & ancora che ſpeſſo andaſſe inſino à Chieri, preſo dall'amore d'una gentil Donna, che vi habitava, non ſi intermettavano per queſto le proviſioni della guerra.* Franceſco Guicciardini nell'Hiſtoria d'Italia, Lib. II, p. 118 dell'ediz. *in-4.* in Genova, M. DC. XXXVI.

toit iſſue CAMILLE PALVOISIN, de laquelle il eſt parlé dans une lettre d'un Ambaſſadeur du Roi à Veniſe, écrite le 24 Janvier 1546 au Cardinal de Tournon, & qui ſe trouve dans les Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi (*l*). *Il y a ici*, dit l'Ambaſſadeur, *une Dame qu'on croit être iſſue du feu Roi Charles VIII, que Dieu abſolve. Elle s'eſt retirée en cette Ville depuis dix à douze ans, vivant religieuſement & ſolitairement, & en tout endroit qu'elle peut démontrer ſon zèle envers le Roi & la proſpérité de ſes armes, elle ne s'y épargne pas.* L'Auteur de la lettre ſupplie le Cardinal, de la part de cette Dame, de la recommander au Roi, *qu'il lui plaiſe avoir ſouvenance d'elle pour l'honneur du ſang dont elle eſt deſcendue.* Le même témoignage ſe trouve dans une autre lettre qui ſuit celle-ci.

Il ne faut pas douter que François I, qui ne parloit qu'avec admiration de la valeur & des exploits de Charles VIII, qu'il appelloit *le petit Roi Charles*, n'ait eu pour la Dame CAMILLE la conſidération que méritoit ſon origine. Elle devoit être la propre fille de Charles, quiſqu'en la ſuppoſant née en 1495, époque de l'amour du Roi pour ſa mere, elle n'auroit eu en 1546 que cinquante ans. L'éloignement du Roi & ſa mort prématurée furent cauſe de l'eſpece d'oubli où vécut Camille, qui chercha à ſe faire connoître ſous le regne de François I. Ceux qui ont aſſûré, comme l'a fait Sauval, qu'il n'y

(*l*) Regne de François I, vol. cotté 22.

n'y avoit point eu d'enfans naturels, n'ont pas été bien inftruits.

La conquête d'Italie qui avoit allarmé toute l'Europe, le Sultan même, n'avoit fervi (*m*) qu'à faire connoître qu'il n'y a point d'entreprife dont la valeur françoife ne foit capable; que fi la prudence égaloit en nous le courage, ce projet de Monarchie univerfelle, formé par les Anglois, les Allemands, & les Efpagnols, tour à tour, pourroit fe réalifer par nos Rois, s'ils l'avoient entrepris. Charles VIII accablé de lauriers, les conferva à Fournoue; mais tout le refte lui échappa. Il avoit réfolu de le reprendre; les préparatifs étoient faits, les armées fur pied; les Généraux nommés alloient rentrer dans une nouvelle carriere dont tout annonçoit l'éclat. Le Roi quitta (*n*) même Paris, & alla jufqu'à Lyon, lorfqu'on le vit tout d'un coup abandonner fes projets, & revoler à Paris, fous prétexte d'aller à S. Denis y adreffer fes prieres au Patron de la France; mais en effet, dit un Moderne, pour revoir une Dame d'honneur de la Reine qu'il aimoit, & dont il ne pouvoit fe réfoudre à fe féparer. Il femble qu'il y a de la

(*m*) *Carolus vehementi impetu Italiam intrans, & fubito percurrens,* quantum Galli armis, aufuque valerent, *cum ignominiâ Italicæ difciplinæ pluribus præliis oftendit.* P. Jov. in Elogiis, Lib. IV, p. 286, in Carol. VIII.

(*n*) *Et ipfe Rex, cum nobiles ad expeditionem Lugdunum veniffent, retro Parifios verfus regreditur; in fpeciem ut fanctum Dionyfium in Patronum viæ cooptaret,* revera amoris impatientiâ, ut inviferet Virginem quam diligebat, Reginæ honorariam. *Buffieres,* Hift. Franciæ, Lib. XIV, Tom. III, p. 137; *in Carolo VIII.*

témérité à prendre ſon parti auſſi nettement que le fait le Jéſuite Buſſieres dans cette occaſion, & à attribuer à l'amour du Roi pour cette Demoiſelle, ſon retour de Lyon à Paris, & un changement ſi prodigieux dans ſes projets. C'eſt tout ce qu'on pourroit faire, ſi les Hiſtoriens s'accordoient unanimément ſur cette anecdote. Mais les uns la ſuppriment entierement; les autres ne la propoſent que comme fort douteuſe; & il ſe trouve d'ailleurs des raiſons aſſez conſidérables pour faire croire que le Roi avoit des motifs plus ſérieux. Sa ſanté s'affoibliſſoit de jour en jour. Il y avoit à craindre que ce ſecond voyage ne fût moins heureux que le premier. Il venoit de perdre le ſeul héritier de la Couronne, qui la conſervât dans la Maiſon de Valois. Enfin, les plus prudens de ſon Conſeil ne lui conſeilloient pas cette nouvelle expédition, & Briçonnet, qu'on appeloit le *Cardinal de Saint Malo*, ſon favori, ſoit qu'il agit ſincerement pour les intérêts de ſon Maître, ſoit qu'il prit le parti du Pape, allarmé du départ prochain du Roi, avoit fait tout ce qui lui avoit été poſſible pour détourner l'orage qui menaçoit l'Italie. Ainſi je crois que ſans avoir recours à une foibleſſe galante, on peut fort bien trouver des raiſons plauſibles du retour de Charles VIII à la Cour. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Demoiſelle ne fut pas long-temps en poſſeſſion du cœur qu'elle avoit ſoumis à ſes charmes. Le Roi ayant tout d'un coup, & auſſitôt après ſon retour, changé de vie, dévint auſſi règlé dans ſes mœurs, que le Religieux le

plus chaſte ; & le premier défaut dont il ſe corrigea, fut l'amour volage.

Les Dévots, dit un Moderne (o), attribuerent la grace que Dieu lui fit alors, à l'action de continence qu'il avoit pratiquée dans la ville d'Aſt, la derniere fois qu'il y avoit paſſé. Un ſoir qu'il ſe retiroit dans ſa chambre, dit Varillas, il y trouva une fille d'une beauté achevée. Deux de ſes Domeſtiques, qui prenoient ſoin de ſes plaiſirs, l'y avoient introduite. Elle étoit à genoux devant une image de la Vierge, & pleuroit à chaudes larmes. Le Roi la trouvant dans cette poſture, lui demande la cauſe de ſa douleur. Elle le regarde en tremblant; elle le conjure de lui ſauver l'honneur. C'eſt une grace, Sire, que je vous demande au nom de cette Vierge ſans tache que repréſente ce tableau. (Elle le montre en ſoupirant, les yeux élevés au ciel.) Elle n'eût point été mere d'un Dieu, ſi elle eût perdu ſa pureté. Elle ajouta que ſon pere & ſa mere l'avoient vendue à un des Domeſtiques du Roi, & que leur extrême pauvreté en avoit été la cauſe. Charles touché du diſcours de cette fille, perſuadé de ſa ſincérité par ſes larmes & ſes gémiſſemens, lui demanda s'il ne s'étoit pas préſenté quelque honnête homme qui l'eût recherchée en mariage. Elle nomma un Bourgeois d'Aſt, paſſablement accommodé; & le Roi le fit venir ſur le champ avec le pere & la mere de la fille. Il traita avec

(o) Varillas, dans ſon Charles VIII, Tome III. p. 417. de l'édition de 1691.

eux, convint de la dot, & la paya par avance. Ce qu'il y eut de plus considérable, fut que le Roi n'oublia rien de ce qui pouvoit rendre cette action secrette (*p*). Le Ferron, dans la Vie de Charles VIII, rapporte la chose différemment. La Demoiselle dont il s'agit, dans la crainte de tomber entre les mains des soldats François, qui venoient de prendre d'assaut une petite ville d'Italie, vint se jetter aux pieds du Roi, qui charmé lui-même de sa beauté, étoit prêt de lui ravir l'honneur, au lieu de la protéger, lorsqu'il fut touché de la priere qu'elle lui fit au nom de la Vierge, de laquelle elle lui montra le tableau. Elle étoit fiancée: le Roi donna la liberté à cette Demoiselle, à son fiancé, & à tous les parens des deux familles, & y joignit un présent de cinq cens écus d'or. Tel est le récit d'Arnoul Ferron. Il a été suivi par plusieurs Modernes. Cette place prise d'assaut, étoit suivant quelques-uns la petite ville de *Tuscanella* (*q*). Juste Lipse, dans ses avis politiques (*r*), rapporte le même fait; mais il semble douter si l'on en doit faire honneur à Charles VIII, ou à François Sforce, Duc de Mi-

(*p*) Ferronius, *in Carolo VIII ad calcem*, fol. 27 verso.

(*q*) Dans le Duché de Castro, entre la Toscane & l'Etat Ecclésiastique.

(*r*) *Cap.* 18, de Castitate, *p.* 262, *addi forte meretur, etsi in uno facto continentia, quam alii* Francisco SFORTIÆ, *alii* CAROLO OCTAVO, *Regi Galliarum adscribunt; sed hujus nomen usurpemus ut dignius, & potuit tamen hoc simile in utroque evenisse. Lips. loco citato.*

lan (*s*), duquel on rapporte le même exemple de continence, avec la circonſtance particuliere des prieres faites par la fille au nom de la Vierge, dont le tableau étoit dans la ruelle du lit de Sforce; & ce doute n'eſt pas ſans fondement. Gaguin, Auteur contemporain, ne parle point de cette action de Charles VIII, de laquelle le ſouvenir devoit être fort récent. Le Ferron s'exprime d'une façon incertaine, & en ſe ſervant du mot, *on dit* (*t*). *Les Auteurs Italiens rapportent*, &c. SIMON NANQUIER, qui parle de la modération de Charles, ſe contente de dire que l'amour & la volupté ne le rendirent jamais injuſte, & ne dit rien qui approche de l'anecdote (*u*).

(*s*) Baptiſte Fulgoſe, Lib. IV, cap. 3, *de abſtinentiâ & continentiâ*, p. 292. C'eſt le même fond, les mêmes circonſtances, preſque le même récit. *Bapt. Egnatii de exemplis illuſtrium virorum*. Lib. IV, cap. 3, p. 129, de Franciſco Sfortiâ, *in*-4. Venetiis 1554.

(*t*) *Narrant in reditu, &c. Ferronius in Carolo VIII ad calcem, Lib. II.*

(*u*) *Non Venus hunc mollis, non hunc furibunda voluptas*
Juſtitiæ à recto traduxit tramite.

Fr. Simon Nanquier, *in Eclogâ de morte Caroli octavi*. Cela ſe trouve à la fin de ſon Poëme *de Lubrico temporis curriculo*, imprimé en 1511, avec le Dialogue du Foge, *de Infelicitate Principum*, dont l'édition eſt ſi rare, que ceux qui l'ont publié en 1629 *in*-8. l'ont cru inconnu, & ſeulement manuſcrit. Voyez Hallervord, *Biblioth. curioſa*, p. 343, col. 1.

Fin du Tome ſecond.

NOMS
DES REINES
DE FRANCE,

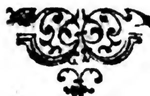
Dont les Vies ſont contenues dans ce ſecond Volume, avec ceux des Rois leurs maris.

SUITE DE LA TROISIEME RACE.

LOUIS VI, *dit le Gros.*	Luciane, *ou* Lucienne de Rochefort. Adélaïde de Maurienne.
LOUIS VII, *dit le Jeune.*	Eléonor de Guyenne. Conſtance de Caſtille. Alix, *ou* Adélaïde de Champagne. *Anonyme.*
PHILIPPE II, *dit Auguſte.*	Iſabelle de Haynaut. Ingelburge, *ou* Iſemburge. Agnes de Méranie. *Anonyme.*
LOUIS VIII, *dit le Lion.*	Blanche de Caſtille.

LOUIS IX, *dit Saint Louis.*	Marguerite de Provence.
PHILIPPE III, *dit le Hardi.*	Isabelle d'Arragon. Marie de Brabant.
PHILIPPE IV, *dit le Bel.*	Jeanne de Navarre.
LOUIS X, *dit Hutin.*	Marguerite de Bourgogne. Clémence de Hongrie. *Anonyme.*
PHILIPPE V, *dit le Long.*	Jeanne de Bourgogne.
CHARLES IV, *dit le Bel.*	Blanche de Bourgogne. Marie de Luxembourg. Jeanne d'Evreux.
PHILIPPE VI, *dit de Valois.*	Jeanne de Bourgogne. Blanche de Navarre.
JEAN.	Jeanne.
CHARLES V, *dit le Sage.*	Jeanne de Bourbon.
CHARLES VI, *dit le Bien-Aimé.*	Isabelle de Baviere. *Odette de Champ-divers.*
CHARLES VII.	Marie d'Anjou. *Gerarde Cassignel*, ou *Cassinel.* *Agnes Sorel.* *N... Dame de Villequier.*

Fin de la Table du second Volume.



Date Due

JUN 9 '52			
MAY 5	RECD		

Library Bureau Cat. No. 1137


[redacted]

